This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

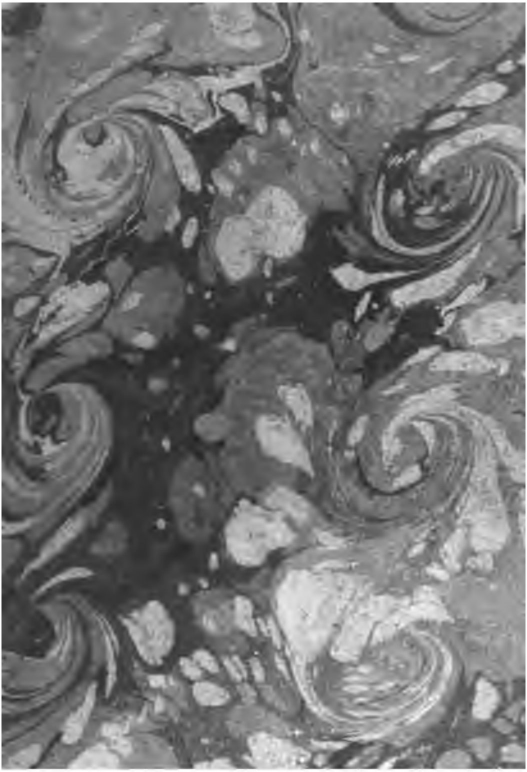

2206

pain de Racine

AS
161
.T83

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1709.

[redacted]

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1709.

Article CXXVI.

THE HISTORY OF THE Campagnes &c. C'est-à-dire, *Rélation des Campagnes de* 1548. *&* 1549. *écrite en François sous le tiltre de Guerre d'Ecosse, traduite en Anglois* 1707.

Le Livre dont nous parlons ici fut imprimé à Paris en 1553. Il contient un morceau des plus curieux de l'Histoire d'Ecosse. Le Traducteur, pour rendre l'Ouvrage complet, y

a ajouté le commencement & la fin de la Guerre, dont Mr. de Beaugué ne déctit que deux Campagnes.

La préface que l'on trouve au commencement de cet Ouvrage, est une Piéce curieuse qui merite l'attention du Lecteur. Le Traducteur y traite d'abord de la fameuse Union de l'Ecosse avec l'Angleterre, & il fait voir ce que les Ecossois en doivent craindre. Il montre ensuite les avantages publics & particuliers que les Ecossois tiroient autrefois de leur alliance avec la France. Le sujet en ce tems est délicat, & l'on peut dire que le Traducteur de cet Ouvrage, le traite avec tous les ménagemens possibles.

Pour ce qui est de l'Union de l'Ecosse avec l'Angleterre, le Lecteur en peut facilement voir les consequences: nous en avons déja parlé dans ces Memoires: d'ailleurs l'Auteur de cette préface passe legerement sur cet article: il sçait qu'il est dangereux de parler en Angleterre d'une Affaire que la Cour de Londre à si fort à cœur.

La Ligue que les Ecossois firent

avec la France commença, si nous en croyons leurs Historiens, vers le tems de Charlemagne. Nôtre Auteur marque ici tous les Articles de cette Ligue : Articles qui ont toûjours été très-fidellement observez : témoins les secours mutuels que les deux Rois se donnoient dans toutes les occasions pressantes. Ce sont ces secours qui ont contribué à rendre la Monarchie d'Ecosse redoutable à ses Voisins, & à la conserver pendant plus de mille ans absoluë & independante.

Dès qu'on fut convenu de part & d'autre des Articles de cette Ligue, le Roi d'Ecosse ajouta à ses Armes celles de France. Il envoya en même tems sous la conduite de son Frere Guillaume, & d'un nommé * Boulandre de Gourdon, une Armée considerable au secours de Charlemagne.

Alpin Roi d'Ecosse fit la guerre à Frideric Roi des Pictes vers l'an 830. Edwin Roi de Northumberland voulut entrer dans cette que-

* *Recüeil des Connétables. Item Généalogie de la Maison de Gourdon Sansovin &c.*

relle, & prit le parti du dernier: mais Loüis le débonnaire Roi de France s'opposa aux entreprises d'Edwin : ce qui donna le tems à Alpin de gagner la bataille de Rastanoth.

Charles le gros fournit des secours considerables à Gregoire Roi d'Ecosse dans ses expeditions contre les Danois, les Bretons, & les Irlandois.

Malcolme Kenmoire Roi d'Ecosse renouvella l'Alliance avec la France, & y envoya vers l'an 1062. quelques troupes que Hugues Frere de Philippe I. conduisit à la Terre Sainte.

Il est vrai que dans le tems où les Ecossois avoient plus besoin des secours de France, c'est à dire dans le tems que Jean de Bailleul ayant lâchement trahi l'Ecosse, la livra aux Anglois ; dans ce tems-là nous ne lisons pas que la France ait secouru les Ecossois ; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner : Le Fils de Jean de Bailleul avoit épousé une Fille de France. D'ailleurs, dit nôtre Auteur, il étoit à propos que les Anglois connussent par experience que

l'Ecosse seule étoit en état de se maintenir.

Les Anglois ayant forcé le jeune Roi David II. de quiter le Trône, ils y placérent Edoüard de Bailleul. David se retira en France avec quelques Sujets fidelles; & il y fut élevé en Prince. Enfin après un long exil il fut rétabli sur le Trône par les troupes auxiliaires de France.

Ce même David s'opposa à Edoüard III. Roi d'Angleterre, lorsque sur des prétentions injustes il vouloit abolir la Loi Salique, & s'emparer de la France: David leva une Armée de ses propres Sujets: il y joignit quelques Compagnies de François sous la conduite de Hugues Garantier: il entra en Northumberland, prit plusieurs places fortes, & obligea enfin Edoüard de rappeller ses Troupes, & de se désister de ses prétentions sur la France.

Robert II. Roi d'Ecosse reçût des secours considerables d'hommes & d'argent de France; & si la division ne se fût malheureusement mise parmi les Chefs de son Armée, il

est indubitable qu'il auroit conquis toute l'Angleterre.

Tous les Historiens parlent des secours que l'Ecosse donna à la France pendant les Regnes de Charles VI. & de Charles VII. C'est en consequence de ces secours, que Marguerite Fille de Jaques I. fut mariée à Loüis XI. Les deux Sœurs de cette Princesse furent élevées en France, & ensuite mariées, l'une à Sigismond Archiduc d'Autriche, & l'autre au Duc de Bretagne.

Jaques III. Roi d'Ecosse envoya à Charles VIII. des troupes nombreuses sous la conduite de Bernard Stuart Seigneur d'Aubigny. Tout le Monde sçait les services importans que rendit ce Seigneur Ecossois à la France. Il conquit le Royaume de Naples : il obligea le Roi d'Arragon, le Duc d'Urbin, & Jean Sforce Seigneur de Pesaro, d'abandonner la campagne, & de se retirer à Faenza : il eut beaucoup de part à la Victoire de Fornove.

Jaques IV. envoya en France une Armée de 5000 Hommes sous la conduite du Seigneur d'Aubigny, pour

ſoutenir le droit de François I. ſur le Milanois ; & peu de tems après il envoya Jaques Gourdon de Letterfury Amiral d'Ecoſſe avec 3000. Hommes commandez par le Comte d'Arran, pour s'oppoſer aux courſes que les Anglois faiſoient en France.

Le même Prince voyant que Henry VIII. tiroit avantage des broüilleries de Loüis XII. avec le Pape, fit ſçavoir à Henry, qu'il étoit prêt à entrer en Angleterre, à la tête d'une puiſſante Armée ; & il fit tant par ſes menaces, qu'il obligea l'Anglois de rappeller une partie de ſes Troupes.

François I. ſçachant la guerre injuſte que Henry VIII. faiſoit à ſon propre Neveu Jaques V. encore enfant, envoya en Ecoſſe des ſecours conſiderables. Jaques devenu Maître abſolu, & gouvernant par lui-même, rendit de pareils ſervices aux François. Car ayant appris le malheureux ſuccès de la Bataille de Pavie, & voyant que les forces de toute l'Europe étoient liguées contre la France, il leva une Armée, & la conduiſit lui-même à Dieppe. Delà il marcha à grandes journées vers

Lyon, où il trouva le Roi son Allié, qui peu de tems aprés conduisit le Roi d'Ecosse à Paris, où il fut reçû avec tant de magnificence, que la Posterité, dit un Auteur qui étoit alors à Paris, aura de la peine à le croire. Peu de tems aprés Jaques épousa dans l'Eglise de Nôtre Dame de Paris, Magdelaine de France en presence du Roi son Pere, du Roi de Navarre, de sept Cardinaux, & de toute la Noblesse: mais cette Princesse étant morte sans Enfans, le Roi d'Ecosse épousa en secondes nopces Marie de Lorraine Fille de Claude de Lorraine I. Duc de Guise.

Il seroit inutile de parler ici de tous les secours d'Hommes, & d'argent que la France envoya en Ecosse durant la Régence de cette Princesse: les Historiens contemporains en parlent fort au long: nous en dirons quelque chose dans la suite de cet Extrait.

Quelques personnes s'imaginent, que depuis que les Ecossois ont embrassé la Religion protestante, la Ligue entre eux & la France n'a

plus subsisté : mais il est évident, dit nôtre Auteur, que Jacques VI. offrit au Roi de France, à l'occasion d'une conspiration qui se tramoit contre ce Prince,& que Jaques avoit découverte, il lui offrit toutes les Troupes de son Royaume. D'ailleurs tout le monde sçait que les Gardes Ecossoises, & les Gendarmes quoique pour la plus-part Protestans, subsistoient encore en 1635. & en 1638.

Pour les avantages particuliers qui revenoient aux Ecossois de cette Ligue, ils étoient en grand nombre. Car 1°. Dès-lors qu'un Ecossois entroit en France, il joüissoit de tous les Privileges des Naturels du Pays. De-là il arrivoit que les Villes de France étoient remplies de Marchands Ecossois, les Universitez, de Professeurs & d'Ecoliers de cette Nation &c. Sans parler des Benefices dont les Ecossois étoient pourvûs en France. 2°. Pour ce qui est des honneurs militaires, le Comte de Buchan a été Connétable de France. Les Comtes d'Arran, de Huntley, d'Angus, d'Argile &c. ont été Chevaliers de l'Ordre. Jean Stuart

fut fait Comte d'Evreux & Seigneur de Concressaut. Bernard Stuart a été Maréchal de France, Seigneur d'Aubigny, Connétable de Naples, & Lieutenant du Roi en Calabre. Le Duc d'Albanie, sans parler des Gouvernemens qu'il avoit en France, étoit Vice-Roi de Naples. Les Comtes d'Arran ont été Ducs de Chastelleraut. Les Douglas ont été Ducs de Touraine, & ont souvent exercé les premieres Charges militaires de France.

Un autre avantage très-considerable qui revenoit aux Ecossois de cette Ligue, étoit les Gardes Ecossoises & les Gendarmes. C'étoit des Ecoles pour former les jeunes Gentis-hommes à tous les exercices militaires. Combien de bonnes Familles étoient ravies de pouvoir envoyer leurs Cadets en France? C'étoit pour eux une fortune que d'entrer en ces Corps. Revenus en Ecosse ils étoient en état de discipliner leurs Compatriotes; & par ce moyen l'Ecosse ne manquoit jamais de bons Officiers.

Le dernier & le plus grand avan-

tage que les Ecossois tiroient de leur Ligue avec la France, étoit le Commerce. Par tout où les François étoient les Maîtres, les Ecossois pouvoient trafiquer. Il est vrai que ni les François ni les Ecossois n'entendoient alors le Commerce : mais si l'on considere ce que ces derniers gagnoient à transporter dans les autres pays les vins & les marchandises de France, on ne sera pas surpris de voir, que l'Ecosse seule ait tenu tête sur la mer à toute la Flotte d'Angleterre. Durant le Regne de Jaques V. les Ecossois avoient plus de quinze gros vaisseaux de guerre, qui en ce tems-là faisoient une Flotte considerable. Ils prirent aux Anglois en une seule année plus de trente vaisseaux. Des memoires authentiques assurent, que les profits qu'ils tiroient de leur commerce avec la France étoient si considerables, qu'en une année ils firent monnoyer des sommes immenses d'or & d'argent. Mais cela ne paroîtra pas surprenant, si lon considere que les Ecossois joüissoient des privileges en France, que les

accommodement, qu'on leur livrât la jeune Reine : mais ſur le refus qu'on leur en fit, ils pillérent le pays aux environs d'Edimbourg, & mirent le feu à la Ville : ils ne purent jamais ſe rendre maitres du Château qui étoit défendu par Hamilton de Stonhouſe. Cependant les Comtes d'Arran, de Huntley, d'Argile, de Bothuel &c. ayant aſſemblé des Troupes, obligérent les Ennemis de ſe retirer en Angleterre, battirent leur arriere garde, & ſe vangérent de tout le mal qu'ils avoient fait à l'Ecoſſe.

La Campagne de 1545. fut très-avantageuſe à l'Ecoſſe. Le Comte d'Arran Gouverneur du Royaume s'étant mis à la tête de 800 hommes choiſis, défit les Anglois au nombre de 7000, en fit plus de 1000, tant Soldats qu'Officiers ſubalternes priſonniers. Peu de tems après cette Victoire Gabriel de Lorges Comte de Montgommery débarqua en Ecoſſe à la tête de 3500 hommes. Il alla auſſi-tôt joindre le Comte d'Arran, qui étoit allé au devant du Comte de Hertford. Les Ecoſſois & les

François battirent les Ennemis dans toutes les rencontres, les obligérent de rentrer en Angleterre, pillérent quelques Provinces &c. & la saison étant trop avancée, ils retournérent en Ecosse chargez de butin. Les Ecossois se retirérent chez eux, les François dans leurs quartiers d'hyver, & Mr. de Montgommery alla joindre la Cour à Sterling.

Pendant l'hyver les Makwels & les Johnstons étant entrez en Angleterre, y mirent tout à feu & à sang, & vengérent la mort de quelques Ecossois qu'Henry VIII. avoit fait massacrer à Carlile.

La Campagne de 1546. fut mémorable par plusieurs avantages que les Ecossois & les François remportérent sur les Anglois. Le meurtre du Cardinal de Saint André Chancelier d'Ecosse troubla la joye de ces succès : huit ou neuf Assassins s'étant glissez dans son Palais le poignardérent pendant la nuit, & pendirent son Corps à une des fenêtres du Château. Quelques-uns prétendent que cet infame assassinat fut commis à l'instigation de Knox, un

des premiers Reformateurs en Ecosse : d'autres disent que ce fut à la sollicitation de Henri VIII. Il est certain qu'il reste deux Lettres de Henri qui semblent engager les Assassins à ce détestable parricide. Quoi qu'il en soit les Meurtriers ayant gagné quelques rebelles se saisirent du Château de Saint André. Le Comte d'Arran les y attaqua ; mais il ne put s'en rendre maitre que le printems d'après, lorsque le Grand-Prieur de France arriva en Ecosse avec seize Galeres. Les Rebelles furent tous pris. Quelques-uns furent executez en Ecosse ; les autres furent conduits en France, où ils finirent leur vie en prison ou sur les Galeres.

L'an 1547. fut fatale aux Ecossois. Ils eurent à soutenir la guerre contre l'Angeterre, la Hollande, & les Rebelles qui étoient en Ecosse même. D'ailleurs la peste & la famine avoient dépeuplé le Royaume. Henri VIII. étoit mort. Le Comte de Hertford Protecteur d'Angleterre entra en Ecosse à la tête d'une puissante Armée, tandis que My-

Armée à Edimbourg, où l'Ar-
d'Ecosse l'attendoit. La Bataille
onna le 10. Septembre 1547. Les
sois y perdirent près de huit
e Hommes sur la Place, & plus
nille qui furent faits prisonniers,
ni lesquels étoient les principaux
a Noblesse. Les Victorieux après
r pris quelques Places, & y
r mis des garnisons, harassez
inuellement par les Ecossois, fu-
obligez enfin de retourner en
leterre.

Cependant le Comte d'Arran fit
nbler les Etats à Sterling, où il
resolu d'envoyer la jeune Reine
France, & de demander du se-
rs à Henri II. En effet en 1548.

On trouve dans ce petit Ouvrage un grand nombre de faits qui ſont échappez aux autres Ecrivains. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces faits : il ſuffit d'avertir le Lecteur, que les François & les Ecoſſois reprirent preſque toutes les Places que les Anglois tenoient en Ecoſſe : ils entrérent ſouvent en Angleterre, ſe rendirent maîtres de pluſieurs Villes fortes, ravagérent une bonne partie de la Province de Northumberland, & revinrent toûjours changez de butin.

Mr. de Beaugué s'arrête principalement à décrire le Siége de Haddington, Place bien fortifiée ſur les frontieres d'Angleterre. Mr. Deſſé qui étoit un des meilleurs & des plus ſages Capitaines de ſon tems, preſſa fort la Ville : mais voyant qu'elle étoit bien munie & hors d'inſulte, il ſe contenta de couper les convois & les vivres des Ennemis.

Mr. de Beaugué raconte ici l'action d'un Montagnard qui merite d'être ſçûë. Pendant ce Siege, dit-il, un Parti François fut attaqué par un grand nombre d'Anglois & d'Eſ-

...n de nos Montagnards qui
...ous le Comte d'Argile rei
...ler au secours des François.
...it donc avec une extrême
... & ayant empoigné un gros
...is, il le charge sur son dos,
...uit à toutes jambes vers
...Camp. L'Anglois enragé de
...en cet état, ne cessoit de
le pauvre Montagnard à l'é-
...mais en vain; car quoi qu'il
...en sang, il ne lâcha jamais
...squ'à ce qu'il eût jetté l'An-
...ux pieds de Mr. Dessé, qui
...ensa liberalement la résolu-
Montagnard.
...a fin de l'an 1549. Mr. Dessé
...pellé en France, & Mr. de
... fut envoyé en Ecosse. Il
...a le blocus de Haddington:
...ver un Fort tout au près de
..., où il mit une forte Garni-
...es Anglois & les Espagnols
...ient dans la Ville se voyant
...e tous côtez, fûrent obligez
...ndonner. Peu de tems après
...ition de Haddington, les
...s prirent Coldingham, &
...t toute la Garnison au fil de

l'épée. En même tems les Païsans Ecossois surprirent Fast-Castle.

La Campagne de 1550. commença par le Siége de Broughty qui capitula, & lorsqu'on étoit sur le point de prendre Lauder, on apprit que la Paix avoit été concluë à Boulogne.

ARTICLE CXXVII.

DISSERTATION SUR LES Caracteres de Corneille & de Racine, contre le sentiment de la Bruyere, chez François de Laulne, place de Sorbonne, & Jean Musier à la descente du Pont-neuf, M. D C C. I X. Brochure 35 *pages*.

L'Ingenieux Auteur qui feint de n'attaquer que la Bruyere n'a pas ignoré combien le sentiment de ce celebre Auteur est commun : mais s'il n'a pas craint de contredire le Public, il a craint de le choquer ; & pour n'être pas trop frapé lui-même de la hardiesse de son entreprise, il a peut-être tâché de se cacher le grand nombre de ses Adversaires. Il est d'heureuses témeritez, & le sen-

timent nouveau d'un jeune Auteur, l'emportera apparemment sur l'opinion qui n'étoit presque generale, que parce qu'on ne l'avoit pas encore assez examinée. On avoit si souvent entendu dire, que *Corneille peint les hommes comme ils devroient être*, & que *Racine les peint tels qu'ils sont*; on l'avoit si souvent repeté, qu'on n'osoit plus le revoquer en doute. Nôtre Auteur ne s'est pas laissé entraîner à la foule. Il prétend: *que Corneille peint les hommes tels qu'ils ont été, & que Racine les peint autres qu'ils n'ont été*. Il le prétend, & il le prouve. La plûpart des Caracteres que Corneille a mis sur le Théatre sont historiques. L'Horace & la Sophonisbe de Tite-Live; La Cornelia & le César de Lucain; l'Auguste, le Cinna, la Livie de Seneque; la Cléopatre Reine de Syrie de Justin; le Sertorius de Plutarque; sont les modelles qu'il a copiez: ce ne sont pas des personnages imaginez, ce sont des personnes réelles qui ont agi conformément aux sentimens qu'il leur donne. Ce qui le rend admirable, ce n'est pas d'avoir inventé de si beaux

Caractéres : c'est de les avoir soutenus par la grandeur des sentimens, la force des pensées, & la noblesse des expressions. A l'égard des personnages qu'il a feints, Emilie dans Cinna, Pulcherie dans Heraclius; qu'on mette une Romaine, une Fille d'Empereur dans les mêmes situations; elle agira, elle parlera naturellement comme Corneille la fait parler. Chez Corneille, dit-on, l'amour cede toûjours au devoir & à la bienséance. Cela n'est pas naturel, non dans les ruelles, je l'avoüë, & parmi ce qu'on appelle le beau Monde: mais les Héros & les grands Princes aiment comme Corneille les fait aimer. Il s'en faut bien que Racine se soit élevé jusques-là : au contraire il rabaisse ses Héros fort au-dessous d'eux-mêmes, pour les rendre plus conformes à ses Spectateurs. Corneille est semblable à ces Peintres qui copient d'après l'Antique; Racine à ceux qui peignent dans tous leurs tableaux leurs enfans & leurs domestiques. Bajazeth, Berenice, sont des sujets trop petits pour le Théatre. Ces pieces peuvent amuser des Fem-

mes, mais elles ne sçauroieut inspirer à des Hommes raisonnables les grands mouvemens qui sont la fin de la Tragedie ; & que les Pieces de Corneille excitent infailliblement. Mithridate irrité de sa défaite, occupé du plus beau, du plus grand dessein, qu'un Héros puisse former, traversé, trahi par son propre Fils, voilà un sujet véritablement tragique. Oüi, s'il fût tombé entre les mains de Corneille, qui eût sçû mettre en vûë le Roi, le grand Capitaine, l'habile Politique. Racine accablé d'un sujet trop grand pour lui, laisse là le grand Mithridate , ou du moins il ne le peint qu'à demi. C'est l'Amant à cheveux gris, c'est le Jaloux qu'il represente. En un mot, dit l'Auteur, les Héros de Corneille sont les Heros de l'Histoire : les Heros de Racine sont des Heros de Roman. Corneille représente donc les Hommes tels qu'ils sont : Racine les défigure. Les Caracteres de Racine pour être faux, ne laissent pas de plaire beaucoup, & aux Spectateurs parce qu'ils flattent leurs passions, & aux Poëtes parce qu'il est

aisé de les attraper. Pour faire d'une intrigue amoureuse une Tragedie, il ne faut qu'un peu d'esprit & une versification douce. Je ne veux pas dire, ajoûte l'Auteur, que Racine n'ait été que Poëte & bel Esprit: je reconnois le veritable esprit de la Tragedie dans Andromaque, Britannicus, Iphigenie, Phedre: mais il n'est pas si naturel à Racine qu'à Corneille; & Racine revient toûjours à son genie dominant: & on ne dira jamais de lui ce que le Maréchal de Grammont a dit de Corneille: *qu'il falloit le conserver dans le Cabinet des Rois*. L'Auteur emprunte du Phedre de Platon un avis important aux jeunes Poëtes, qui se hâtent trop de se produire sur le Théatre.

ARTICLE CXXVIII.

OBSERVATIONUM SELECTARUM ad rem litterariam spectantium tomus X. C'est à dire, *Observations choisies & sçavantes. Tome* X. A Hall, chez Ranger, 1705. *pages* 424.

LEs deux premieres traitent de l'Echevinage de Dona, & de

celui de Helfft, appartenans aux Comtes de Mansfeld. Celui-là fut autrefois un Tribunal célébre dans la Siléfie, & celui ci ne fut établi que pour rendre la Juftice aux Vaffaux de l'Abbaye de Schwartzbourg.

La troifiéme donne une explication affez plaufible d'un paffage difficile en Saint Marc ch. 4. v. 12. *Ut videntes videant, & non videant; & audientes audiant, & non intelligant; nequando convertantur, & dimittatur eis peccatum.* Le texte Grec porte, ἵνα βλέποντες βλέπωσι, καὶ μὴ ἴδωσι, καὶ ἀκούοντες ἀκούωσι, καὶ μὴ συνιῶσι, μήποτε ἐπιστρέψωσι. Or il eft certain, que Nôtre Seigneur ne parloit pas aux troupes du peuple qui l'alloient entendre, à deffein de les aveugler, de les endurcir, & de les éloigner de la rémiffion de leurs péchez: il faut donc que la prépofition ἵνα & l'Adverbe μήποτε, ne portent point en cet endroit un fens de caufalité. En effet ἵνα ne fignifie pas toûjours *afin que*, mais fouvent *parce que*; & les exemples de cette derniére fignification font fréquens dans les Auteurs facrez, &

profanes. L'adverbe μήποτε prend auſſi ſouvent une ſignification affirmative ; comme il eſt évident en la ſeconde Epître à Timothée, ch. 2. v. 25. & par beaucoup d'autres exemples. On peut donc interpréter les paroles de JESUS-CHRIST rapportées par Saint Marc, comme s'il diſoit, qu'il ne s'explique au peuple qu'en paraboles, parce que le peuple n'eſt pas encore aſſez préparé à le comprendre ; qu'en ouvrant les yeux & qu'en prêtant les oreilles, il ne voit, ni n'entend pas comme il faudroit pour ſe convertir, & pour obtenir la rémiſſion de ſes péchez. Il ſemble que la Verſion du P. Bouhours revient aſſez à ce ſens.

La quatriéme obſervation répond à la derniere du tome précedent. Celle là étoit des longues barbes ; & celle-ci eſt des barbes raſes. Il s'en faut beaucoup que la matiére ſoit épuiſée, & elle pourroit fournir un long Traité en ſuivant l'ordre des tems, des Nations, des profeſſions, des occaſions où les hommes ſe ſont laiſſé croitre la barbe, ou l'ont coupée. On ſe contentera ici de deux

iſtoire. Les Lacédemo-
uple qui ne reſpiroit que
, ſe raſoient la barbe & le
la tête,pour ne point don-
ſe à leurs Ennemis en les
de front, & portoient de
reux ſur le derriere de la
ı ils pouvoient être arrêté
oient le dos. Plutarque
Apophthegmes rapporte,
nion ayant rangé l'Armée
re en bataille, & ayant
à ce Prince ſes derniers
n reçût point d'autre que
aſer les Soldats, afin que
ne les priſſent point à la
toit une plaiſanterie d'A-
qui s'aſſuroit que les Per-
cheroient pas de ſi près.
la fiction eſt le propre
de la Poëſie, comme la
celui de l'Hiſtoire; il ne
ullement au Poëte d'être
, ni à l'Hiſtorien d'être
endant les beaux faits des
eros ſeroient demeurez
li, ſans le ſecours des Poë-
précedé les Hiſtoriens.

Vixere Fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrymabiles
Vrgentur, ignotique longâ
Nocte ; carent quia Vate sacr

Mais depuis que les bornes on été fixées à l'Histore & à la Poësie il s'est encore élevé des Poëtes Hi toriens, comme Lucain & Silius Ita licus. Si Rome a pu souffrir cett confusion, y a-t'il à s'étonner qu'el le se soit établie & conservée long tems parmi des peuples moins po lis ? Le Poëte Saxon & Guillaum le Breton ont remporté la palme e ce genre d'écrire, celui-là pour le Annales de Charlemagne, & celui ci pour la Vie de Philippe Auguste Melchior Neophanius après avoi célebré par un Epithalame le Ma riage, dont Henri-Jules de Bruns wik soüilla le premier la Chaire Ca thédrale d'Halberstad, en épousan Dorothée de Saxe l'an 1585. se mi à décrire en Vers l'Histoire de Evêques d'Halberstad. Ce Poëm est sévérement critiqué dans l'Ob servation huitiéme, où l'on lui re

proche des solécismes, le mélange du Christianisme & du Paganisme, tant de faussetez, qu'il semble que Neophanius n'a eû en vûë que de changer le vrai en faux. *Credidit id datum sibi esse negotii, ut veritates Halberstadienses transformaret in mendacia.* Cependant, ajoute-t'on, Mr. Leibnits devroit lui donner place dans son Recüeil des Ecrivains de Brunswik, parce qu'il s'y trouve des faits qui ne se voyent point ailleurs. Mais qui voudroit s'y fier? Outre que Mr. Leibnits n'a ramassé que ce qui s'est écrit dans les tems qui ont précedé l'hérésie de Luther.

Suivent deux Observations sur l'or, sur les diverses épithétes qui lui ont été données par les Grecs & par les Romains, & sur les differentes vertus qui lui ont été attribuées. Une partie de ces épithétes se rapportent à la bonté & à la pureté de l'or; les autres aux différentes sortes de tributs, qui faisoient porter l'or au Trésor du Prince & de l'Etat, comme *aurum vicesimarium*, *coronarium*, *lagitionale*, *oblatitium*, *glebale*, *lustrale*, dont il est fait mention

dans le Code & dans les Inscriptions; enfin d'autres épithetes regardent l'usage de l'or dans la Maison des Empereurs, *aurum escatorium, & potorium*, qui se voyent aussi dans quelques Inscriptions. Mais l'étymologie du mot *obryzum*, pour marquer l'or le plus pur & le plus rafiné, mérite d'être rapportée. Elle vient de *obrussa* ou *obrusa*, terme de Monetaires, qui signifie l'épreuve ou la purification de l'or, & dont Ciceron [a] s'est servi figurément; sur quoi il faut consulter la note de Nizolius : de sorte que *aurum obryzum* c'est *aurum ad obrussam*, de l'or mis à l'épreuve & rafiné. De plus le mot *russus* ou *russeus* est Latin, comme le montre Saumaise [b], pour signifier un rouge éclatant, qui est la couleur de l'or fin : ce qui se confirme par un passage de Pline l. 33. ch. 3. *Auri experimento ignis est, ut simili colore rubeat quo ignis : atque obryzum vocant.* Saumaise & le P. Hardoüin sur la foi des Manuscrits lisent ces dernieres paroles : *Atque ip-*

[a] *L. de claris Orat.* [b] *Ad Vopiscum in Aureliano.*

ſum ad obrußam vocant. Il ſemble donc qu'il faut dire que l'or rafiné *aurum obruſſum* ou *obryzum* tire ſon nom de la couleur que l'épreuve lui donne, & qu'enſuite l'épreuve même a été appellée *obrußa* ou *obruſa.*

Voici un autre étymologie du nom or, *aurum*, qui vient du Grec ἄυρος vieux mot de la même ſignification, & dont le composé eſt θησαυρός. Ἄυρος eſt tiré de Ωρος, qui étoit le nom que les Egyptiens donnoient au Soleil, & qui eſt dérivé de l'Hébreu אור lumiere. Viennent enſuite les noms & les épithetes, que l'Ecriture ſainte donne dans le Texte Hébreu à ce pretieux metal.

Le titre des deux Obſervations ſuivantes eſt ſpécieux, puiſque c'eſt des Livres rares. Or un Livre eſt eſtimé rare ou par lui-même, en ce qu'il eſt difficile à trouver, ou par rapport à la matiere dont il traite. Parmi les Livres rares de la prémiere eſpece, ſont les Manuſcrits ou les Imprimez, qui ayant été à l'uſage de quelque Sçavant, ſont enri-

chis de notes & de remarques écrites de sa main. Cet article pour être bien traité, & pour contenter la curiosité d'un Lecteur, demanderoit une parfaite connoissance des Livres & des Bibliotheques, avec un grand détail qui manque ici, & que l'Auteur de ces Observations reserve, dit-il, pour un Ouvrage particulier.

Mais si le titre de la dixiéme Observation frappe les esprits, la suite ne sçauroit que les blesser. Il s'agit *d'étendre & de réünir la Religion Chrétienne par le moyen des mariages*. C'est selon cet Auteur le seul moyen efficace, comme il est le plus doux: ce qui est soutenu par d'étranges paradoxes. Le zele, dit-il, de l'Eglise Romaine pour la propagation de la Foi, lui fait envoyer des Missionnaires à travers mille perils aux Nations les plus éloignées: celui des Protestans ne les fait pas sortir de chez eux, mais les occupe à composer des Livres pour démontrer la vérité du Christianisme, & la fausseté du Judaïsme, du Mahometisme, & du Paganisme: mais les uns

& les autres se fatiguent inutilement.

Car d'un côté les Missionnaires n'avancent guéres l'Ouvrage: & de l'autre des Livres écrits en Latin ou en François & en Aleman, demeurent entre les mains des Chrétiens, sans passer à celles des peuples qu'il faut convertir. Reste donc le seul moyen de permettre indifféremment le mariage entre les Fidelles & les Infidelles. D'autant plus ajoute-t'il, que le mariage n'est qu'une convention purement civile sans nul rapport à la Religion. Au reste il faut sçavoir gré à cet Auteur, de ce qu'au moins il pense à quelque moyen d'étendre le Christianisme; lui qui pousse la Tolerance jusqu'en faveur de toutes les Sectes. *Ecquis enim divinæ bonitati & imperscrutabili Numinis gratiæ consentaneum judicet, viam, quâ aditus ad cœlestem salutem patet, tam arctam tamque angustam reddere, ut non nisi intra Christianæ Ecclesiæ cancellos constitutis ad eam pervenire liceat, universâ Gentilium, Turcarum, Judæorumque multitudine exclusâ?* Mr. Papin dans un excellent

Livre de la tolérance a montré, qu'en effet les principes sur lesquels elle est appuyée, conduisent jusques-là.

Pour la onziéme Observation, c'est un sentiment bien nouveau & bien extraordinaire d'un Protestant qui prétend que la premiere Patrie d'Adam & où il fut créé, a été la Palestine. C'a aussi été le sentiment de Malvenda, que Dieu le conduisit de-là en la Terre d'Eden ou au Paradis terrestre situé à l'Orient & dans l'Arabie heureuse. Il en fut chassé pour son peché, & contraint de reprendre le chemin de la Palestine. Là une guerre plus que civile s'excita entre ses Enfans sur le droit d'ainesse : Caïn tua son Frere ; & condamné à l'exil il se retira avec les siens dans la Terre d'Eden, & au Paradis terrestre. Ils se mirent alors à forger des armes, & Tubalcaïn se distingua dans ce nouveau métier. De sorte que quand les autres Enfans d'Adam qui avoient entendu parler à leur Pere de la fertilité & de la richesse de la Terre d'Eden, s'aviserent de vouloir s'y aller établir, ils furent répoussez par les ar-

iée de
n le 2
ira B
, pou
Il eu
s pre
qu'i
ui do
n'eû
nande
auxe
rieres
lui ob
nt il a
de ces
decine

Bataille de Crecy : & en 1368. le canon donna aux Venitiens une grande Victoire sur les Genois. Tout ce que les Chinois en sçavent, ils ne l'ont appris que des Européens.

Dans la treiziéme Observation il est parlé des Auteurs qu'il y a à consulter, pour composer l'Histoire d'Halberstat ; dans la quatorziéme de l'incertitude des Génealogies, fondée sur celle des Chartres & des Titres, qui la plus-part sont ou supposez ou falsifiez, & sur la défiance qu'il faut avoir des Médailles, des monnoyes, & des Inscriptions. Et à ce propos on dira, que comme l'Histoire de presque tous les Peuples a son tems fabuleux, celle de beaucoup de Maisons particuliéres a aussi le sien : de sorte qu'il est peu de Gentils-hommes aussi fiers que celui, qui interrogé sur sa Généalogie, répondit qu'il s'en rapportoit à ce qu'en diroit son Voisin.

Une Apologie de Sardanapale fait la derniere Observation. Il fut Prince sage & brave : mais les Moines & les Prédicateurs par attachement à Aristote qui a parlé mal de lui, ont

décrié sa memoire. Toute l'Observation est du même goût.

ARTICLE CXXIX.

LA MORT DES PECHEURS DANS l'impenitence. Exemples tirez de l'Ecriture par l'Auteur du Traité du secret de la Confeßion. A Paris chez Nicolas Simart ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. *pages* 588.

MOnsieur Lochon Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, dont nos Mémoires ont déja parlé plus d'une fois, vivement touché de l'endurcissement extraordinaire des Pecheurs de ce tems, que les coups redoublez dont Dieu nous frappe, que tant de calamitez, ne détachent point de leurs plaisirs criminels, a recours aux plus effrayans objets, pour faire un dernier effort sur des cœurs si insensibles. Il leur met devant les yeux les plus terribles vengeances du Seigneur. Il donne vingt-cinq exemples que l'Ecriture lui a fournis de la funeste mort des Pecheurs, rassem-

Ministére dès le tems qu'il regentoit les humanitez à Florence ; & il n'avoit encore que 22 ans, qu'il prêchoit déja dans les plus considerables Eglises de la Toscane, avec un succès & une vogue, qu'à peine les Prédicateurs les plus consommez ont après plusieurs années.

De Mondovi ayant été envoyé à Padoüe pour y faire sa Théologie, il continua à prêcher avec le même succès, qui le suivit aussi à Venise, & qui fut encore plus éclatant à Genes, où il fut appellé par ses Superieurs, à l'occasion d'une Congregation Provinciale qui s'y alloit tenir, & qu'on vouloit rendre celebre par des actes publics, dont on lui défera tout l'honneur. Il y soutint durant deux jours des Théses d'une varieté & d'une étenduë qui étonna tout le monde : car elles comprenoient tout ce qu'il y a de plus considerable & de plus curieux dans la Rhétorique, la Logique, la Physique, & la Metaphysique d'Aristote, & ce que les trois parties de la Somme de Saint Thomas, ont de matieres plus impor-

Vallée. La fondation de
ne se fit qu'en 1008. ou

estion de sçavoir s'il faut
que, & mettre le com-
t de l'Ordre des Camal-
à l'an 978. que Saint Ro-
t sous sa conduite Pierre
Jean Mocenigo, & leurs
ons ; ou à l'an 1012. qu'il
aldoli. Fortunius & Ac-
t écrit l'Histoire des Ca-
se sont arrêtez au dernier
qui est devenu le plus
Luc d'Espagne ou de Ca-
ui a aussi écrit l'Histoire
Ordre, & qu'il a intitulée
omualdine, est pour le
'est celui que Dom Gran-
t ici avec force. Il dit 1°.
Fortunius, qui a imposé
s, la tradition constante
faisoit remonter son ori-
ms que Saint Romuald se
miers Disciples dans la
st à dire dans cette partie
ogne qui étoit alors sou-
Rois de France. Il cite
iani dans ses Constitu-
09.

tendoit parfaitement. Et bien-tôt après, sans autre aide que de ses propres lumieres, il s'y rendit si capable, qu'il dressa lui-même une Grammaire Hebraïque plus facile & mieux conçûë que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Il entreprit outre cela la lecture de tout ce qu'il put trouver de Livres écrits en matiere de Religion depuis trois mille ans, l'Histoire de l'Eglise & des Conciles, celle des Heresies nouvelles & anciennes, tout le Droit canonique, tous les Peres Grecs & Latins, & un grand nombre de Théologiens & de Scholastiques; & cela non superficiellement, mais avec l'exactitude & le soin dont fait Foi son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, où il porte son jugement sur plus de 400 Auteurs considerables.

Au bout de sept ans son General le rappella en Italie, & l'envoya d'abord à Monte-Pulciano, pour lui faire prendre son air natal, que les Medecins avoit jugé absolument necessaire au recouvrement de sa santé, fort affoiblie par ses grands travaux. Il s'y rétablit effectivement en

fort peu de tems, & dès qu'il fut en état de reprendre ses premieres occupations, le Géneral l'appella à Rome, pour y enseigner les Controverses dans le Collége Romain. Il s'acquita de cet emploi avec tout le succès qu'on peut se figurer, sur les Controverses que nous avons de lui en trois Volumes in folio, & qu'il ne fit imprimer que pour obéïr aux ordres de son Géneral, qui le voulut absolument. Le premier tome qui en contient deux, parut en 1581. & fut dédié à Sixte V. Le second deux ans après fut encore dédié au même Pape. Mais Bellarmin ayant ensuite été chargé d'affaires qui l'empêchérent de vaquer à cet Ouvrage, il ne pût donner le troisiéme tome que neuf ans après le second, c'est à dire en 1592. étant pour lors âgé de 50 ans. Le Cardinal du Perron si bon Juge en ces sortes de matieres, conçût une si grande idée de Bellarmin sur la lecture de ses Controverses, que durant qu'il se trouva à Rome, lors qu'il avoit à traiter de quelque matiere de consequence en fait de Religion,

il avoit coutume de ne rien conclurre sans l'avoir consulté, disant, en parlant de Bellarmin: *Eamus ad Magistrum*, consultons nôtre Maître. Quelque honorable que soit ce témoignage de la part d'un si grand Homme, ceux que lui rendirent les Heretiques, & en particulier Vittacherus & Junius, sont encore en quelque sorte plus avantageux, venant de la part de gens, à qui il n'y a eu que la force de la verité, qui ait pû arracher les Eloges qu'ils lui donnérent. Vittacherus en parlant de Bellarmin dit, que c'est l'Ecrivain le plus solide, le plus çapable, & l[e] plus universel, que l'Eglise Romai[-] ne ait produit dans ces derniers sié[-] cles, & convient que ses Contro[-] verses ont été suivies de l'admir[a-] tion & de l'applaudissement de to[ut] le Monde. Le même répondant Cécile, Grand Trésorier d'Ang[le-] terre, qui lui avoit demandé [ce] qu'il pensoit de Bellarmin: Je [l'es-] time, dit il, un Homme d'une [pro-] fonde doctrine, d'un genie heur[eux,] d'un jugement subtil, & d'une g[rande] de lecture, agissant plus nette[ment]

& plus franchement qu'ils n'ont coutume de faire les Papistes. Junius en parlant du Livre des Controverses de Bellarmin, le represente comme une formidable Armée rangée en bataille par son Auteur, dans le dessein, non pas d'abbatre quelques Herétiques particuliers, mais de renverser d'un seul coup toutes les Sectes, & pour ne point rapporter une infinité d'autres éloges des Herétiques à l'égard de Bellarmin, ce que dit Beze après avoir vû ses Controverses, en est un bien grand : car y voyant l'autorité de l'Eglise invinciblement établie, il ne pût s'empêcher de s'écrier : *Nous sommes perdus ! Ce seul Livre renverse toute la Réforme.*

Cela étoit si vrai, que tous les efforts des Protestans allérent à combattre les Controverses dé Bellarmin; qu'on érigea en Angleterre un nouveau Collége sous le titre de College Anti-Bellarminien ; & la Reine Elizabeth fonda elle-même une Chaire dans l'Université de Cambridge, destinée uniquement à disputer contre les principes de Bel-

larmin. Elle interdit même par un Edit exprès la lecture des Controverses de ce grand Homme, à tout autre qu'à ceux qui étoient chargez de le réfuter dans les Ecoles, avec menace du dernier supplice pour ceux chez qui on en trouveroit quelque exemplaire. Mais la défense ne fit qu'en augmenter le débit; & le Libraire de Londres qui les vendoit avoit coutume de dire: Ce Jesuite m'a plus fait gagner tout seul que tous nos Théologiens & Prédicans tous ensemble.

Les Herétiques n'ayant pû décrediter cet Ouvrage pas leurs réfutations, tachérent de le décrediter en décriant l'Auteur, par des calomnies aussi atroces que grossieres. Ils firent courir le bruit dans les pays éloignez, que Bellarmin touché du repentir d'avoir combattu la Verité Evangelique, avoit fait une retractation publique de ses Ouvrages, & s'étoit fait Calviniste; & que le Pape l'avoit fait mettre en prison, où il avoit été executé par la main du Bourreau. On fit sur cela un Libelle intitulé, *La fidelle & veritable Histoire*

de la mort desesperée de Robert Bellarmin Jesuite. Et ce Libelle fut répendu en Angleterre, en Alemagne, en Pologne, & en Hollande, où cette fable étoit reçûë, tandis que Bellarmin vivoit à Rome dans une estime generale de tout le Monde, & occupé dans le College Romain à former à la vertu les jeunes Etudians de la Compagnie, dont on lui avoit confié la conduite, & parmi lesquels il eut le bonheur d'avoir sous sa direction le Bien-heureux Loüis de Gonzague.

C'étoit l'emploi qu'il exerçoit, lorsque Sixte V. le choisit pour aller en France en qualité de Théologien du Cardinal Caïetan, que le Pape y envoyoit avec le titre de Légat après la mort de Henri III. & durant le tems de la Ligue. L'un & l'autre coururent de grands perils avant que d'arriver à Paris, où ils se trouvérent durant le fameux blocus, qui reduisit le Peuple de cette grande Ville à toutes les extremitez dont parlent les Histoires de ce tems-là. Il assistoit par ordre du Légat à tous les Conseils qui se te-

avant 963. Et ce qui marque q
a été Coadjuteur de Pierre, c'est
dans les actes citez par Rubeus
années 954. & 973. il est nommé
angelus.

Quant à la mort de Saint R
muald, Dom Grandis la différe j
qu'à l'an 1037. pour trois raisons.
premiere, Saint Jean Gualbert se
les Historiens de sa Vie alla à
maldoli prendre des instructions
Saint Romuald ; & ce ne pût é
avant l'an 1034. Sur quoi il réf
les Historiens de Vallombreuse,
rapportent ce voyage de leur F
dateur à 1008. Et il ne dissimule
que Teuzon Disciple de Saint J
Gualbert, & Athon Evêque de
toïe, ne font point mention de Sa
Romuald, mais seulement du Pri
de Camaldoli : ce qui affoiblit ext
mement cette raison.

La seconde est prise de ce
Pierre de Damien raconte ch.
que le Fils de Busclas Roi des
clavons fit present d'un beau che
à Saint Romuald, & par son con
s'alla faire Moine à Cluny : ce
ne put encore arriver qu'en 10

Car ce Prince eſt, au ſentiment des Hiſtoriens de Pologne, Caſimir, qui vint à Paris faire ſes études & ſes exercices en 1036. ou 1034. & qui les ayant finis voyagea en Italie, & conféra avec Saint Romuald. Il y a encore en ceci de la difficulté ; parce que Caſimir étoit Fils de Mieſciſlas II. Roi de Pologne. Dom Grandis répond qu'il étoit Petit-Fils de Boleſlas ou de Buſclas, & que cela ſuffit pour le dire Fils de Boleſlas. Une autre difficulté eſt, que Pierre de Damien place ce point de la Vie de Saint Romuald comme arrivé ſous l'Empire d'Otton III. avant que Caſimir fût au Monde. Dom Grandis répond qu'il n'a pas ſuivi l'ordre des faits qu'il rapporte.

La troiſiéme raiſon ſe tire de la fondation de Camaldoli, que Dom Grandis ne met qu'en 1027. ſur l'autorité du B. Rodolphe dans les Conſtitutions de l'Ordre écrites en 1085. & ſur ce que Theodal, qui ne fût Evêque d'Arrezzo qu'en 1022. conſacra l'Egliſe en la cinquiéme année de ſon Epiſcopat, comme les Actes en font foi. De Camaldoli Saint Ro-

muald alla à Sitrie, où il passa sept ans Reclus ; de-là à Valcastro, où sept mois après il mourut. Mais Dom Grandis le fait retourner de Sitrie à Camaldoli, pour y recevoir Saint Jean Gualbert, & pour lui prolonger ses jours jusqu'en 1037.

Il faut ajuster les faits contenus dans la Vie de Saint Romuald à son grand âge de 120 ans. Voici comment Dom Grandis s'y prend : Il le laisse sous la Discipline de l'Ermite Marin à la sortie du Monastere de Classe pendant vingt ans : ce qui le conduit à 961. où il dit qu'arriva la conversion du Doge Pierre Urseole. Après quoi il le fait demeurer en France, c'est à dire en Catalogne, jusqu'à 982. & il arrange le cours de sa Vie dans une table chronologique.

Au reste il ne donne pas ses preuves pour des démonstrations ; & il sera content, si elles sont reçûës comme probables. Il reconnoît même qu'il est difficile de ne pas penser, que Saint Romuald fût déja mort, quand la consécration de l'Eglise de Camaldoli se fit en 1027.

lors qu'on lit ces paroles de Theodald, *Nos ob amorem piæ memoriæ spiritualis Patris Nostri Domini Romualdi clarissimi Eremitæ*; & ces autres, *ut cum denominato sancto Viro, Romualdo scilicet, partem in æterna vita habeamus.*

TROISIE'ME DISSERTATION.

De l'habit blanc des Camaldules.

Les Historiens de l'Ordre racontent, que Saint Romuald étant à Camaldoli eût une extase, pendant laquelle il vit une échelle qui touchoit au Ciel, où des Moines vêtus de blanc montoient; & que de-la il prit occasion de changer la couleur de son habit, & de celui de ses Disciples, qui jusques-là en avoient porté de noirs comme les Benedictins.

Dom Grandis rejette cette vision, dont Pierre de Damien n'a point parlé, non plus que les Géneraux de l'Ordre, Rodolphe, Martin III. Gerard II. Bonaventure de Fano, dans leurs Constitutions. Et dans des contestations arrivées an-

ciennement dans l'Ordre touchant la couleur, il n'est fait nulle mention de la vision prétenduë de Saint Romuald. Rodolphe & Gerard II. l'attribuent à Maldule propriétaire de Camaldoli, qui en étant touché, céda son fond au Saint pour y établir des Moines, & se donna lui-même pour être de ses Disciples.

Le plus ancien monument qui se voit de cette échelle mysterieuse representée à St. Romuald, est une peinture de l'an 1365. dans le Chapitre du Monastere des Anges à Florence : mais Saint Romuald y paroît déja en habit blanc, aussi-bien que les Moines de Classe, & Saint Benoît même. Ce qui montre au moins qu'au tems que cette peinture fut faite on ne pensoit pas encore que la vision eût fait prendre le blanc aux Camaldules. Dom Grandis observe que les peintures representent par des images corporelles, ce qui se passe interieurement dans l'es-[illegible], & que tout ce qui accompagne [illegible]sonner des Saints dans les ta-[illegible] ne doit pas passer pour au-[illegible] visions. Il ajoûte, & il prou-

ve par des autoritez qui paroissent incontestables, que ce n'est que depuis 1513. que l'Ordre a reçû universellement l'opinion de la vision, & du changement fait dans la couleur des habits à son occasion. Enfin il conclut, qu'il ne faut point chercher d'autre raison de l'habit blanc des Camaldules, que l'ancienne coûtume des Moines, qui la pluspart portoient cette couleur.

QUATRIE'ME DISSERTATION.

Si le B. Pierre de Damien a été Camaldule.

Le Pere Paderchi, de l'Oratoire de Rome, dans la Vie qu'il a composée du B. Pierre de Damien, nie qu'il ait été Camaldule. Si c'est à tort qu'il le nie, comme le prétend Dom Grandis, c'est enlever à cet Ordre une de ses plus grandes Lumieres; c'est lui dérober la gloire du célebre Monastere d'Avellane, d'où est sorti Pierre de Damien, & qui a donné à l'Eglise trois autres Cardinaux, plus de quarante Prélats

avec autant de Saints ou de Bienheureux. La chose est trop de conséquence pour se taire. Aussi deux Camaldules, Machiaretti, & un autre qui ne s'est point nommé, entreprirent de réfuter le Pere Laderchi ; & c'est ce que fait encore Dom Grandis dans cette Dissertation, à laquelle il avoit déja travaillé, avant que les Ouvrages de ses Confreres eussent paru. Il employe quatre moyens.

1°. Quoique Ludolphe, Fondateur du Monastere d'Avellane, en ait jetté les fondemens dès l'an 979. ce ne fut néanmoins qu'en 989. ou 990. & sous la direction de Saint Romuald, qu'il y institua les Observances selon la Regle de Saint Benoît, avec la pratique de la Vie éremitique. Dom Grandis l'assûre ainsi, persuadé que la Solitude de Sitrie, où Saint Romuald se retira vers ce tems-là, est Avellane même.

2°. Avellane & Camaldoli étoient formez sur le même plan : semblable mélange de la vie commune & éremitique, mêmes jeûnes, même Psalmodie, même usage de la discipline. Le jeûne étoit sévére ;

re Damien, de neuf œufs de
ou de trois œufs d'oye : ce
pe environ ſeize onces. Il y
elque addouciſſement dans
ves de Noël, de Pâques, &
ntecôte, & durant le tems

y avoit Confraternité entre
ies d'Avellane & de Camal-
ſt même vrai-ſemblable que
Damien a fait quelque ſé-
is ce dernier Monaſtere. Et
plus concluant, c'eſt que
heureux Dominique l'en-
Moine d'Avellane, fut fait
e Sitrie, qui étoit de la Fon-
le Saint Romuald.

unes pour la Congregation d'Avellane écrites par Pierre de Damien, les autres pour celle de Camaldoli par ses Generaux ; Dom Grandis répond ; qu'outre la ressemblance qui est entre ces Constitutions, il paroît par l'exemple de plusieurs Religions, que l'unité d'Ordre se conserve dans la division des Congregations particulieres. Il reproche au P. Laderchi plusieurs fautes commises dans la Vie de Pierre de Damien.

ARTICLE CXXXIV.

RETRAITE POUR LES ORDINANS, *ou Traité des Dispositions qu'on doit apporter aux Ordres. Par Mr. le Curé de S. Sulpice.* A Paris chez Raymond Mazieres ruë Saint Jaques 1709. *deux tomes in 12. tom. 1. pag. 432. tom. 2. pag. 544.*

LE seul nom de l'Auteur suffit pour donner une juste idée de cet Ouvrage. Où trouver un plus excellent Maître de la perfection Ecclesiastique ? Tout ce qu'une étu-

de continuelle des Saints Livres, des Ecrits des Peres, & des Regles de la Discipline, tout ce qu'une longue experience ont appris à Mr. le Curé de Saint Sulpice sur un sujet si important ; est renfermé dans ces deux Volumes. Ce sont les Leçons & les Pratiques qu'il a lui-même employées avec tant de succès, & qui ont formé tant de Saints Ministres de l'Autel, des Prélats, des Pasteurs irrepréhensibles.

Il a mis dans le premier tome plusieurs Entretiens & plusieurs Considérations, sur l'excellence & la necessité de la retraite, sur la necessité de se préparer aux Ordres, sur la Vocation Ecclesiastique, sur l'innocence conservée qu'on devroit apporter aux Sacerdoce, sur l'innocence reparée & la chasteté affermie qu'on doit au moins y apporter, sur la Charité Sacerdotale, sur la Dévotion actuelle qui est necessaire dans le tems de l'Ordination, sur l'Action de graces après l'Ordination, sur le fruit qu'on doit tirer de l'Ordination, & les engagemens qu'on y contracte.

Le ſecond tome ne contient q
trois Entretiens. Dans le prem
Monſieur le Curé de Saint Sul
ce a raſſemblé un grand noml
d'exemples choiſis, qui montr
juſqu'où les Eccleſiaſtiques des p
miers ſiécles de l'Egliſe ont po
la Vertu. Il y fait auſſi quelq
reflexions ſur la Deſcription p
phétique, que Saint Vincent Fer
nous a laiſſée de la Vertu des Ec
ſiaſtiques que Dieu oppoſera à l'
te-Chriſt. Le ſecond Entretien
poſe les raiſons qui obligent les
cleſiaſtiques à mener une vie ex
plaire. Et le troiſiéme leur enſei
combien ils doivent être détac
de leurs Parens.

On peut attendre de la mê
main pluſieurs autres Entretiens
des ſujets ſemblables.

ARTICLE CXXXV.

MARQUES SUR LA THEOLOGIE morale de Mr. Bonal, qui servent 'additions & d'éclaircissemens aux écisions qu'il a données dans son Ouvrage, pour l'instruction des Ecclesiastiques. Par V.D.D.C.V.D.T. A Toulouse, chez la Veuve de J. J. Boude, Claude Gilles le Camus, Jaques Loyau. 1708. *in* 12. *pages* 548.

'Auteur dit dans l'avertissement, que le Public a obligation à . Bonal de son Ouvrage, & qu'il ıvoit lui en avoir une plus gran- L'obligation consiste ; en ce que ı résolution des cas de conscience :ant bien traitée avec étenduë en ivers Livres, comme leur lectu- e seule rebutoit bien des gens de acquer à une étude, qui pour être vantageuse, demandoit une ap- lication assiduë ; & que d'ailleurs ous ceux qui étoient chargez de ı conduite des Ames, n'étoient ıas en état de se procurer les noyens de devenir éclairez dans n emploi si difficile ; Mr. Bonal ntreprit de lever ces obstacles en

„ compoſant cette Morale, qui q
„ que ſuccincte dans ſes décisi
„ n'oublie preſque rien... La
grande obligation auroit été, „ ſi
„ ſe ſervir ſi fréquemment des I
„ teurs modernes, il eût eû rec
„ aux Saints Peres.

Ce qui fait à la décharge de
Bonal, „ c'eſt qu'il n'eſt pas n
„ moins tombé dans ces excès &
„ extravagances, où ſont tombe
„ nos jours tant de Caſuiſtes. Il a
„ couvert ces relâchemens : 1
„ pour l'ordinaire il les a évitez
il ne faut pas s'en étonner : car
toûjours mené une vie exempl
par tout où il a vécu ; & pluſi
Prélats lui avoient confié l'éduca
de leurs jeunes Eccleſiaſtiq
Mais d'un autre côté ce qui le c
ge, „ c'eſt qu'il s'éloigne de tem
„ tems de cette ſage médiocrit
„ néceſſaire à un Caſuiſte, & a ſ
„ trop facilement le torrent des
„ teurs modernes.

Bonal, que ſa vie exemplair
pû préſerver, ſinon de ne pas t
ber pour l'ordinaire dans les e
& les extravagances du relâcher
qui s'eſt laiſſé entraîner trop F

ment par le torrent des Auteurs modernes ; Bonal, dis-je, avoit besoin de la main d'un habile Homme, qui sçût le ramener à cette sage mediocrité „ si nécessaire à un bon Casuiste, „ & dont néanmoins il s'est égaré „ de tems en tems. L'Auteur de ces Remarques lui prête ce bon office.

Avant que d'en venir à corriger ou à éclaircir ses décisions particulieres, il établit quelques principes généraux. 1°. Lorsque Bonal rapporte deux opinions sans se déclarer pour l'une ou pour l'autre ; ce qui lui arrive quelquefois, il ne faut pas croire qu'il en laisse le choix à son Lecteur, & la liberté de suivre celle qui lui plaira. Ce seroit une prétention dangereuse, comme dit Saint Augustin : * *Quæ pejor mors animæ, quam libertas erroris* ? Est-il pour l'Ame une mort pire que la liberté de se tromper ? Il faut donc dans ces circonstances chercher quelle est la veritable opinion.

2°. Si par soi-même on ne peut pas parvenir à la verité, il est de la prudence de consulter les personnes in-

* *Epist.* 166.

telligentes, principalement les E
ques & les Pasteurs, comme éta
par le Saint Esprit pour la cond
du Peuple.

3°. A leur défaut on doit s'add
ser à des personnes sages, pruden
experimentées & d'une vie irrre
chable : sur tout il faut éviter ces
suistes modernes, fauteurs du lil
tinage, qui permettent de consu
jusqu'à ce qu'on ait trouvé un D
teur, dont le sentiment s'acc
avec la cupidité.

4°. Les Curez de campagne qu
trouvent pas facilement à qui a
recours, doivent examiner les d
sions de leur Bonal sur les Ca
des Conciles, les Decrets des Pa
les Peres, la Tradition. Il sen
que le meilleur conseil à leur
ner, c'est de ne se pas hâter de p
dre leur résolution ; & qu'un v
ge à la Ville leur coûtera m
qu'une nombreuse Bibliotheque

5°. Comme il est nécessaire,
l'Auteur de ces Remarques, que
Curez soient en état de découvr
vérité par eux-mêmes ; il leur
donne de bien étudier l'Ecriture

Conciles, les Peres; de vaquer à l'Oraiſon, de mener une vie pure, & d'avoir une intention droite.

6°. Les opinions nouvelles doivent être abſolument rejettées.

7°. Comme on ne peut pas dire qu'on ſoit toûjours obligé de ſuivre le parti le plus ſûr, la ſageſſe Chrétienne exige néanmoins, que dans le concours de diverſes opinions incertaines en ſoi, on s'arrête à celle qui favoriſe le plus la pieté, & qui s'oppoſe à l'amour propre. Ainſi du ſentiment de Caïetan, que les eſpèces de l'Euchariſtie continuent d'opérer la Grace tandis qu'elles demeurent en état d'être ſenſibles dans celui qui a communié; il s'enſuit au moins, qu'il faut ſe tenir dans le recüeillement après la Communion. De même de l'opinion de Saint Antonin, que pecher mortellement un Dimanche, c'eſt commettre deux pechez mortels; il faut conclurre une obligation particuliére de s'obſerver pendant ce ſaint jour. Enfin ce qu'enſeigne Saint Bonaventure, qu'il y a obligation de ſe confeſſer auſſi-tôt qu'on a peché mortelle-

ment, fait comprendre en quel c
ger demeurent ceux qui diffe
leur Confeſſion.

Comme l'Auteur des Remarc
ſuit Bonal pas-à-pas, ſoit pour co
ſer ſes déciſions, ſoit pour les écl
cir, ou pour les confirmer; il 1
pas poſſible d'entrer dans un tel
tail. Il ſuffit de remarquer, qu'
contredit environ en 50 endroits.
exemple il improuve ce que Bon
enſeigné ; Qu'une Communior
crilege à Pâques ſatisfait au pré
te de l'Egliſe ; Qu'il ſuffit en un j
de Fête d'avoir entendu une Me
quoique ç'ait été avec intention c
ſiſter à une autre pour accompli
précepte ; Que le larcin fait dans
gliſe d'un bien qui n'appartient
à l'Egliſe, n'eſt pas un ſacrile
Qu'il n'y a point de peché à f
prêter le ſerment en Juſtice à
perſonne, qu'on prévoit probal
ment ſe devoir parjurer ; Qu'un
ge qui joint ſa voix aux autres
ges qui l'emportent par leur nc
bre dans un Jugement inique, n
point tenu à réparer le tort ; C
les trois Contracts ſont licites ; C

les Collateurs Laïques ne ſont pas obligez de nommer le plus digne ſujet à un Bénéfice, & qu'il leur ſuffit de nommer un ſujet digne ; Que ce n'eſt pas un peché mortel à un Diacre de chanter l'Evangile, étant en état de peché mortel ; Que la réſervation des péchez eſt levée par une Confeſſion invalide.

Il ſe rend moins ſévere que Bonal ſur quelques points. Il nie que ce ſoit un ſacrilege d'attirer un Clerc au Fore ſéculier. Il exempte de l'obligation de reſtituer, celui qui par ſes conſeils a perſuadé à un autre de faire une injuſtice, & qui enſuite a fait ce qu'il a pû pour l'en détourner. Il ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire de réïterer toutes les Confeſſions faites de bonne foi depuis une mauvaiſe, en laquelle on auroit à deſſein caché un peché mortel. Il ne condamne pas de peché mortel un Prêtre, qui en peché mortel & en cas de neceſſité adminiſtre le Baptême.

On ne voudroit pas ſouſcrire à toutes les opinions qu'il annonce. Selon lui, un Juge qui prend de l'argent pour rendre une Sentence in-

juſte, n'eſt pas obligé de le rendre à celui de qui il l'a reçû ; La compenſation occulte ſe peut pratiquer ; Il y a à douter ſi l'on n'eſt point diſpenſé de la reſtitution, lorſquelle ne ſe peut faire qu'à grands frais, & qui excedent au double ce qui a été pris injuſtement ; L'affection qu'on a à une choſe ſuffit, pour pouvoir la vendre au-deſſus du plus haut prix qu'elle vaut ; Après la vente d'un fonds utile, il eſt permis de prendre de l'Acheteur un interêt équivalant à ce que rapporteroit le fonds, juſqu'à l'entier payement ; C'eſt-à-dire, qu'il eſt permis de tirer des interêts d'une dette, puiſque le contract de vente a changé le fonds en une veritable dette.

Sur l'irregularité il dit, que les Medecins l'encourent par leur emploi ; Que ceux qui cauſent à quelque perſonne un chagrin mortel, l'encourent auſſi ? Que depuis la revocation de l'Edit de Nantes les enfans des Hérétiques ſont devenus irreguliers. Il ne veut pas qu'à l'article de la mort on puiſſe au défaut de tout autre Prêtre demander l'abſolution à un Prêtre excommunié.

ARTICLE CXXXVI.

SUITE DES SAINTS ET HEUREUX retours sur soi-même, pour les Epîtres & Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & d'autres qui manquent dans le premier volume à l'Avent, à la Passion, aux Fêtes des Saints, à la préparation à la mort, au choix d'un Etat. Par le R. P. François Davril de la Compagnie de JESUS. A Paris chez Nicolas Couterot ruë Saint Jaques M. DCC. IX. *in* 12. *pages* 323.

LA benediction que Dieu a donnée au premier volume *des Saints retours sur soi-même*, en a fait souhaiter la suite. Le Pere Davril n'a pas beaucoup differé à remplir son dessein & l'attente des personnes vertueuses. Ce second Volume ne sera pas moins utile que le premier. Le Reviseur Homme intelligent & sincere assûre, que ces courtes Meditations sont dans leur brieveté pleines d'onction & de force.

ARTICLE CXXXVII.

DISSERTATION CHRONOLOGIQUE & critique sur les Chap. LIX. *& suiv. du Liv.* 1. *d'Hérodote au sujet de* Pisistrate Tyran *d'Athénes.*

L'Histoire d'Athénes n'a guéres de morceau plus curieux, que ce qui regarde le Regne de Pisistrate & celui de ses Enfans. C'est ce qu'on peut voir dans le Livre exprès qu'en a fait Meursius, où l'on doit avoüer que ce sçavant Homme a ramassé avec la derniere exactitude tout ce que les Anciens en ont dit. Quelque soin toutefois qu'il se soit donné pour éclaircir cette Histoire, il y reste encore des difficultez, dont la plus grande est de démêler le commencement & la durée des trois differens tems, auxquels Pisistrate eut l'addresse de s'emparer d'Athénes. Il est vrai que le P. Petau dans son grand Ouvrage de la Doctrine des tems, Tom. 2. pag. 856. a tâché de découvrir la vérité, & a crû l'avoir trouvée. Mais comme il me paroit

s'en être entiérement écarté, & que son autorité n'a pas laissé d'entraîner tous ceux, qui ont écrit depuis sur cette matiére ; il est bon de faire voir les raisons sur lesquelles je me fonde pour détruire les siennes.

L'époque du tems où Pisistrate se rendit pour la premiére fois Maître d'Athénes, n'est pas la plus difficile à fixer. Les Marbres d'Oxford nous apprennent que ce fut la 4e. année de l'Olympiade 54. sous Comias Archonte d'Athénes. Cela se rapporte à l'an 4153. de la Période Julienne ; qui est l'epoque dont je me servirai ici, comme de la plus commode. Plutarque à la fin de la Vie de Solon convient pareillement, que ce fut sous Comias. Cela s'accorde parfaitement avec ce qu'en dit Aristote. Car en ses Politiques Liv. v. ch. 12. il compte 33. ans depuis le commencement du premier régne de Pisistrate jusqu'à sa mort ; & il ajoute que ses Enfans furent chassez 18 ans après : ce qui arriva l'an de la Per. Jul. 4204. Le Regne de Pisistrate & de ses Enfans dura donc 51 ans ; lesquels étant déduits de 4204 ; reste 4153, qui est

l'année où Pisistrate s'empara d
thénes, comme on vient de le m
trer.

Il est vrai qu'Hérodote paroit
quelque façon contraire à Aristo
Car celui-ci en l'endroit cité,
que de ces 51 ans ils n'en regnér
effectivement que 35, à cause
deux exils, qu'il leur fallut essuy
Au lieu qu'Herodote Liv. v. ch
dit, qu'ils en regnérent 36. Mais ce
différence qui n'est pas considéral
peut venir de deux choses; ou
ce que la fortune des Pisistratide
subsisté un peu plus de 51 ans,
qui a pû donner lieu à Hérod
d'en compter 52; ou de ce que l
exil a duré un peu moins de 16 a
ce qui peut avoir engagé le mê
Historien à n'en compter que 15. S
vant quoi ils se trouveront avoir
effet regné 36 ans, sçavoir le Pere
& autant les Enfans.

Quoiqu'il en soit, il est sûr c
Pisistrate commença à regner sur
fin de l'année 4153. de la Peric
Julienne; & non en 4154. com
le marque le P. Petau, qui en cela s
quivoque dans son calcul. Aut

ment il ne pourroit y avoir 51 ans depuis ce tems jusques en 4204, auquel tems, de son aveu, les Enfans de Pisistrate furent chassez d'Athénes.

Du reste il a grande raison de reprendre Meursius, lequel au chap. 3. de son Hist. de Pisistrate, assure qu'il commença à regner la premiére année de l'Olympiade 50. Ce qui tombe en l'an 4134. de la Per. Jul. & cela sur la foi du Collecteur anonyme des Olympiades, qui n'est autre que Scaliger, lequel s'est manifestement trompé en cette occasion. Car on n'a jamais dit que Pisistrate & ses Enfans ayent regné plus de 51 ans, comme le justifient les passages d'Isocrate & du Scholiaste d'Aristophane, citez & corrigez par Meursius au même Livre.

Il faut pourtant convenir que si *Scaliger* & Meursius ont fait cette faute, ils ne l'ont pas faite de leur chef. Ce qui les y a fait tomber ce sont deux passages, l'un de Tatien, & l'autre de Clement d'Alexandrie, Stromat. Lib. 1. où parlant d'Onomacrite, ils disent qu'il vivoit du tems

des Pisistratides vers la cinquan
me Olympiade: περὶ τὴν πεντη
Ὀλυμπιάδα. Mais il est évident
ces passages sont corrompus. C
Onomacrite fleurissoit en ce tem
c'est a dire l'an de la Per. Jul. 4
comment auroit-il pû être en
à la suite de Xerxés en 4230. c
me en effet il y étoit au rap
d'Hérodote Liv. VII. chap. 6. A
G. J. Vossius, quoique par d'au
raisons, se détermine en son L
Des Poëtes Grecs, pag. 23. à lir
l'un & en l'autre de ces passa
ἑξηκοστὴν pour πεντηκοστὴν. Ce qui
suffit peut-être pas encore; pa
que cela suppose qu'Onomac
fut en Perse dans un âge fort av
cé: ce qui n'est guére vrai sem
ble. Ainsi j'aimerois mieux lire
ces deux endroits: περὶ τὴν πρ
καὶ ἑξηκοστὴν ὀλυμπιάδα. C'est à dire
l'an 4194. de la Per. Julienne.

Cette erreur a engagé Meur
dans une autre, qui n'a pas été
marquée par le P. Petau. Car sup
sant que Pisistrate a commencé
regner En 4134. & demeurant d
cord que ses Enfans ont été cha

d'Athénes en 4204. il falloit soûtenir que la Tyrannie des Pisistratides avoit regné environ 70 ans. C'est aussi ce que fait Meursius au même chapitre 20. contre l'autorité de tous les Anciens, & sur tout d'Aristote, lequel avoit dit au Liv. v. de ses Politiques ch. 12. que le Regne de Pisistrate avoit durée 33 ans, y compris le tems qu'il avoit été exilé, & que celui de ses Enfans n'en avoit duré que 18. Ce qui ne faisoit en tout que 51 ans. Mais cette difficulté n'a point arrêté Meursius, qui s'est avisé de soûtenir qu'Aristote s'étoit fort trompé, en avançant que les Enfans de Pisistrate n'avoient regné que 18 ans, au lieu qu'ils en avoient regné 36 suivant Hérodote, Liv. v. ch. 65. En quoi ce sçavant Homme s'est lui-même fort équivoqué. Car les 36 ans, dont parle Hérodote en cet endroit, ne regardent pas le Regne seul des Enfans de Pisistrate, mais celui des Pisistratides en géneral, dans lequel celui de Pisistrate même est compris, comme je l'ai montré ci-dessus. Et il ne faut pas s'imaginer que le nom

[illegible] que les [illegible] est cer-[illegible] est com-[illegible] *Tyrannie* [illegible]fie le [illegible] allegué, [illegible] des [illegible] Cypse-[illegible]

[illegible]crate [illegible] 4153. [illegible] vecut [illegible]ques à [illegible] sa [illegible] n'en [illegible] Aristo-[illegible] reste [illegible] années [illegible]ment [illegible] dé-[illegible] avec [illegible] pag. [illegible]ologi-[illegible] ne [illegible], on [illegible] conjec-[illegible]

[illegible] qui ait [illegible] époq-[illegible]

ques. Pour cela il suppose, comme un fait certain, suivant Hérodote, Liv. 1. ch. 62. que des 16 ans d'éxil qu'Aristote fait essuyer à Pisistrate, il y en a onze entiers qui régardent son dernier éxil. Il suppose encore suivant le même Aristote, que depuis le dernier rétablissement de Pisistrate jusqu'à sa mort, il y eut un intervalle de 17 ans. D'où il conclut qu'il fut chassé d'Athénes la deuxiéme fois en 4158. & qu'il s'en empara la troisiéme fois en 4169. Reste à établir quand il en fut chassé la premiere fois, & quand il s'en empara la deuxiéme. C'est ce qu'il fait en supposant par conjecture, qu'il en fut dépossedé la premiere fois au commencement de 4155. & qu'il s'en remit en possession la 2e. en 4157.

Il est étonnant qu'un aussi habile Homme que le P. Petau, ait pû faire tant de fautes sur une question de fait de si petite étenduë. Car en premier lieu il suppose que Pisistrate a regné la trosiéme fois 17 ans de suite, contre les propres paroles d'Aristote, dont il employe l'autorité.

On en jugera mieux en les lisant. Les voici : Τρίτη δὲ τυραννὶς ἡ τῶν Πεισιστρατιδῶν Ἀθήνησιν οὐκ ἐγένετο δὲ συνεχής. Δὶς γὰρ ἔφυγε Πεισίστρατος τυραννῶν. Ὥστ᾽ ἐν ἔτεσι τριάκοντα καὶ τρισὶν, ἑπτὰ καὶ δέκα ἔτη τούτων ἐτυράννευσεν. Ὀκτὼ καὶ δέκα δὲ οἱ παῖδες. Ὥστε τὰ πάντα ἐγένετο ἔτη τριάκοντα καὶ πέντε. Il est évident que par ces termes il paroit seulement, que des 33 ans, qui s'écoulérent depuis la premiere fois que Pisistrate s'empara d'Athénes jusqu'à sa mort, il n'y en regna véritablement en tout que 17. Il n'est donc pas vrai que ces 17 ans soient uniquement le tems du dernier Regne de Pisistrate.

Il s'équivoque encore en ce qu'il fait dire à Hérodote, que le dernier exil de Pisistrate dura onze ans entiers. Car cet Historien dit simplement, que ce Tyran ayant été dix ans hors d'Athénes, marcha enfin l'onziéme année avec une petite armée pour recouvrer cette Ville. En quoi il eut le bonheur de réüssir. C'est un fait dont on peut se convaincre par la lecture du passage même de cet Historien. Mais ce qui fait

lè mécompte du P. Petau, c'eſt qu'il traduit ces mots, *διὰ ἑνδεκάτου ἔτεος*, par ceux-ci, *poſt* XI. *annos*: au lieu qu'il devoit les traduire ainſi, *undecimo anno*, ſuivant la leçon qu'il en donne lui-même au Liv. IV. ch. 3. des Diſſertations, qu'il a inſerées à la fin de ſon *Uranologion*.

Il y a plus. Car dans l'application que fait le Pere Petau des paſſages d'Hérodote & d'Ariſtote, ſuivant le ſens qu'il leur donne, il ſe trouve pluſieurs contradictions manifeſtes. La premiére eſt qu'il convient que Piſiſtrate n'a regné en tout que 17 ans. Et cependant il donne tout cet intervalle à ſon dernier Regne. C'eſt pour cela que ſentant cette difficulté, il avance dans la ſuite de ſon raiſonnement, contre ce qu'il avoit dit d'abord, que depuis 4169. juſqu'en 4186. il n'y a que 16 ans: & cela afin de réſerver une annéc pour les deux premiers Regnes de Piſiſtrate. Voici ſes termes: *Cum à tertia tyrannidis exordio, nempe ab anno* 4169. *ad Piſiſtrati obitum, qui incurrit in annum* 4186. *anni interjecti ſint ſolidi* XVI. *neceſſe eſt ad* XVII. *complen-*

dos, quot integro Dominatui præ Aristoteles, unicum dumtaxat ex du tyrannide confici. Mais de quelque té qu'il se tourne il y a en cela l'équivoque. Car s'il persiste à c que depuis le dernier Regne de sistrate jusqu'à sa mort, il y a ans, il ne reste plus aucun t pour ses deux premiers Regnes au contraire il ne donne que 16 au dernier, il n'en a pas dû marc le commencement en l'année 4 mais en 4170. Et s'il se réduit l ne peut plus s'accorder avec rodote, par lequel il paroit que 4169. & même plûtôt, Pisist s'étoit de nouveau rendu Maître c thénes.

En second lieu, si l'on supp avec le P. Petau, que le premie le second Regne de Pisistrate n chacun duré que six mois, c me aussi qu'il fut dépossedé la miere fois en 4155. il s'ensuit une conséquence nécessaire, qu'il voit commencé de regner que le milieu de l'année 4 54. Or puis ce tems jusqu'en 4186. il a que 31 ans & demi, & non le

ans, lesquels, de l'avû du P. Petau, doivent se trouver depuis le premier Regne de Pisistrate jusqu'à sa mort.

Vrai-semblablement ce qui a trompé ce sçavant Homme, est un passage d'Hérodote au Liv. I. Cet Historien y raconte que Crœsus songeant à faire la guerre à Cyrus, crût qu'avant toutes choses il devoit rechercher l'amitié des principaux Peuples de la Gréce. Et il ajoute que s'étant informé de ce qui s'y passoit, il apprit qu'à l'égard des Athéniens, leur liberté étoit alors opprimée par Pisistrate. Sur quoi Hérodote prend occasion de raconter tout de suite la fortune de cet Homme; comment il s'empara de sa Patrie; comment il en fut chassé; puis rétabli; ensuite chassé une seconde fois; & enfin comment il s'en rendit Maître une troisiéme & derniere fois pour le reste de sa vie. Après quoi l'Historien reprenant le fil de son discours retourne à Crœsus, & à ses projets. De là le P. Petau s'est imaginé que quand Crœsus s'informa de l'état de la Gréce, Pisistrate avoit déja essuyé ses deux

une trosiéme fois d'Athénes.
qu'il fit en effet sur la fin de
année, & y regna ensuite pais
ment jusques sur la fin de 4
qu'il mourut, & laissa pour Su
seurs ses Enfans; lesquels deme
rent Maîtres d'Athénes jusque
fin de 4204.

Voilà quel seroit mon avis su
différentes époques. Et je ne
pas qu'on y puisse objecter d'
chose, sinon ce que dit Héroc
Liv. 1. chap. 59. & 60. sçavoir
Pisistrate, après s'être emparé
thénes, en fut chassé peu de
après, & avant que sa puissan
fût bien affermie. D'où on
conclurre qu'il n'est pas vrai-
blable, que cette premiére
pation ait duré 8 ans, comme
suppose.

Mais je répons que ce pe
tems, dont parle Hérodote, ne
pas être resserré si fort qu'on
magine. Huit années ne sont p
tems fort considérable dans
Histoire aussi étenduë que la si
ni dans une narration, où l'H
rien coule aussi rapidement qu
 cel

les dix ans de ſon

à dans Plutarque
laire, que la durée
de Piſiſtrate a été
r à la fin de la Vie
que ſuivant Héra-
e Légiſlateur vécut
depuis que Piſiſtra-
d'Athénes la pre-
ιον δ' ἔτι ὁ Σόλων ἀρξα-
τυραννεῖν, ὡς μὲν Ἡρα-
ἱστορεῖ, συχνὸν χρόνον.
ain que ce tems ne
Car on convient que
ous ce premier Re-
vit plus ſa Patrie
ſt vrai qu'un autre
port du même Plu-

fois, qu'après un assez long intervalle.

A l'égard de Solon même, si l'on s'en rapporte à ce qu'en dit Hérodote, Liv. 1, ch. 29. & suiv. Il est certain qu'il vécut long-tems après que Pisistrate eût soûmis sa Patrie. Car cet Historien rapporte que Solon ne fut trouver Crœsus qu'après que ce Prince eut subjugué les uns après les autres, non seulement tous les Grecs qui Habitoient l'Asie, mais encore plusieurs Peuples voisins, & presque toute l'Asie Mineure. Or Crœsus ne succéda à son Pere que l'an 4156. de la Per. Julienne, par consequent trois ans après que Pisistrate se fut emparé d'Athénes. Il lui fallut aussi apparemment quelques années pour faire tant de conquêtes. Et cela étant, cette fameuse Conférence de lui & de Solon, si elle est vraye, ne put guére se faire avant l'an 4159. Et la mort de ce Legislateur ne pût aussi arriver avant l'année 4160. que je suppose être la derniére du premier Regne de Pisistrate. Ce qui est conforme à ce que dit Diogéne Laërce

en la Vie de Solon, que ce ne fut qu'aprés l'usurpation de Pisistrate, qu'il entreprit ses voyages d'Egypte, de Cypre, & de Lydie; & à ce qu'assure Suidas, que suivant plusieurs Auteurs, Solon vécut jusques à l'Olympiade 56.

Il faut pourtant avoüer avec le P. Petau, Tom.2. de sa Doctrine des Tems pag. 857. qu'il n'y a nulle apparence, que Solon ait entrepris si tard de tels voyages, & qu'il est plus vrai-semblable que cette entrevûë de Crœsus & de lui, a été faite du vivant d'Alyatte Pere de Crœsus. Et quant aux conquêtes de ce dernier, je suis aussi persuadé, qu'il les fit du vivant de son Pere, soit qu'il eut été associé par lui au Gouvernement de son Royaume, comme le croit le P. Petau, soit qu'il eût simplement le Commandement de ses armées : ce qui a donné lieu à Hérodote de lui attribuer les conquêtes faites sous le Regne de son Pere, quoi qu'il n'en parle qu'aprés avoir parlé de la mort d'Alyatte. Car c'est assez sa coûtume de rassembler ainsi tout ce qui regarde une

même perſonne, bien que les choſes ſe ſoient paſſées en différens tems; ainſi que je l'ai déja remarqué à l'égard de Piſiſtrate.

Je crois donc avec Plutarque, que Solon ne ſortit point d'Athénes après que Piſiſtrate s'en fut emparé, & qu'il y mourut avant le rétabliſſement de la République. Mais je crois auſſi, qu'Héraclide a eu raiſon de dire, qu'il vécut de la ſorte encore pluſieurs années. D'où je conclus que le premier Regne de Piſiſtrate, non plus que le ſecond, n'ont pas été à beaucoup près auſſi courts, que le P. Petau ſe l'eſt imaginé.

Outre ce qui a été dit ci-deſſus pour établir cette verité, il y a une autre choſe qui acheve de m'en convaincre. C'eſt que Piſiſtrate pendant ſes deux premiers Regnes fit deux conquêtes, qu'il n'eſt preſque pas poſſible qu'il ait faites en ſi peu de tems. La premiere eſt celle de la Ville de Sigée qu'il enleva aux Mityléneens, & où il mit pour Roi ſuivant Hérodote, Liv. v. ch. 94. 95. ſon Fils naturel Hégéſiſtrate, que le P. Petau *De Doctrin. Temp.* Tom. 2. p. 858.

confond mal à propos avec Hégeſtrate Archonte d'Athénes. L'autre eſt celle de l'Iſle de Naxos, dont il fit enſuite préſent à Lygdamis, lequel en reconnoiſſance de ce bienfait lui rendit de grands ſervices, lors qu'il voulut ſe rendre Maître d'Athénes pour la troiſiéme fois, au rapport du même Hiſtorien Liv. 1. ch. 61. & 64.

Je dis que cela ſe fit pendant ſes deux premiers Regnes : car on ne peut dire que cela ſe ſoit paſſé auparavant. Piſiſtrate n'auroit pas eu le pouvoir de faire l'un de ſes Fils Roi de Sigée : ou s'il l'avoit pû, il y auroit plûtôt mis l'un de ſes Fils légitimes qu'Hégéſiſtrate. Il n'auroit pas eu non plus l'autorité de diſpoſer de Naxos en faveur de Lygdamis, s'il n'avoit été que ſimple Citoyen d'Athénes. Et s'il ne l'avoit fait qu'au nom de ſa République, Lygdamis n'auroit eu garde d'exercer ſa reconnoiſſance au préjudice de ſes véritables Bien-facteurs.

Quant aux tems à peu près, où ces deux conquêtes furent faites, je n'en

puis rien dire de bien certain, sinon qu'elles furent faites toutes deux avant l'an 4170. Je crois pourtant que celle de Sigée fut faite peu de tems après que Pisistrate se fut la premiere fois emparé d'Athénes. La raison de ma conjecture est que son Fils étoit déja Roi de Sigée avant la mort de Périandre Roi de Corinthe; ainsi qu'il paroit par ce qu'en dit Hérodote Liv. v. ch. 94. 95. Or Périandre mourut vers l'an 4156. suivant le calcul du même Historien, comme je le ferai voir ailleurs. Ainsi il y a apparence que la conquête de Sigée se fit à la fin de 4153. ou au commencement de 4154.

J'avoüe toutefois que le même passage d'Hérodote, où il est parlé de cet accommodement fait par Périandre, semble résister à cette conjecture. Car il y est dit qu'il ne se fit qu'après que la guerre des Mitylénéens contre Hégesistrate, eût duré assez long-tems : χρόνον ἐπὶ συχνόν. Mais deux années de Guerre entre d'aussi petits Etats, ont pû paroître un tems assez considérable à Hérodote; & l'on a vû ci-dessus qu'Hé-

raclide s'est servi des mêmes termes, pour marquer combien Solon avoit vécu depuis le premier Regne de Pisistrate, quoi qu'il n'y ait survécu que fort peu d'années. Du moins je n'imagine rien de mieux pour concilier ces contrarietez.

Il paroît plus aisé d'accorder celle qui semble être entre Hérodote & Aristote, dont le premier dit que Pisistrate & ses Enfans regnérent en tout 36 ans, & l'autre qu'ils n'en regnérent que 35. Cette différence, à mon avis, vient de ce qu'Aristote a donné au dernier exil de Pisistrate un an plus qu'Herodote, n'ayant point compté parmi les années de son dernier Regne l'année 4180. qui fut celle qu'il partit de la Ville d'Erétrie pour marcher contre Athénes, dont il se rendit Maître. Au lieu qu'Hérodote a vraisemblablement mis cette année au nombre de celles de son dernier Regne. Ainsi l'Historien a crû que des 33 ans qui se sont écoulez depuis 4153. jusques en 4186. Pisistrate en avoit regné 18, & en avoit été exilé 16 : & le Philosophe s'est persuadé,

qu'il en avoit été éxilé 16, & qu'il n'en avoi regné que 17.

Sur ce pied pour faire voir d'un coup d'œil les veritables époques des Regnes de Pisistrate & de ses Enfans, & leur différence d'avec celles, que le P. Petau leur avoit voulu donner, voici la table que j'en ai dressée.

	Suivant le P. Petau.	Suiv. moi.
Pisistrate regne 1°. en	4154.	4153.
Il est chassé 1°. en	4155.	4161.
Il regne 2°. en	4157.	4166.
Il est chassé 2°. en	4158.	4170.
Il regne 3°. en	4169.	4180.
Il meurt en	4186.	4186.
Ses enfans sont chassez en	4204.	4204.

Je finirois en cet endroit, si ce qui vient d'être dit ne me donnoit occasion de parler d'un passage d'Eusebe, qui regarde Pisistrate, & qui a paru avec raison très-difficile à expliquer à plusieurs Sçavans.

Ce passage est en la Chronique d'Eusebe sur l'année MCCCCLV. où parlant de la premiere fois que

Pisistrate fut chassé d'Athénes, il dit ces mots, suivant la traduction de Saint Jerôme : *Pisistratus Atheniensium Tyrannus in Italiam transgreditur.* Ce qui a été ainsi copié par George Syncelle Chronograph. pag. 239. Πεισίστρατος Ἀθηναίων ἐτυράννησεν, καὶ εἰς Ἰταλίαν παρῆλθε.

Ce mot d'Italie a surpris avec fondement tous ceux qui l'ont examiné de près. Car quélle apparence que Pisistrate, lequel conservoit toûjours un esprit de retour pour sa Patrie, & qui étoit dévoré de l'ambition d'y regner, eût entreprit un voyage aussi grand que celui d'Italie. Cela sans doute n'est pas vrai-semblable, sur tout ayant une retraite toute prête chez son Fils à Sigée, qui n'étoit pas un lieu si éloigné d'Athénes.

Dans cette supposition Mr. de Pontac, en sa note sur cet endroit d'Eusébe pag. 381. soupçonne que cet Auteur étant tombé sur quelque autre, où le nom d'*Eretria* avoit été changé par corruption en *Etruria*, s'étoit servi du mot géneral d'Italie, dont l'Etrurie faisoit partie. Conjecture qui est approuvée par Th.

Lydias, en ses notes sur les Ma
d'Oxford, pag. 46.

Mais elle ne sçauroit être de
goût. Car il faudroit pour
qu'Eusebe eût puisé ce morce
l'Histoire Grecque dans qu
Auteur Latin. Ce qu'on ne me
suadera pas.

Il ne paroit pas non plus que M
sius ait été de son avis, ayant pri
autre route pour expliquer ce
sage. C'est en sa vie de Pistrate
pag. 34. où il conjecture qu'Eu
a pris ce fait dans quelque Ecri
corrompu, où pour Ἐρετρίαν il
Ἐχέτραν, qui est une Ville d'Ita

Mais je doute qu'en cela i
mieux rencontré. Car Ἐχέτρα est
different Ἐρετρία, & il n'y a nulle
semblance que l'un de ces mo
été mis pour l'autre.

Jaques Gronovius dans la P
ce, qu'il a mise au-devant du T
V. de son Recüeil des Antiqu
Grecques, dit qu'il a crû d'ab
qu'Eusébe, au lieu d'Ἰταλίαν a
écrit Οἰχαλίαν, qui est une pe
bourgade de l'Euboée; que de
le Copiste ayant omis la prem

lettre de ce mot, Saint Jérôme n'avoit trouvé que l'χαλίαν; ce qu'il avoit changé en *Italiam*. Gronovius ajoûte que dans la suite y ayant fait réflexion, il s'étoit ravisé, & croyoit qu'il ne falloit rien changer en cet endroit, ou du moins qu'on y devoit lire l'παλιναίαν, attendu qu'il y avoit une Ville de ce nom dans l'Euboée; au rapport d'Antigonius Caryst. Hist. Mirab. c.84.

Gronovius a eu raison de se raviser sur sa premiere conjecture, qui n'est aucunement probable. La derniére le seroit davantage, si le mot, ἰπαλιναίου, n'étoit manifestement corrompu dans Antigonus, comme Meursius l'a fort bien remarqué sur cet endroit; quoi qu'il soit plus aisé de relever cette faute, que de la corriger.

Il faut donc recourir à quelque autre conjecture. J'avois d'abord crû qu'Eusébe au lieu d'Ἰταλίαν, avoit écrit, Θετταλίαν. Je me fondois sur ce qu'il y a là certainement deux Villes du nom d'Erétrie; l'une en l'Euboée; l'autre dans la Thessalie. Or Eusébe ayant trouvé dans Hérodo-

te, que Pisistrate s'étoit retiré à Erétrie, sans ajoûter laquelle, il se pouvoit faire que n'aprofondissant pas la chose, il avoit crû que c'étoit en celle de Thessalie.

Ce qui m'a fait abandonner ce sentiment, est que ce ne fut qu'après avoir été chassé d'Athénes la 2^e^. fois, que Pisistrate se retira à Erétrie. Or ce n'est pas de cet exil dont parle Eusébe, mais du premier ; puisque sur l'an MCCCCLXIX. il dit que Pisistrate s'empara alors d'Athénes pour la 2^e^. fois. Et de plus je doute qu'Eusébe eût écrit Θετταλίαν, pour Θεσσαλίαν.

Si donc le mot, Ἰταλίαν dans Eusébe est ou corrompu, ou tiré de quelque Auteur corrompu, comme il y a toutes les apparences du monde, je croirois qu'on pourroit fort naturellement y substituer celui de Πεταλίαν, qui est le nom d'une Ville de l'Euboée, comme aussi d'une ou de plusieurs petites Isles situées entre l'Attique & l'Euboée. Strabon au commencement du Liv. x. parlant des Villes de l'Euboée opposées au Promontoire de Sunium, les nom-

le l'Attique, & que Pisistrate
voit être très à portée d'exciter
brouilleries dans Athénes, ce
oit apparemment son but prin-
, il est fort vrai-semblable qu'il
oisit sa premiere retraite. Et
e la Ville de Pétalie, de mê-
e les Isles de ce nom étoient
peu connuës. Il a pû se faire
isément, que le mot de Πεταλίαν,
t point entendu par les Copis-
été changé en celui d'Ιταλίαν
pourtant, qui est très-ancien-
omme on le voit par la Tra-
on de Saint Jerôme, & par
rait de Syncelle.
ai crû reconnoître une pa-

point de changement, je doute qu'il persuade à personne que les Officiers de l'Empereur aux Isles Cyclades, ayent pû s'emparer des débris d'un naufrage fait en Italie. Cette difficulté tombe, si dans cette Loi on veut lire, ἐν Πισμαλίᾳ, ou bien ἐν τῇ Πιζαλίᾳ. Car il n'y avoit pas loin de-là aux Isles Cyclades ; & il a été très-aisé aux Copistes de prendre l'un de ces mots pour l'autre. Je laisse aux Sçavans à juger de la solidité de cette conjecture, comme de tout le reste de cette Dissertation, que je soûmets avec plaisir à leurs lumiéres.

Depuis que je l'ai composée, un de mes Amis m'a proposé une autre conjecture sur le passage d'Eusébe. C'est d'y lire *Æthaliam*, au lieu d'*Italiam*. En effet Αἰθμονία étoit une bourgade de l'Attique, dont le nom approche extremement de celui d'Ιταλία. D'ailleurs cette correction est soûtenuë par un passage d'Hérodote, Liv. 1. ch. 61. où il dit que Pisistrate étant chassé d'Athénes pour la seconde fois, sortit entiérement du Pays. Ἀπαλλάσσετο ἐκ τῆς χώρης το

Octobre 1709.

παρέγωσιν. Ce qui fait juger que la premiere fois on s'étoit contenté de le faire sortir de la Ville, sans exiger de lui qu'il quitât tout à fait l'Attique. Ainsi il y a apparence qu'il se contenta de se retirer en quelque bourgade voisine, telle que celle d'Ætalie. Cette conjecture m'a paru trop ingénieuse & trop vrai-semblable, pour en priver le Public.

Cette Dissertation est de l'illustre Auteur du Traité des Lettres imprimé à la fin de la Paléographie du Pere Montfaucon, dans les Memoires du mois de Mars 1709. Nous voudrions bien pouvoir faire souvent au Public de pareils presens.

ARTICLE CXXXVIII.

DEFENSE DE LA JUSTICE, de la Souveraineté du Roi, de la Sentence du Souverain Conseil de Brabant, & du droit des Ecclesiastiques dans la Cause de Mr. Guillaume Vande-Nesse Pasteur de Sainte Catherine de Bruxelles, contre Mr. l'Archevêque de Malines 1708. *in* 4°. *pag.* 460.

LE Monde est si indigné de la longue rebellion du Parti contre l'Eglise, & si fatigué des libelles qu'il ne cesse pas de répandre, que ce seroit abuser de la patience de nos Lecteurs, de leur faire un long détail de celui-ci. Car la grosseur du volume ne sçauroit l'exempter du titre honteux de Libelle, selon la signification ordinaire de ce terme, qui marque un écrit diffamatoire. Le sage & zelé Archevêque de Malines, Mr. Van-Susteren son Vicaire Géneral, les Universités de Louvain & de Doüay en géneral, & leurs principaux Membres en particulier, y sont traitez indi-

gnement ; l'Internonce n'y eſt pas épargné ; & il faut bien que les Jéſuites ayent part à la mauvaiſe humeur de l'Auteur.

Le fait eſt, que le Sieur Van-de-Neſſe Curé de Sainte Catherine à Bruxelles, a toûjours eû des liaiſons étroites avec le P. Queſnel & les autres Chefs du Parti ; qu'il s'eſt ſi parfaitement livré à eux, qu'il n'a pas même voulu ſe ranger parmi ceux que Mr. Arnauld appelloit les honnêtes gens qui ſouſcrivoient le Formulaire. Il a été ferme à ne le point ſouſcrire, peut-être moins criminel en ce refus, que s'il avoit par condeſcendance ou par foibleſſe, comme tant d'autres, ajoûté le parjure à l'héreſie, mais par-là auſſi déclaré hautement bon Janſéniſte. Il n'étoit pas permis à un tel Homme de demeurer à Bruxelles, tandis que le Roi d'Eſpagne en étoit le Maître, & que l'Electeur de Baviere s'y faiſoit obéïr : mais cette Ville ayant eû le malheur de tomber ſous la puiſſance de ce qui s'appelle les Hauts-Alliez, le Sieur de Van-de-Neſſe y a trouvé non ſeulement de

la ſureté, mais auſſi de la protection de leur part. Retourné donc à Bruxelles, il preſenta une Requête au Conſeil de Brabant contre une Sentence de ſuſpenſe, qui lui avoit été ſignifiée par les Ordres de ſon Archevêque, & il obtint un Arrêt qui le rétablit dans les fonctions de ſa Cure.

Il s'agit maintenant de ſçavoir qui a raiſon; ou de Monſeigneur l'Archevêque de Malines, qui inſiſte ſur l'obſervation des Conſtitutions Apoſtoliques; ou du Curé qui s'obſtine à ne s'y pas ſoumettre; & ſi un Tribunal ſéculier a pû relever ce Curé, d'une Sentence de ſuſpenſe portée contre lui & à lui ſignifiée par ſon Prélat.

L'Unique moyen de défenſe du Sieur de Van-de-Neſſe, quant à la ſignature du Formulaire; c'eſt qu'il ſe deshonoreroit, s'il en venoit là. Il doit lui ſuffire de condamner les cinq Propoſitions comme l'Égliſe les condamne, ſans en faire l'attribution au Livre de Janſenius; d'autant plus que le Janſéniſme ſelon lui & ſelon ſon Défenſeur, eſt une

chimére & une héreſie imaginaire.

Quant à ſon recours au Conſeil de Brabant ; c'eſt qu'il a eu droit de prendre cette voye pour ſe ſouſtraire aux injuſtes pouſuites des Officiaux de ſon Archevêque. D'ailleurs demander d'être rétabli dans ſes fonctions curiales, c'eſt ſeulement, à ce qu'il prétend, s'en tenir au poſſeſſoire qui eſt de la compétence des Tribunaux ſéculiers & des Juges Royaux. Il eſt vrai qu'il eſt émané du Tribunal de l'Inquiſition du vingtiéme de Mars 1708. un Decret foudroyant contre l'Arrêt du Conſeil de Brabant, qui n'en défend pas ſeulement l'exécution, mais qui en ordonne même la retractation comme d'un attentat contre la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Mais au ſentiment du Sieur de Van-de Neſſe, c'eſt faire honneur à la Cour de Rome, de ne point déferer à ce Decret. Pourquoi ? Parce qu'il y eſt dit de l'Arrêt : *Cum ad aures Sanctiſſimi pervenerit* ; & qu'il n'eſt point dit que Sa Sainteté l'ait lû & examiné par elle-même. » Quel ſtyle de Juſtice » eſt-ce-là ? Un Juge ne doit-il pas

» lire & relire lui-même ce qu'il
» condamne ou approuve ? C'est-à-dire, que Rome a jugé sans connoissance & sans informations.

Mille autres traits semblables de ce Livre seroient à remarquer, pour faire connoître l'audace du Défenseur du Curé contre son Prélat, si l'on ne sçavoit que trop, quel est le propre caractere des Ecrivains du Parti. Il a commencé par un insigne effort, pour faire revenir le Monde du préjugé ordinaire qu'on se forme, contre ceux qui se broüil- avec la Justice, & qui s'attirent leurs Superieurs : mais il s'est surpassé lui-même, en parlant du Formulaire page 262. » Que si l'on vouloit un
» peu approfondir l'origine de cette
» conspiration si generale , & de ce
» consentement presque universel
» de gens qui courent aveuglément
» à la signature, il se trouveroit que
» cette origine est bien corrompuë.
» Un Cardinal tout politique, ajoû-
» te-t'il, soufflé par le P. Annat & par
» Mr. de Marca, cherche à se recon-
» cilier avec Innocent X. & à se van-
» ger des Jansénistes liez avec un au-

»tre Cardinal ſon Rival. La Dé-
» ciſion du fait ſe réſout dans ſa
» Chambre. Elle eſt déclarée par une
» petite Aſſemblée d'Evêques dé-
» voüée au Cardinal, & tenuë dans
» ſon Appartement du Louvre. Elle
» eſt approuvée & confirmée par la
» Cour de Rome. Quelques Aſſem-
» blées du Clergé de France par
» complaiſance ordonnent de la fai-
» re ſouſcrire à tous. Le Roi en ſou-
» tient l'execution par ſon autorité.
» Rome menace de ſes foudres tous
» ceux qui ne le feront pas. Le Roi
» tonne de ſon côté à ſa maniere....
» Après cela qui s'étonnera que tout
» plie, que tout cede, que tous ſouſ-
» crivent à la Déciſion, hors un pe-
» tit nombre de perſonnes qui ai-
» ment plus Dieu & ſa Vérité que
» le Monde & ſes faux biens, & qui
» ne croyent pas que la plus grande
» fortune de cette vie, vaille la pei-
» ne de ſe damner par de faux ſer-
» mens? Voilà l'amour de Dieu &
de ſa Verité, réduit à un petit nom-
bre de perſonnes qui ſe roidiſſent
contre les Autoritez les plus reſpec-
tables, du Pape, des Evêques, du

Roi : en un mot, qui ne plient point sous les Décisions de l'Eglise.

On repetera encore ce qu'on a déja dit dans ces Memoires de l'année derniere pag. 2119. qu'on est affligé de voir ces Défenseurs ardens du Jansénisme, tourner contre l'Eglise le talent d'écrire que le Ciel leur a donné. Peut-être pensent-ils que mêlez dans le nombre des Fidelles dociles, ils manqueroient d'occasion d'exercer leur plume ; & que moins agitez de passions, ils ne donneroient pas à leur style la même vivacité. Ainsi ils sacrifient leur salut & leur honneur à la vanité & à l'entêtement.

ARTICLE CXXXIX.

EXTRAIT D'UN DISCOURS *de Mr. Geoffroy l'aîné Docteur & Professeur Royal en Medecine, sur la connoissance des Remedes.*

MOnsieur Geoffroy l'aîné de l'Academie Royale des Sciences, ayant succedé à la Chaire de Professeur Royal en Medecine, va

cante par la mort de Mr. de Tournefort, fit son Discours d'entrée le Jeudi 6. de Juin. Il y traita de la connoissance des Remedes comme de la partie la plus essentielle de la Medecine. Il en fit voir l'origine & le progrès dans la premiere partie de son Discours ; & il montra dans la seconde les moyens de porter cette salutaire connoissance à une plus grande perfection.

Les Hommes n'ont eu d'abord d'autres guides dans cette Science, que les troupeaux qu'ils conduisoient : les ayant vû recourir à certaines herbes, ils en firent l'épreuve sur eux-mêmes, & commencérent à distinguer par ce moyen les plantes nuisibles d'avec les plantes salutaires. Le hazard, le desespoir des malades, secondérent le premier essais. Comme ils cherchoient leur guerison indifferemment dans tout ce qui s'offroit à leurs yeux, ils rencontrérent quelque fois des remedes dont ils furent soulagez. Telle fut la plus ancienne cure dont nous ayons connoissance.

Les Filles de Pretus s'imaginant

être vaches, remplissoient la campagne de leurs mugissemens : Mélampe les guerit heureusement en leur faisant prendre du lait de chevre. Il fut surpris lui-même de ce succès, & en attribua la cause à l'ellebore que ces chevres avoient brouté. Voilà ce qui mit l'ellebore en vogue. Dans ces premiers tems faute de Medecins on exposoit les Malades dans les ruës, & dans les places publiques : ceux qui sçavoient des Remedes les leur indiquoient : après une parfaite guerison, on étoit obligé d'aller dans les Temples pour y faire graver les Remedes dont on s'étoit servi. Les Egyptiens surtout observoient soigneusement cette coutume : de sorte que dans ces tems d'idolatrie les Temples quoique pernicieux au salut de l'Ame, contribuoient du moins à procurer celui du Corps ; & la pieté des peuples quoique mal-reglée n'étoit point sans recompense. Ce ne fut pas chez les Egyptiens seuls que la Science des Remedes fut en credit. On sçait jusques où alloit la connoissance de Salomon, qui s'étendoit depuis les

cedres jusqu'à l'hyssope. Les Grecs avoient aussi beaucoup écrit sur ce sujet. Cependant il ne nous est rien resté de tant d'Ecrits, que ce que nous trouvons dans Hippocrate, qui a même passé légerement sur cette matiere. Et c'est proprement aux Ouvrages de Théophraste, de Dioscoride, & de Pline, que nous sommes redevables de ce que les Anciens connoissoient de la Science des Remedes. Depuis ce tems jusqu'à Galien elle n'a pas fait grand progrès. Les Arabes l'augmentérent ensuite assez considerablement: mais l'ignorance des siécles suivans l'éteignit presque tout à fait. Il faut donc pour la rétablir remonter jusques à la source: & c'est ce que firent à la renaissance des Lettres plusieurs Auteurs celebres.

La découverte de l'Amerique enrichit de beaucoup cette Science. Le Quinquina contre les fiévres, l'Hipecacuanha contre la dyssenterie, le Boutua contre la nephretique, sont des Remedes infaillibles que nous en avons reçû: & nous serions trop heureux si chaque âge

en eût produit un pareil d
qu'on s'applique à la Medecin
que les siécles de l'Antiquit
voient, pour ainsi dire, qu'éba
avec beaucoup de lenteur & d
ne, le siécle de nôtre August
narque semble l'avoir porté
d'un coup à sa perfection. Mai
combien ses soins & sa libe
toute Royale y ont-ils contri
Ces Remedes si salutaires son
fruits de ses bien-faits. Ils ét
d'abord secrets & presque inco
Ce n'est que par les recomp
qu'il a répanduës si liberalem
qu'il les a rendu publics po
bien commun de ses Sujets. Le
biles gens qu'il a rassemblez de
côtez, les Compagnies sçav
qu'il a établies, les graces q
accordées à ceux qui ont que
talent particulier; tout cela n'a
tre objet que l'utilité de ses Peu
Mais les biens qu'il leur a proc
se sont répandus avec tant d'
sion, que les Nations les plus
lées s'en sont ressenties; semb
au Soleil qui communique ses
ces influences jusqu'aux lieux

Terre qui en sont les plus éloignez. Après l'éloge du Roi, Monsieur Geoffroy fit celui de Mr. de Pont-Chartrain, & de Mr. l'Abbé Bignon, qui sous les auspices d'un si sage Ministre préside à la République des Lettres, & est lui-même l'exemple de tous les Sçavans, sous qui toutes les Sciences doivent prendre un nouvel accroissement. Et afin d'en procurer un pareil à la connoissance des Remedes, Mr. Geoffroy promit de mettre en œuvre les moyens qu'il exposa dans sa seconde partie.

Trois grands obstacles retardent depuis long-tems le progrès de la connoissance des Remedes; la difficulté de recouvrer tous ceux qui étoient connus des Anciens; le peu d'exactitude qu'on a apporté jusqu'à présent pour connoître à fond les veritables effets des Remedes; & enfin le risque que l'on court en éprouvant des Remedes nouveaux. Pour procurer l'avancement de la connoissance des Remedes, il faut donc s'efforcer de lever ces trois obstacles.

Quand on est bien persuadé de l'obscurité qui regne dans les Ecrits des Anciens qui ont traité la matiere medicale, on est plus en garde, pour ne pas admettre sur le rapport des noms, des Remedes incertains. Dès le tems de Galien on n'entendoit presque plus les noms qu'Hippocrate avoit donnez à certains Remedes. Les Livres de Dioscoride ne sont pas exemts de cette obscurité, comme Mr. Geoffroy le prouva par plusieurs exemples : en sorte que qui se laisseroit séduire à certains rapports de noms, risqueroit souvent sur la parole des Anciens, de donner un poison pour un Remede. Ainsi parce que la ca nelle a été nommée de quelque uns dorsen, ou darseni, il est arr vé que ce terme devenant inusit on a crû qu'il signifioit de l'arseni

Comme les goûts sont sujets changement, ils n'ont pas peu c tribué à nous déguiser certains dicamens que les Anciens r avoient laissez. Rien n'est plus c bre que leur *lazer* ou leur *sylph* dont nous regrettions d'autant

la peste ; qu'il nous sembloit que ce n'étoit pas seulement un bon Remede, mais encore un excellent ragoût. On n'avoit pû s'imaginer que des gens aussi délicats que l'avoient été les Grecs & les Romains, depuis qu'ils s'étoient abandonné à la volupté, eussent pû faire leurs délices d'une drogue telle que *l'assa fœtida* ; dont l'odeur & le goût nous paroissent insupportables. C'étoit pourtant là ce laser qu'il nous ont tant vanté. Monsieur Geoffroy rapporte encore des exemples semblables, qui montrent avec quelle circonspection il faut examiner les Ecrits des Anciens, pour ne pas prendre le change en fait de Remedes.

Il n'en faut pas moins pour se servir à propos des Remedes qui sont actuellement en usage parmi nous. Faute d'approfondir leurs proprietez on leur fait perdre leur credit, parce qu'on les employe mal. Le Quinquina en est un grand exemple. Ceux qui en ont écrit ont remarqué en general, qu'il guérissoit les fiévres intermittentes, & qu'il n'étoit pas propre aux fiévres continuës : ce-

pendant il se trouve assez souvent qu'il guerit de celles-ci, & qu'il manque les autres. Il y a certaines fiévres doubles tierces, dont les accès anticipent les uns sur les autres, de maniere qu'elles paroissent continuës : celles-là sont emportées par le Quinquina. Il y en a d'autres qui sont intermittentes, mais qui sont causées par quelques maladies qui ne se manifestent point : le Quinquina au lieu de leur être bon, leur est très-nuisible, parce qu'il accelere des accidens fâcheux qui n'auroient peut-être paru de long-tems. Nous avons assez de semblables Remedes, qui sont bons ou nuisibles selon qu'on les place bien ou mal.

Le pas le plus glissant de la Medecine est de tenter de nouveaux Remedes. C'est plûtôt un effet du hazard que de la meditation des Sçavans. Galien & ses Disciples croyoient y réüssir par l'examen de leurs quatre qualitez, le chaud, le froid, le sec, & l'humide, qu'ils s'efforçoient de découvrir dans la maladie & dans le Remede, pour guerir le mal par son contraire. Mais souvent

un Remede qu'ils jugeoient chaud, calmoit à leurs yeux une intemperie chaude, & nuisoit au contraire à celles qu'ils croyoient froides. Cependant plûtôt que d'abandonner un Systême ridicule, ils aimoient mieux recourir à certaines qualitez occultes : de sorte qu'il n'est pas bien surprenant, que pendant tout le tems que cette methode a eu cours, le nombre des bons Remedes ne se soit pas fort accrû ; quoi qu'on eût introduit dans la Medecine, quantité de compositions Galeniques, où l'on s'étoit appliqué avec une curiosité aussi scrupuleuse qu'inutile, à combiner entre elles les qualitez des Medicamens qu'on y faisoit entrer.

Dans les siécles de l'ignorance & de la barbarie, on suivit des routes bien plus propres à s'égarer. On s'imagina voir certains caracteres dans les Remedes qui en découvroient les effets. La pulmonaire à cause de sa forme exterieure parut bonne au poulmon : la rhubarbe par sa couleur & son amertume avoit, disoit-on, une convenance toute visible avec la bile. La pierre

d'aigle qui eſt comme enceinte d'autre petites pierres qu'elle renferme, paſſoit pour lors, & paſſe encore dans l'eſprit du vulgaire, pour être propre à hâter ou retarder les accouchemens.

Depuis que la Chymie a ſi fort enrichi la Medecine, on avoit crû avec aſſez d'apparence, que les analyſes chymiques nous aideroient à découvrir les proprietez des plantes pour la gueriſon des maladies. Mais l'experience a fait voir, que l'on tiroit les mêmes principes & dans la même proportion des plantes ſi differentes entre elles, que l'une eſt un aliment pendant que l'autre eſt un mortel poiſon. La Chymie n'eſt pourtant pas inutile à la découverte des Medicamens : car comme leurs proprietez ne dépendent pas tant des principes qu'ils contiennent, que de la maniere dont ils ſont unis ; elle nous fait connoitre de quelle nature ſont les ſels eſſentiels des plantes : & ſelon qu'ils approchent du nitre, du vitriol, de l'alum, du ſel marin, du ſel ammoniac, ou du ſel volatil huileux, nous

jugeons que les plantes sont diuretiques, stomachiques, refrigerantes, astringentes, purgatives, ou febrifuges. C'est encore la Chymie qui nous apprend à observer, de quelle maniere les Remedes que l'on veut éprouver, agissent sur le sang, sur la serosité, sur la bile, sur les autres humeurs considerées hors du corps. On peut aussi les éprouver sur les animaux, en les infusant dans leurs veines, pour voir quel effet elles produiront: & en comparant ces experiences avec celles que le hazard nous offre quelque fois sur le corps humain, on en tire des indices certains pour connoitre la vertu des Remedes, & même leur maniére d'agir.

C'est avec toutes ces précautions qu'on peut se promettre de réüssir en cette Science. Ce sont aussi les routes que Mr. de Tournefort avoit eu soin de suivre. Sa méthode étoit sûre dans tout ce qu'il entreprenoit. Avant lui la connoissance des plantes, qui fait une des principales parties de la matiere medicale, étoit difficile & embroüillée; quoique

un grand nombre de Sçavans, se fussent appliquez à y apporter quelque ordre. Mais Mr. de Tournefort les a rangées avec tant de clarté dans ses Elemens de Botanique, qu'il n'est rien maintenant de plus aisé que de distinguer les differens genres des plantes, & leurs diverses especes. Quand il n'auroit rendu que ce seul service à la Medecine, son nom & sa memoire seroient dignes de l'immortalité : mais il a tant travaillé depuis pour le progrès de son Art, qu'on ne peut choisir un plus beau modelle. C'est aussi celui que Monsieur Geoffroy s'est proposé d'imiter.

Il finit en s'addressant à Messieurs les Professeurs Royaux, au nombre desquels il se trouvoit engagé comme eux, à soutenir la reputation d'un Collége, que tant de grands Hommes on fait fleurir depuis sa fondation, & que leurs dignes Successeurs rendent encore plus illustre que jamais.

ARTICLE CXL.

LETTRE DU R. P. DE GRAINVILLE de la Compagnie de JESUS, sur une Médaille de Sévere.

Je me rends, Monsieur, & puisque vous m'en pressez avec tant d'instance, je vas vous representer fidellement la plus-part des choses, que nous dîmes dernierement sur cette Médaille de Septime Sévere, L. SEPT. SEVERUS PERT. AUG. IMP. VIIR. DIVI M. PII. F. TRP. IIII. COS. II. SC. *Une figure de femme debout, tenant un caducée à la main droite & à la gauche une corne d'abondance.* Nous nous arrêtâmes d'abord sur le mot de *Pertinax*, que l'on voit à la tête de cette Médaille. Vous crûtes quelque tems que c'étoit un nom de Famille, parce que Sévere le porta dès le commencement de son Regne, & le conserva jusqu'après la mort: ce qui est certain & par plusieurs Inscriptions où il est appellé *Pertinax* & *Divus*, & par plusieurs Médailles où n'étant

encore qu'à la premiere année de sa Puissance de Tribun, & n'étant Consul que pour la premiere fois, il est surnommé *Pertinax*. Mais nous ne trouvâmes aucun ancien Historien qui fût de vôtre sentiment. La pluspart disent constamment, que *Pertinax* fût un surnom que Septime Sévere prit avec l'Empire ; non pas qu'on le lui eût donné à cause de sa dureté, de sa fermeté, ou de son obstination, comme l'a pensé Aurelius Victor : *Nobis*, dit-il, *mens ad credendum prona acerbitati impositum* ; mais parce qu'il le prit par un coup de la plus fine Politique. Car c'étoit un Prince de la plus profonde dissimulation, qui ne fût jamais esclave de sa parole, n'adorant gueres d'autre Divinité que celle de la Fortune, d'une ambition d'autant plus à craindre qu'elle éclatoit moins, allant toûjours à ses fins, éclairé pour découvrir les moyens d'y parvenir, habile à mettre en œuvre ces moyens, ferme & constant à les faire réüssir. Il y avoit long-tems qu'il visoit à l'Empire : certains présages lui avoient inspiré cette présomp-

tion ; & ce ne fût que dans cette vûë qu'il rechercha Julia Domna, quoique née en Syrie. Il avoit appris que l'horoſcope de cette Dame lui promettoit que ſon Epoux ſeroit un jour Empereur. Ayant donc eu nouvelle lorſqu'il commandoit l'Armée d'Illyrie, que l'Empereur Pertinax venoit d'être cruellement aſſaſſiné par ſes propres ſoldats, & que Julien avoit acheté ſa place ; il crût que l'heure de s'élever ſur le trône étoit venuë, & qu'il n'y avoit qu'à ſe ſervir adroitement de cette conjoncture. Ainſi ſe trouvant avec ſes Principaux Officiers, il ſe déchaina contre les Troupes Prétoriennes, plaignit le ſort de Pertinax, & celui de l'Empire, qui n'avoit plus de Chef capable de le gouverner. Il déclara hautement qu'il vouloit vanger l'horrible parricide qu'on venoit de commettre, & qu'il demandoit pour cela l'aſſiſtance de ſes Amis. Il fut applaudi ſur le champ & ſalué Empereur par ſes Capitaines : & ſans tarder davantage il prit le ſurnom de Pertinax, comme s'il n'acceptoit le Gouvernement que pour vanger

la mort de ce Prince. Il assembl
cessamment toute son Armée,
peine achevoit-il de lui parler,
fut proclamé Empereur, & noi
Pertinax, *Imperator & Pertinax*
pellatus, dit Herodien qui avoit
long-tems à la Cour, & qui n
conte que ce qui s'étoit passé d
tems.

Les Médailles font aussi e
voir, que Septime Sévere ajou
ses autres noms celui de *Perti*
pour faire honneur à son Préd
seur, & justifier son ambition.
enfin il n'y a gueres de Méd
des premieres années de l'Em
de Sévere, où il ne porte le noi
Pertinax, & au contraire il n
gueres des dernieres années où
porte, quoi qu'on omette rare
ces noms quand ce sont des n
de Famille : ce qui s'accorde a
rablement bien avec ce que rac
Spartien, n. 7. que Sévere ayan
le surnom de Pertinax en mo
sur le Thrône, il le rejetta que
années après, ses Amis s'étant pl
qu'on en faisoit de méchantes
fanteries : *Se quoque Pertinacem v*

des *Sciences & des beaux Arts.* [illegible]
[illegible]; *quamvis possem id nomen* [illegible]
ipse Amicorum querimonia. En effet Eutrope remarque, que ce nom [exp]rimoit assez bien son caractere, re[pré]sentant ses défauts aussi-bien que ceux de son Prédecesseur; l'un & l'autre étant trop avare & d'un naturel dur & severe, *parcus & natura* [illegible].

[P]our les Inscriptions nous trouvâmes, que quoiqu'il y en ait quantité qui donnent à Septime Sévere le nom de Pertinax, il y en avoit plusieurs même gravées après sa mort, qui ne le lui donnoient pas. Nous nous arrêtâmes un moment à celle-ci, qui a quelque chose de singulier:

HERCULI INVICTO ET
DIBUS OMNIBUS DEABUS
Q. SACRUM PRO SALUTE
IMP. L. SEPT. SEVERI ET
M. AURELIO ANTONI
NO. CÆSARI AUG. NN.

LATERANO ET RUFINO COS.

Cette Inscription de Gruter* nous

* *Pag.* 46.

parut d'autant plus sûre, que Smetius habile Connoisseur l'a examinée & approuvée ; qu'elle se peut encore voir à Rome ; & qu'elle marque exactement les Consuls sous lesquels elle fut gravée. Ce n'est pas qu'elle ne pût être suspecte à quelques Grammairiens, qui n'admettroient pas volontiers DIBUS dans le Pays Latin : mais au moins doivent-ils le souffrir dans ces monumens publics, le même Gruter rapportant trois ou quatre autres Inscriptions où DIBUS trouve place. Peut-être que comme *Dearum* & *Deabus*, ont toujours été de bel usage, on a dit autrefois *Deorum*, *Deibus*, & *Dibus*, ou bien comme d'ordinaire on écrivoit QUEI, QUI, QUORUM, QUEIS, QUIS, QUIBUS; des Ecrivains ont crû pouvoir se servir de DEI, DI, DEORUM, DEIS, DIS, DIBUS. Mais nous abandonnâmes bien-tôt cette petite digression, pour conclurre que puisque plusieurs Inscriptions & tant de Médailles ne donnent point à Septime Sévere le surnom de Pertinax, nous nous en devons tenir aux Historiens qui

nous enſeignent, que c'eſt un nom qu'il avoit pris par Politique, pour être plus agréablement reçû Empereur, en ſe faiſant le Vangeur de ſon Prédeceſſeur, mais qu'il ne l'avoit jamais porté comme un nom de Famille.

Nous trouvâmes encore de quoi exercer vôtre ſagacité dans le revers de la même Médaille, ſur ce que Septime Sévere y eſt nommé Fils de Marc-Aurele mis au nombre des Dieux, DIVI Marci PII Filius. Nous convinmes d'abord, que ce n'étoit point la nature qui avoit fait Sévere Fils de Marc Aurele, l'un étant de Rome & l'autre d'Afrique; l'un étant ſorti d'une des plus illuſtres Familles de l'Empire, & la naiſſance de l'autre n'ayant rien de diſtingué; l'un ayant été élevé en Prince & en Succeſſeur de l'Empereur, & l'autre s'étant bien donné des mouvemens pour s'élever par degrez juſqu'à commander une Armée: mais vous vous croyiez bien autoriſé à ſoutenir que Marc-Aurele avoit adopté Septime Sévere, au moins en cas que ſon Fils Com-

mode vint à mourir : ce que vous disiez tenir d'un très-habile Homme en cette matiere.

Il faut avoüer de bonne foi, que non seulement cette Médaille, mais encore plusieurs Inscriptions, vous sont favorables, Septime Sévere y étant appellé Fils de Marc-Aurele, Frere de Commode, Petit-Fils d'Antonin Pie &c. Et ce qui paroît décisif, c'est que Commode lui-même reconnoît sans façon Septime Sévere pour son Frere dans cette Inscription * que je ne puis omettre :

DIVO COMMODO
FRATRI
IMP. CÆS. SEPTIMI
SEVERI PII
PERTINACIS AUG.
PRÆPOSITUS CRESCENS.

Quelque apparence de verité que tout cela répande sur vôtre sentiment, je ne puis me rendre : trop de raisons m'entrainent d'un autre côté. Car n'est-ce pas une chose inoüye dans l'Histoire Romaine & dans le Droit, sur tout pendant les

* *Grut. p. 261.*

u & peu consideré , pour en
son Fils & son Successeur ; &
nent ? par cette adoption condi-
elle , en cas que son propre
vint à mourir. N'est-ce pas une
: inoüye que cette sorte d'a-
on. Ce n'est pas assez que d'i-
ner ce dénoüement : si l'on ne
uit des témoins de plus de
e cens ans en sa faveur, on ne
a jamais que la sagesse de Marc-
le lui ait permis une chose si
uliere & si nouvelle,
: plus si Septime Sévere avoit
dopté par Marc-Aurele, l'Em-
ur Commode l'auroit-il traité
tant d'indifference ? Où il l'au-
honoré comme son Frere, ou

Prife
Pant n
vanter l'
puter l'
s pren
pour ju
il ufu
prétex
ort de
le Tro
le juf
le pas p
l pas
onin,
Aure
Aus
t ans
de M
avoi
gran
trouv
Anto
lé Fi
e ou
Aur
reft
le

ſable, tantôt il l'abandonne à l
tice comme un miſerable a
d'avoir conſulté les Devins. S
me Sévere étoit-il d'un natur
ſez facile pour ſouffrir ces d
traitemens ſans ſe plaindre, s'il
été Frere de Commode ? E
mort de cet Empereur auroit-
duré que Pertinax fût monté
blement ſur un Trône, qu
adoption prétenduë lui avoi
quis ? Etant pour lors à la têt
groſſe Armée, n'auroit-il pa
preſenté ſes droits ? ne les au
pas ſoutenus ? ſe feroit-il ſou
doucement aux Loix de Perti
Lui auroit-il juré obéïſſance ſa
çon ? L'auroit-il honoré tou
vie avec tant de reſpect &c ?
n'eſt gueres du caractere de S
me Sévere.

Mais ce Prince auroit-il att
à la troiſiéme ou quatriéme
de ſon Regne, à publier qu'i
Fils de Marc-Aurele ? Car
nous ne voyons ni Ecrivain, n
cription, ni Médaille, qui lui c
cette qualité avant la fin de la
ſiéme année de ſa Puiſſance de

ées de ſon Regne, pour juſtifier
itre d'Empereur qu'il uſurpoit?
ſeroit-il ſervi du prétexte ſpé-
ıx de vanger la mort de Perti-
, pour monter ſur le Trône, au
d'étaler d'abord le juſte droit
l avoit? N'auroit-il pas pris d'a-
d la qualité d'Antonin, d'Aure-
ou de Fils de M. Aurele? Enfin
nt regné dix-huit ans, & fait
per une infinité de Médailles,
en devroit-il pas avoir une in-
té, où il prît ces grands noms?
endant on n'en trouve aucune,
il ſoit appellé ni Antonin ni Au-
; & il n'eſt appellé Fils de Marc-
rele qu'en quatre ou cinq eſpeces

C'étoit un eſpece de Loi que celui qui étoit adopté entrant dans une autre Famille il en prenoit le nom. Comment donc Septime Sévere, s'il a été adopté par Marc-Aurele Antonin, ne porte-t'il jamais dans aucune Inſcription ni le ſurnom d'Aurele ni celui d'Antonin ? Il n'y a peut-être point de Prince, à qui on ait conſacré tant & de plus ſuperbes Inſcriptions qu'à Sévere. Comment eſt-ce que dans la pluspart où on lui prodigue tant de loüanges, on ne l'a pas qualifié Fils de Marc-Aurele ? Et puis qu'il y en a ſi peu où on lui donne ce titre glorieux, on a ſujet de croire que la flatterie eut honte de ſeconder long-tems ſa vanité ?

Auſſi Dion qui étoit au Senat, lorſque Septime Sévere témoigna qu'il vouloit être reconnu pour Fils de Marc-Aurele & Frere de Commode, rapporte que tout le Monde en fut ſurpris & ſaiſi de frayeur. Il n'y eût qu'un Senateur grand diſeur de bons mots, qui ne pouvant ſe retenir s'écria : Je me conjoüis avec vous, Ceſar, de ce que vous avez

enfin un Pere. Auroit-on parlé de la sorte, si son adoption avoit été constante? Le Senat l'auroit-il ignorée? en auroit-il été surpris? auroit on raillé si malicieusement sur l'obscurité de la naissance & du Pere de cet Empereur?

D'où vient donc, dira-t'on, que quelques Médailles & quelques Inscriptions, donnent à Septime Sévere la qualité de Fils de Marc-Aurele? Cela vient du même esprit qui fit prendre à ce Prince le nom de Pertinax, dans une bien plus grande quantité de monumens. C'étoit un esprit hardi, entreprenant, vain, fier, présomptueux, aimant la gloire, adroit, & éclairé. Pour être moins odieux en s'emparant de l'Empire, il se fit appeller Pertinax; & pour se rendre plus respectable étant Empereur, il se fit appeller Fils de Marc-Aurele. Si le prétexte de vanger son Predecesseur fût cause de l'un de ces surnoms, la reconnoissance fût le prétexte de l'autre: car il avoit reçû mille biens de Marc-Aurele, qui lui avoit ouvert la porte aux Charges publiques, en le faisant

Avocat du Fisc, & qui porta ses faveurs jusqu'à placer Sévere quelques années après dans le Senat. Septime Sévere honora ce Prince pendant sa vie comme son Protecteur, & il fut bien aise d'être reconnu pour son Fils après sa mort par une espece de gratitude mêlée de vanité & de superstition. Il me semble en avoir apperçû l'occasion dans un ancien Ecrivain *. Sévere donnoit beaucoup au présages & aux songes. C'étoit assez la mode ou la foiblesse des Grands de ce tems-là. Il rêva une nuit, que ce seroit un Antonin qui seroit son Successeur : c'en fût assez pour l'engager à changer le nom de son Fils aîné en le créant César, & le faisant appeller Antonin au lieu de Bassian. Pour donner quelque couleur à cette nouveauté, & à même-tems, si vous voulez, par vanité, sous ombre de reconnoissance, & pour retenir l'Empire dans sa Famille, en verifiant mieux son songe, il prit cette occasion de se faire appeller Fils de Marc Aurele & Frere de Commode, qu'il mit ensuite au nombre

* Spart. n. 10.

Nombre des Dieux ; & força le Senat de confirmer tout cela par un Arrêt public. Car c'eſt ce que nous témoignent ces lettres, S. C. qui ſont dans le champ de nôtre Médaille.

La plus-part de ces choſes peuvent recevoir quelque jour de cette Inſcription très-curieuſe, & d'autant plus aſſurée qu'elle a été examinée par le Pere Hardoüin, & qu'elle s'accorde parfaitement avec les Médailles ſur les dates qu'on y a miſes & ſur la Colonie qui y parle.

IMP. CÆSARI
L. VERI AUG. FIL.
DIVI PII NEP. DIVI
TRAIANI PARTH ABNEP
DIVI NERVÆ ADNEPOTI
L. SEPTIMIO SEVERO
PIO PERTINACI AUG.
ARABIC ADIABE PARTHIC
MAXIMO PM TRIBUNIC
POTEST XIII. IMP. XI COS III.
P P
COLONIA HELVIA RICINA
CONDITORI SUO

Cette Inſcription ne reſpire que vanité. On y a affecté de flater l'orgüeil de Septime Severe par l'étalage de ſes prétendus Ancêtres, auſſi-bien que par le titre ſpecieux de Fondateur de la Colonie Helvia. Car le nom d'Helvia & quelques Médaillles de Pertinax prouvent, à n'en pouvoir douter, que ce fut Helvius Pertinax qui établit cette Colonie dans une petite Ville d'Italie, dont à peine voit-on quelques reſtes proche Macerata. Apparemment que Severe fit quelque bien à cette nouvelle Colonie : & il n'en fallut pas davantage pour l'en faire le Fondateur. La Colonie lui prodigua toute ſorte d'encens, juſqu'à imaginer qu'il étoit Fils de Luce-Vere, ce qui étoit inoüi. Elle crût par-là plaire extraordinairement à Severe : car comme Marc-Aurele pendant le Regne de Luce-Vere, n'avoit rien fait que de concert avec ce Prince, en faiſant Septime Severe Fils de Luce-Vere, on aſſuroit ſa prétenduë adoption, & on répandoit ſur lui de nouveaux rayons de la gloire de Luce-Vere & de ſes Ancêtres. Après tout

cette diverſité marque bien, que ce ne ſont que flateries trompeuſes que ces belles Généalogies ; étant conſtant que Septime Severe ne fut pas plus Fils de l'un de ces Empereurs que de l'autre, & qu'il ne fut pas plus Fils de l'un & de l'autre que Fondateur de la Colonie Helvia Ricina.

Mais ſi Septime Severe n'a pas été adopté par Marc-Aurele, pourquoi Commode le reconnoit-il pour ſon Frere dans l'Inſcription que j'ai rapportée ci-deſſus ? Nous remarquâmes que cette Inſcription n'avoit point été faite par l'ordre de Commode ni de ſon vivant ; puiſque cet Empereur y eſt appellé Dieu, & Septime Severe y eſt nommé Auguſte. Ce n'eſt donc pas Commode qui reconnoit Severe pour ſon Frere : ce ſont des flateurs, qui pour plaire à leur Empereur en le traitant de Frere de Dieu, firent graver cette Inſcription. Voilà à peu-près nôtre Entretien ſur ma Médaille, que l'on ne peut pas ſoupçonner de nouveauté ſans une injuſtice manifeſte. Vous ferez de ma Lettre l'uſage qu'il vous plaira.

ARTICLE CXLI.

METHODE POUR TRANSPOSER toute ſorte de Muſique.

LA plûpart des Muſiciens s'imaginent, que pour tranſpoſer une Muſique, il faut ſçavoir en quel Ton elle eſt: c'eſt une erreur : il ſuffit de ſçavoir ſur quelle Clef eſt cette Muſique, & de combien de Dieſis ou de Bmols cette Clef eſt accompagnée. L'on va démontrer, qu'avec cela ſeul on peut aiſément tranſpoſer quelque Muſique que ce ſoit.

Comme c'eſt aux Muſiciens que l'on preſente cette Table, il eſt inutile d'expliquer les termes de Clef, de Degré, de Note, de Dieſis, de Bmol &c. L'on ſuppoſe même que le Muſicien ſçait que les Dieſis ſe mettent après la Clef, de Quinte en Quinte en montant, & de Quarte en Quarte en deſcendant, à commencer ſur le degré de la Note *Fa*; & que les Bmols ſe mettent de Quarte en Quarte en montant, & de Quinte en Quinte en deſcendant, à commen-

Octobre 1709. p. 1852

Pl... de Musique

		7	8	
1	n	1 ♭	2 ♭	1
2	♭ / ✕	8 ♭ / 4 ✕	9 ♭ / 3 ✕	2
3	♭	3 ♭	4 ♭	3

ıte &c. C'eſt pourquoi l'on
quera ici les Tranſpoſitions,
demi-Ton en demi-Ton.
ne pas remplir les Cellules
: Table, d'un grand nombre
ſis ou de Bmols après les
on a deſigné par un chiffre le
: des Dieſis & des Bmols, &
mis les Clefs ſeulement à la
chaque Rang. Mais il faut
:r dans chaque Cellule du
a Clef qui eſt vis-à-vis.
me d'un Rang à l'autre, il n'y
demi-Ton de Tranſpoſition,
u mettre la même Clef dans
angs conſecutifs, pour élever
er d'un demi-Ton ſans chan-
Clef & en mettre deux au

Bmol. Ce qui facilitera l'usa[illegible]
toutes les Clefs & de tout[illegible]
Transpositions.

Chaque rang de la Table
être prolongé horizontalemen
part & d'autre à l'infini, en c
nuant la progression Arithmeti
avec cette Regle, que le Rie[illegible]
toûjours entre l'unité du Die
celle du Bmol. Les Rangs perp
culaires ne peuvent être prol[illegible]
sans repetition, au-delà des 12 d
Tons de l'Octave: c'est pourq[illegible]
premier rang se prend pour le
le 2^{d}. pour le 14^{me}. & ainsi de su

Usage de la Table.

Pour transposer quelque Musique que ce soit.

1°. Cherchez dans la Table, la Clef de la Musique à transposer.

2°. Cherchez sur cette Clef, le nombre des Diesis ou des Bmols qui sont après la Clef de vôtre Musique.

3°. De la Cellule où se trouve ce nombre, montez ou descendez d'un Rang ou d'une Cellule, pour chaque demi-Ton dont vous voulez élever ou baisser vôtre Musique, & vous trouverez la Clef & le nombre des Diesis ou des Bmols qu'il faut imaginer.

EXEMPLE.

Je veux transposer de trois demi-Tons plus haut une Musique qui est sur la Clef d'*Ut* à la 1re. ligne avec 4 Diesis : je trouve cette Clef au 6e. Rang, & les 4 Diesis à la 3e. Cellule de ce Rang: de-là je monte de trois Cellules, ou de trois Rangs, & je trouve un Diesis qu'il faut imaginer

après la Clef de *Sol* ſur la 2ᵉ. ligne.

Au contraire, ſi j'avois voulu tranſpoſer de trois demi-Tons plus bas la même Muſique, je ſerois deſcendu de trois Cellules, ou de trois Rangs, & j'aurois trouvé 7 Dieſis après la Clef d'*Ut* ſur la 2ᵉ ligne en bas.

Démonſtration de la Table.

Toutes les Tranſpoſitions poſſibles, ſont compriſes dans l'Octave, puiſque les autres n'en ſont que les repliques ou repetitions. Or l'Octave contient cinq Tons & deux demi-Tons, c'eſt à dire, 12 demi-Tons; donc toutes les Tranſpoſitions poſſibles ſont compriſes dans la Table qui enſeigne à tranſpoſer depuis un juſqu'à douze demi-Tons; & c'eſt ce qu'enſeigne cette Table, comme on va le démontrer.

§. I.

Un Dieſis précedant la Note, l'éleve d'un demi-Ton; donc ſi deux Dieſis précedoient la même Note, ils l'éleveroient d'un Ton. Un Bmol

précedant la Note , la baisse d'un demi-Ton , donc deux Bmols la baisseroient d'un Ton. Ainsi le Diesis & le Bmol se détruisent l'un l'autre.

§. II.

Si l'on veut élever d'un demi-Ton une Musique, il faut que chaque Note de l'Octave soit élevée d'un demi-Ton par un Diesis à chaque Note : donc y ayant sept Notes dans l'Octave, il faut imaginer sept Diesis de plus, après la Clef de la Musique à transposer : donc il faut compter 7 Diesis pour chaque demi-Ton de Transposition plus haut, 14 Diesis pour un Ton &c.

§. III.

Au contraire, si l'on veut descendre d'un demi-Ton, il faut que chaque Note de l'Octave soit baissée d'un demi-Ton par un Bmol à chaque Note : donc il faut imaginer 7 Bmols de plus après la Clef de la Musique à transposer : donc il faut compter 7Bmols pour chaque demi-Ton de Transposition plus bas, 14 Bmols pour un Ton &c.

§. IV.

Lorſque la Clef d'une Muſique deſcend d'un degré, les cinq Tons & les deux demi-Tons de l'Octave montent chacun d'un autre degré: donc les cinq Tons montant chacun d'un Ton reçoivent la valeur de dix Dieſis; & les deux demi-Tons montant chacun d'un demi-Ton, reçoivent la valeur de deux Dieſis: donc l'Octave entiere reçoit la valeur de douze Dieſis pour chaque degré que la Clef deſcend: donc pour détruire douze Dieſis, il n'y a qu'à baiſſer la Clef d'un degré &c.

§. V.

Que ſi la Clef d'une Muſique monte d'un degré, les cinq Tons & les deux demi-Tons de l'Octave deſcendent d'un autre degré: donc les cinq Tons reçoivent la valeur de dix Bmols, & les deux demi-Tons la valeur de deux Bmols: donc l'Octave entiere reçoit la valeur de douze Bmols pour chaque degré que la Clef monte: donc pour détruire douze Bmols, il n'y a qu'à élever la Clef d'un degré &c.

Octobre 1709.

Cela posé, il s'ensuit évidemment que toute Transposition de Musique se fait par l'Addition, ou par la Soustraction des Diesis & des Bmols, ou par le changement des Clefs. Voilà le principe de la composition de cette Table.

EXEMPLES.

Je veux élever de quatre demi-Tons une Musique, qui est sur la Clef de *Fa* à la 4ᵉ ligne avec un Dies. Par le §.2. il faut compter 7 Dies pour chaque demi-Ton d'élevaon, c'est à dire, 28 Diesis pour mes uatre demi-Tons ; lesquels 28 Dies ajoûtez à celui de la Clef, font 29. Or par le §.4. on détruit douze Dies en baissant la Clef d'un degré : donc on peut détruire 24 Diesis en aissant la Clef de deux degré : il este donc 5 Diesis à imaginer après la Clef de *Fa* sur la 3ᵉ. ligne, ainsi ue l'on trouvera dans la Table, en suivant l'usage marqué ci-dessus.

Que si je veux baisser de quatre demi-Tons cette Musique qui est sur la Clef de *Fa* à la 5ᵉ. ligne avec 5

Diesis ; par le §. 3. il faut compter 7 Bmols pour chaque demi-Ton d'abaissement, c'est à dire, 28 Bmols pour mes quatre demi-Tons. Or par le §. 5. on peut détruire 12 Bmols en élevant la Clef d'un degré : donc on détruit 24 Bmols en élevant la Clef de deux degrez, il reste donc 4 Bmols. Or la Musique à transposer avoit 5 Diesis, dont 4 sont détruits par les 4 Bmols, §. 1. Reste donc un Diesis à imaginer aprés la Clef de *Fa* sur la 4^{e}. ligne, ainsi qu'il se trouve dans la Table : & ces deux Exemples se servent l'un à l'autre de preuve.

Mais si sans Transposition je veux executer par Bmol une Musique qui est sur la Clef de *Sol* à la 2^{e}. ligne avec 7 Diesis ; par le §. 4. l'Octave entiere reçoit la valeur de 12 Diesis pour chaque degré que la Clef descend. Or imaginant la Clef d'*Ut* sur la 3^{e}. ligne au lieu de la Clef de *Sol* à la 2^{e}. ligne, ma Clef descend d'un degré : donc l'Octave de ma Musique reçoit la valeur de 12 Diesis. Or dans la supposition il n'y en avoit que sept ; donc il en reste cinq à détruire : ce qui se fait §. 1. en imaginant

5 Bmols après la Clef d'*Ut* à la 3^e^. ligne, ainsi que l'on peut voir dans la 4^e^. Cellule du 2^d^ rang horizontal de cette Table.

Au contraire si je veux executer en Diesis une Musique qui est sur la Clef d'*Ut* à la 1^e^. ligne avec 4 Bmols; par le §. 5. l'Octave entiere reçoit la valeur de 12 Bmols pour chaque degré que la Clef monte : or imaginant la Clef de *Fa* sur la 3^e^. ligne, au lieu de la Clef d'*Ut* à la 1^e^. ligne, ma Clef monte d'un degré : donc ma Musique reçoit la valeur de 12 Bmols: or dans la suposition il n'y en avoit que 4 : donc il en reste 8 à détruire : ce qui se fera en imaginant §. 1. 8 Diesis après la Clef de *Fa* sur la 3^e^. ligne, ainsi que l'on peut voir dans la 4^e^. Cellule du 7^e^. rang horizontal de cette Table.

Pour operer de la même maniere sur toute sorte de Musique, il n'y a qu'à baisser la Clef d'un degré, pour changer le Diesis en Bmol ; & l'élever d'un degré, pour changer le Bmol en Diesis ; observant que le nombre des Diesis & des Bmols, qui doivent être reciproquement substituez les

blir, & de le mettre en ordre : il a executé ce projet, & divisé les richesses qu'il renferme en douze classes.

Dans la premiere il a mis les Idoles.

Dans la seconde les tableaux offerts pour aquiter quelque vœu, ou rendre graces de quelque bien-fait.

La troisiéme outre quelques sepulcres anciens, contient cent Epitaphes tirées de terre il n'y a pas long-tems dans le voisinage de Rome.

La quatriéme est destinée aux lampes sepulcrales, & à deux especes de vases, dont les uns servoient à recevoir les larmes, & les autres étoient employez dans les festins funeraires.

Le P. Bonnani a rangé dans la cinquiéme d'autres précieux restes de l'Antiquité ; dans la sixiéme les curiositez venuës des pays étrangers ; dans la septiéme les pierres singulieres, celles sur tout qui ont des figures d'animaux ; dans la huitiéme des animaux rares, des mineraux, des sels ; dans la neuviéme toute sorte de machines. La dixiéme est pour les Médailles ; l'onziéme pour des Microscopes à l'aide desquels on fait des observations surprenantes ; la douziéme pour plus de huit cens coquillages particuliers.

La description remplira un grand in folio.

Musæum Kircherianum, sive Musæum à Patre Athanasio Kirchero in Collegio Ro-

i cælaturam profitentis, & caracterum um, apud Sanctum Marcum.

. Vignoli Secretaire du Connétable ine, dont nous avons une Explica-atine sur la Colonne d'Antonin Pie, découvrit il y a quelques années e champ de Mars, vient de publier tit Ouvrage qui peut passer pour une de cette Explication. Mr. Galland oit communiqué une Médaille qui ive dans le riche Cabinet de Mr. Fou-Cette Médaille embarrassoit Mr. Vi-: il a pris le parti de soutenir que Médaille est falsifiée; & il apporte aisons de quelque poids pour établir falsification.

nnis Vignolii Epistola ad Antonium udium Virum clarissimum, de nummo ateris Antonini pii, qui in tertio ejus latu percussus columnam quamdam ex-in Cimelio D. Foucaut. Romæ apud iscum Gonzagum 1709. *in* 4°.

jours fon Hiftorien. Mr. Sal
nous donner la Vie de Mr. R
ce Phyficien fi illuftre ; M
de Mr. Viviani Mathémati
mier ordre ; Mr. Mozzi cell
lini excellent Medecin.

DE MILAN

Mr. Saxi n'a pû fouffrir
conteftât le précieux tréfo
des Saints Martyrs Gervais &
Pere Crombach Jefuite, & de
pebrok du même Ordre avoi
que ces faintes Reliques t
Brifac n'étoient plus à Mil
s'eft chargé de les réfuter p
tation où il a répandu bea
dition.

Differtatio apologetica, ad Mediolano fanctorum Corporun Protafii antiquiffimam poffeffio riis recentiorum Scriptorum fe tore Jofepho Antonio Saxio.

D'ANGLETER

On vend le huitiéme tome
cüeil d'actes publics que M
blie par ordre de la Reine
viéme s'imprime. On fçait
Evêques, Prêtres, & Laïqu
Anglicane, ont refufé de p

aux Usurpateurs. On a déposé les Evêque auxquels une partie de leurs Troupeaux a continué d'adherer malgré leur injuste déposition, & ils se sont séparez des autres Evêques. Comme le nombre des Evêques *non-jureurs* (c'est le nom qu'on leur donne) n'est pas grand, ce Troupeau qui a une horreur extrême du Presbyterianisme, se voit pourtant dans le péril d'y tomber après la mort de ces Evêques. Leurs Théologiens se sont partagez en trois opinions differentes sur cet inconvenient. Mr. Hickes veut qu'après la mort des Evêques on continuë de s'assembler séparément de l'Eglise Anglicane, jusqu'à ce que Dieu leur donne des Evêques legitimes. Mr. Dodwell croit que le Schisme doit finir avec la vie des Evêques déposez : & comme on lui a objecté qu'il faudroit assister aux prieres que l'on feroit pour les Usurpateurs, il répond qu'il suffit pour s'exempter de peché en cette occasion de marquer qu'on n'approuve pas ces prieres. Mr. Pitts croit qu'on peut dès-à present entrer dans la Communion de l'Eglise Anglicane, & qu'on sera obligé de le faire après la mort des Evêques, parce qu'une Eglise ne peut subsister sans Evêques.

Il paroît un Livre nouveau qui est du goût de ce pays, & qui ne déplaira pas ailleurs : *Scrinia reclusa, or briefs Remarks &c. Remarques abregées sur les Regnes de plusieurs de nos Princes Anglois, avec le*

caractere de leurs Favoris & des Personnes distinguées de leur Cour. Leur élevation, leurs emplois, depuis le commencement du Regne de Henry VIII. jusqu'à la fin du dernier siécle, recüeillies des meilleurs Mémoires tant publics que particuliers. Je crains bien que les satyres & les libelles ne fassent la plus grande partie de ces Memoires. Il n'en paroît encore qu'un tome.

DE HOLLANDE.

Le jeune Van-der-Linden a imprimé à Leide un nouveau Traité de Mr. de Nodt fameux Juris-Consulte sur la maniére de corriger les fraudes intervenuës dans les contracts :

Gerardi de Nodt Juris Consulti & Antecessoris, de formâ emendandi doli mali in contrahendis negotiis admissi apud Veteres, Liber.

Mr. Nilant a tiré des Manuscrits un ancien recüeil Latin de Fables en prose. L'Auteur de ces Fables avoit un Manuscrit de Phedre plus ample que les nôtres ; & l'on trouve dans son Ouvrage plusieurs Fables, qu'on remet (en changeant peu de mots) en vers qui ne sont pas indignes de cet élegant Auteur. Ce recüeil est imprimé chez Haak à Amsterdam :

Fabulæ antiquæ ex Phædro, ferè servatis ejus verbis desumptæ, & solutâ oratione expositæ ab Joanne Federico Nilant. L'Editeur est petit Fils de Mr. Gronovius.

Mr. Marckius a publié l'explication de vingt-cinq passages de l'ancien Testament. *Joannis Marckii scripturariæ exercitationes in quinque & viginti selecta loca veteris Testamenti.*

Les Wetsteins connus par tant de belles Editions des meilleurs Auteurs, viennent d'achever celle d'un ancien Médecin Latin: *Cælii Aureliani Siccensis Medici vetusti secta Methodici, de morbis acutis & chronicis libri 8. soli ex omnium Methodicorum superstites.*

Les mêmes Libraires achevent *une Edition de Tite-Live avec tous les supplémens de Freinshemius*, qui n'ont encore paru que dans l'Edition à la Dauphine. La nouvelle édition dont je vous parle est partagée *en dix volumes in octavo*: elle est accompagnée d'une table très-exacte & ornée de Cartes Géographiques: Mr. le Clerc en a eu le soin: ce qui ne l'a pas empêché de travailler à *une édition des Fragmens de Menandre & de Philemon anciens Poëtes comiques Grecs.*

DE GENEVE.

On a imprimé *les Sermons de Mr. Butini*, jeune Ministre mort depuis peu, & qui faisoit bruit ici. Il y a des jeunesses dans ces Sermons, éloquens d'ailleurs. On imprime un autre Ouvrage du même Auteur: c'est sous le titre *de Vie de Jesus-Christ*, une Paraphrase des quatre Evangelistes, suivant l'ordre établi par Mr. le Clerc

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1709.

MEMOIRES

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1709.

ARTICLE CXLIII.

GEOGRAPHIÆ VETERIS Scriptores Græci minores, cum interpretatione Latina, dissertationibus, & annotationibus. *Les anciens Géographes Grecs de petit volume traduits en Latin avec des dissertations & des remarques. Second volume.* A Oxford. MDCCIII. *in* 8°.

GELENIUS en mil cinq cens trente trois, & Hoeschelius en mil six cens, nous ont donné de semblables Recüeils, mais moins amples. M. Hudson,

à qui nous devons celui-ci, à voulu remplir les promesses que divers Sçavans avoient faites au Public, de lui donner dans un seul Corps tous les anciens Geographes Grecs, hors Strabon, Ptolemée, & le Dictionnaire d'Etienne de Byzance. Il en fit paroitre le premier tome en mil six cens quatre vingts dix-huit, & le second en mil sept cens trois. Nous allons rendre compte de ces deux tomes, & nous parlerons du troisiéme quand il sera tombé entre nos mains.

Le Compilateur Anglois a fait imprimer ces Auteurs sur les meilleures éditions, avec un choix judicieux des notes les plus utiles des autres Editeurs. Il en a traduit quelques uns. Ces remarques qui lui sont pro pres, sont courtes & sensées. La Re publique des Lettres lui devroit bea coup, quand même il s'en seroit te là ; mais il a rendu le présent q lui fait plus considerable, en y gnant des Dissertations de Mr. D wel sur le veritable Auteur de que Ouvrage.

Le premier tome contient le

vigations ou descriptions des Côtes, *Peripli*, qui sont parvenus jusqu'à nous. On trouve d'abord *la Description d'une partie des Côtes d'Afrique, attribuée à Hannon Roi de Carthage.* Gelenius la fit imprimer en M DXXXIII. à Bâle. Gesnerus la traduisit en Latin quelques années après. La meilleure édition que nous en ayons, est celle qu'Abraham Berkelius fit paroître à Leyde en mil six cens soixante & quatorze, avec des éclaircissemens tirez de la Géographie sacrée du fameux Bochart. Ils se sont donnez une peine inutile, puisque Monsieur Dodwel prouve invinciblement, que l'Ouvrage qu'ils ont imprimé, traduit, commenté, est très-different de celui qne les Anciens ont connu & cité sous le titre de la *Navigation d'Hannon:* Ouvrage qui n'étoit, non plus que celui dont nous parlons, qu'une piece supposée par quelque Imposteur Grec.

La Description des Côtes de la Mediterranée par Seylux de Caryande vient ensuite : le sçavant Mr. Dodwel a découvert habilement l'erreur qui confondant deux Seylux de Caryan-

de, & leurs Ouvrages , fa
que nous avons pour la N
de l'ancien Seylax de Car
temporain de Darius Fils
pe. L'erreur est grossiere
que l'Ouvrage qui nous r
des marques évidentes d'u
récent ; la matiere des de
ges étoit absolument
L'Ouvrage perdu étoit un
tion de la Mer rouge & d
de l'Inde : celui qui nous
parle aucunement. Mr. Do
ve encore très-bien , que
Seylax de Caryande viv
Polybe , dont il avoit
l'Histoire, & que son *Perip*
la Relation d'un voyage q
mais une Description tirée
rens Auteurs , écrite vers
cens quatre vingts dix de
Rome. Hoeschelius, Isaac
Mr. Gronovius , nous o
Seylux : les deux derniere
sont estimées.

Mr. Hudson a mis aprè
l'extrait que Photius nous
vé *de la Description de la Me*
& des Côtes meridionales de l

Novembre 1709.

vantée, par Agatharchide Gnidien, qui réduit dans sa jeunesse à être Lecteur d'un Sçavant, parvint dans la suite à être Tuteur de Ptolemée Alexandre, & Régent d'Egypte. Mr. Dodwel montre très-clairement qu'Agatharchide écrivoit vers l'an six cens cinquante de la ville de Rome : à cette occasion il débroüille la Chronologie des Ptolemées, & montre sçavamment, que le fragment de Porphyre donné par Scaliger dans son édition d'Eusebe, est d'un grand secours pour sortir des difficultez dont cette partie de la Chronologie est embarrassée.

La quatriéme, la cinquiéme, & la sixiéme place sont occupées par les *Navigations* publiées sous le nom d'*Arrien*. On ne lui conteste pas *la Description du Pont-Euxin*; mais pour *la Description de la Mer rouge*, Saumaise à prétendu qu'elle étoit d'un Auteur plus vieux qu'Arrien. Mr. Dodwel tourne contre Saumaise tous les argumens dont il s'est servi ; & il s'en sert pour prouver que la Description de la Mer rouge est d'un Auteur plus jeune qu'Arrien. Ce

trait, il le faut avoüer, est humiliant pour les Critiques, & par malheur pour Mr. Dodwel lui-même. S'il réfute bien Saumaise, il ne persuade pas qu'Arrien ne puisse être Auteur de cette Description. Il faut qu'il ait senti la foiblesse de ses conjectures, puisque dans la Dissertation suivante il attribuë cet Ouvrage au même Arrien qu'il avoit refusé d'en reconnoitre l'Auteur.

Mr. Dodwel épuise ordinairement les sujets qu'il choisit. On trouvera dans sa Dissertation sur le tems où a paru la Description du Pont-Euxin, une Chronologie exacte de la Vie & des Ouvrages d'Arrien, de la vie d'Aulugelle, de celle d'Epictete, & de celle de ce Peregrinus, qui se brûla aux Jeux Olympiques.

La Navigation de Néarque Géneral d'une Flote d'Alexandre, tirée des Livres d'Arrien sur l'Inde, a occupé à son tour nôtre sçavant Critique, qui prouve sans replique la supposition des Navigations de Néarque & d'Onesicrite, que le jeune Juba avoit fait connoitre aux Romains, & que Pline & Arrien ont copiées avec trop de crédulité.

Nous avons trois éditions des Navigations d'Arrien ; la premiere dûë aux ſoins de Gelenius ; la ſeconde donnée par Stukius, avec une Verſion & un vaſte Commentaire ; la derniere publiée à Amſterdam en M DC LXXXIII. par Nicolas Blanchard.

Les deux dernieres pieces de ce premier Volume ſont, *la Deſcription des Côtes de l'Ocean par Marcien d'Heraclée*, & une *nouvelle Deſcription des rivages du Pont-Euxin, par un Auteur inconnu*, qui vivoit peu de tems avant l'Empire de Conſtantin.

L'Auteur des Diſſertations diſcute avec ſoin dans la pénultiéme le tems où ont vécu divers Géographes anciens, Menippe, Agathemere ; le nombre, le caractere, & le fort des Ouvrages de Marcien d'Heraclée : dans la derniére il traite des differentes meſures du milliaire Romain.

Voſſius & Gronovius avoient fait imprimer avec Seylux la Deſcription du Pont-Euxin par l'Anonyme. Hoeſchelius avoit tiré Marcien d'Heraclée de l'obſcurité ; mais cet

Auteur n'avoit pas encore été mis en Latin. Mr. Hudſon l'a traduit, & il en a corrigé le texte en quelques endroits.

Le ſecond tome du Recüeil qui nous a donné occaſion de parler du premier tome, parut en mil ſept cens trois. Les fragmens de trois Ouvrages Geographiques de *Dicearque* Diſciple d'Ariſtote, ſe préſentent d'abord. Mr. Dodwel a crû que le premier écrit en Vers, étoit une courte explication de la Carte generale du Monde, ou plûtôt un ſecours pour retenir plus aiſément ce qu'il y avoit de plus remarquable dans cette Carte : la lecture de l'Ouvrage même détruit la conjecture de ce ſçavant Homme : elle convainc que la Carte dont il s'agit, ne contenoit que *la Gréce, le Péloponéſe, & les Iſles voiſines.* Les deux autres fragmens ſont en proſe; le premier tiré d'un Livre de Dicearque ſur *les mœurs des peuples de la Gréce*; l'autre d'un *Traité qu'il avoit fait ſur les Montagnes.* Ce dernier fragment n'eſt qu'une *Deſcription du Mont Pelion.*

L'Ouvrage *d'Iſidore de Charax ſur*

les routes de l'Empire des Parthes, tient la ſeconde place dans ce Volume. Mr. Dodwel prouve ſolidement, que l'Auteur a vécu avant la révolution qui fit paſſer des Parthes aux Perſans l'Empire de la haute Aſie : mais il ne réüſſit pas également à prouver que cet Iſidore de Charax, eſt different d'un Auteur de même nom & de même pays cité par Pline. Il paroit plus probable, que le même Ecrivain a dans ſa jeuneſſe publié les *Periples* que Pline cite, & dans ſa vieilleſſe ſous Hadrien, la *Periegeſe de l'Empire des Parthes*, dont on donne ici les fragmens.

On apprend dans les Diſſertations de Mr. Dodwel plus que leur titre ne promet. Dans celle qui regarde Iſidore, on rencontre la Chronologie de la Vie & d'une partie des Ecrits de Lucien, des recherches ſçavantes ſur le tems où Solin a écrit, ſur l'Hiſtoire des Parthes, ſur les Conquêtes d'Artaxerxes qui détruiſit leur Empire. Dans la Diſſertation ſur Dicearque, ce ſçavant Chronologiſte éclaircit la Chronologie des Rois de Macedoine après Alexandre, & celle

des Ptolemées jusqu'à Philomet
Il avoit débroüillé dans la Disse
tation sur Agatharchide, qu'on tro
ve dans le premier tome, la Chr
nologie de ces Rois Grecs d'Egyp
depuis Philometor. Ces deux c
rieux morceaux réünis, forment
canon complet de la succession d
Ptolemées, & de toutes les anné
de leurs Regnes comparées aux pl
fameuses époques. Des notes cou
tes & sçavantes ajoûtées à chaq
partie de ce canon, établissent l
nouvelles découvertes du sçava
Chronologiste sur cette partie
l'Histoire ancienne. On lit dans
Dissertation sur Isidore une conje
ture qui merite qu'on y fasse atte
tion. Mr. Dodwel ayant très-bie
prouvé, que Lucien n'a point véc
jusqu'à la ruine de l'Empire des Pa
thes par les Persans, conclut qu
l'Artaxerxe dont cet Ecrivain par
dans le *Traité de ceux qui ont vé
long-tems*, n'est point le fameux A
taxerxe Restaurateur de l'Empi
Persan : ce n'est pas non plus un d
anciens Rois de Perse qui ont port
ce nom. Celui dont parle Lucien fi

aſſaſſiné à l'âge de quatre vingts treize ans par Gotarze ſon propre Frere. Ce ne peut donc être qu'un Roi de Perſe tributaire des Parthes, dont le Souverain, pour porter à juſte titre la qualité de Roi des Rois, donnoit le nom de Roi à ceux qui commandoient ſous ſon nom à diverſes Nations. N'oublions pas que Mr. Dodwel eſt perſuadé que la Satyre contre les Chrétiens intitulée *Philopatris*, eſt veritablement de Lucien.

Les fragmens de Scymnus de Chio, reſte pretieux d'une *Deſcription en Vers de l'Europe & de l'Aſie*, auroient dû préceder les fragmens d'Iſidore, ſi l'on avoit ſuivi l'ordre du tems. Mr. Dodwel réfute ſolidement ceux [q]ui ont voulu, ſur la foi des Manuſ[c]rits, attribuer cet Ouvrage à Mar[ci]en d'Heraclée, & ceux qui nient [su]r de foibles conjectures, qu'Hol[ste]nius ait tiré des Manuſcrits les [fra]gmens de Scymnus, que Mr. Rik[ius a pu]bliez en Hollande avec les Notes [du] même Critique ſur le Geogra[phe] Etienne.

[O]n ne peut déterminer avec plus [de pr]éciſion que Mr. Dodwel le fait...

[... N]ovembre 1709.

que Macrin la rendit aux P
Mr. Dodwel retracte dans
Dissertation ce qu'il avoit
dans la Dissertation sur Ma
que ce Geographe a écrit aprè
themere. Il prouve ici qu'A
mere a vû l'Ouvrage de Marc
qu'il en a profité.

La derniere Piéce du Reci
anciens Geographes Grecs
bregé de Strabon, Ouvrage d'u
moderne, que Mr. Dodwel
avoir vécu sous Basile Builgar
Empereur d'Orient, & avo
après l'an neuf cens soixante
& avant l'an neuf cens quatre
seize. Pour fixer cette époq
démêle sçavamment tout ce
vers Historiens nous ont app
Avares, des Croates, des Bu
Nations Esclavonnes, & de le
ruptions dans la Grece.

L'exactitude & l'habileté
Hudson paroît encore plus
sécond tome que dans le pr
soit que l'on considere la cor
du texte, soit qu'on fasse at

fez confusément par Henri Etienne, qui avoit comme enseveli les fragmens dans une espece de paraphrase. L'édition d'Hoeschelius est plus correcte ; mais celle-ci la surpasse de beaucoup. Mr. Hudson nous donne une nouvelle Version Latine de ces prétieux restes, avec les meilleures notes d'Henri Estienne, & des corrections sur le texte proposées par Vulcanius & par Holstenius. Le fragment sur le Mont Pelion, lui a été communiqué par Mr. Jean Albert Fabricius qui l'a traduit.

C'est le même Sçavant de qui Mr. Hudson a reçû Isidore de Charax, copié sur les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi très-Chrétien, & beaucoup plus ample qu'il n'est dans l'édition d'Hoeschelius.

L'Editeur a encore une autre obligation aux soins génereux de Mr. Fabricius, qui lui a communiqué la Version de Scymnus faite par Erasme Vinding sçavant Danois. C'est la premiere fois que les fragmens de ce Geographe paroissent réünis sous le nom de leur véritable Au-

ceur, une charité capable d
vaincre tous les Esprits, &
cher tous les Cœurs, que l'
ou une prévention déplorab
ra pas endurcis. Il y a rec
doctrine & celle de ses Pr
seurs; & il a crû que malgré
d'effet qu'elle produisit sur l
ligieuses à qui elle étoit écrit
pouvoit faire tant de bien, q
seulement il en a permis l'i
sion, mais qu'il l'a ordonnée,
a commandé par le Man
dont nous parlons, à toutes le
munautez Religieuses de l
lire publiquement. Il finit
mander à Dieu, que les Reli
pour qui cette Lettre a d'ab
écrite, ouvrent enfin les ye
verité, qu'elles comprenner
c'est renoncer à la qualité d'
de l'Eglise, que de ne vou
se soumettre à ses Jugemens
Jesus-Christ ne reconnoi
pour ses Epouses celles qui
coüé le joug de l'obéïssanc
méprisent l'autorité de ses
tres, & qui sont venuës à un
cès d'obstination, que d'oser

tifier d'être les seules, qui ne sont pas soumises aux Constitutions des Papes.

ARTICLE CXLV.

LETTRE DE MESSIRE JAQUES *Benigne Bossuet avant qu'il fût Evêque, à la Reverende Mere & aux Religieuses de Port Royal, in 4°. pages 22.*

LE Pere Dom Gerberon Auteur d'une Histoire du Jansenisme imprimée en trois tomes in douze à Amsterdam 1707. nous apprend l'occasion qui engagea feu Mr. Bossuet à écrire cette Lettre. Il raconte page 113. du troisiéme tome, que Mr. de Perefixe employa ce sçavant Homme dans une negociation avec les Religieuses de Port-Royal, pour les résoudre à la signature du Formulaire, qu'il vint à Port-Royal le dixiéme de Juillet 1664. proposer l'expedient qu'il avoit imaginé de signer, en protestant qu'à l'égard du fait, dont les Religieuses n'avoient par elles mêmes aucune con-

consentement exprès de
Evêques. Mais voici ce qu
la difficulté. Aucun ne re
doute que la condamnation
Propositions ne soit canoni
est-il qu'on ne peut doute
qui touche le Livre de J
ne le soit également, pu
y voit concourir la même P
les mêmes formes, le mê
men, la même acceptatio
consentement unanime de
Evêques.

Mr. Bossuet après quelqu
remarques conclut, qu'il n'y
chicaner sur la validité du Ju
& il vient à la seconde quest

qu'elles n'ont aucune connoiſſance.
Les Religieuſes ne peuvent appuyer leur obſtination que ſur un principe, dont les conſequences effrayent avec raiſon le ſçavant Auteur de la Lettre : ſi des Religieuſes qui n'ont aucune connoiſſance du fait, ni aucune obligation de s'en enquerir, ne peuvent pas ſe ſoumettre au Jugement de l'Egliſe, perſonne ne le peut ; & ces ſortes de Jugemens ſont ſans force & ſans autorité. Le peut-on penſer ? l'oſe-t'on dire ? Mr. Boſſuet oppoſe à ces *excès inoüis*, des veritez conſtantes.

L'Egliſe ayant reçû du Saint Eſprit tant de commandemens précis de reprendre, de cenſurer, de noter les hommes héretiques, eſt ſouvent obligée de juger définitivement de certains faits, de condamner des Livres & des Perſonnes.

Ravir à l'Egliſe cette autorité, c'eſt l'expoſer nuë & deſarmée aux faux Docteurs. Ses Jugemens ont toûjours paru d'une ſi grande conſequence & ſi étroitement joints à la Cauſe de la Foi, que l'Egliſe les a inſerées dans les Profeſſions de Foi,

& qu'elle a refusé la Co
à ceux qui refusoient d'y
quoi qu'ils eussent approu
damnation des dogmes h
L'Auteur rapporte plusieu
ples de cette conduite de

Il s'objecte qu'on prét
les faits sur lesquels int
de tels Jugemens, étoien
& notoires par l'aveu m
parties ; & il répond qu
rien de plus vain, ni de
fondé que cette objection.
on dire par exemple, que J
tioche demeurât d'accor
déposition de Nestorius
bien faite dans le Concile
Ce seroit perdre tems,
Mr. Bossuet, & faire le
mal-à-pos, que de ramasse
exemples. Celui-là certain
roit peu connu les profon
Satan, dans l'établissemen
resies, qui ne se seroit pas
que le piége le plus ordi
tendent leurs Défenseurs
sans de Dieu, c'est de cou
nebres leurs desseins & l
mens, de donner le char

ainsi parler, en détournant l'état de la question, & reduisant la difficulté à des choses où il ne paroit aucun peril, dans lesquelles néanmoins est renfermé tout le secret du Parti, tout le venin de la doctrine, & comme dit l'Apôtre Saint Paul, toute l'efficace de l'erreur. C'est la pratique constante de l'Eglise non seulement de prononcer des Sentences solemnelles sur le sentiment des Auteurs, mais encore de n'attendre pour cela ni leur aveu, ni celui de leurs Partisans, & de les faire souscrire, même par les Laïques.

Vous croyez, dit-il, en s'addressant aux Religieuses, vous être excusées de la signature par une raison invincible, quand vous avez dit, que vous n'avez nulle connoissance de ces matieres, & nulle obligation de vous en instruire : & c'est là justement le cas où l'on peut, sans aucune apparence de difficulté, s'en rapporter à ceux qui ont obligation de connoître, & autorité de juger. Ce n'est pas ici une affaire d'intelligence, mais de soumission & d'humilité. Vous soumettez, dites-vous,

& qu'on y répond mieux en sout
nant, que l'Eglise est infaillib
dans la Décision des faits sembl
bles à celui de Jansenius.

ARTICLE CXLVI.

LETTRE DES RELIGIEUSES
de Port-Royal des Champs à Son Em
inence Monseigneur le Cardinal
Noailles Archevêque de Paris, sur
Mandement du 19. d'Avril, & s
une Lettre qui y est jointe, attribu
à feu Mr. Bossuet avant qu'il f
Evêque 1709.

LEs Religieuses de Port-Roy
n'ont jamais manqué de Secr
taires, & leurs Secretaires ont pre
que toûjours manqué aux égar
qu'on doit indispensablement avo
pour les Puissances legitimes. Cel
qui leur prête aujourd'hui sa plum
n'a ni l'Esprit ni le style de ses Pr
decesseurs; mais il en a toute l'a
dace.

Les Religieuses dans cette Lett
affectent de revoquer en doute, q
celle dont elle se plaignent soit effe

tivement de feu Mr. de Meaux. Elles prétendent au moins qu'on n'en peut rien conclurre contre leur refus de ſigner le Formulaire ; qu'elle n'éclaircit point la difficulté qui les a toûjours arrêtées & qui conſiſte à ſçavoir, ſi on peut atteſter avec ſerment la vérité d'un fait douteux & non revelé, dont on n'a aucune connoiſſance ; que dans les exemples rapportez dans la Lettre, il ne s'agit point de ſignatures accompagnées d'un ſerment ; qu'on ne demandoit des ſignatures que ſur la notorieté des faits qu'on ſuppoſoit évidens ; qu'on ne les demandoit qu'à des perſonnes qui pouvoient avoir connoiſſance de ces faits ; & qu'on ne les exigeoit point des Filles, qui par leur état ſont diſpenſées d'entrer dans des diſcuſſions ; qu'on ne peut recevoir le principe établi dans cette Lettre, qu'un ſerment n'eſt point une affaire d'intelligence mais une affaire de ſoumiſſion, & d'humilité ; qu'enfin la Lettre roule toute ſur le ſentiment de la Foi humaine, qui fut, continuent-elles, très-ſolidement refuté par une infinité d'E-

crits publics, & sur tout par le *Traité de la Foi humaine, de Mr. Nicole*, & par nos Apologies, qui sont demeurées sans réponse. Que si la Lettre est vraye leurs Meres, & ceux qui se joignent à nous pour nous défendre, y auront fait une réponse particuliere.

Elles insistent plus fortement & plus long tems, sur ce que le Pape Clement IX. & Mr. de Perefixe, n'exigérent d'elles que le silence respectueux, pour leur rendre la paix de l'Eglise. Il faut certainement qu'elles ayent une grande confiance de faire croire les choses les moins vrai-semblables, si elles s'imaginent qu'on regardera le silence respectueux comme approuvé du Saint Siege qui vient de le condamner, avec l'applaudissement de toute l'Eglise. D'ailleurs ce qui se passa sous Clement IX. est trop éclairci par le Bref de ce Pape, & par la Relation du Cardinal de Rospigliosi produite par les Jansenistes mêmes, pour qu'on impose desormais sur ce fait.

Les Religieuses de Port-Royal se plaignent, que Monseigneur le

Cardinal de Noailles ait dit, qu'elles se séparent de l'Eglise, & qu'il ait blâmé l'excès de leur obstination. La Lettre dont nous parlons suffit seule, pour verifier les justes reproches de leur Pasteur.

Tous les Lecteurs desinteressez remarqueront, que ces Religieuses, qui par leur état sont dispensées d'entrer dans les discussions, sont entrées néanmoins assez avant dans les disputes du tems, pour prononcer que le Traité de la foi humaine, & une infinité d'autres Ecrits, refutent très-solidement tout ce qu'on a écrit sur l'obligation de signer le Formulaire. C'est, dira-t'on par déference pour ceux qui prennent soin de les défendre qu'elles parlent ainsi. Il est vrai que leur prévention en faveur de ces faux Pasteurs est extrême. Elles ne font aucune attention à la Lettre de Mr. Bossuet, parce qu'on n'aura pas manqué d'y répondre. Elles supposent que cette réponse qu'elles non pas vûë, & qui peut-être n'a jamais été composée, satisfait à toutes les objections de Mr. Bossuet. Que n'ont-elles autant de

faiſons néanmoins un plaiſir du récit de leurs manieres de vivre & de parler. On ne voit pas d'autre raiſon qui puiſſe rendre recommandable aux Alemans l'Ouvrage rimé du Moine Orfrid ſur les Evangiles, non plus que ces deux Verſions Tudeſques. C'eſt pour eux *avita gaza*, pour les autres *carbones & cinis*.

On eſt redevable de la pluſpart de tels monumens Tudeſques à Vulcanius, qui donna quelque échantillon de cette Harmonie. Après ſa mort ſon Manuſcrit paſſa à Junius, & de lui dans la Bibliotheque de Bodley à Oxfort, d'où Jean-Philippe Palthenius l'a tirée, & en a fait l'édition preſente.

Il a placé ſur une colomne le Tex te Latin, non pas de Tatien, comm porte le titre, & comme on l'a c long tems; mais d'Ammonius au d'Alexandrie: & vis à vis il a r ſur une autre colomne la Verſi Tudeſque. Tout l'Ouvrage eſt viſé en 244 chapitres, & chacun verſets fort courts. Il n'eſt pas tier, & depuis le chapitre 76. qu'au 153. c'eſt un grand vuid

y a encore quelques petites lacunes aux ch.5. & 68. Palthenius a ajouté des notes pour l'intelligence des mots Tudesques, qu'il tâche d'amener à l'Aleman comme il se parle maintenant. On est surpris de n'y voir point ceux de, ric, bert, chramn, qui terminoient ou faisoient si ordinairement le nom de nos anciens Rois, Childeric, Chilperic, Theodoric, Theodebert, Dagobert, Robert, Chramn, Guntchram.

Pour ce qui est de la Lettre de Saint Isidore, le Manuscrit Tudesque est de la Bibliotheque de Mr. Colbert, & a été prêté à Palthenius par Mr. Baluze.

Article CXLVIII.

Sermons sur les Mysteres de Nôtre Seigneur & de la Vierge, par Mr. l'Abbé du Jarry. Chez Jaques Estienne ruë Saint Jaques, 1709. *deux Tomes in* 12. *Tome premier pages* 468. *Tome second pag.* 503.

Le nom de Mr. l'Abbé du Jarry n'est pas inconnu au Public: il

s'est distingué il y a long-tems, & comme Auteur, & comme Prédicateur. *Le succès des essais de Panegyriques, & des essais de Sermons sur les Mysteres*, qu'il a publiez, lui ont fait croire qu'on recevroit encore avec plus de plaisir ses Sermons & ses Panegyriques entiers. Il explique lui-même dans la préface le genre d'Eloquence qu'il a crû devoir préferer aux autres.

Un Orateur Chrétien, dit-il, doit les plus beaux traits & les plus vives couleurs de son Eloquence à la Religion, dont les sentimens passent du fond de son Ame dans ses paroles. Ce n'est pas que ses discours ne lui coutent beaucoup de tems & de veilles; mais son application ne tend qu'à les rendre instructifs & solides. Il pourroit tailler avec plus d'art les diamans qu'il met en œuvre; mais il sçait qu'il y a un certain degré d'exactitude & de justesse, qui ne s'accorde pas avec la sainte liberté d'un Homme qui parle de la part de Dieu; que ces grands tableaux de l'Eloquence Chrétienne, qui doivent frapper de loin les yeux des

Peuples dans les Temples, ne doivent pas être finis avec ces traits reguliers & délicats, que les Curieux recherchent.

Un Homme Apoſtolique trouve le ſecret de joindre dans ſon ſtyle, deux choſes, que la plus-part des Lecteurs croyent incompatibles; le ſimple, & le grand; le naturel, & le ſublime. On s'imagine ordinairement qu'un ſtyle ſimple eſt un ſtyle de converſation & de lettres; & que l'on ſort du naturel dès que l'on s'éleve : mais c'eſt une erreur. Ecrire ſimplement c'eſt accommoder ſon ſtyle à la Nature qui eſt ſimple, & ſans affectation : mais dans ſa ſimplicité, elle a une varieté infinie : elle eſt ſimple dans les Rois, comme dans les Bergers; dans les Heros, comme dans le Peuple. Ecrire naturellement, n'eſt donc pas écrire comme on parle; mais plûtôt comme l'on doit parler. Il faut faire parler Dieu en Dieu, pour ainſi dire, un Prophête en Prophête, un Roi en Roi, un Berger en Berger. C'eſt en ce ſens que le ſtyle de l'Ecriture ſainte eſt ſimple &

naturel ; quoi qu'il soit sublime en plusieurs endroits ; mais d'un sublime beaucoup au dessus de celui que nous admirons dans les Orateurs Grecs & Romains les plus élevez. C'est ainsi que le grand Corneille est simple, quand il fait parler les Romains en Romains. Le naturel d'un Héros est d'être héroïque. Un Orateur Chrétien est simple, quand il est grand & majestueux ; parce que la grandeur & la majesté conviennent à la Religion. Ainsi un grand Prédicateur peut être l'Homme le plus simple, le plus naturel, & le plus facile dans le commerce du Monde, & ne sortir point de son caractere, lorsqu'il traite avec plus de dignité & de majesté, les Mystéres Augustes de nôtre Religion. Le grand de la pensée entraîne sur ces sujets le grand de l'expression : lorsqu'il prend l'essor avec plus de rapidité, il ne fait que suivre la force de son genie : mais toûjours sage dans ses plus hautes élevations, il ne perd jamais son sujet de vûë. Ce n'est pas une exactitude scrupuleuse, renfermée

dans les bornes d'une division : il sçait s'écarter de son dessein sans s'égarer. Quand il tonne, & qu'il foudroye contre les vices, qu'il peint les mœurs des Grands & du peuple avec les plus vives couleurs de l'Eloquence, il se jette peu à peu dans ce beau désordre, qui faisant oublier à l'Auditeur qu'on lui parle avec préparation, sert à le persuader. On peut dire, que Dieu qui l'inspire est son seul Maître ; son grand talent lui tient lieu d'art & de régles ; & il le conduit à la derniére perfection par l'exercice, plûtôt que par l'étude.

Peut-être que les Partisans du style Laconique ne seront pas les miens, continue Mr. l'Abbe du Jarry : mais je me défendrai par l'exemple de Saint Chrysostome, Saint Leon, St. Cyprien, & géneralement des Peres Grecs & Latins, qui ont crû qu'un style un peu diffus, & des périodes nombreuses, étoient plus propres à soutenir la grandeur & la majesté des Sujets Chrétiens, qu'un style coupé. En traitant nos Mysteres j'ai crû, dit-il encore, devoir entrer dans

le fond du sujet, & m'éloigner en cela de ceux, qui après l'avoir effleuré dans l'exorde, se jettent sur les lieux communs de la Morale. Il me semble que c'est priver les Chrétiens de la plus solide nourriture de la Parole, que de ne pas développer les Mysteres dont les Saints Docteurs ont dit des choses admirables: quand on les met dans leur jour, ils rappellent dans les esprits la grandeur & la verité de la Religion: ce qui est fort necessaire dans un tems, où la Foi affoiblie dans le Monde a besoin d'y être renouvellée. Il me semble, c'est toûjours lui qui parle, qu'on se jette trop dans les satyres des mœurs: elles font de nombreu Auditoires, parce que le monde s divertit à voir son portrait: ma elles font peu de conversions.

Si Mr. l'Abbé du Jarry a sçû former une juste idée d'Eloqu ce Chrétienne, il a sçû la mettre pratique. Ce que nous venons transcrire est moins une regle posée aux Prédicateurs, qu'un fic porttait des Sermons de l'Au Quelques extraits pris au h

dans les deux Tomes, serviront de preuve à cet éloge sincere.

„Le Sermon pour le jour des Rois est un des plus beaux & des plus propres au sujet, qu'on puisse lire. C'est dans la premiere partie de ce Sermon, que l'Orateur explique d'une maniere également claire & solide, les droits respectifs de la Raison & de la Foi.

„Nous avons à éviter deux écüeils „ également à craindre ; à sçavoir, „ d'examiner trop la Religion, & de „ ne l'examiner pas assez ; car être „ Chrétien parce que l'on est né de „ Parens Chrétiens, comme l'on se- „ roit Turc si l'on étoit né de Parens „ Turcs ; être prêt de mourir pour „ la défense d'une Religion (car „ voila la disposition où nous devons „ être) être prêt, dis-je, de mourir „ pour la défense d'une Religion, „ seulement parce que nous y avons „ été élevez ; ce seroit plûtôt une „ stupidité grossiére, qu'une Foi „ soumise : comme raisonner, refle- „ chir, disputer sans cesse sur les ar- „ ticles de la Religion, c'est moins „ une Foi éclairée qu'une curiosité

telligentes, principa
ques & les Pasteurs
par le Saint Esprit p
du Peuple.

3°. A leur défaut o
ser à des personnes sa
experimentées & d'u
chable : sur tout il fa
suistes modernes, fa
tinage, qui permett
jusqu'à ce qu'on ait
teur, dont le senti
avec la cupidité.

4°. Les Curez de ca
trouvent pas facilem
recours, doivent éxa
sions de leur Bonal
des Conciles, les Dec
les Peres, la Tradit
que le meilleur con
ner, c'est de ne se pas
dre leur résolution ;
ge à la Ville leur c
qu'une nombreuse Bib

5°. Comme il est né
l'Auteur de ces Rema
Curez soient en état d
vérité par eux-mêmes
donne de bien étudier

Octobre 1709.

donc le-
, pour
,& l'ori-
enne qui
s l'avoir
obligez
Mages,
nduiſe à

eureuſe-
yſtére de
par la di-

nous doi
nner un
r au Ci
Premie
nonter

„ renoncer à sa raison, pou
„ tous les autres. Si vous e
„ une Religion sans sçavoir
„ vient, vous êtes un insensé
„ doutez de cette Religio
„ avoir connu que Dieu en
„ teur, vous êtes un infidel
„ pour cela qu'il y a deux
„ considerer dans celui qui
„ motif qui lui fait embrasse
„ & qui lui en fait produire l
„ l'habitude, & les actes:
„ Foi même. Le motif qui n
„ che à la Foi, c'est de sçavo
„ le vient du Ciel; & voilà c
„ sonnement est necessaire.
„ de la Foi, c'est de croire
„ tez qu'elle nous enseigne

„ teres qu'elle nous propose, sont si
„ fort au-dessus de nôtre raison,
„ qu'il faut renoncer à l'une pour
„ croire les autres. Il faut donc le-
„ ver les yeux vers le Ciel, pour
„ découvrir l'étoile de la Foi, & l'ori-
„ gine de la Religion Chrétienne qui
„ vient de Dieu : mais aprés l'avoir
„ découverte, nous sommes obligez
„ de la suivre, comme les Mages,
„ jusqu'à-ce qu'elle nous conduise à
„ Jesus-Christ.

L'Auteur est entré fort heureuse-ment dans l'esprit du Mystére de l'Ascension. On en jugera par la division de ce Sermon.

„ Les peines de cette vie nous doi-
„ vent fortifier, & nous donner une
„ sainte esperance de monter au Ciel
„ avec Jesus-Christ : Premiere
„ Partie. L'esperance de monter au
„ Ciel avec Jesus-Christ doit forti-
„ fier nôtre patience dans les peines
„ de cette vie : Seconde Partie. Dans
„ les fatigues de l'exil, soupirons
„ pour nôtre Patrie ; & dans l'espe-
„ rance de nôtre Patrie, supportons
„ les fatigues de nôtre exil.

Dans la Seconde Partie, l'Auteur

met dans le plus beau jour les veritables motifs qui peuvent consoler un Chrétien mal-heureux. A ce portrait d'un Chrétien soutenu par la Foi dans les afflictions les plus cruelles, il oppose celui d'un Mondain sans consolation dans ses disgraces, parce qu'il ne veut pas profiter de celles que la Foi lui offre.

„ Non, dit-il, toutes les consolations qui ne sont pas fondées sur „ les vûës de la Foi, n'ont rien qui „ puisse veritablement soulager une „ Ame affligée. Il n'y avoit que de la „ vanité & de l'illusion dans la constance des Payens : tous les efforts „ de leur superbe Philosophie ne „ leur donnoient tout au plus que les „ dehors de la patience, & leur Cœur „ étoit d'autant plus déchiré par la „ douleur, qu'il n'osoit se soulager par „ des gemissemens & des plaintes. „ Mais un Chrétien fortement convaincu de sa Religion, qui s'est „ accoutumé dès long-tems à considerer toutes choses dans les vûës „ de la Foi, qui découvre des caracteres de réprobation répandus, „ pour ainsi dire, sur ces grandeurs,

„ ces richeſſes, ces plaiſirs, qui font la
„ félicité du Monde ; qui voit des
„ gages de la gloire éternelle dans ces
„ abaiſſemens, dans ces perſécutions,
„ dans ces miſeres qui l'environnent ;
„ avec quelle indifference, pour ne
„ pas dire, avec quelle horreur pen-
„ ſez-vous qu'il regarde ces fauſſes
„ careſſes du Monde ? & avec quelle
„ réſignation, ou plûtôt avec quelle
„ joye ne reçoit-il pas ces coups fa-
„ vorables d'une main qui le conſole
„ à ce moment même qu'elle le frap-
„ pe ? * *Virga tua & baculus tuus, ipſa*
„ *me conſolata ſunt.* Dieu me tiendra
„ compte de ce mépris que je ſouf-
„ fre, de cette raillerie que je diſſi-
„ mule, de ce reſſentiment que j'é-
„ touffe, de cette confuſion que j'em-
braſſe, de ce rebut que j'eſſuye, de
ce froid que j'endure : c'eſt l'ex-
piation de mes offenſes : c'eſt le
prix du Ciel. En faut-il d'avanta-
ge pour addoucir les plus grandes
amertumes ? Les conſolations des
hommes endorment la douleur
pour un tems ; mais celle-ci en
ôte l'amertume juſques dans

* Pſalm. 22. 4.

„ vous avez épanoüi & dilat
„ cœur : * *In tribulatione*
„ *mihi.* Il en eſt tout au contr
„ ceux qui ſouffrent pour ſa
„ des paſſions criminelles : l
„ de l'Enfer eſt ſouvent plus
„ ſe pour eux que celle du C
„ me, & leur damnation leu
„ plus de peines qu'il n'en f
„ pour les ſauver : car dans
„ verſes que Dieu leur ſuſcite
„ vaincre leur obſtination ou
„ conſommer, quel ſoulag
„ peuvent-ils avoir ? S'ils
„ dans la Grace de Dieu, ils
„ ſoleroient avec lui des m
„ traitemens qu'ils reçoivent
„ part des Hommes ; & s'ils

„ paſſagers, qui leur tiendroient lieu
„ de felicité : mais étant tout à la fois
„ dans la diſgrace de Dieu & dans
„ celle des Hommes, troublez au de-
„ dans par les remords d'une con-
„ ſcience qui les bourrelle, affligez
„ au dehors par les perſecutions qui
„ leur ſurviennent, ne pouvant tour-
„ ner leur cœur obſtiné, vers Dieu
„ qui les invite à revenir à lui, &
„ ſoupirant malgré eux en ſecret
„ pour un Monde qui les fuit & qui
„ les mépriſe, ſans conſolations ni
„ humaines ni céleſtes ; n'eſt-ce pas
„ là un commencement d'Enfer ? &
„ leur Cœur en proye à mille paſ-
„ ſions qui s'entrechoquent & qui le
„ déchirent avec violence, n'eſt-il
„ pas une image de ce deſordre af-
„ freux qui regne dans ce lieu d'hor-
„ reurs & de tenebres, * *ubi nullus*
„ *ordo ſed ſempiternus horror habitat* ?
„ Ah ! miſerable Ambitieux, qui vois
„ tous tes vains projets d'établiſſe-
„ ment & de fortune renverſez pour
„ jamais ; tu voudrois bien mainte-
„ nant te défaire de cette ambition
„ malheureuſe qui te tourmente,

* *Job.* 10. 22.

„ pour te défaire en même-tems des
„ cruelles agitations qu'elle te cause:
„ mais comment pourras-tu vaincre
„ dans un moment une passion de
„ tant d'années? Si la regardant com-
„ me un obstacle à ton salut, tu tra-
„ vaillois à la surmonter dans cette
„ vûë, tu ne manquerois pas de gra-
„ ces puissantes pour en venir à bout:
„ mais parce que tu ne la consideres
„ que comme un obstacle à ton re-
„ pos, que tu t'y es aveuglément
„ abandonné, pendant que tu as eu
„ le moindre rayon d'esperance de la
„ satisfaire, & que tu ne la combats
„ que pour mettre fin à ton deses-
„ poir, Dieu ne permettra pas que
„ tu en triomphes: il punira ton am-
„ bition par ton ambition même; &
„ il se servira de la violence de te
„ desirs pour en châtier le déregle
„ ment. Le pecheur, dit le Prophet
„ avoit pris la malediction com
„ un vêtement, dont il croyoit se d
„ faire quand il le voudroit; & ell
„ penetré comme l'eau jusques d
„ ses entrailles, & jusques dan
„ moëlle de ses os comme l'hu
„ * *Induit maledictionem sicut vesti*

* Pf.108. 18.

„ *tuum, & intravit sicut aqua in inte-*
„ *riora ejus, & sicut oleum in ossibus ejus.*
„ Tu suivois sans scrupule les mou-
„ vemens d'une cupidité aveugle qui
„ t'emportoit vers les honneurs, te
„ flatant de l'esperance d'une paix
„ chimérique, après l'accomplisse-
„ ment de tes desseins; ou d'une re-
„ traite tranquille s'ils étoient tra-
„ versez. Que n'as-tu point fait pour
„ arriver à ton but? Toujours in-
„ quiet, chagrin, rêveur, tu as pressé,
„ veillé, sollicité; enfin rien ne t'a
„ réüssi: mille contre-tems fâcheux
„ ont traversé tes projets: un mo-
„ ment t'a ravi le fruit presque mûr
„ de tant de travaux: enfin tu com-
„ mences d'ouvrir les yeux; tu vois
„ que tu n'es point fait pour être
„ heureux dans le Monde; tu prens
„ la résolution de l'abandonner:
„ mais qu'arrive-t'il? c'est que ton
„ ambition te suit jusque dans le
„ fond de ta solitude: ne trouvant
„ plus de matiére qui l'occupe au de-
„ hors, toute sa violence se tourne
„ contre toi-même, & au milieu du
„ calme apparent dont tu joüis, tu es
„ plus troublé & plus agité que lors-

„ que ta passion se soulageoit
„ intrigues & le tumulte du
„ * *Induit maledictionem sicut ve*
„ *tum, & intravit sicut aqua*
„ *riore ejus, & sicut oleum in ossib*
Les bornes d'un extrait no
pêchent de transcrire presque
la seconde partie du Sermon
ques, & le Sermon du Diman
la Passion presque entier. Dan
trait de la seconde partie du S
de Pâques, on admireroit ce
ble sublime si bien décrit d
que nous avons rapporté de la
ce. Dans les extraits du Serm
Dimanche de la Passion, on
frappé d'une peinture vive & c
te de l'Envie, soutenuë de refl
Chrétiennes; & l'on reconn
l'Eloquence qui convient aux
de Morale. Les autres Sermo
semblent assez à ceux que no
nons de loüer, & sur qui le se
zard nous a fait tomber.

Deux Tomes de Panegyriq
d'Oraisons funebres de Mr. l
du Jarry &c. ont paru dans le
tems que ces deux Tomes de

* *Ps.* 108. 18.

mons sur les Mysteres nous en rendrons compte au Public le mois prochain. L'Auteur promet une seconde Edition des Sentimens sur le Ministére Evangelique, augmentée d'une *Dissertation sur les divers Caracteres du style, & de la traduction des endroits choisis des Saints Peres.*

ARTICLE CXLIX.

LETTRE A Mgr. L'EVEQUE DE *Soissons, sur une petite figure de bronze representant un jeune homme, qui tient de la gauche une patere, & de la droite un vase courbe.*

PAtin dans son moyen bronze, Casalius dans ses Antiquitez Romaines, Mr. B... dans son Ptolemée Auletés, rapportent cette figure. Le premier ne l'explique point. Le second en dit un mot en passant. Le troisiéme tient que c'est un Joüeur de flûte courbe. Quelque respect que je porte à un Sçavant de la reputation de Mr. B... dont les sentimens font poids en matiere d'Antiquité, je ne puis m'empêcher

de regarder cette opinion comme hors de vrai-semblance, & d'en exposer une autre plus plausible, & peut-être démonstrative.

C'est un fait incontestable, qu'il y avoit chez les Anciens de jeunes gens qui servoient à boire, que leur air étoit gracieux, leur tête couronnée, leur chevelure frisée, leur habit ceint & retroussé; que leur office étoit de servir le vin, de lever la table &c. Horace en donne des preuves qui abregent l'explication.

Persicos odi, Puer, apparatus,
Displicent nexæ philyrâ coronæ.
. . . . . . Neque te ministrum
Dedecet myrtus &c.
I, pete unguentum, Puer, & coronas
Et cadum &c.

Præcincti rectè Pueri, comptique ministrent &c.
His ubi sublatis Puer altè cinctus acerram
Gausape purpureo mensam pertersit, & alter
Sublegit quodcumque &c.

Seneque, *Aderit ministrorum turba*

Novemb. 1709.

litteris succinctis, per quos signo dato &c.

Juvenal confirme la même chose:

. . . . Phorumte,
Et pulchrum & dignum cyatho &c.

La coutume de se servir de ces jeunes gens étoit une imitation de la Fable de Jupiter & de Ganymede. Pour les couronnes, elles étoient ordinairement de roses, ou d'autres fleurs selon les saisons. Ciceron le fait connoitre dans une Verrine.

Or toutes ces choses se trouvent dans la figure que j'explique. Ce n'est donc point celle d'un Joüeur de flûte courbe. Son visage porte cet air de jeunesse & de beauté dont on les vouloit, & qui les mettoit à si haut prix, que Martial dit:

Centenis quod emis Pueros ducentis &c.

Ses cheveux sont frisez, & dans cet agréable arrangement que l'on gardoit avec tant de soin & de précaution, de crainte de le troubler, qu'on disoit en proverbe: *Unico di-*

gito ſcalpit caput. Son habit eſt ceint, Puer altè cinctus, tel que devoit l'être celui d'un domeſtique. Cet habillement devoit être prétieux, comme on le juge ſur un endroit d'Ammien, Tunica auro diſtincta.

Ce qu'il tient de la main gauche ſemble une patére. Or ſi c'en eſt une, à quel uſage avec une flûte ? ſi ce n'en eſt point une, quelle autre choſe, & à quel uſage encore ? Mais c'eſt une patére ; & il eſt indubitable après Stace,

Pateram famulis ex more popoſcit &c.

On en avoit pour faire des libations dans les repas, & nous apprenons de Virgile qu'on les couronnoit : *Pateramque corona induit.* Il y a donc ici l'air de jeuneſſe, & de graces, la chevelûre, l'habillement, la ceinture, la patere, toutes choſe[s] convenant à ces Enfans qui ſer[voient] voient à table. La grande difficult[é] ne roule que ſur ce que cette f[i]gure tient à la main droite, par[ce] que c'eſt un inſtrument court. Mais on ſçait la biſarerie des va[...]

à boire chez les Anciens ; on en voit en des Cabinets. Il semble que ce soit ici l'une de ces cornes dans lesquelles on buvoit. L'usage en étoit fort ancien, comme on le remarque dans Homere, Xenophon, Athenée, Plutarque.

Cependant, Monseigneur, il est plus évident que c'est un de ces vases d'autre matiere, & tourné de cette façon, afin que l'extremité marquât mieux ces turpitudes dont Pline l'ancien gemissoit, tout Payen qu'il étoit : *Libidines calare juvit, ac per obscœnitatem bibere.* Ces vases pouvoient être de metal, ou de verre, ou de cristal : Martial parle des uns & des autres en plus d'un endroit.

Tout ce qui peut nous arrêter, c'est, Monseigneur, que puisque c'est ici un vase, sa capacité trop grande semble ne le rendre propre qu'à verser, & non à boire. Mais il n'y a plus lieu de douter, si l'on se souvient que les Anciens aimoient à boire à grands coups, (ce qu'Horace appelle boire à la Grecque, *assuetum græcari*,) & qu'il y avoit des coupes & des pots qui se tenoient sur table, d'autres

qu'il falloit boire sur le champ, n'étant pas faits pour se tenir. Voici des autoritez sur lesquelles je suis assez bien fondé : elles sont d'Horace, & de Martial :

Nos nisi damnosè bibimus moriemur inulti,
Et calices poscunt majores &c.
Post hoc ludus erat cuppâ potare magistrâ &c.
Cum fuerit multis exacta trientibus hora &c.
Sextantem poto, tu potas, Cinna, deuncem &c.
Tolle Puer calices,
Pocula trade manu.

Il reste encore une objection. Pourquoi auroit-on coulé une figure de Page, ou de Valet ? N'est-il pas plus vrai-semblable, que c'est celle d'un Joüeur de flûte, qui ayant gagné un prix, a voulu immortaliser sa victoire ? La patere détruit cette objection. D'ailleurs on sçait quelle étoit la corruption de ces tems, & la passion du Maître a pû nous conserver ce monument.

Novemb. 1709.

Si ces Enfans avoient la peine de verser à boire, ils s'en payoient par leurs mains. Le surplus du vin étoit pour eux. C'est ce qu'on remarque dans Athenée, & ce que Bullenger dans son Traité des repas des Anciens prouve clairement. Si ces jeunes gens entendoient mal leur office, ou faisoient quelques coups d'étourdi, ils buvoient de l'eau pour leur peine, ce que Lucien appelle (selon le Traducteur Latin) *alios in aquam incidere.*

J'ai combatu, sans le vouloir, l'opinion d'un Antiquaire *, qui tient que les verres restoient toûjours sur table, fondé, comme il le présume, sur ce vers d'Ovides.

Nunc dape, nunc posito mensa nituere Lyæo.

Je suis, Monseigneur,

de V. G.

Le très-humble & très-obeïssant serviteur.
F. Spiridion Poupart
Religieux du Tiers Ordre de S. François à Picpus.

* *Ciaconius.*

ARTICLE CL.

ARNOLDI CORVINI A Belderen Batavi Tractatus geminus de Personis & Beneficiis Ecclesiasticis &c. C'est à dire. *Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen Hollandois, Professeur en Droit Canon dans l'Université de Mayence, & Conseiller de Son Altesse Electorale, touchant les Personnes Ecclésiastiques & les Benefices : avec une introduction au Droit Canon.* A Francfort, chez Jean Philippe d'André, 1708. & à Paris chez le Conte & Montalan, sur le Quai des Augustins *in 4°. le premier de 676. pag. le second de 548.*

LA mort de Mr. Belderen survenuë avant l'impression de son Ouvrage, a fait long tems attendre ces Traitez à l'Alemagne, qui le souhaitoit extrêmement, à cause de la grande réputation que l'Auteur s'y étoit faite par ses Leçons de Droit Canon à Mayence. Pour nous qui avions en France Castel, Fevre

Novembre 1709.

Caballut, nous pouvions avoir moins d'empressement pour cet Ouvrage de Mr. de Belderen. Sa methode est conforme à celle des autres Canonistes. Il expose succinctement l'Histoire de chaque point dont il a à parler, & puis il s'étend sur la pratique. Par exemple, il remonte à l'institution des Evêques, à l'Etablissement des Patriarches, des Primats, des Metropolitains, à l'origine des Benéfices, à celui des Cardinaux, des Chanoines Séculiers & Reguliers, des diverses Religions de Moines, de Clercs Réguliers, de Mandians, d'Ordres militaires. Comme il paroit que les seuls Auteurs qu'il a consultez sont les Canonistes, il ne faut pas attendre de lui qu'il donne une connoissance sûre & exacte de ces matieres : qui veut s'en instruire, doit avoir recours à Mr. de Marca, & à Mr. Hallier, au P. Thomassin.

Quant à la pratique du Droit Canon, Mr. de Belderen s'attache aux usages de la Cour de Rome, qui sont en quelques points différens de ce qui s'observe en France.

Les Personnes Ecclésiastiques, qui font le sujet du premier Traité di- visé en trois Livres, sont 1°. Ceux qui sont constituez en Dignitez dans l'Eglise. 2°. Les Prêtres & les degrez inferieurs du Clergé, 3°. Les Réguliers. Chaque Livre se parta- ge en plusieurs titres.

Mr. de Belderen traite dans le premier Livre des Evêques, du Pape, des Cardinaux, des Elections & des Postulations, des Confirma- tions des Evêques, de leurs Consé- cration & reception, de leurs transf- lations, renonciations, dépositions; de leur vie & de leurs mœurs, de leurs obligations & de leurs pou- voirs. Il vient ensuite aux Archi- diacres & aux autres Dignitez de Cathedrales, aux Grands Vicaires Oeconomes, Vidames, Défenseu de l'Eglise. Il insére parmi cela qui regarde la permutation des B nefices, l'Autorité des Chapitr pendant la vacance du Siége Ep copal, les Legats du Saint Siége, sage du *Pallium*.

Il semble avoir ignoré ce maintenant est connu de tout le

de ; qu'anciennement le nom de Cardinal étoit commun à tout Evêque, Prêtre, Diacre, Titulaire d'une Eglise, ou Immatriculé dans une Eglise. C'est ainsi que Saint Gregoire nomme l'Evêque Cardinal de Naples, & l'Evêque Cardinal d'Alerie en l'Isle de Corse, & qu'Urbain II. en 1093. séparant l'Evêché d'Arras de celui de Cambrai, auquel il avoit été uni, lui donna un Evêque Cardinal, c'est à dire, un Evêque propre particulier, & titulaire.

On remarquera encore que selon Mr. Fourcroi, dans l'excellent Mémoire qu'il composa à l'occasion de la contestation survenuë entre Son Altesse Electorale de Cologne élû à cet Archevêché, & le Cardinal de Furstemberg postulé, la différente maniere de proceder à une Election & à une Postulation, a été premierement reglée par Innocent III. lorsqu'en 1212. les voix du Chapitre de Constantinople, s'étant partagées pour le Patriarchat, entre l'Archevêque d'Heraclée & un Curé de Venise, il y eût concurrence de Postulation & d'Election.

Le ſecond Livre comprend tout ce qui eſt propre des Prêtres en géneral, & en particulier des Curez, des Diacres, & des Diaconiſſes, des Soûdiacres, des Ordres mineurs, & des autres bas Officiers de l'Egliſe, de la Tonſure. Il marque l'âge & les qualitez neceſſaires pour entrer dans la Clericature. Il parle de la ſubordination hiérarchique, appellée par les Canoniſtes *Majoritas & obedientia.*

Mr. de Belderen dit que l'Evêque peut diſpenſer un Clerc nommé à une Cure, de ſe faire ordonner Prêtre dans l'année, & lui donner le terme de ſept ans pour faire ſes études neceſſaires, à condition néanmoins que le nouveau Curé prenne le ſoûdiaconat.

Il dit auſſi que le Curé dans ſa propre Egliſe doit préceder toute autre perſonne. Ce que nous ne voyons pas s'obſerver lorſque la même Egliſe eſt enſemble Collégiale & Parroiſſiale : car alors il arrive aſſez ſouvent que le Curé n'a place qu'après les Dignitaires, ou même qu'en ſon rang & ſelon ſon ancienneté de Chanoine.

Dans le troisiéme Livre qui est des Réguliers, Mr. de Belderen explique tout ce qui concerne leur Etat, l'âge & l'engagement de la profession Religieuse, le changement d'Ordre. Sur le chapitre des Religieuses il dit, qu'en France selon l'Ordonnance d'Orleans art. 19. elles ne doivent être admises à profession qu'à l'âge de 25 ans sous peine de nullité de la profession ; & il n'ajoute pas que cet article n'a jamais eu de lieu. Il parle de leur dot & de la maniere de la constituer, de la défense aux personnes de dehors d'entrer dans leurs Couvens. Il ne veut pas qu'elles fassent venir à la grille des Maîtres de chant & de Musique.

Pour ce qui est des Abbez, il marque l'âge qu'ils doivent avoir, la forme de leur élection & de leur benediction, l'étenduë de leur Pouvoir & de leur Jurisdiction. Il traite de la même maniere ce qui regarde les Abbesses.

Enfin il finit ce Livre par ce qui s'appelle *de vitâ & honestate Clericorum.* Il interdit aux Clercs le Négoce, les fonctions d'Avocat, de Pro-

cureur, de Notaire, de Chirurgien, de Medecin. Il leur défend de s'embarrasser de tutelle, si ce n'est par charité, de porter témoignage en causes civiles, sinon avec la permission de l'Evêque, de porter des armes, de se trouver aux festins, d'assister aux spectacles, d'être Boufons, de loger avec des femmes. En récompense il leur donne de grands privileges, jusqu'à les exempter de tout impôt & de tout péage même volontaire.

Le second Traité est des Benefices en huit Livres. Dans le premier Mr. de Belderen recherche l'origine des Bénefices, il en rapporte la définition, & en fait la distinction. Surquoi il dit que tout Bénefice est présumé être séculier, s'il n'est pas prouvé être regulier : ce qu'il prouve par une bonne raison : c'est que le Pape Saint Denys a établi les Bénefices, & qu'il n'étoit pas Régulier.

Le 2^e^. Livre est des personnes qui ont droit de conferer les Bénefices, ou d'y présenter ; comme sont le Pape, ses Legats, les Evêques, leurs Grands Vicaires, les Patrons,

les Princes ; & il touche legerement ce qui est de la Régale.

Le 3^e. traite des qualitez necessaires pour entrer dans la possession d'un Benefice, & sur tout de la Science. Il assûre que la collation d'un Benefice à charge d'Ames est nulle, quand il est conféré à un Homme qui ne sçait pas la langue du pays.

Le 4^e. de la maniere de conferer les Benefices, du tems, de la forme.

Le 5^e. des voyes ordinaires d'entrer dans un Benefice, comme sont l'élection, la postulation, la translation, permutation, presentation, possession triennale. Mr. de Belderen s'étend sur le droit des Patrons, & sur les unions de Benefices.

Il explique dans le sixiéme les moyens extraordinaires d'obtenir un Benefice, & il les reduit à cinq ; lorsque le Pape pourvoit à un Benefice situé dans un autre Diocése, par signature ou par Bulle ; lorsqu'il prévient le Collateur ; lorsqu'il prévient la vacance du Benefice en le donnant par avance : ce

qui s'appelle *Mandatum de providendo*, ou Grace expectative, quand il se reserve à remplir un Benefice qui n'est pas encore vacant. Le dernier moyen extraordinaire est la Nomination Royale, & le Droit des Graduez.

Le 7e. est des biens d'Eglise & particulierement des Dixmes, sur lesquelles cet Auteur s'explique en un grand détail.

Dans le 8e. il expose les obligations des Beneficiers.

Dans le 9e. il rapporte les differentes maniéres dont un Benefice vient à vaquer, par la mort du Possesseur, par sa renonciation, par la prise de possession d'un autre Benefice incompatible, par son élevation à l'Episcopat ou à une Abbaye, par le mariage, la profession Religieuse, délict ou crime.

Les Actions & les Jugemens en matiere Beneficiale sont le sujet du dernier Livre.

ARTICLE CLI.

L'HORLOGE DE LA PASSION DE JESUS-CHRIST, *avec des figures en taille douce, par un Solitaire de Sept-Fons.* A Paris chez Raimond Mazieres rue Saint Jaques 1709. *in* 12. *pages* 94.

IL n'y a point de dévotion plus solide que celle qui a JESUS crucifié pour objet. La Méditation des souffrances de l'Homme-Dieu peut amollir les cœurs les plus durs. La Vertu des commençans y trouve la force qui lui manque, & la Vertu de Parfaits ne peut s'en passer. C'est donc rendre un service important aux Ames fidelles, que de leur rendre facile une Méditation si necessaire. Dans cette vûë l'Auteur a joint des figures à des affections très-vives, pour aller au Cœur & par les yeux & par l'Esprit.

Aggregé à la Societé Royale ... dres; sur la nature, les differ... causes, & les signes du Tem... du sang.

SI j'entreprens d'expliquer ... Discours la nature, les diff... les causes, & les signes du T... ment du sang; c'est princip... à dessein de fournir aux p... peu versées dans l'Anatomi... mieres necessaires, pour po... faire une idée claire, non se... des differens Temperamens ... des Hommes, mais encore ... les differens caracteres de l... prit.

Pour faire entendre avec

portion naturelle de quantité qui
rouve entre eux. Tous les Philo-
hes & Medecins chymistes, qui
travaillé jusques ici à l'analyse
cette liqueur, conviennent qu'el-
lt composée de phlegme, de sou-
, de sel acre ou alkali, & de terre.
mme tout le monde sçait que
r que nous respirons est chargé
nitre, & que plusieurs des ali-
ns dont on se nourrit, contien-
t des parties salines acides; per-
ne ne sçauroit douter, que cette
me liqueur ne soit toujours im-
gnée d'un sel acide qui flotte
s sa masse. La quantité de cha-
des divers corps qui forment le
g, est naturellement telle, que
phlegme se trouve toujours plus
ndant que le soufre dans sa mas-
La quantité du soufre y surpasse
le des sels; & les sels y dominent
la terre. Je ferai remarquer en
sant, que chacun de ces corps,
lesquels le Temperament du
g, & de tous ses sucs récremen-
x, est fondé, doit être regardé
nme dominant sur les autres, sans
ir aucun égard à sa quantité,

toutes les fois que p
il se trouve superieu
faire entendre ce qu
vancer, je dirai que l
toujours plus abondar
tion lymphatique d
exemple, que tous se
cipes pris ensemble. C
les Medecins convien
soufre y domine, lorsi
sulphurées sont assez g
branchuës, pour y pou
celles de son phlegm
acre, & de sa terre, &
de se faire sentir. On
aussi que le soufre de
tion lymphatique du
plus abondant que son
cependant on convien
domine sur le soufre,
qu'il se trouve assez e
faire sentir, soit par
par ses effets. Puisque
ment du sang est fonc
ferens corps dont je vi
je crois pouvoir dire a
de raison, qu'il consist
portion de quantité, &
de ces principes sensil

unis enſemble, qui eſt la ſource prochaine de toutes les diverſes proprietez qu'on reconnoit en lui quand on le conſidere, ou par rapport à differentes eſpeces d'animaux, ou par rapport à leurs differens individus.

J'ai premierement avancé, que le Temperament du ſang eſt une proportion non ſeulement de quantité, mais encore des qualitez de ſes principes ſenſibles ; parce que les ſubſtances n'agiſſant jamais comme ſubſtances ſimplement, mais comme ayant une telle ou telle étenduë déterminée, & tels ou tels modes ; & ces modes mêmes par leſquels elles agiſſent les unes contre les autres, étant des qualitez inſeparables de leur quantité, tandis qu'elles ſubſiſtent ſous la forme de telles ou telles ſubſtances ; il eſt évident que les principes ſenſibles de cette liqueur, n'en peuvent déterminer le Temperament par la proportion de quantité qui ſe trouve naturellement entre eux, que comme des corps doüez de differentes qualitez. Ainſi l'idée du Temperament du ſang doit neceſſairement renfermer en

elle même, non seulement la pro-
portion de quantité, mais encore des
qualitez de son phlegme, de son
soufre, de ses sels, & de sa terre.

J'ai dit en second lieu, que les
principes de la liqueur dont je parle,
en déterminent le Temperament,
comme mêlez & unis ensemble;
parce que leur proportion de quan-
tité & de qualitez, doit necessaire-
ment être suivie de leur mélange &
de leur union; afin qu'ils puissent
composer un tout different d'un
chacun d'eux pris en particulier.

J'ai marqué de plus, que le Tem-
perament du sang est la source pro-
chaine de toutes les differentes pro
prietez qu'on reconnoit en lui
quand on le considere, ou par ra
port à diverses especes d'animau
ou par rapport à leurs differens i
dividus. Cela ne souffre aucune
ficulté; parce qu'on ne sçauroit
porter la difference qu'il y a entr
chaleur du sang des hommes &
du sang des tortuës, par exem
qu'à la differente proportio
quantité & des qualitez du phl
du soufre; des sels, & de la terr

servent à former le sang des hommes & celui des tortües. On ne sçauroit aussi rapporter la difference qu'il y a entre la fluidité du sang de Pierre, & celle du sang de Jean, par exemple, qu'à la differente proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles dont le sang de ces deux hommes est composé. Pour confirmer ce que je viens d'avancer, je dirai que quoique les principales qualitez du sang (je veux dire sa fluidité, son humidité, sa rougeur, sa fermentation, & sa chaleur) considerées en elles mêmes, soient sans aucune difficulté des suites de sa forme, elles dépendent néanmoins de la differente proportion de quantité, & des qualitez des divers corps qui servent à le former, quand on les considere par rapport aux differens degrez de leur étenduë. En effet suivant que la quantité du phlegme du sang est plus ou moins grande, il est plus ou moins fluide : à mesure que son soufre est plus ou moins abondant, & plus on moins gras, & que ses parties en sont plus ou moins étroitement unies ensemble ; il est

plus ou moins visqueux, doux, & rouge : suivant que la quantité de ses sels est plus ou moins grande, & qu'ils sont plus ou moins exaltez, il est plus ou moins disposé à se fermenter : & à mesure que sa terre est plus ou moins abondante, elle empêche plus ou moins sa fermentation.

Ce que j'ai avancé jusques ici étant supposé, je dis que le Temperament du sang peut être regardé comme simple & comme composé. Il y a quatre especes de Temperament simple, & douze especes de Temperament composé de cette liqueur, comme il paroitra par ce que je dirai dans la suite. Des seize differences de Temperament que je viens d'établir, je n'en expliquerai que dix.

Du Premier Temperament simple du sang.

Lorsque les principes sensibles ou prochains du sang sont en telle proportion de quantité & de qualitez, que son sel salé acre n'étant point assez abondant ou assez délayé par le phlegme, ou se trouvant trop chargé

de parties salines acides ou terrestres, n'en peut pas beaucoup diviser le soufre, alors les parties de ce même soufre restent considerablement grosses, & garnies d'un fort grand nombre de petites branches. C'est pourquoi il embarrasse, & lie si bien ensemble tous les autres corps avec lesquels il se trouve mêlé, qu'il semble les tenir sous sa domination, s'il m'est permis de parler ainsi, par la grosseur de sa masse, & par les branches très-nombreuses de ses parties. Or le soufre du sang étant tel que je viens de le supposer, & se trouvant par consequent fort gras & doux, il ne sçauroit manquer de rendre sa masse fort grasse & douce, pour ne pas dire insipide, en s'entrelassant avec le reste de ses principes, & les envelopant de tous côtez par lui-même, & par le phlegme dans lequel il se trouve dissous. C'est pourquoi la proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles du sang en doit être regardée pour lors comme un Temperament gras; & parce que le soufre, qui se fait regarder comme gras, a non seulement une cha-

leur radicale, par la matiere du premier élement cachée dans les pores, mais encore une chaleur réelle, par la fermentation chaude qu'il souffre, & qu'il est d'ailleurs fort humide; j'appellerai ce même Temperament chaud & humide. Je ne perdrai pas de tems à en expliquer la cause, parce qu'il seroit difficile de faire quelque attention à ce que je viens de dire, sans comprendre que c'est un souffre gras & doux qui le détermine.

Pour faire connoître le Temperament gras du sang, je ferai remarquer premierement, que sa masse tandis qu'elle se conserve dans se état naturel, fournit beaucoup de ces sucs graisseux doux, qui se propres à donner l'embonpoint, beaucoup de cette lymphe arteri grasse, douce, & chargée d'esi animal, qui sert à nourrir les par solides, & à les rendre capable leurs fonctions. C'est pourquo hommes en qui cette liqueur se r ve naturellement d'un Tem ment gras, ont ordinaireme physionomie riante, & si ava

se pour eux, qu'il est difficile de les regarder long-tems, sans se prévenir en leur faveur. Ils ont encore l'habitude du corps fort charnüe, grasse, & d'un blanc entremêlé d'un rouge clair, qu'on appelle couleur de chair; & leur pouls est plein & bien reglé.

On remarquera en second lieu, que la proportion de quantité & des qualitez de tous les récremens fournis par le sang d'un Temperament gras, est telle qu'ils se trouvent toûjours bien temperez. Ainsi les hommes, dont le sang est de ce Temperament, sont le plus souvent d'un bon naturel, & ont en naissant les cheveux d'une couleur blonde, & un corps bien formé & bien nourri, dont la peau qui paroit d'abord rouge, perd bien-tôt la plus grande partie de sa rougeur, & prend insensiblement une véritable couleur de chair.

Je ferai remarquer troisiémement, que les sucs récrementeux fournis par un sang gras, étant bien temperez & doux, il ne doit y avoir aucun lieu de douter, que le suc nerveux ne soit assez onctueux, pour donner

par sa fluidité naturelle, au[x]
vaisseaux qui composent la sub
blanche du cerveau, une so
qui fait que l'esprit animal leu
munique aisément les imp
que les objets exterieurs ont
me de faire sur les organes d
Le suc nerveux, dont je viens
ler, étant onctueux, & par
quent fort poreux, doit c
beaucoup d'esprit animal d
pores ; & comme ses parties
rées, quoi qu'infiniment peti
laissent pas d'être branchuës
doivent embarrasser en quel
çon cet esprit par leurs petite
ches comme par autant d'en
s'il est permis de parler ainsi,
moderer assez le mouvement
empêcher que le cours n'en
trop précipité ni trop lent,
qu'il ne se présente aucune
externe ni interne capable d'e
menter ou d'en diminuer la vi

Il est aisé ce me semble d
prendre par ce que j'ai dit en c
lieu, que tous les hommes c
sang est naturellement d'un T
rament gras, parviennent faci

à la connoiſſance des choſes qui ſe préſentent à l'Eſprit par l'entremiſe des ſens, & que les traces de leurs idées reſtent gravées aſſez profondément dans les parois des petits vaiſſeaux qui forment le centre ovale du cerveau, pour ne pas être effacées qu'avec peine. C'eſt par cette raiſon que ces hommes doivent avoir aſſez de vivacité, un jugement aſſez ſolide, un raiſonnement aſſez juſte, & une memoire aſſez heureuſe : ils doivent être portez, comme ils le ſont en effet, à ſe réjoüir & à rire, & par conſequent à aimer toutes les choſes qui flatent les ſens : ils ſont bienfaiſans, honnêtes à l'égard de leurs égaux, reconnoiſſans, & diſpoſez à prendre toute ſorte d'impreſſions; en ſorte que s'ils ſont aſſez heureux pour être bien élevez dès leur tendre jeuneſſe, ils acquierent toutes les qualitez que je viens de leur attribuer : ils deviennent polis, gracieux, ſçavans, ſages : ils ſont d'un bon commerce : ils s'attirent l'eſtime & l'amitié de tout le Monde : ils ſont même capables de faire réüſſir leurs entrepriſes.

Du second Temperament sim

Toutes les fois que la p
de quantité & de qualitez
entre les principes sensible
est telle que le sel acre se
barrassé du sel acide & d
& qu'il est assez abondan
délayé dans le phlegme, p
voir aisément diviser le so
divise en effet, & se rend s
ce de le diviser, qu'il ne s
cause de la petitesse de sa
du petit nombre des branc
parties, lier fort étroitem
ble, & envelopper de tou
autres corps avec lesquels i
& par consequent il ne sç
mettre en état de compose
un corps fluide d'une c
semblable à celle du sang
masse est grasse & douce
qu'alors le sel acre se trouv
superieur au reste des pri
sang par la pointe de ses par
la liberté qu'il a d'agir,
grand mouvement que lui
les corpuscules salins acide

fermentent à mesure qu'il en penetre le tissu : & parce que la bile est principalement composée de ce sel & du soufre auquel il est toûjours étroitement uni, il me semble que la proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles du sang dont je viens de parler, peut meriter le nom du Temperament bilieux. Je regarderai ce Temperament comme chaud & sec, c'est à dire comme plus chaud & moins humide que celui que j'ai appellé gras ; par ce que le sel salé acre du sang consideré par rapport à la fermentation chaude qu'il soufre continuellement, & par rapport à la grande dissipation qu'il cause des parties de la portion blanche de cette liqueur,en l'agitant & la divisant, doit être regardé comme chaud & sec. Il est fort aisé de concevoir par tout ce que je viens de dire, que c'est le sel salé acre sulfurée du sang, qui détermine son Temperament bilieux.

Le sang d'un Temperament bilieux ne sçauroit fournir des récremens aussi gras & aussi doux, que ceux qui se séparent de la masse de

celui qui est d'un Temper
gras, comme on peut le compr
aisément par ce que j'ai dit ci-
Ainsi les hommes, en qui le sa
naturellement d'un Temper
bilieux, doivent avoir l'habitu
corps mediocrement charnu
grasse : ils ont le pouls fort fréq
leurs cheveux sont ordinair
chatains, ou ils le deviennent
tôt, s'ils les ont blonds lors
viennent au monde : ils sont
quefois d'un roux ardent, &
quefois rouges, & le plus s
crêpez.

Comme le sel acre domine
autres principes du sang, quan
d'un temperament bilieux ;
fait, que tous les récremen
fournit ce sang, sont beaucoup
gras & moins humides, que ce
se tirent du sang d'un Temper
gras. C'est pourquoi le suc n
fourni par le sang arteriel d'un
peramentbilieux, doitêtre n

prit animal contenu dans les pores de ce ſuc, doit être fort ſubtil & fort libre dans ſes mouvemens; & les vaiſſeaux dont la ſubſtance blanche du cerveau eſt tiſſuë, doivent être médiocrement ſouples. C'eſt pourquoi les impreſſions faites par les objets exterieurs ſur les organes des ſens de ceux dont le ſang eſt d'un Temperament bilieux, ſe communiquent très-vite au centre ovale, & leurs traces y reſteroient aſſez long-tems, ſi elles n'étoient le plus ſouvent effacées par de nouvelles impreſſions, comme je l'expliquerai plus bas.

Puiſque par la delicaſſe du ſuc nerveux, & par la grande facilité qu'a l'eſprit animal à ſe mouvoir dans ſes pores, tous les ébranlemens que les objets exterieurs font ſur les organes des ſens des hommes, dont le ſang eſt d'un Temperament bilieux, ſe communiquent très-vite au centre ovale; il faut néceſſairement que ces hommes ayent une ſi grande pénetration, qu'il ne leur ſoit pas permis, ſur tout lorſque leur imagination eſt fort échauffée, de réflechir

me de faire, principalem
qu'ils s'abandonnent à leu
grande vivacité : & parce q
trop de précipitation dans le
niere de penser, les traces
pressions que les objets ex
font sur leur cerveau se tro
superficielles, qu'il arrive
qu'une idée nouvelle efface
part de celles qui l'ont pr
Ainsi leur memoire ne peut
fort heureuse. Il est très-aisé
semble, d'entendre par les
pes que je viens d'établir,
hommes dont je parle sont t
portez à tenir de longs disco
qu'ils ont des sentimens tr
pour pouvoir se mettre aisém

leres, & prompts à se vanger des injures qu'on leur fait. J'ajouterai à ce que je viens de dire, que ces mêmes hommes ont un corps bien disposé à faires toutes sortes d'exercices ; & qu'ils sont ordinairement inconstans, infidelles, ingrats, trop remplis de leur propre mérite, & par consequent vains & orgüeilleux.

Du troisiéme Temperament simple du sang.

Lorsque les principes sensibles du sang sont en telle proportion de quantité & de qualitez, que son soufre, ses sels, & sa terre se trouvent mêlez avec un phlegme trop abondant ; alors les les parties de ce phlegme trop nombreuses, infiniment petites & souples, s'insinüent si aisément & en si grande quantité dans le tissu des molecules qu'ils forment, & dans tous les pores qui sont entre elles, qu'ils s'y trouvent comme noyez ; & par consequent ils composent un sang aqueux ou phlegmatique : c'est pourquoi je veux bien appeller la proportion de quantité & des qualitez

des differens principes de cette liquenr que je viens d'expliquer, Temperament phlegmatique ou pituiteux ; lequel doit être regardé comme froid & humide, c'eſt à dire comme moins chaud que le Temperament gras & le Temperament bilieux, & comme beaucoup plus humide que l'un & l'autre, lequel, dis-je, doit être regardé comme froid & humide, parce que le phlegme qui le détermine eſt lui-même froid & humide.

Toutes les fois que le ſang eſt d'un Temperament pituiteux, le phlegme qui domine ſur les autres principes, s'unit de telle maniere à ſon ſoufre, & abſorbe ſi bien ſa terre & ſes ſels, que ſa maſſe fournit une grande quantité de récremens doux & gras ; à peu-près comme ceux qui ſe ſéparent du ſang d'un Temperament gras ; mais ils ſont beaucoup plus aqueux. C'eſt par-là que les hommes dont le ſang eſt d'un Temperament pituiteux ou phlegmatique, ont l'habitude du corps fort charnüe & graſſe, & que leur peau eſt d'une ſi grande blancheur, qu'elle n'appro-

che que fort peu de la veritable couleur de chair : ils ont ordinairement l'air du visage doux, le pouls mou & assez lent, les cheveux plus blonds & plus fins, que ne les ont ceux dont le sang est d'un Temperament gras, & leur tête blanchit plûtôt que celle du reste des hommes.

Les sucs récrémenteux fournis par un sang d'un Temperament pituiteux, sont à la verité gras & doux; mais parce qu'ils sont fort aqueux, l'esprit animal se trouve trop délayé pour ne pas dire noyé dans eux. C'est pourquoi les hommes, en qui le sang est de ce Temperament, ne sont pas à beaucoup près si vigoureux, que ceux dont le sang est d'un Temperament gras, bilieux, ou mélancolique ; & par consequent ils ne sont pas propres à soutenir de violens exercices, ni de grandes & longues applications.

Pour peu d'attention qu'on fasse à ce que je viens de dire, on concevra aisément, que le suc nerveux tiré du sang d'un Temperament pituiteux, est comme les autres récremens, je veux dire gras & fort

pores, que cet esprit, soit
lâchement de ses parties a
soit par la trop grande divisi
parties interieures, ne sçau
ter que lentement jusques
centre ovale, les impressions
les objets exterieurs sur le
des sens : c'est pourquoi
que ces impressions excit
l'Ame, se trouvent foibles, &
sequent aisées à être effac
seulement parce qu'elles son
mais encore parce qu'elles
primées & comme gravées
rois des vaisseaux tendres
dont la substance blanche
veau est tissuë.

Cela étant supposé, il e

ment les choſes qui ſe preſentent à leur Eſprit, & quand ils les ont conçûës, ils n'en conſervent pas long-tems le ſouvenir : comme on en ſera perſuadé, ſi on fait quelque attention à la grande difficulté qu'ont les enfans d'un temperament fort humide, à apprendre les premiers principes des Sciences, & à leur grande facilité à les oublier. On peut aiſément déduire de ce que je viens d'avancer, que les hommes en qui le ſang ſe trouve d'un Temperament pituiteux, ne ſemblent pas nez pour les grandes choſes ; parce que ne les connoiſſant pas, & n'étant pas capables d'y faire des refléxions ſerieuſes, ils ne ſçauroient être fort propres à les entreprendre, ni à les faire réüſſir. Ces mêmes hommes ſont comme indifferens, pour ne pas dire peu ſenſibles, preſque à tout ce qui flate les ſens. C'eſt pourquoi ils n'ont pas beaucoup de peine à vaincre leurs paſſions, & ne ſont pas obligez de faire une grande violence à leur naturel, pour être vertueux, & pour acquerir de bonnes mœurs. Ainſi il ne faut pas s'éton-

ner s'ils sont chastes, pieux
bles, & peu attentifs aux éve
mêmes les plus fâcheux de
Comme ils ne sont gueres
ordinairement des plaisirs qu
fait, ils ne se piquent pas be
d'en témoigner promptem
reconnoissance ; & parce q
oublient facilement, ils t
souvent dans l'ingratitude :
la vigueur de leurs membr
pas bien grande, ils sont pare
marcher, & bien-tôt lassez d
cices du corps.

Du quatriéme Temperament du sang.

Lorsque le phlegme, le
les sels, & la terre du sang,
telle proportion de quantit
qualitez, que les parties sali
des, qui s'unissent étroite
son sel acre & à son soufre,
chent les pores, soit par leu
tité soit par leur grosseur, po
pêcher que le sel acide vol
reste flottant dans sa masse
penetre assez aisément, po

voir exciter une fermentation aussi chaude qu'est celle que souffre le sang d'un temperament gras ou bilieux ; alors le sel acide de cette liqueur doit être regardé comme dominant sur les autres corps dont elle est composée : & parce que c'est ce sel acide fondu & répandu dans toute la masse de cette même liqueur , qui doit être pris pour cette portion que les anciens Medecins ont appellée melancolie ; je donnerai le nom de Temperament melancolique , à la proportion de quantité & des qualitez des principes sensibles du sang , dont je viens de parler ; & j'ajouterai que ce Temperament doit être regardé comme froid & sec , je veux dire comme moins chaud & moins humide que la Temperament gras de cette liqueur ; parce que le sel acide qui le termine , est lui - même froid & sec ; & parce qu'il rallentit la fermentation du sang , & que sa masse n'est pas fort chargée de phlegme.

Afin que l'on puisse entendre ce que je vais dire , je ferai remarque d'abord, que lorsque le sang est

volatiles, qui reſtent flottante
ſa maſſe. C'eſt pourquoi la fe
tation naturelle de cette lique
ſi moderée, qu'elle ne ſçauroi
re pour diviſer beaucoup ſes
cules : de ſorte que le ſang d'un
perament mélancolique doi
épais, & ſes récremens doivent
plus de conſiſtance, & par
quent moins de fluidité, que
du ſang qui eſt d'un Tempe
gras, ou bilieux, ou pituiteu
principes étant ſuppoſez, je
les Hommes en qui le ſang ſe
d'un Temperament mélanco
doivent avoir l'habitude du
mediocrement charnue & g

n'étant pas fort aqueux, les parties qui s'en nourriſſent, doivent avoir plus de conſiſtance, & par conſequent plus de force, que celles qui ſont nourries des récremens tirez du ſang d'un Temperament gras, ou bilieux, ou pituiteux : & c'eſt pour cela que les hommes mélancoliques ſont ordinairement plus robuſtes & plus ſains que les autres : ils ont la peau d'un blanc qui tire ſur le brun : ils ont quelque choſe de ſerieux dans leur phyſionomie : leur pouls eſt le plus ſouvent lent : lors qu'ils viennent au monde leurs cheveux ſont d'un chatain foncé, & dans la ſuite ils deviennent noirs.

De ce que j'ai dit ci-deſſus il eſt aiſé de conclurre, que le ſuc nerveux tiré du ſang d'un Temperament mélancolique, tout fluide qu'il eſt, ne laiſſe pas d'avoir plus de conſiſtance, & par conſequent le tiſſu plus ſerré, que celui qui ſe ſépare du ſang d'un Temperament gras, bilieux, ou pituiteux : d'où il s'enſuit que l'eſprit animal, quoique bien conditionné, n'a pas une grande facilité à ſe mouvoir dans ſes pores, & que

la ſubſtance moëlleuſe du cerveau qui en eſt nourrie, a plus de fermeté dans les hommes mélancoliques que dans les autres. On peut conclurre de-là, que les ébranlemens faits par les objets exterieurs ſur les organes des ſens des hommes, en qui le ſang ſe trouve d'un Temperament mélancolique, ne peuvent être communiquez que lentement aux petits vaiſſeaux blancs du centre ovale. Cependant les idées excitées dans l'ame par ces ébranlemens communiquez lentement par la diſpoſition particuliere du ſuc nerveux, ne laiſſent pas d'être fortement imprimées, & profondément gravées dans les parois des vaiſſeaux blancs dont je viens de parler; parce que les parties de l'air que l'eſprit animal contient, ont aſſez de reſſort, & les parties nitreuſes du même eſprit ont des maſſes aſſez groſſes, pour pouvoir rendre les traces de ces idées profondes & par conſequent plus durables.

Comme il eſt aiſé de comprendre par tout ce je viens de dire, que ces hommes en qui le ſang ſe trouve

 d'un

d'un Temperament mélancolique, ne parviennent pas d'abord & facilement à la connoiſſance des choſes, qui ſe préſentent à leur eſprit par l'entremiſe des ſens ; on peut auſſi comprendre, que lors qu'il les ont connuës, ils n'en perdent que difficilement le ſouvenir. Cela étant ſuppoſé, je dis premierement que ces hommes ſont naturellement diſpoſez à reflêchir mûrement ſur leurs idées, & par conſequent fort propres à bien connoître tous les rapports de convenance ou de diſconvenance, qu'il peut y avoir entre elles, & à les bien graver dans leur eſprit. C'eſt pourquoi ils portent le plus ſouvent des jugemens très-ſolides, il ſont des raiſonnemens juſtes, & ils ont une memoire très-heureuſe. J'ajouterai à cela, que ſi ces mêmes hommes n'ont pas autant de vivacité, que ceux dont le ſang eſt d'un Temperament gras ou bilieux ; ils ont l'avantage de les ſurpaſſer en ſolidité d'eſprit ; en juſteſſe de raiſonnement, & en ce qu'ils conſervent plus long-tems qu'eux le ſouvenir des choſes qu'ils ont déja connuës.

jours portez à méditer,
point sortir par consequen
d'eux-mêmes, pour ainsi pa
se cherchent ordinairement
qu'ils n'aiment que peu le c
ce du Monde, & se font r
comme des hommes indif
l'égard des autres. J'ai dit
cherchent ordinairement, a
dire toûjours; parce qu'il est
que lors qu'ils sont penetre
me pour quelques-uns des h
avec lesquels ils ont cout
converser, il les aiment sinc
& constamment: car ce n'e
legereté mais la constance q
en partage, comme cela est
mé par l'experience, qui n

re entendre que les Mélancoliques ont une fermeté d'Esprit qui est loüable, lors qu'elle a des bornes justes ; mais qui ne l'est pas, lorsqu'elle va jusqu'à l'opiniatreté.

Au reste lorsque par le Temperament mélancolique du sang, la substance blanche du cerveau de certains hommes est assez ferme, pour ne pouvoir recevoir que très-difficilement les impressions faites par les objets exterieurs sur les organes des sens, & que d'ailleurs l'esprit animal est mal conditionné en eux, ou assez embarrassé dans du suc nerveux trop épais, pour ne pouvoir transmettre que lentement & foiblement ces impressions jusques au centre ovale ; ces hommes ont la conception si dure, le jugement si peu solide, le raisonnement si foible, & la mémoire si mauvaise, qu'ils sont presque stupides.

ARTICLE CLIII.

LETTRE DE Mr. MALLEMANS Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune au P. T. J. sur un passage difficile de l'Evangile.

POur achever d'accomplir ce que vous me fites l'honneur de me demander l'année derniere par vôtre Lettre du mois de Juillet, il ne me reste plus à traiter que deux passages de l'Evangile. A la verité, ils sont épineux. Vous les jugez vous-même les plus difficiles de toute l'Histoire Evangelique. Cependant je puis protester, que vous me les avez demandez sans aucun concert entre nous. Je ne jurerois pas de même, que de vôtre part il n'y eût pas quelque petite malice. Entre Gens d'escrime, on se porte quelque fois par amitié de pareils coups de fleuret. C'est, dites-vous, un effet de l'interêt que vous prenez à ma gloire. Je vous en suis redevable: mais vous me poussez peut-être trop vivement. Voici de quoi il s'agit.

Nous lisons dans l'Evangile, que le Sauveur du Monde, le second jour de la derniére semaine de sa Vie, revenant de grand matin de Bethanie à Jérusalem, eut faim; & qu'ayant vû de loin sur le chemin un figuier qui avoit des feüilles, il s'en approcha pour voir s'il y trouveroit quelque chose. Il n'y trouva que des feüilles: car, dit l'Evangile, ce n'étoit pas alors le tems des figues. Cependant JESUS-CHRIST ne laissa pas de s'émouvoir. Il dit durement à ce figuier: Que d'ici à jamais personne ne mange de toi aucun fruit: qu'à jamais, reprit-il, aucun fruit ne naisse de toi. Cela fut dit vivement, & l'effet en fut aussi prompt que la parole. Au même instant le figuier secha; & dès le lendemain matin, comme JESUS-CHRIST passoit encore par le même endroit, pour retourner de Bethanie à Jérusalem, ses Disciples remarquérent, & lui firent remarquer à lui-même, que cet arbre étoit devenu entierement sec.

Cela paroit dur, & néanmoins, nous ne doutons point qu'il ne fût

juste. Cependant la justice de cette malediction est un secret fort caché. Me le demander, ce n'est pas me mettre à une épreuve médiocre. Vous sçavez bien que je le chercherois inutilement dans les Interpretes. Ils sont tous sur cette matiere, aussi stériles que le figuier même. Dirai-je comme eux que c'est un mystére ? Je le pourrois faire voir par une exacte application de toutes les particularitez de cetre Histoire à l'œconomie génerale de la Religion ; & par cette application qu'ils n'ont pas faite, la justice de la malediction donnée au figuier paroîtroit évidemment : mais on la peut montrer sans rien dire que de literal ; & vous trouverez cela de meilleur goût.

Il me semble que la malédiction que Jesus-Christ donna au figuier est juste literalement par deux raisons. La premiére, c'est que quand cet arbre n'auroit pas été maudit, il n'auroit point eu de fruit de l'année. Je le prouverai. La seconde, c'est qu'il n'en avoit jamais porté. C'étoit un figuier pareil à celui dont

il est parlé dans le troisiéme chapitre de Saint Luc, un figuier inutile de tout tems, & toûjours infructueux, qui ne méritoit pas d'occuper la terre.

Ah! me direz-vous, pour celui-là je suis curieux de sçavoir où vous l'avez pris : ce n'est assûrément pas dans l'Evangile. Je vous avoüe, mon Réverend Pere, que si je n'avois jamais lû l'Evangile que dans le François de nos Traducteurs, cette particularité-là m'auroit peut-être échappé : mais pour la remarquer, il suffit de lire attentivement nôtre Vulgate, très-conforme en cet endroit à l'Original. On y trouve un petit mot que tous nos Traducteurs ont retranché, & qui ne permet pas de douter de ce que je viens d'avancer. Je le ferai voir : mais allons par ordre.

J'ai dit pour la premiére raison qui rendoit le figuier digne de malédiction, que quand il n'auroit pas été maudit, il n'auroit point eu de fruit de l'année. Il le faut prouver, & j'espere que je le ferai en répondant à une difficulté qui me vient dans

l'esprit, & qu'il est bon de ne pas omettre. Pourquoi JESUS-CHRIST pressé de la faim s'addressa-t'il précisément à ce figuier-là ? Est-ce que dans ce beau vallon qui séparoit de la montagne des Oliviers, celle sur laquelle la Ville de Jérusalem étoit située, il n'y avoit que celui-là seul ?

JESUS-CHRIST dans sa Vie commune agissoit humainement ; & humainement parlant, ce figuier-là, tel que l'Evangile nous le dépeint, devoit avoir la préferance. Ce n'étoit pas le seul figuier de cette contrée ; mais c'étoit le seul qui avoit des feüilles. De plus comme le naturel du figuier est qu'au printems il pousse ses fruits avant que de produire aucune apparence de feüilles ; les grandes feüilles de celui-ci faisoient esperer, qu'encore que ce ne fût pas alors la saison des figues, puisque selon nôtre maniére de partager l'année & les mois, on ne comptoit ce jour-là que le dixiéme jour de Mars ; il y auroit peut-être sur cet arbre des figues précoces, qui sans avoir tout-à-fait leur maturité, pourroient néanmoins être mangées

par un homme, qui étant pressé de la faim, ne regarde pas délicatement à ce qu'il mange.

Le figuier dont nous parlons avoit donc plus que tout autre de quoi attirer JESUS-CHRIST : mais ce qui lui fut un juste sujet de prédilection, tant que JESUS-CHRIST ne le regarda que de loin, devint un juste sujet de malédiction, lors qu'il en fut près. JESUS-CHRIST y étoit allé, dit l'Evangile, pour voir s'il y trouveroit quelque chose; & quand il fut là, il n'y trouva quoique ce soit. Au lieu que les autres figuiers qui n'avoient encore nulle apparence de feüilles, étoient déja chargez de fruits naissans, qu'absolument parlant, on auroit peut-être pû manger : celui-ci n'avoit au contraire aucune apparence de fruit, quoi qu'il fût déja tout chargé de feüilles.

On prendroit en vain la défense de cet arbre, en disant que peut-être il avoit du fruit, mais trop imparfait pour pouvoir être mangé: l'Evangile a marqué manifestement le contraire en ces mots : *Nihil in-*

ayant permis à celui-ci d'avoir des feüilles, s'il n'avoit point de fruit alors, ce n'étoit pas la saison qui l'en avoit empêché. Le mot de *par hazard* ne peut donc être entendu ici, que par rapport à la qualité du figuier particulier dont il s'agit, & par consequent il faut necessairement que ce figuier là n'eût jamais été qu'inutile & infructueux.

Je le prouve encore d'une autre maniére. Le mot de *forte* que nous lisons dans nôtre Vulgate, est une traduction du Grec ἄρα; & sans faire violence à ce mot original, on eût pû traduire, *si quid tandem inveniret in eâ*. Cela veut dire, que Jesus-Christ s'en alla voir à ce figuier, si enfin il y trouveroit quelque chose: & cela est décisif. On ne peut pas dire, que Jesus-Christ alla voir à ce figuier, s'il y trouveroit enfin quelque chose, à moins que ce n'eût toûjours été, comme j'ai dit, un arbre inutile & infructueux, qui méritoit par consequent d'être maudit. Mon explication, comme vous le sentirez d'abord, donne plus d'ouverture que toute au-

;, pour entrer dans le sens mysique, & découvrir le rapport de figuier au Peuple Juif dont il est figure.

Me puis-je flater, Mon Reverend Pere, que je me sois acquité de que j'avois à prouver? De ces passages dont je vous devois l'explication, il ne me resteroit plus que le dernier; & volontiers je ne les séparerois pas: mais la longueur pourroit vous incommoder: il vaut mieux remettre une autre fois, & sçavoir auparavant quel jugement vous aurez de mes réflexions. Je suis &c.

ARTICLE CLIV.

PAULI BERGERI ORDINIS Philosophorum in Academia Witembergensi Assessoris, Cabbalismus Judaico-Christianus detectus, breviterque delineatus. C'est-à-dire : *Les Principes de la Cabbale Juive appliquez à la Religion Chrétienne, découverts par Paul Bergerus.* A Witemberg chez Chré-

Chrétienne par les regles de

bale. Etienne Rittangelius,
Morus, & Chrétien Kno
Rosenroth, se sont distingu
les autres dans cette espece
vail; & l'on peut joindre à
Heros des Cabbalistes, Jea
laume Ziroldus, & l'Auteu
troduction à l'Histoire de l
sophie des Hebreux., imp
Hall en Saxe en 1702. Ritt
qui de Juif s'étoit fait Ch
s'appliqua de son mieux à a
son ancienne Religion avec
velle qu'il avoit embrassée:
qu'on voit principalement
notes sur le Livre *Jezira*: e
été refutées par Mr. Bucheru

des fictions. Mais Knorrius de
senroth dans son Livre intitulé
bbala denudata, a été bien plus
ique Morus. Peu de personnes ont
plus à fond les dogmes les plus
scurs des Cabbalistes; mais il s'est
du très-coupable en ce que, pour
re plaisir aux Juifs, il a voulu ra-
ner la doctrine de J. C. aux prin-
es de la Cabbale.

M. Bergerus a divisé son Ouvra-
en quatre Chapitres. Il traite
s le premier de la Cabbale en
néral; dans le second de la Cab-
le interpretative; dans le troisié-
de la Cabbale dogmatique; &
s la 4^e^. de la Cabbale magique.

La Cabbale, si l'on en croit ceux
i prétendent la posseder, est une
ence toute divine. Rien ne décou-
mieux l'idée qu'ils en ont, que
titres de leurs Livres, & les noms
'ils donnent à cette prétenduë
ence. On voit dans leur Biblio-
que, *La Lumiere precieuse*, Ouvra-
composé par un inconnu; *le Tre-
de la Vie*, par le Rabbin Moyse
de Nachman; *La Source des eaux
ve, la Porte de la Lumiere, la Porte
Ciel, les Secrets de la Sagesse* &c.

à ces grandes idées. Pour nô
teur, il la définit » Une fauſſe
» ce des choſes Divines &
» nes, tirée du Paganiſme &
» daïſme corrompu ; ſuperſt
» profane, remplie de fabl
» d'obſervations magiques ;
» une methode obſcure & é
» tique, peut détourner de
» plicité de la Foi, un homn
» à la prudence de la chair, &
» duire au Fanatiſme, au Pag
« & même à l'Athéïſme.

Pic de la Mirande, C
Agrippa, Gilles de Rome
autres Auteurs Chrétiens, qu
avons déja nommez, ne ſu

ublié pendant 40 ans qu'il demeu-
dans le desert, toutes les Sciences
es Egyptiens, Dieu lui apprit cel-
-ci, & que ce fut par le secours
e la Cabbale, qu'il fit ensuite de
grands prodiges en la presence
e Pharaon. Nôtre Auteur écrit que
les Caldéens en furent les Inven-
urs; qu'ils la communiquérent
x Egyptiens, & aux autres Peu-
es de l'Orient; que Pythagore
ui avoit voyagé chez eux, l'intro-
uisit dans la Grece; & que Platon
mit ensuite fort en vogue par l'u-
ge qu'il en fit, & dans ses Leçons
dans ses Ecrits. Pendant la Cap-
ité de Babylone les Juifs la re-
rent des Caldéens; & d'un autre
té elle fut portée dans la Palestine
r les Peuples qui allérent occuper
Mont Garizim, Samarie, & les
ntrées circonvoisines
Les Juifs après leur retour com-
uniquérent avec ces Peuples, tan-
t comme amis, tantôt comme en-
mis. Ils s'appliquérent aussi aux
iences des Grecs, qu'on leur
nt enseigner jusque dans la Ville
Jerusalem, ainsi que le rapporte

l'Auteur des Livres des Machabées. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut Mr. Bergerus, si cette vaine Science avoit déja acquis toute sa perfection long-tems avant l'établissement de l'Evangile. Tout cela sans doute regarde principalement la Cabbale dogmatique; car l'interpretative qui s'applique au Texte de l'Ecriture, & la magique qui met en œuvre les noms de Dieu qui se trouvent dans le même texte, n'ont rien de commun avec les Sciences des Caldéens & des Grecs, & n'appartiennent qu'aux Juifs, auxquels cependant on peut joindre les Samaritains, à cause du Pentateuque qu'ils avoient. Les Reflexions de Mr. Bergerus sur l'ancienneté de la Cabbale, sont suivies d'un Commentaire fort instructif, qu'il fait sur tous les mots dont sa définition de la Cabbale est composée. Il observe la même methode dans les trois autres chapitres. D'abord il définit, ensuite il explique sa définition: si bien qu'on peut dire que son Ouvrage n'est que l'exposition de quatre définitions.

a Cabbale interpretative est, a, une maniere obscure d'inreter les saints Livres, qui met tume en état d'y découvrir par moyens illegitimes & impernus, un sens faux, dont il se sert autoriser ses réveries & ses ostures. Les Cabbalistes pourter jusque dans le sens le plus du Texte, considerent avec xtrême attention la figure, soit aire, soit extraordinaire des es Hebraïques. Tout est myse à ce qu'ils croyent dans ces ttres. Leur grandeur, leur peti, leur forme, leur situation, aleur sur tout, est d'une grande quence, pour bien juger de la des termes. L'art qui met ceteur en usage s'appelle *Gematrie*, nouveau qui est le même que *trie*. La *Notarique*, autre mot eau qui vient de *note*, tire un entier d'une seule lettre: *Il ma it, d'une malediction très outrae*, נמרצת, dit David en parlant meï. Ces cinq lettres Hebraï, observent les Cabbalistes, nencent, & expriment par con-

ſequent, cinq mots Hebreux qui ſignifient autant d'injures atroces, ſçavoir, *adultere*, *Moabite*, *homicide*, *ennemi*, *abomination*. La *Temure*, troiſiéme partie de la Cabbale interpretative, apprend à tranſpoſer les caracteres, & à les faire ſervir les uns pour les autres. C'eſt par la tranſpoſition des lettres du premier mot de la Bible, בראשית, que les Cabbaliſtes ſçavent que le Monde a été créé en Automne; car avec les mêmes lettres, ils font בתשרי c'eſt à dire, *le premier du mois de Tiſri*. Il ſeroit inutile de rapporter ici les raiſons dont ſe ſert Mr. Bergerus, pour prouver que ces manieres d'interpreter l'Ecriture, n'ont rien de ſolide, & qu'elles ne peuvent paſſer tout au plus que pour des jeux d'eſprit.

Il définit la Cabbale dogmatique, une Philoſophie ſymbolique, qui ſans aucune neceſſité ſe ſert de termes énigmatiques pour parler de Dieu & des choſes ſpirituelles; & qui montre à l'homme le moyen de parvenir par ſes propres forces à la perfection, & à l'union avec Dieu. L'Auteur aſſure que cette principale

partie de la Cabbale tire ſon origine du Livre appellé *Sohar*, qui eſt un Ouvrage du R. Simeon fils de Jochaï. Ce Rabbin vivoit dans le tems de la deſtruction de Jeruſalem. Les Juifs diſent que juſqu'alors la Théologie myſtique s'étoit conſervée par la ſeule Tradition, & que le fils de Jochaï s'étant retiré dans un antre pendant ces troubles, la mit par écrit, de peur qu'elle ne vint enfin à ſe perdre. Les dogmes de cette Cabbale regardent ou Dieu, ou l'Homme, ou les voyes de la perfection.

L'Eſſence de Dieu, ſelon les Cabbaliſtes, eſt une lumiere étenduë à l'infini. Ils partagent ſes perfections en dix *Sephiroth*, ou rayons qui émanent de la Divinité. Les Cabbaliſtes Chrétiens trouvent dans ces Sephiroth les Perſonnes de la Sainte Trinité. Mais il les y placent diverſement. Knorrius de Roſenroth le plus fameux de tous, apperçoit Dieu le Pere dans la ſeconde Sephira appellée *Hhochmah*; Dieu le Fils, dans la 6^e^. nommée *Tiphereth*, & le Saint Eſprit dans *Malcuth*, qui eſt la derniere. Chaque Sephira a des atttri-

Voici en deux mots le myſtere de la Création Cabbaliſtique univerſelle. L'*Ainſaph* ou la lumiere ſe retira, & laiſſa au milieu d'elle un eſpace vuide, où elle fit couler par Adam Kadmon ſes emanations, qui compoſérent quatre Mondes appellez *Aziluth*, *Briah*, *Jezirah*, & *Aſiah*. Le Monde Aziluthique eſt le ſiege créé des Sephiroths & des choſes divines. Le Briahtique & le Jezirahtique, contiennent les ſubſtances ſpirituelles, c'eſt à dire les Ames des Anges & des Hommes : ces Anges ſont diviſez en bons & mauvais. Il y a dix Chœurs de bons Anges, ſçavoir les animaux de ſainteté, les Roües, les Vertus, les Flammes, les Seraphins, les Meſſagers, les Dieux, les Enfans de Dieu, les Cherubins, & les Hommes, אישים. Ces eſprits ont a leur tête l'Ange *Metatron*. Il y a auſſi dix Claſſes de mauvais Eſprits, à qui les Cabbaliſtes donnent le nom d'*Ecorces*. Samaël ſurnommé l'*incirconcis* & Lilith ou l'ancien ſerpent, ſont leurs Princes. Le Monde Aſiahtique renferme les ſubſtances corporelles. Les rayons divins ou Sephiroth traverſent

ſent tous ces Mondes, & changeant de nom en paſſant, s'appellent Sephiriques, Aziluthiques, Briathiques &c.

Selon les Docteurs Cabbaliſtes le premier Homme fut créé Androgyne, c'eſt à dire que l'Homme & la Femme étoient addoſſez l'un à l'autre: en ſorte que la formation de la Femme ne conſiſta plus qu'à détacher Eve d'Adam. Avant la Transgreſſion Adam avoit un corps ſpirituel plus brillant que ceux des Anges les plus élevez, tel en un mot que devoit être un corps formé de la pretieuſe pouſſiere du Temple d'en-haut. Ce corps étoit ſi grand, qu'Adam pouvoit atteindre d'une extremité du Monde a l'autre: étenduë qui lui étoit neceſſaire, parce qu'il contenoit réellement toutes les Ames des Hommes qui devoient naître dans la ſuite des ſiécles. Les unes étoient logées dans ſes yeux, les autres dans ſes épaules: tous ſes membres enfin en étoient remplis. Son Ame étoit compoſée de cinq parties tirées de differens Mondes, & appellez *Nepheſch*, *Ruach*, *Neſchamah*, *Jacha*, & *Jechidah*; à quoi les Rabbins ajoutent

le fantôme ou l'image ; car ils enseignent que chaque Homme a une image de lui-même, qui l'accompagne ordinairement, qui le represente parfaitement, & qui est differente de son Corps & de son Ame.

Le Tentateur qui séduisit le premier Homme, n'étoit ni un simple serpent, ni un serpent possedé du Démon : c'étoit tous les corps des Démons réünis pour cette grande entreprise par les soins de Samäel leur Chef.

Toutes les Ames, qu'Adam renfermoit, péchérent avec la sienne. Ces Ames le quitterent, & presque par tout furent jettées dans les écorces. La sienne perdit ses parties les plus nobles, & qui étoient sorties des Mondes superieurs. Ce corps si vaste, qui desormais ne lui étoit plus necessaire fut réduit à la hauteur de cent coudées. Le mal, observe le Rabbin de Loria, fut dès-lors mêlé avec le bien d'une maniere très-funeste. Adam Belial ou Samaël s'unit avec le bon Adam, & Eve fut corrompuë par le commerce honteux qu'elle eut avec le serpent.

Les autres Ames firent la même perte que celle d'Adam, & furent dépoüillées de leurs parties les plus précieuses. C'est pour les recouvrer qu'elles prennent de nouveaux Corps. Dans cette espece de prison, elles se purifient, elles s'élevent, les parties inferieures regagnent les superieures & s'y réünissent; & enfin l'Ame rétablie dans sa premiere integrité rentre dans l'acusoph, c'est à dire dans la lumiere primitive.

Toutes les Ames doivent être purifiées. L'application aux bonnes œuvres, l'Etude de la Loi, la Meditation, & la Priére, sont les moyens qu'il faut qu'elles embrassent à mesure qu'elles reparoissent dans le Monde: s'il s'en trouve d'assez impies pour negliger ces moyens, elles seront précipitées dans les tourmens, dès que toutes leurs revolutions seront finies, & là elles reprendront leur premiere pureté. Les Cabbalistes partagent l'Ame en six cens treize étincelles, & exigent de chaque étincelle qu'elle accomplisse exactement six cens treize préceptes qu'ils supposent indispensables: il faut

qu'elle les accomplisse non seulement par ses actions, mais aussi par ses paroles & par ses pensées : ce qui triple son travail. Un précepte manqué ou rempli imparfaitement par une seule étincelle, rejette l'Ame toute entiere dans de nouvelles prisons : dès qu'il sera accompli l'Homme mourra, fût-il dans la plus grande vigueur de son âge. L'Etude de la Loi selon les mêmes Auteurs, est plus efficace que les bonnes œuvres. Ce moyen consiste à acquerir l'intelligence du Texte sacré suivant tous les sens qu'il peut avoir. Il faut commencer par le litteral, venir ensuite à l'allegorique & à l'anagogique : le Cabalistique qui est le plus sublime est le dernier, & termine heureusement & à coup sûr les travaux de l'Ame studieuse, par la lumiere abondante qu'il lui communique. Non seulement un habile Cabbaliste s'éleve lui-même, il éleve encore quand il veut les autres créatures : d'une pierre par exemple il fait faire un animal, & même un homme.

Nous ne nous arrêterons point aux autres especes de purifications : nous

remarquerons seulement que, selon le Rabbin Isaac de Loria & les autres Docteurs Cabbalistes, les Ames des Femmes ne peuvent être rétablies dans leur premiere perfection que par les tourmens : c'est la seule voye de salut que ces Maîtres leur ouvrent. Ils n'ont point inventé pour elles les revolutions salutaires qui lavent les fautes des Hommes. Ils nous apprennent au reste qu'il y a sept portes au Purgatoire Cabbalistique, que les Femmes & les Endurcis y expient leur pechez par l'eau & par le feu, & qu'ils n'ont que les jours de Sabath pour se reposer.

Mr. Bergerus dit, que la Cabbale magique est „ un art impie par lequel des Hommes profanes, infidelles, & superstitieux, ont accoutumé de dire & de faire des choses prodigieuses avec le secours du Diable. Les Cabbalistes tribuent des vertus admirables non seulement aux noms de Dieu prononcez selon leurs regles ; mais aussi autres paroles tirées des Saintes. Ils croyent par exemple pouéteindre un embrasement en

Dom Massiot, dont l'Ouvrage quoiqu'enrichi d'un grand nombre de citations choisies des Peres, n'a point la pompe qui accompagne l'érudition. Quoi qu'il établisse la verité & l'étenduë du Sacrifice & du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, contre les erreurs des Sociniens qui l'aneantissent, & des Protestans qui le restraignent à la Croix seule ; ce n'est pas néanmoins un Traité dogmatique. Le goût de la Pieté y prévaut partout sur celui de la Science ; & c'est plûtôt un Ouvrage de dévotion que d'étude, où il y a plus pour les affections du Cœur, que pour la curiosité & le plaisir de l'Esprit.

Il est divisé en quatre Livres ; du Sacrifice en général ; du Sacerdoce & du Sacrifice de JESUS-CHRIST ; des effets de Son Sacrifice ; de son Sacerdoce en tant qu'il le communique aux Ministres de son Eglise. Chaque Livre se partage en Chapitres, & chaque Chapitre en Paragraphes.

Dans le premier Livre l'Auteur remarque, que l'Homme qui est fait uniquement pour connoitre & aimer son Créateur, a des preuves con-

vaincantes de son existence, soit qu'il porte ses regards vers le bel ordre du Ciel & l'arrangement de toute la Nature ; ou qu'il ramene son attention à la consideration de sa propre foiblesse. „ Le Ciel, dit Saint Jean „ Chrysostome[a], n'a pas une langue „ pour vous parler ; mais sa vûe „ pousse une voix plus éclatante que „ le son d'une trompette, qui vous „ instruit par les yeux sans retentir à „ vos oreilles. Or être certain qu'il y a un Dieu, c'est être obligé de l'honorer ; & l'honneur que nous pouvons lui rendre est le Sacrifice. Ce n'est pas qu'il ait besoin de nôtre culte ; mais nôtre culte lui est dû, & il nous est profitable. [b] „ Ainsi nous „ honorons sa suprême Majesté, nous „ obtenons le pardon de nos pechez, „ nous lui rendons graces de ses bien- „ faits, & nous lui addressons nos prie- „ res pour ce que nous esperons de „ lui.

„ Qu'est-ce qu'un veritable Sacri- „ fice ? C'est, répond St. Augustin [c],

[a] *Sermon 9e. au Peuple d'Antioche.* [b] *Saint Thomas* 1.2.q.102. *a.*3. [c] *L.*10. *de la Cité de Dieu ch.*6.

„ toute action par laquelle nous nous
„ attachons à Dieu d'une union sain-
„ te, & que nous rapportons à l'uni-
„ que fin qui nous peut rendre véri-
„ tablement heureux. Selon cette
définition la pratique de toutes les
Vertus & principalement de la Cha-
rité, devient un véritable Sacrifice.
„ L'Homme, dit encore Saint Au-
„ gustin *, qui se consacre & se dé-
„ vouë à Dieu, en tant qu'il meurt
„ au Monde pour vivre à Dieu, se sa-
„ crifie lui-même. Ce Sacrifice est
interieur; & il y faut joindre l'ex-
terieur. Le premier sanctifie le se-
cond, & celui-ci est un signe & une
protestation publique de celui-là.
Mais comme Jesus-Christ est la
verité du Sacrifice exterieur, & que
ceux de l'ancien Testament n'é-
toient que sa figure, & que par sa
Grace il est le principe du Sacrifice
intérieur; l'un & l'autre doit être
uni à celui qu'il a offert.

Dom Massiot explique au com-
mencement du second Livre, com-
ment Jesus-Christ est le Prêtre &
la Victime de son Sacrifice. Il dit en-

* *L.10. de la Cité de Dieu c.6.*

faite que ce Sacrifice est unique en soi & pour tous les lieux & pour tous les tems. Il ajoûte que puisque tous les Hommes ne sont qu'un Corps avec JESUS-CHRIST, dont il est le Chef & nous les membres, il s'ensuit qu'il nous a offerts avec lui dans son Sacrifice selon cette parole de Saint Leon [a] : „ Avec lui nous „ avons été crucifiez, nous sommes „ tous morts, nous avons tous été „ ensevelis, & nous sommes aussi „ tous ressuscitez. Il est donc juste que nous nous unissions à lui. L'Auteur s'explique là-dessus en des termes affectueux & tendres. Pour ce qui est des Reprouvez, JESUS-CHRIST aura grande raison de leur dire au jour du Jugement comme Saint Augustin [b] le fait parler : „ Voilà l'Homme que vous avez „ crucifié : voilà le Dieu & l'Hom- „ me en qui vous n'avez pas voulu „ croire. Vous voyez les playes que „ vous lui avez faites : vous recon- „ noissez le côté que vous avez per- „ cé : c'est par vos mains & pour

[a] *Serm. 4. de Pass. c. 12.* [b] *Serm. 2. sur le Symbole.*

„ vous qu'il a été ouvert , & vous
„ avez refusé d'y entrer.

Ce n'a pas été assez à l'amour de Jesus-Christ envers nous de s'immoler une fois sur la Croix, il continuë son Sacrifice dans l'Eucharistie, comme l'enseigne le Concile de Trente [a]. „ C'est sur nos Autels la
„ même Victime, c'est le même Sa-
„ crificateur qui offre par le ministé-
„ re des Prêtres ce qu'il a offert sur
„ la Croix : il n'y a de différence
„ que dans la maniere de l'oblation.
En s'offrant à son Pere, il lui offre aussi toute l'Eglise qui est son Corps mystique. „ Afin, dit St. Augustin [b],
„ que toute la Cité rachetée par
„ lui, c'est à dire, l'Assemblée & la
„ Societé des Saints, soit offerte à
„ Dieu dans un Sacrifice universel
„ par le Grand Prêtre qui s'est offert
„ pour nous en sa Passion ; & afin
„ que nous soyons le Corps de ce
„ Chef selon la forme de serviteur :
„ car c'est elle qu'il a offerte, & en
„ laquelle il a été offert. Alger [c] va

[a] *Sess. 22. du Sacrifice de la Messe ch. 2.*
[b] *L. 10. de la Cité de Dieu ch. 6.* [c] *Lib. de Sacram. Alt. c. 13. concorporalis & consacramentalis Christi.*

à dire, que sur l'Autel l'Egli-
un Corps & un Sacrement avec
us-CHRIST. Il semble que
marquer cette union de l'Egli-
ec JESUS-CHRIST dans l'Eucha-
, il ne falloit pas oublier ces pa-
de Saint Augustin : *Accipite,*
stis : vos estis quod accepistis. Quod
mus, nos sumus. Les Fidelles re-
nt à la Sainte Table, ce qu'ils
en tant qu'ils sont les membres
orps, dont JESUS-CHRIST qui
st présenté, est le Chef.
Auteur finit le second Livre en
, que l'Eglise placée entre la
gogue & le Ciel, participe de
& de l'autre. Elle possede réel-
nt JESUS-CHRIST dans l'Eucha-
; mais elle le possede caché
les voiles qui sont les especes
in & du vin. Mr. l'Evêque de
oix dans une Instruction Pas-
: dont on donna l'extrait au
d'Avril 1707. a mis la même
e dans un beau jour.
tre les effets du Sacrifice de
CHRIST, dont il est traité dans
isiéme Livre, le premier est
r pleinement satisfait à Dieu

pour les pechez du Monde. Sur ce point si important à la Religion Chrétienne, Dom Massiot suit ses vûës particulieres, & s'attache à la doctrine de Saint Anselme. Après avoir expliqué ce que c'est que péché actuel & péché originel, il falloit absolument, continuë-t'il, que la vengeance de Dieu tombât sur les Hommes tous engagez dans le péché, ou qu'elle fût arrêtée par une satisfaction pleine & parfaite, qui rendît à Dieu une gloire infinie pour l'injure infinie faite à sa Majesté; qui rétablît l'homme dans la possession d'un bien infini, & le délivrât d'une peine infinie dans sa durée. Or une pure créature quelque parfaite qu'elle soit, & quelqu'effort qu'elle fasse, demeure toûjours dans les bornes du fini : nulle pure créature ne pouvoit donc satisfaire pleinement pour le péché. D'ailleurs une pure créature obligée par sa propre condition de rapporter à Dieu tout ce qu'elle est, ne sçauroit au plus que remplir ce devoir essentiel : que pourroit-il donc lui rester à offrir à Dieu en satisfaction pour le péché ? Mais

-CHRIST Dieu & Homme a
ait pleinement : la Nature divi-
e son infinité a fait en lui ce qui
au-dessus de l'humaine ; & cel-
par son humiliation a operé ce
e convenoit pas à celle-là. „ De
à „ poursuit Dom Massiot , il
oit que celui qui eût voulu sa-
aire pour le péché de l'Homme,
si libre, qu'il pût ne pas mourir
ne vouloit : ce qui ne peut con-
uir qu'à un Homme-Dieu, dont
Divinité & la toute-puis-
ce ne permettroient pas, qu'on
pût assujettir à la mort : Cet
mme devoit donc être tel, qu'il
: ne pas mourir par nécessité,
ce qu'il est tout-puissant ; qu'il
fût obligé par aucun droit de
urir, parce qu'il n'étoit pas pé-
ur ; & qu'il pût mourir avec
rté, par ce qu'il étoit necessai-
qu'il honorât son Pere, satisfît à
ustice, & fit voir sa Charité
elevé..... S'il a donc offert à
Pere le Sacrifice de sa vie, cette
ation volontaire n'étoit pas dûë
Justice, & elle n'avoit pas droit
exiger : mais lui étant presen-

„ tée par Jesus-Christ pour
„ faction que l'Homme lui
„ rendre, elle l'a acceptée
„ lui étant faite par une P
„ égale à Dieu, & qui n'é
„ dans la néceſſité de la faire.

Cette ſatisfaction infinie de
Christ, ne nous exempte pa
moins de l'obligation de ſati
Dieu par la pénitence : ma
devons unir nôtre ſatisfaction
de Jesus-Christ.

Les autres effets de ſon Sa
ſont d'avoir détruit l'emp
Demon, & d'avoir confon
güeil de l'Homme. Ce que d
Maſſiot à ce ſujet merite d'et

Il paſſe à l'Eucharistie, c
être le mémorial des biens q
avons déja reçus de Jesus-C
& du dernier que nous eſpe
lui, qui eſt la Vie éternelle
auſſi un Sacrifice de loüan
d'actions de graces, que Jesus-
y rend à ſon Pere pour les F
un Myſtére d'union de no
Jesus-Christ, & entre nous.

Ce 3e. Livre ſe termine com
un morceau hors d'œuvre, q

Novembre 1709.

quelques preuves de la réalité
orps & du Sang de JESUS-
IST dans l'Euchariſtie.
mme la participation du Sacer-
de JESUS-CHRIST fait la gloire
iniſtres de l'Egliſe, & la gloire
gliſe même dans laquelle le
ice du Corps & du Sang du
ur eſt perpetué ; Dom Maſſiot
d plus dans le dernier Livre
lans les précedens.
dit donc que le Sacerdoce de
-CHRIST eſt communiqué aux
ues avec plénitude, & comme
prime, avec fécondité ; en tant
Epiſcopat eſt l'Ordre le plus
de l'Egliſe, & que de lui
tion ſacrée & la Puiſſance de
crer deſcend aux Prêtres. Cet-
vation de l'Evêque eſt mar-
dans le Rite de ſa Conſécra-
en laquelle il reçoit l'Onc-
ur la tête : au lieu qu'elle eſt
aux Prêtres ſur les mains.
ſt donc du bon ordre, que les
Miniſtres de l'Egliſe dans la
ſité de leurs fonctions, ſe tien-
unis & demeurent ſoumis à
que, de même, dit Saint Igna-

ce*, que JESUS-CHRIST l'est à l'égard de son Pere. » Les Evêques » ajoûte Dom Massiot, sont le centre de l'unité de tous les Chrétiens » de leurs Diocéses. Ils sont aussi les » sources pleines & abondantes de » chaque Eglise, d'où les Fideles » doivent puiser les eaux pures de » la verité, qui coulent dans la suc» cession du tems par le canal de la » Tradition que les Evêques con» tinuent, puisqu'ils sont les Suc» cesseurs des Apôtres, des Peres, » & des Docteurs, de qui ils ont reçu » le dépôt de la Foi. C'est d'eux que » toute action hierarchique exterieu» re s'étend sur le Corps de l'Eglise, » comme toute action interieure ne » peut avoir d'autre principe que » JESUS-CHRIST.

De-là il vient aux Prêtres, & il rapporte d'une Lettre de Saint Grégoire le Grand à l'Empereur Maurice, l'estime que ce saint & grand Pape faisoit de leur Dignité. » En » effet revêtus du Sacerdoce & de » la Royauté du Fils de Dieu, ils » sont les Interpretes de sa volonté

* *Epist. Ad Magnes.*

es Organes de son Esprit, les Dispensateurs du Sang, de la Grace, et des Mystéres de Jesus-Christ, le representent sa Personne, & n'agissent dans les fonctions de leur Ministere que par son autorité : Ministere qui est le plus grand & le plus sublime que l'Homme puisse imaginer, & que Dieu même puisse commettre à la créature. Ensuite il ramene les Prêtres à la consideration de leur Consécration, & leur fait faire attention à la pureté du cœur & du corps, que leur [illegible] demande d'eux. Ils ont reçu de Jesus-Christ le pouvoir de changer le pain & le vin en son Corps & en son Sang dans l'Eucharistie, de remettre les péchez dans le Sacrement de la Pénitence, d'instruire les Hommes en leur annonçant la Parole de Dieu. Dom Massuet leur donne là-dessus de bonnes instructions. Celles qu'il ajoûte sur la Vocation au Sacerdoce, ne sont pas moins importantes. Il oppose la résistance de Saint Ambroise & de Saint Jean Chrysostome à l'empressement maintenant si ordi-

naire pour parvenir aux Dig
l'Eglise. Il s'éleve contre la
tion anticipée d'un enfant
Ecclesiastique, afin d'éviter l
ge des biens d'une Maison.
Il dit que les Prêtres son
par leur Consécration & leu
tere, qu'ils entrent dans la
tion de JESUS CHRIST, &
consequent ils doivent com
aimer l'Eglise, & unir leurs
aux siennes pour elle.

Le reste de ce Livre trait
positions qu'il faut apporter
ticipation de l'Eucharistie,
des explications morales d
mens sacrez des Ministres de
& des ornemens des Autel
une explication des Céremo
la Messe.

ARTICLE CLV

REFLEXIONS SUR LES INSTR
dont on se sert pour mesurer la
par Monsieur M. de T.

LA perfection des Instrum
servent à mesurer les an
Novembre 1709.

consiste pas seulement dans la précision ; puisqu'il est constant qu'avec un demi-cercle de 20 pouces de diametre on observera les minutes de deux en deux : mais d'autant que l'embarras qu'il causeroit, feroit perdre l'exactitude que donneroit la grandeur, l'avantage qu'on doit chercher est d'avoir autant de précision dans un petit Instrument qu'on en pourroit esperer dans un grand.

Il s'ensuit de ce principe, que le quart de cercle est infiniment préferable au cercle ou au demi-cercle ; parce qu'il a une grande division, quoiqu'il soit d'une petite étenduë : c'est ce qui fait que pour les Observations d'Astronomie qui demandent beaucoup d'exactitude, on ne se sert que du quart de cercle.

Je sçai bien qu'on m'objectera, que pour prendre des hauteurs en Astronomie, il ne faut que 90 degrez ; aulieu que pour mesurer des angles sur la terre, il en faut 180 : mais ce n'est qu'une fausse prévention ; car 90 degrez suffisent pour mesurer toutes sortes d'angles en cette maniere.

Soit par exemple à mesurer l'angle obtus B A C. Après avoir supposé la ligne A B prolongée par la

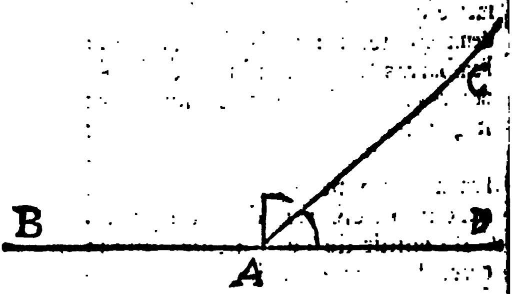

pensée vers D, je dirige mon rayon visuel fixe vers B ; & par consequent vers D, si lon regarde par l'autre bout de ce rayon visuel. Puis je mesure l'angle C A D. : lequel étant ôté de 180 degrez, le restant sera la quantité de l'angle obtus B A C, que l'on cherche.

Cette Méthode est très-facile lors que le quart de cercle n'a que des pinnules : mais il semble qu'on ne puisse pas s'en servir avec un Instrument à lunette, parce qu'elle suppose qu'on puisse regarder par les deux bouts des rayons visuels : ce

pendant on a remedié à cette difficulté par l'invention des lunettes, dans lesquelles par le moyen de deux objectifs on peut regarder par les deux bouts.

Je ne sçais, par quelle destinée pour ces sortes de lunettes, elles ont été si negligées jusqu'à present. Si l'avantage qu'elles ont, comme tout le Monde sçait, d'être utiles pour rectifier exactement le rayon visuel, n'a pas paru assez considerable, celui-ci qui est de faire trouver 180^{d}. dans un Instrument, ou on n'en auroit que 90 avec des lunettes ordinaires, doit l'emporter sur la prévention qu'on a eüë contre elles. D'ailleurs lors qu'on se sert de ces sortes de lunettes, les degrez qui excedent le zero, & qu'on laisse ordinairement dans les quarts de cercle astronomiques, sont inutiles; puisque la même division qui marque les degrez au dessus de l'horizon en regardant par un bout de la lunette, marque les degrez au dessous de l'horizon, si l'on regarde par l'autre bout. Concluons donc que pour les instrumens mathematiques, ces lu-

On voit par ce qui a été c
ſus, qu'il n'y a pas d'angle
puiſſe très-facilement meſ
qu'on a une diviſion de 5
ſur un Inſtrument à pinnu
lunettes dans leſquelles on
garder par les deux bouts :
rendre cet Inſtrument en
parfait, il faut mettre po
d'index, un crin mobile c
ſur o[d]. lorſque les deux r
ſuels ſont paralleles. On d
donner au rayon viſuel q
(quand même ce ſeroit un
un mouvement vertical, a
le puiſſe hauſſer & baiſſer
que les objets ſont hauts c
eſt dificile d'avoir ces d

c'est en quoi le quart de cercle est non seulement plus commode, mais encore plus exact que le demi-cercle.

Il est aussi à propos, que l'alidade serve de fond à une boussole étroite de telle longueur qu'on voudra, sans aucune division au dedans, & qui ait seulement deux petites pointes, qui marquent les deux points qu'auroient marquez les deux zeros de la division. Ces deux pointes donnent d'autant plus de justesse, qu'on peut faire l'aiguille assez longue pour les toucher, & que le pivot est bien plus aisé à centrer. Le rayon visuel de l'alidade sera à côté de cette boussole, qui se trouvera au milieu des deux rayons visuels ; & par ce moyen on pourra mesurer tous les angles quelque petits qu'ils soient, quoi qu'il n'y ait que des pinnules sur l'Instrument. C'est encore un avantage qu'on ne peut avoir dans le demi-cercle, sans le rendre incommode d'ailleurs.

A la verité cette boussole ne pourra servir que pour deux parties de l'horizon ; mais outre qu'elle n'est

une bouſſole entiere, comm
met ordinairement au demi-
ou ſe ſervir d'une bouſſole lc
étroite, qui ne ſoit pas att
l'Inſtrument, & qu'on app
long d'un de ſes côtez ; ou e
re le rayon viſuel fixe de tell
qu'on le puiſſe tranſporter d
du quart de cercle ſur l'autr
Si l'on doit negliger le
cercle comme un Inſtrum
utile, on doit bien moins e
ſervir d'une planchette ſans c
car quand vous avez une fo
ré les angles, ſoit avec un d
cle, ſoit avec un quart de
vous pouvez recommence
plan tant de fois que vous v

de quelque grandeur qu'elles soient. Il n'arrive même que trop souvent, qu'il y a plusieurs erreurs dans l'original qui a été tracé au milieu de la campagne; & de-là viennent en partie plusieurs fautes qu'on trouve dans les Cartes particulieres, quoiqu'elles soient levées sur les lieux.

Quand on aura mesuré les angles avec un quart de cercle, il sera facile de les rapporter sur le papier avec un quart de cercle, de la même maniere qu'on les aura mesurez.

Ce même quart de cercle ainsi construit, servira parfaitement bien à trouver une méridienne, & à observer même sans méridienne la déclinaison de l'aiguille aimantée, ainsi que je vas l'expliquer.

On fait ordinairement deux sortes de boussoles: les unes sont quarrées, & tous les degrez de l'horizon y sont marquez: les autres sont longues & étroites, & par consequent plus commodes; mais elles ne contiennent que peu de degrez: c'est pourquoi si l'aiguille aimantée vient à décliner d'un plus grand nombre de degrez qu'il n'y en a dans vôtre boussole, elle ne

inventée, la plus commune e

cer sur quelque plan une li
ridienne, par le moyen de d
ticaux du Soleil, pris à éga
teurs quelques heures avant
ques heures après midi : en
quoi on place le côté du q
la boussole sur cette ligne m
ne ; & alors l'aiguile marque
bre des degrez de la déclina

Quoique cette méthode
juste dans la théorie, elle e
dant sujette à plusieurs erre
la pratique, à cause des gra
ficultez qui s'y rencontrent
tre qu'il faut trouver un pl
veau entierement fixe & im
éloigné de tout fer ou acier

qu'on trace la méridienne ; enfi
lorsqu'on applique le quarré de l
boussole sur cette méridienne ; tou-
tes ces petites erreurs accumulées ne
laissent pas d'en faire une considera-
ble : car lorsque les lignes ne sont pas
bien longues, il faut peu de chose
pour faire 15 minutes : ce qui fait
qu'on a assez de peine à revenir à 15
minutes près à une premiere obser-
vation, même avec une aiguille de
4 pouces.

Ces raisons jointes à l'incommo-
dité d'être obligé de tracer une mé-
ridienne dans tous les endroits où
l'on veut observer, m'ont détermi-
né à observer sans méridienne. Cela
t assez ordinaire avec une boussole
uarrée ; mais on peut faire la mê-
e chose avec le quart de cercle
nstruit comme il a été dit ci-des-
, quoique la boussole ne soit pas
rrée.

A quelque heure du matin je
nds la hauteur du Soleil, & en
ne tems je place parallele à son
cal un côté du quart de cercle,
ppliquant le long d'une surface
élevée à angles droits sur le

plan de l'obſervation, & dirigée vers le Soleil, (pour plan de l'obſervation on peut ſe ſervir d'une petite planche qu'on mettra de niveau par le moyen d'un genoüil :) après quoi je tourne mon alidade juſqu'à ce que l'aiguille de la bouſſole regarde préciſément les deux pointes de ſa direction ; & alors le crin qui ſert d'index à l'alidade, marque un degré, qui eſt la quantité de l'angle de la diſtance du vertical du Soleil au midi de la bouſſole, c'eſt à dire au point de l'horizon que regarde la pointe meridionale de l'aiguille.

Si j'ai pû prendre la hauteur du Soleil, en ſorte que je ſçache préciſément de combien elle eſt, comme lors qu'on l'a meſurée avec un quart de cercle aſtronomique, je n'ai qu'à calculer après cette ſeule operation la diſtance de ſon vertical au méridien pour la hauteur trouvée, j'aurai la diſtance du midi de la bouſſolle au meridien, qui ſera la déclinaiſon de l'aiguille aimantée.

Mais ſi j'ai obſervé la hauteur du Soleil, en ſorte néanmoins que je ne ſçache pas de combien elle eſt,

comme lorſqu'on l'obſerve avec un ſtyle, un piquet &c. même avec un Inſtrument, qui n'a que des pinnules, ou dont le rayon viſuel n'eſt pas rectifié, j'attends à faire la même operation l'aprés-midi, lorſque le Soleil ſera à pareille hauteur. Or quand je ſçai les diſtances du vertical du Soleil au midi de la bouſſole, dans deux inſtants où le Soleil étoit également éloigné du méridien, je ſouſtrais la moindre diſtance de la plus grande, & la moitié du reſtant ſera la diſtance du midi de la bouſſole au méridien.

Exemple : Je trouve le matin à 9 heures le vertical du Soleil éloigné du midi de la bouſſole de 30 degrez: le ſoir à 3 heures je le trouve éloigné de 51 degrez : qui de 51 ôte 30, reſte 21 : la moitié de 21d. eſt 10d. 30'. pour la déclinaiſon de l'aiguille aimantée.

Notez qu'il vaut mieux ne prendre qu'une hauteur, ſur tout au tems des équinoxes ; parce qu'en ce temslà le Soleil change plus conſiderablement de déclinaiſon entre les deux obſervations.

Cette méthode n'eſt pas ſujette

on le peut changer de place
trouve à propos pour celle d
il n'y a aucune ligne à tracer
l'angle est divisé en deux pa
vision même du quart de cer
on n'a pas la peine de placer l
sole sur une ligne méridienne
que la même operation qui
neroit la méridienne, donne la
naison de l'aiguille aimantée.

Ceux qui souhaiteront enco
plus grande justesse, pourron
mettre une alidade à lunette
plan vertical qu'ils placeront
vertical du Soleil : elle contr
à marquer ce vertical avec
coup plus d'exactitude. Cette
que suppose le rayon visuel d

regardez sur quelque objet le point que couvre la soye de la lunette : ensuite renversez le plan, en sorte que la surperficie qui étoit dessus soit dessous & toujours de niveau ; & faites mouvoir l'objectif de la lunette jusqu'à ce que la soye de son foyer cache le même point dans les deux observations : & alors le rayon visuel sera parallele au plan. Remarquez que cette même alidade pourra servir à prendre la hauteur du Soleil ; & qu'à son défaut le rayon visuel du quart de cercle qui a un mouvement vertical, servira à prendre le vertical & la hauteur du Soleil.

Pour connoitre jusques où peut aller la justesse des observations faites avec l'Instrument & suivant la méthode que je viens de décrire, il faut considerer qu'on y prend le vertical du Soleil avec une lunette, sa hauteur avec une lunette, & que toutes les lignes & tous les angles sont tracez sur du cuivre par un Ouvrier qui réüssit toûjours mieux que le plus habile Observateur ne pourroit faire sur un plan donné

Outre cela, lorsqu'on ne prend qu'une hauteur, il n'y a que du calcul à faire, lequel est moins susceptible d'erreur qu'une operation mécanique. D'ailleurs les deux pointes qui servent de direction à l'aiguille, ne contribuent pas moins à la justesse, que la division (qui étant en dehors peut être faite par transversales) à la précision. Enfin il est bien plus aisé d'appliquer le côté de ce quart de cercle le long d'un plan verticale que de diriger une boussole sur une ligne méridienne.

Si l'on vouloit faire l'observation à quelque heure, où le Soleil fût éloigné de plus de 90 degrez du midi de la boussole, elle n'en seroit pas plus difficile ; car si par exemple le Soleil est en S, je dirrige le côté du quart de cercle A B vers le Soleil : après quoi lorsque l'aiguille regardera les deux pointes de sa direction, mon alidade me marquera un degré, qui sera l'angle B A C, égal à l'angle N A S ; lequel étant ôté de 180 degrez, le restant sera la distance du vertical du Soleil au midi de la boussole.

Ceux qui voudront avoir, & qui pourront commodément chercher

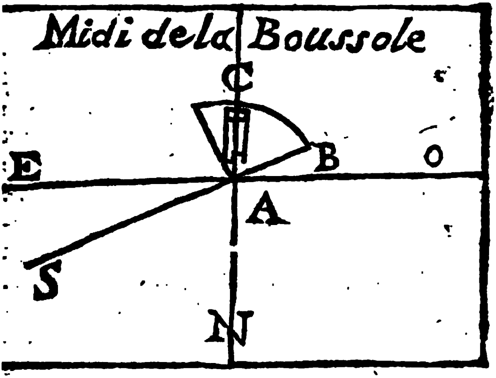

une méridienne fixe, la trouveront par le moyen du même quart de cercle avec beaucoup plus d'éxacti-tude qu'on ne fait ordinairement. Il faut pour cela attacher cet Instru-ment sur quelque plan immobile, horizontal, & de niveau. Après quoi observant la hauteur & le ver-tical du Soleil de la maniere ci-des-sus expliquée, on dirigera l'alidade du quart de cercle dans ce vertical; & après avoir observé le point que

marque l'index, on pourra calculer la distance du Soleil au méridien pour la hauteur trouvée, si non attendre à faire la même operation aprés midi à égale hauteur: quand on sçaura encore le point que marque l'index de l'alidade dans cette seconde operation, il n'y a qu'à diviser en deux parties égales l'arc de la distance de l'un à l'autre de ces deux points: après quoi toutes les fois que l'index de l'alidade sera sur le point du milieu de cet arc, sa ligne de foi sera la ligne méridienne. Vous aurez même par ce moyen plusieurs verticaux tous tracez, en faisant avec la méridienne tel angle que vous voudrez par le moyen de l'alidade. C'est pourquoi pour observer la déclinaison de l'aiguille aimantée, vous tournerez cette alidade jusqu'à ce que l'aiguille regarde les deux pointes de sa direction: après quoi la distance du point que marquera alors l'index, au point qu'il doit marquer, pour que la ligne de foi de l'alidade soit la méridienne, sera la déclinaison qu'on cherche. Les avantages de cette méthode sont ai-

sez à connoitre après avoir lû ce qui a été dit ci-dessus. Au reste si l'on trouve que 90 degrez ne suffisent pas pour cette derniere pratique, on en pourra mettre tant qu'on voudra.

Notez que s'il y a une lunete sur vôtre plan vertical, vous pourrez faire toutes ces mêmes operations par les Etoiles fixes ou par les Planettes : il y a même des cadrans qu'on nomme équinoxiaux, & qui sont composez d'un anneau astronomique soutenu sur un pied, avec lesquels on peut tracer une méridienne, & observer la déclinaison de l'aiguille aimantée, pourvû que ces cadrans soient exactement construits.

Par Monsieur M. de T.

des RR. PP. Jesuites de S.
à Marseille , par Mr. Ch
l'Academie Royale des S
par le P. Laval Jesuite ,
d'Hydrographie.

NOus préparames po
ver cette Eclipse de
de sept, de huit & neuf pi
verres convexes : le micro
appliqué à une lunette de
& demi aussi à deux verres
cette lunette étoit suppo
machine parallactique ,
beaucoup de facilité pour
vations.

Il avoit plû presque tou
on n'esperoit pas de faire

Est, le Ciel s'éclaircit dans la partie orientale : il y eut pourtant assez souvent des nuages fort déliez devant la Lune ; mais ils n'empêchérent pas d'observer : au contraire leur blancheur aidoit à voir plus distinctement les lignes très-fines tracées avec le diamant sur le verre plat du micrometre, & la soye mobile du micrometre, qui est poussée par un cramailler pour déterminer les doigts éclipsez.

Mr. Chazelles s'attacha à observer, de la sale de l'Observatoire par une lunette de huit pieds, l'arrivée de l'ombre aux taches de la Lune que le Ciel lui permit de voir ; & moi à observer de dessus la terrasse les doigts éclipsez par le moyen du micrometre. L'horloge de la sale avoit été réglée au moyen mouvement du Soleil par des hauteurs correspondantes du Soleil prises à divers jours ; & l'horloge du cabinet de la terrasse, fut accordée avec celle de la sale avant & après l'observation.

Observation de l'Eclipse

Par la lunette de 8. pieds.

Tems vrai, soir.
à 8h. 19'. 0". penombre sensible.
21. 0. commencement de l'Eclipse vis à vis de *Mare humorum*.
30. 31. l'ombre touche *Mare humorum*. *Grimaldus* éloigné de l'ombre d'un de ses longs diametres. Ticho à même distance.
36. 11. *Grimaldus* & *Ticho* touchent l'ombre.
37. 0. tout Ticho dans l'ombre.
42. 31. milieu de *Grimaldus* dans l'ombre.
49. 32. tout *Grimaldus* dans l'ombre. *Ricciolus* sur le bord hors de l'ombre.
50. 30. une petite tache dans le milieu de *Mare nubium* touche l'ombre.

ms vrai, ſoir.

h. 10. 30. *Ricciolus* commence à ſortir.

15. 30. *Snellius* & *Furnerius* ſur le bord de l'ombre.

16. 56. *Grimaldus* commence à ſortir de l'ombre.

22. 0. l'ombre touche *Mare nectaris*.

22. 32. le milieu de *Grimaldus* hors de l'ombre.

27. 31. tout *Grimaldus* hors de l'ombre.

32. 0. *Petavius* touche l'ombre.

35. 32. milieu de *Petavius* dans l'ombre.

39. 31. tout *Petavius* dans l'ombre.

Le Ciel ſe couvre de nuage.

h. 25′. 0″. il ſe découvre, & l'on voit la Lune par intervalles ſans pouvoir diſtinguer les taches.

41. 30. la fin de l'Eclipſe aſſez préciſément.

mmencem. de l'Eclipſe.	8h. 21′. 0″.
ı de l'Eclipſe.	10. 41. 30.
ırée de l'Eclipſe.	2. 20. 30.
ɔitie de la durée.	1. 10. 15.
lieu de l'Eclipſe conclu.	9. 31. 15.

Observation de l'Eclipse

Par le micrometre appliqué à une lunette de 7 pieds & demi.

A 8h. 10'. le diametre apparent de la Lune observé par le micrometre fut trouvé de 33'. 40".

Après quoi ayant adapté le diametre apparent de la Lune aux 12 doigts marquez sur la division du micrometre, ce qui se fait par le moyen d'une vis, qui approche ou éloigne la foye mobile, sans toucher au pignon qui engraine dans le cramailler; en sorte que le curseur reste toûjours à 12 doigts : ce qui est necessaire pour ajuster aux divers diametres du Soleil & de la Lune, qui varient comme l'on sçait, la foye mobile avec la ligne tracée sur le verre plat du micrometre; en sorte que l'un touche le bord oriental & l'autre le bord occidental, tandis que la ligne qui leur est tracée perpendiculairement, donne le diametre de la Planette, & est en même tems une portion du parallele, lors-

ıe la lunette qui porte le micro-
etre est montée sur la machine pa-
llactique. Ce micrometre a été in-
:nté en 1705. par le Sieur le Févre
Paris, où il travaille avec succès
ıx Instrumens de Mathematiques.
et Instrument est le plus sûr & le
us précis qu'on ait inventé jusqu'à
:esent. Après ce détail que j'ai crû
:cessaire pour faire connoitre la
ıéthode que j'ai observée dans les
clipses de Soleil & de Lune depuis
705. voici l'observation dans la-
uelle on a observé les tiers de
oigts, pour avoir un plus grand
ombre de phases.

Phases croissantes.

:ems vrai, soir.
8h. 20'. 45". commencement de l'Eclipse.
28. 0. 1 doigt éclipsé.
33. 25. 1 doigt ⅔ ou 40'.
35. 5. 2 doigts.
37. 21. 2 doigts 20'.
39. 35. 2 doigts 40'.
43. 0. 3 doigts.
46. 0. 3 doigts 20'.

à 8h. 49'.35". 3 doigts 40'.
55. 5. 4 doigts.
9h. 1'. 0". 4 doigts 20'.
5. 35. 4 doigts 40'.
15. 45. 5 doigts.
24. 45. 5 doigts 20'. qu
grandeur de l
29. 0. l'ombre n'ava
sensiblement s
ne.

Phases décroissantes.

Tems vrai, soir.
à 9h. 20'. 42". 5 doigts 20'.
40. 15. 5 doigts.
47. 11. 4 doigts 40'.
52. 6. 4 doigts 20'. Nu
liez.
Nuages qui c
vert la Lu
dant 2 doigt
clipse.
10h. 24'. 10". 2 doigts.
28. 50. 1 doigt 40'.
31. 30. 1 doigt 20'. Nu
liez.
34. 26. 1 doigt assez cl
36. 24. 40 minutes de d
38. 36. 20 minutes de

10h. 41'. 26". fin de l'Eclipse.

41. 32. grosse penombre

43. 45. penombre encore fort sensible.

Commencem. de l'Eclipse 8h. 20'. 45".

Fin de l'Eclipse. 10. 41. 26.

Durée de l'Eclipse. 2. 20. 41.

Moitié de la durée. 1. 10. 20 ½.

Milieu de l'Eclipse conclu. 9. 31. 5 ½.

ARTICLE CLVIII.

NOUVELLES LITERAIRES

D'ALEMAGNE, DE HANAU.

MOnsieur Henry Jacques van Bashuysen Ministre Calviniste & Professeur en Theologie, a formé le dessein d'imprimer dans sa propre maison & à ses frais, tous les Ouvrages d'Abrabanel le plus sçavant & le plus sensé de tous les Rabbins. Il a commencé par le Commentaire de cet Auteur Juif sur le Pentateuque.

R. Isaaci Abrabanelis Lusitani doctissimus Commentarius, diuque à Chris-

tianis aquè ac Judæis desideratus in Pentateuchum Mosis, Editio secunda, primâ Venetâ 5339. correctior; cum accessionibus marginalibus, indicibus, punctis distinctionum; accurante & propriis sumptibus edente Henrico Jacobo Van Bashuysen SS. Th. DD. Hanoviæ 1710. folio.

Commentaire de Rabbi Isaac Abrabanel. sur les cinq Livres de Moyse Ouvrage souhaité depuis long-tems des Chrétiens & des Juifs, seconde Edition plus correcte que la premiere de Venise de l'an du Monde selon les Juifs cinq mille trois cens trente neuf; c'est-à-dire de l'an de grace, mil cinq cens soixante dix neuf; *avec des additions mises à la marge, des tables, & des points pour séparer les phrases. A Hanau par les soins & aux dépens de Henri Jacques Van Bashuysen Professeur en Théologie.*

Il ne tiendra pas a Mr. Van Bashuysen que les autres Ouvrages d'Abrabanel ne paroissent bien-tôt. Il invite avec de pressantes instances tous les Hebraïzans de le secourir dans cette entreprise, & d'y con

tribuer par des souscriptions à la maniere d'Angleterre, c'est-a-dire d'avancer le prix de quelques exemplaires. En attendant ces secours il a mis sous la presse une nouvelle Edition des Pseaumes, avec les Commentaires de tous les Rabbins; & il s'engage à donner de la même maniere les autres Livres de l'ancien Testament.

Toutes ces entreprises font connoître que le Professeur de Hanau a tourné ses études du côté du Rabbinage. Il estime à tel point cette étude, qu'il croit utile la cabbale même. Il s'est expliqué sur cette utilité dans les termes les plus forts, en quelques Ouvrages qui ont déja paru.

Specimen Bibliorum Hanoviensium Hebraicorum ab Henrico Jacobo Van-Bashuysen edendorum, unà cum Isaaci Pelsii Hanoviensis specimine observationum novissimarum, quo viris doctis dijudicandum exponit, an non etiam creditæ hactenus fabulæ Judaicæ usum habeant in explicanda Sacra Scriptura. Francofurti apud Oehrlingium in 4°.

Essai d'une nouvelle edition de la Bible Hebraïque que Henry Jacques Van-Bashuysen veut faire imprimer à Hanau, avec un Essai de remarques nouvelles par Isaac Pelssius, où il propose aux Sçavans la question, si ce que l'on appelle Fables Rabbiniques, ne peut pas servir à expliquer la Sainte Ecriture. In 4°. à Francfort chez Oehrling.

Henrici Jacobi Van-Bashuysen Observationum Sacrarum liber primus, agens de integritate Scripturæ imprimis veteris Testamenti, quæ occasione Editionis, Versionis, & notarum R. Mosis Maiemonidis Tractatûs ספר תורה *seu de libro legis, novâ methodo illustratur, adspersis ubique Antiquitatibus Judaicis non ubique obviis; ita ut introductionis Biblicæ vicem gerere possit. Francofurti apud Joh. Philippum Andreæ in 4°.*

Observations sacrées de Henri Jacques Van-Bashuysen, livre premier, où il s'agit de l'integrité de l'Ecriture Sainte, principalement de l'ancien Testament, qu'on éclaircit par une nouvelle methode, à l'occasion de l'Edition, & de la Version du Traité de Maïemonide sur la Loi, & des Notes que l'Editeur y a ajoutées, qui a

aussi répandu dans ses Observations beaucoup d'Antiquitez Judaïques peu connuës; en sorte que son Ouvrage peut tenir lieu d'une introduction à la Bible. A Francfort chez Jean Philippe André, *in* 4°.

De pareils titres vaudroient des extraits, si les Auteurs tenoient exactement parole: mais par malheur il y a souvent cette difference entre le titre & l'extrait, que le titre annonce ce que l'Auteur veut qu'on croye de son Livre, & que l'extrait dit ce qu'il en faut croire: & ce qu'il en faut croire n'est pas toûjours ce que l'Auteur veut qu'on en croye.

DE BREME.

Il paroît un Livre sur les Genéalogies des Maisons nobles des Duchez de Breme & de Werden.

Musharti monumenta equestrium Familiarum Bremensium & Verdensium.

D'IENA EN SAXE.

L'Esprit de revolte contre l'autorité la plus legitime, qui sépare

les Sectes heretiques de l'Egl
jette bien-tôt la division dans
Sectes mêmes. Les Luthériens l'
éprouvé peu de tems après
Schisme. Le Livre de la Conc
composé dans la vûë de les réü
a été l'occasion de nouvelles dif
sions. Le Dannemark, & les P
ples soumis à la Maison de Br
wik refusérent de le recevoir ; &
Ouvrage a si mal répondu à
titre, qu'on n'a pû le réïmpri
sans exciter de nouveaux troub
Mr. Philippe Muller Theologien
cette Ville, & Mr. Chrétien Rein
cius en ont donné chacun une n
velle Edition : celle de Mr. Mu
a été supprimée par l'ordre du R
Auguste. Mr. Muller a écrit p
la défendre : Mr. Reineccius
demeurera pas dans le silence ;
on disputera vivement *sur la pré*
duë Concorde.

DE LIPSIC.

Je vous envoye le catalogue
plusieurs Dissertations qui ont p
ici depuis peu.

Spirituale Armamentarium, ab Apostolo Paulo in programmate Ephesino, piis & in fide stantibus Christianis, adversus truculentas Satanæ invasiones reseratum. C'est une explication fort étenduë des versets 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. & 18. du Chapitre VI. de l'Epitre aux Ephesiens. L'Auteur se nomme Hornfeld.

De Pauli & Barnabæ rebus gestis in Lycaonia, ex Actuum Apostolorum capite XIV. Dissertatio.

C'est un Commentaire sur le quatorziéme chapitre des Actes, composé par Mr. Boerner Professeur public des langues Grecque & Latine, & Licentié en Théologie.

Exercitatio Theologica, illustre corruptionis fraternæ exemplum sistens.

Mr. Richter traite dans cette Dispute Théologique de la reprimande que Saint Paul fit à Saint Pierre à l'occasion des coutumes Judaïques.

Dissertatio Theologica de cohabitatione & conglorificatione Fidelium cum Christo æternâ, ob quam ipse Sacerdos summus apud Patrem intercessit pro suis.

Mr. Lucius Auteur de cette Dissertation prend occasion du verset 24. du Chapitre XVII. de l'Evangile de Saint Jean, pour agiter diverses questions sur la certitude & la nature des recompenses éternelles, sur le Sacerdoce & l'intercession de Jesus-Christ.

Johannis Christiani Schelii Moralium & Politicæ Professoris Oratio inauguralis, de ortu & progressu doctrinæ Imperii Germanici. Lipsiæ anno M. DCC. IX.

Cette Harangue de Mr. Schelius est plûtôt une Critique des Auteurs qui ont écrit sur l'Etat de l'Empire d'Alemagne & sur la Politique, qu'un Discours.

Dissertatio Theologico-practica, de ablatorum restitutione summè necessariâ.

C'est un abregé de ce que les Casuistes disent de la restitution, orné de quelques déclamations emportées & calomnieuses contre l'Eglise Romaine.

Un Prêtre Saxon offrit en 1702. au Pape un Ecrit sous ce titre.

Modus singularis & infallibilis con-

Lutheranos etiam contumacis-

singulier & infaillible de con-
s Lutheriens les plus opiniâtres.
Guntherus a entrepris la ré-
de cet Ecrit, & la fait im-
chez Scholvin.

ALIE. DE NAPLES.

ivre de Mr. Riccardi sur le
re ordonné par l'Archiduc
ns Ecclesiastiques possedez
Etrangers, intitulé, *De bene-*
pensionibus Neapolitanis extra
non conferendis, en a fait naî-
autres. L'un est une réfuta-
Maximes de Mr. Riccardi
titre, *Regni Neapolitani erga*
thedram Religio, adversus ca-
Anonymi vindicata in 4°. Mr.
Albani en a fait faire une se-
edition à Rome. L'autre est
Considerationi theologiche intor-
ndite Ecclesiastiche del Regno di
in 4°. deux volumes. L'Avo-
stantin Grimaldi en est l'Au-

Il paroît une Dissertation de Mr. de Vico sur la maniere d'étudier propre de ce tems, *De nostri temporis studendi ratione.*

La Philosophie nouvelle à toûjours beaucoup de Partisans parmi les beaux Esprits de cette Ville, où l'on porte peut-être trop loin le mépris pour les anciens Philosophes. Ce n'est ni la nouveauté, ni l'antiquité, qui fait le merite des opinions, c'est la solidité.

DE ROME.

Mr. Ficoroni vient de faire paroître la Critique du Journal d'un Voyage d'Italie, *Diarium Italicum*, publiée il y a quelques années par le Pere de Montfaucon Benedictin: il y a de l'érudition dans cette Critique.

M. l'Abbé Bernin Fils du fameux Cavalier Bernin, continuë son *Histoire generale des Heresies en plusieurs tomes in folio*, dont le quatriéme paroit. Elle est écrite en Italien.

DE PADOUE.

Traité de la parfaite Poësie Italien-
ı attiré bien des affaires à son
ur Mr. Muratori. Trois Sci-
rs de Genes ont entrepris con-
i pour la défense de Petrarque.
octeur Vaccati s'est chargé de
ier les Poëtes Ferrarois ses com-
otes. Deux Cavaliers de Vicen-
t écrit pour défendre leurs pro-
Poësies,& Mr. Vincioli pour dé-
re celles de Mr. Coppelta de Pe-
:. On a aussi imprimé une Apo-
: d'Antoine Tebaldeo Poëte an-
critiqué par Mr. Muratori, qui
oit pas se repentir d'avoir atta-
e mauvais goût, ni s'effrayer du
bre de ses Adversaires. La verité
ınde dans un Critique la même
pidité, que le bon droit exige
Juge, & l'interêt de la Patrie
Guerrier.

D'ANGLETERRE.

r. Metaïer a fait imprimer *les*
les Etiennes, ces Imprimeurs si

celebres. Il y a bien des digressions dans ce Livre.

Mr. le Sage, Gentil-homme Bourguignon, Auteur d'un Livre intitulé, *La Religion d'un Philosophe*, *ou Sentimens raisonnables sur diverses matiéres de Religion & de Morale*, *imprimé en* 1702. & d'un autre intitulé, *le Mechanisme de l'Esprit*, a donné *la suite de la Religion d'un Philosophe* : il en promet un troisiéme tome. On doit sçavoir gré à Mr. le Sage de s'être fait une Religion un peu approchante de la veritable, & de n'avoir pas abusé de la liberté dont on joüit en Angleterre, de se faire une Religion à son gré.

Il paroît un *Commentaire litteral de Mr. Withe sur Isaïe.*

Mr. Swift Ministre de l'Eglise Anglicane, soupçonné d'être le veritable Auteur de l'agréable Satyre, *Tale of tub*, passe aussi pour l'Auteur d'un Libelle écrit avec beaucoup de délicatesse intitulé, *Projet pour l'avancement de la Religion & de la reformation des mœurs.*

Mr. Daviés a donné une *nouvelle*

des Tusculanes de Ciceron, avec
tites notes au bas des pages,
remarques de Mr. Bentley à
lu Livre. *L'Edition d'Hierocle par*
eedham est en vente depuis
ues mois.

prépare une *nouvelle edition de*
nus Mela & de Solin, avec de
aux Commentaires & vingt-six
s dressées selon la Doctrine de
teurs. Mr. Reynolds a soin de
Edition.

Hall a fait réimprimer sur
inal l'Ouvrage de Leland sur
ivains Anglois.
mentarii de Scriptoribus Britanni-
ictore Joanne Leland, *in* 8°. 2. vo-

imprime de nouveau les *Ou-*
de feu Mr. de Saint Evremont,
a Vie, *en trois tomes*. Mr. des
aux a la direction de cette nou-
Edition.

DE HOLLANDE.

Boullier a donné en six Let-
n abregé de ce que Wilkins,

Bates, Tillotson, Scot, & Goodman, Auteurs Anglois fort estimez ont écrit de plus fort sur l'autre Vie.

Considerations sur la certitude & sur la grandeur des recompenses & des peines du Monde à venir, tirées des Ecrits de cinq Auteurs Anglois, & distribuées en six Lettres par Renaud Boullier Pasteur refugié. A Roterdam chez Abraham Acher 1709. *in* 8°.

Les Lettres de Casaubon sont en vente.

Mortier a imprimé un Portulan de la Mer Mediterranée, par Henri Michelot Pilote hauturier sur les Galeres du Roi. Ce Portulan passe pour être le plus exact que nous ayons.

DE PARIS.

Robustel vend des Reflexions propres à détourner de la Communion, sous le titre specieux de *Reflexions des Saints Peres sur l'Eucharistie*. On n'en cite point les passages : il n'est pas malaisé d'en deviner la

naison. Voici d'autres Livres nouveaux.

L'origine du fard, Fable imprimée chez Cot.

La Muse Mousquetaire, ou les Poësies du Chevalier de Saint Gilles, seconde partie.

L'esprit de Guy Patin, chez Cavelier & Billy.

En voici d'un plus grand usage.

La Guide des Comptables chez Etienne.

Troisiéme édition de la Coutume de Paris, avec le Commentaire de Du Moulin, chez Gosselin.

Les Oeuvres de Mr. Denis le Brun fameux Jurisconsulte, chez Guignard ruë Saint Jacques. Le premier tome contient un Traité des Successions ; le second deux traitez, l'un de la Communauté entre Mari & Femme, & l'autre des Communautez ou Societez tacites.

Dénombrement du Royaume par Generalitez, chez Saugrain.

Mais le plus important de tous c'est *La Politique tirée de l'Ecriture Sainte, Ouvrage posthume de feu Monsieur*

l'Evêque de Meaux , imprimé
Cot par les soins de Mr. l'A
Bossuet. Nous en donnerons l'ex
le mois prochain.

F I N.

ABLE

ɪoires pour l'Histoire des
& des beaux Arts. Mois
: Novembre 1709.

.III. GEographiæ vete-
ris Scriptores
minores, cum interpreta-
atina, dissertationibus, &
ionibus. *Les anciens Geogra-*
:cs de petit volume, traduits
ɪ, avec des Dissertations, &
arques. page 1871.
.IV. *Mandement de son Emi-*
Monseigneur le Cardinal de
ɪ Archevêque de Paris, por-
mission d'imprimer une Lettre
Monsieur l'Evêque de Meaux
igieuses de Port Royal. p.1887
.V. *Lettre de Messire Jaques*
Bossuet avant qu'il fût Evêque,
verende Mere & aux Religieu-
'ort-Royal. p.1889.
.VI. *Lettre des Religieuses de*
ɪal des Champs à Son Eminen-
Seigneur le Cardinal de Noaïl-
'evêque de Paris, sur son Man-

dement du 19^e. Avril, & sur une Lettre qui y est jointe, attribuée à feu Monsieur Bossuet avant qu'il fût Evêque. p.1898.
ART.CXLVII. Tatiani Alexandrini Harmoniæ Evangelicæ antiquissima Versio Theotisca &c. *Harmonie Evangelique de Tatien d'Alexandrie, mise en l'ancienne langue Tudesque &c.* p.1903
ART.CXLVIII. *Sermons sur les Mysteres de Nôtre Seigneur & de la Vierge, par Mr. l'Abbé du Jarry.* p.1905.
ART.CXLIX. *Lettre à Monseigneur l'Evéque de Soißons sur une petite figure de bronze &c.* p.1921.
ART. CL. Arnoldi Corvin' à Belderen Batavi, Tractatus geminus de Personis & Beneficiis Ecclesiasticis &c. *Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen &c. touchant les Personnes Ecclesiastiques & les Benefices &c.* p.1928.
ART.CLI. *L'Horloge de la Passion de* JESUS-CHRIST *avec des figures en taille douce, par un Solitaire de Sept-Fons.* p.1937.
ART.CLII. *Discours de Monsieur Vieus-*

&c. sur la nature, les differences, ... uses, & les signes du tempera- ... p. 1938

LIII. *Lettre de Monsieur Mal- ... nt Chanoine de Sainte Opportune ... T. J. sur un passage difficile de ... ngile.* p. 1968

LIV. Pauli Bergeri &c. Cab- ... nus Judaico-Christianus &c. *... rincipes de la Cabbale Juive, ... uez à la Religion Chrétienne ... verts par Paul Bergerus &c.* 1977

LV. *Traité du Sacerdoce & du ... fice de* Jesus-Christ*, & de ... nion avec les Fidelles dans ce ... re, par Dom Leonard de Massiot ... Congregation de Saint Maur.* 1995

LVI. *Reflexions sur les Instru- ... dont on se sert pour mesurer les ...* p. 2008

LVII. *Observation sur l'Eclipse ... ne du vingt-neuvième Septembre ... pt cens huit, faite à Marseille ... r. Chazelles, & le Pere La- ... Jsuite, Professeurs d'Hydrogra- ...* p. 2026

TABLE.

ART. CLVIII. *Nouvelles Lite*

De Hanau.

De Breme.

D'Iena.

De Lipsic.

De Naples.

De Rome.

De Padoüe.

D'Angleterre.

De Hollande.

De Paris.

Fin de la Table.

sens &c. sur la nature, les differences, les causes, & les signes du temperament. p.1938

...RT.CLIII. *Lettre de Monsieur Mallemant Chanoine de Sainte Opportune au P. T. J. sur un passage difficile de l'Evangile.* p.1968

...RT.CLIV. Pauli Bergeri &c. Cabbalismus Judaico-Christianus &c. *Les Principes de la Cabbale Juive, appliquez à la Religion Chrétienne découverts par Paul Bergerus &c.* page 1977

...RT.CLV. *Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de* Jesus-Christ, *& de son union avec les Fidelles dans ce Mystere, par Dom Leonard de Massiot de la Congregation de Saint Maur.* page 1995

...T. CLVI. *Reflexions sur les Instrumens dont on se sert pour mesurer les angles.* p.2008

...RT.CLVII. *Observation sur l'Eclipse de Lune du vingt-neuviéme Septembre mil sept cens huit, faite à Marseille par Mr. Chazelles, & le Pere Laval Jesuite, Professeurs d'Hydrographie.* p.2026

TABLE.

ART. CLVIII. *Nouvelles Literaires.*

De Hanau. p.2033

De Breme. p.2037

D'Iena. ibid.

De Lipsic. p.2038

De Naples. p.2041

De Rome. p.2042

De Padoüe. p.2043

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p.2045

De Paris. p.2046

Fin de la Table.

RRATA DE NOVEMBRE 1709.

Age 1873. ligne 26. & souvent ensuite Scilux, *lisez*, Scilax.
1874. l. 20. le fort, *lisez*, le fort.
1884. l. 23. *lisez*, Bulgaroctone.
1891. l. derniere *lisez*, inserês.
1900. l. 5. leurs meres, *lisez*, nos meres.
1919. & page 1920. *interiore*, lisez *interiora*.
2032. l. 13. à 9h. 20 *lisez*, 35
2033. l. 9. $5 \frac{1}{2}$ *lisez*, $6 \frac{1}{2}$
. 2033 & 2034 plusieurs fois Abrabanet, *lisez*, rabanel.
2042. l. 17. *lisez*, publié.
2043. l. 12. *lisez*, Coppetta.
2045. l. 21. *lisez*, des Maiseaux..

ADDITION.

1902. au bas de la page, mettez en italique: *ez dans le 2. tome de la Perpetuité de la Foy déduë, l'Approbation de M. Bossuet alors Evêque de dom, & le Privilege du Roy.* Le renvoy doit e aprés ces mots, *nommé par le Roy*, l. 24.

RATA DE DECEMBRE 1709.

e 1061. ligne 23. luy fit, *lisez*, le luy fit.
168. l. 14. sur la terre, *lisez*, sur terre.
ge 24. effacez qu'elle
196. ligne dern. ant, *lisez*, tant
187. lig. 21. Le Recueil dont il est icy parlé, est celui que M. Simon s'étoit proposé dire.
1?7. lig. dern. *lisez* . 1? Alio Vero.
137. dern. lig. *lisez*, une partie
142. lig. 17. lisez *inséré*
109. lig. 15. & 16. ôtez les virgules avant Ben & Chaph ts
ligne 17. *lisez* Abravanel.

tion importante à l'Errata du mois de Juillet de cette année, art. 95.

ge 1241. lig. 12. Portugal, *lisez* Port-royal.
1242. lig. 22. XXI. *lisez* XXI. XXIB. XΓ. TXXT. ΔTXXT. eXXT & KA, ou simples lettres P, B, Δ, e, s, eM, T, c. ns Tacite & dans Florien XXIB. XXIς. ns Probus I.II.III.IIII. Δ. KA. KN. Kς. . XXI. XXII. XXIB. ΓXXI. TXXT. eXXI. le. VXXT. VIXXT. XXIVI. XXIς. Δ. H. & tres souvent XXI dans l'exergue bas de la médaille & dans le champ P, B, Γ, Δ, ou quelque autre lettre sembla- jusqu'au Θ.
1243. lig. 4. *lisez* T R, ou H dans le amp. Dans Numerien KAB. KAΓ, & le

AVIS.

LE Dictionnaire Poëtique, *Dictionarium Poëticum* du Pere Vaniere, si connu par ses belles Poësies Latines, paroîtra à la fin de Février imprimé à Lyon chez Briasson. Le nom de l'Auteur ne permet pas de douter de la perfection de cet Ouvrage. Un Poëte tel que luy ne peut se tromper dans le choix des Expressions les plus Poëtiques: cependant le Pere Vaniere ne s'est pas fié à son genie; & il a relû avec attention les meilleurs Poëtes anciens & modernes: car il a crû devoir profiter de ce qu'il y a de beau dans les modernes pour rendre son Dictionnaire plus entier. Il a eu soin de n'omettre rien de ce qu'il faut sçavoir de l'Histoire Fabuleuse, & de la Geographie, pour entendre les anciens Poëtes, & pour les imiter. Il n'a pas oublié les termes des Arts; & comme il a joint à chaque mot Latin, le mot François qui luy répond, son Dictionnaire Poëtique pourra tenir lieu d'un Dictionnaire Latin François. C'est un in 4°. d'une forme assez grande, mais pourtant commode. Le caractere est net, la correction tres exacte, toutes les feüilles ayant esté revûës par l'Auteur: ny l'Auteur, ny aucun Jesuite n'ont eu part à un Avis imprimé touchant ce Dictionnaire qui a couru, & ils le désapprouvent absolument.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1709.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1709.

ARTICLE CLIX.

HISTOIRE DE LA LIGUE *faite à Cambray entre, Jules II. Pape, Maximilien I. Empereur, Loüis XII. Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous les Princes d'Italie, contre la République de Venise.* A Paris chez Florentin de l'Aulne, ruë St. Jaques à l'Empereur. 1709. *in* 12. 2. *volumes.* I. *vol.* 454. *pp.* II. *vol.* 563.

IL n'y a point d'Etat si florissant & si bien affermi, à qui le souvenir de la Ligue de Cambray ne doive donner quelque allarme, même au mi-

lieu de ses plus grandes prosperitez. Les Venitiens qui en furent d'abord la victime, ne devoient s'attendre à rien moins qu'à voir réünis contre eux les plus puissans Princes de l'Europe, & en même tems les plus opposez entre eux dans leurs vûës & leurs projets, & dont il n'y en avoit gueres qui n'eussent un interêt visible à empêcher la ruine de la République. Aussi fut-ce un de ces évenemens irréguliers que la Sagesse humaine ne peut prévoir ; & c'est ce qui en rend l'Histoire plus curieuse & plus singuliére, & ce qui a porté l'Auteur à la donner au Public. On connoitra par cette Histoire, qui est écrite avec plus de solidité que ces sortes d'Ouvrages n'ont coutume de l'être, que la passion fait quelquefois oublier aux Princes les plus sages, leurs véritables interêts. On y voit une entreprise concertée & formée contre toutes les regles de la Politique ; des Princes ennemis necessairement l'un de l'autre par raison d'Etat, jaloux reciproquement de leur puissance & de leur grandeur, & cependant liguez ensemble presque mal-

gré eux, pour opprimer une République trop foible pour donner de veritables ombrages à aucun d'eux, & dont l'oppression eût peut-être été le plus grand malheur qui pût leur arriver.

Pour développer ce mystere politique, si j'ose m'exprimer ainsi, l'Auteur commence par établir les raisons que la République de Venise avoit de se croire à l'abri d'une entreprise pareille à celle de la Ligue de Cambray. Elle fondoit sa sécurité premierement sur sa puissance au-dedans, qui étoit alors au plus haut degré où elle soit jamais parvenuë, sur ses richesses, sur ses forces tant de terre que de mer, & sur l'affection de ses Sujets, que la douceur du Gouvernement rendoit très-attachez à ses Souverains; secondement sur les raisons qu'elle avoit de ne rien apprehender au-dehors des quatre plus puissans Princes qui se trouvoient ses Voisins, & qui étoient le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Arragon.

Quand Jules II. qui occupoit alors le Saint Siege n'auroit pas eû en

grande partie obligation aux Venitiens de son exaltation, il suffisoit qu'il fût Pape, pour ne point concourir à l'aggrandissement des trois autres Princes dans l'Italie; de l'Empereur à cause de ses prétentions qui sont sans bornes, & telles que Guichardin n'a pas fait difficulté de dire, comme le rapporte l'Auteur de cette Histoire, que les Papes ne devoient pas moins se garder des Empereurs, que des Sultans des Turcs; de Ferdinand Roi d'Arragon; & de Louïs XII. Roi de France; qui n'y étoient déja que trop puissans; le premier par les deux Siciles, & le second par l'Etat de Genes & le Duché de Milan; & pour qui d'ailleurs le Pape avoit une aversion secrette, que Louïs XII. ne pût jamais surmonter.

Quoique les Venitiens n'ignorassent pas que Louïs XII. pouvoit se ressentir des traverses qu'ils lui avoient suscitées, ils croyoient néanmoins n'avoir rien à appréhender du côté de ce Prince: car outre qu'ils étoient les seuls Alliez qu'il pût opposer en Italie à ses Ennemis, ils sça-

nt les raisons puissantes & déci-
: que ce Prince avoit, de ne
e se liguer contre eux, ni avec
ipereur Maximilien, ni avec Fer-
nd Roi d'Arragon. Comme
rles Prince d'Espagne & depuis
pereur sous le nom de Chales V.
: petits-fils de ces deux Princes,
: la succession le regardoit, c'é-
préparer de nouvelles forces à
voisin qui n'étoit déja que trop
mtable, que de contribuer à ag-
idir la puissance de ceux dont il
oit récüeillir la succession. Il n'é-
pas d'ailleurs de l'interêt de Fer-
ind, d'aider à ruiner la Républi-
de Venise, en faveur d'un Prin-
qui ayant d'aussi justes préten-
s qu'en avoit Louïs XII. sur le
yaume de Naples, ne se trouve-
ensuite que plus en état de les
: valoir.

. n'y avoit que Maximilien qui
un véritable interêt à la Ligue de
nbray. Il y trouvoit en même
s & un profit sensible, & un
yen sûr de satisfaire la vengeance
l avoit conçûë contre les Veni-
s. En partageant l'Etat de Veni-

se, il acqueroit des Domaines en Italie où il ne possedoit rien, & où ainsi que le remarque l'Auteur, un pouce de terre est plus prétieux pour un Empereur que des Provinces entiéres en d'autres Contrées. Et comme son ressentiment contre les Venitiens venoit du refus qu'ils lui avoient fait l'année précédente, de donner passage à ses Troupes pour entrer en Italie, & d'avoir préferé l'Alliance de France à la sienne; la vengeance qu'il se proposoit de tirer sur ce refus & cette préférence, étoit d'autant plus capable de le satisfaire, qu'il se servoit des armes de ceux mêmes que les Venitiens lui avoient préferez pour les punir de cette préference. D'ailleurs le mauvais succès qu'il avoit eû dans la guerre qu'il avoit faite l'année précedente aux Venitiens, au sujet du passage qu'ils avoient refusé à ses Troupes, l'aigrissoit encore de nouveau contre eux. Il s'étoit vû obligé avant la fin de la Campagne d'en venir avec la République à une Tréve, qui laissant les Venitiens en possession de ce qu'ils avoient conquis sur lui, c'est à dire de presque tout le Frioul & de

toute l'Istrie Autrichienne, lui étoit peu honorable.

Malgré toutes ces raisons que Maximilien avoit de former une Ligue contre les Venitiens, ce ne fut pas lui qui en fut le premier Auteur, mais le Pape Jules II. qui dès qu'il se vit élevé sur le Saint Siége, forma le dessein de réünir à l'Etat Ecclesiastique tous les Domaines qui en avoient été démembrez. Il avoit déja repris Boulogne sur les Bentivoles: il ne restoit qu'à retirer des mains des Venitiens, Cervia, qu'ils possedoient depuis près de deux cens ans; Ravenne qui leur avoit été livrée plus de 50 ans auparavant par Ostasio Polenta, qui s'en étoit emparé & qui se trouvoit trop foible pour s'y maintenir; Rimini, Faënza, Imola, Cesenne, & quelques autres Places de la Romagne, dont les Venitiens avoient profité au commencement du Pontificat de Jules II. dans la dissolution de l'Etat que s'étoit fait en Romagne le Duc de Valentinois du vivant de son Pere Alexandre VI.

Cet interêt qu'avoit Jules II. de

alloit à terminer les differ
étoient entre le Prince d'E
le Duc de Gueldres. Nôt
rien remarque ici une e
Guichardin, qui de ces de
tez n'en faisant qu'un, a
par-là une faute grossiére à
dont on releve les bévûës
sieurs endroits de cette Hist

Ce Traité fut signé le 10
bre 1508. par la Duchesse
pour Maximilien son Pere,
Cardinal d'Amboise pour L
& comme stipulant aussi p
II. au refus du Nonce, qu
point d'ordre pour cela. Le
par un procedé assez hardi
pour le faire du pouvoi

›ourroit jamais dans ses irrésolutions
è déterminer à mettre la derniére
nain à la Ligue, la ratifieroit sans
›cine dès qu'il la verroit formée.
.'Ambassadeur du Roi d'Arragon
jui jusques-là ne s'étoit point expli-
qué, & n'avoit pas même pris com-
nunication des articles du Traité,
i'eut pas plûtôt vû, qu'on y assu-
oit à son Maître l'administration
:ranquille de la Castille pour un
ong-tems, qu'il le signa sans diffi-
:ulté.

Les Principaux articles de ce Trai-
é furent, qu'au 1er. d'Avril 1509. le
ape fulmineroit contre la Républi-
ue un interdit qu'elle devoit en-
›urir, si dans 40 jours elle ne resti-
oit ses usurpations, & que cepen-
nt dès ce premier d'Avril les Roïs
France & d'Arragon, aussi bien
: Sa Sainteté l'attaqueroient.
:nme l'Empereur avoit les mains
s par une tréve de trois ans con-
' depuis peu avec les Venitiens,
t reglé que pour le dégager de
serment, le Pape lui addresse-
un Bref, l'interpellant de lui
er aide & secours, pour re-

tems-là inquieter le Roi
ſur les revenus & l'adm
de la Caſtille ; que l'
moyennant cent mille écu
neroit au Roi de France u
le inveſtiture du Duché
laquelle comprendroit le
qui ſe devoient faire c
qu'on prendroit ſur les Ve
ſeroit au gré, & conforme
de l'inveſti ; & enfin que le
ces contractantes ne pourr
ni paix ni tréve avec les V
que du conſentement des a

Deux raiſons portérent
à ſigner ce Traité contre
tiens. La premiere fut l
ſe vanger de ce qu'ils

publique leur donna sous main: chose dont Loüis XII. étoit persuadé, quoi qu'il n'en eût point de preuve juridique, & dont il étoit d'autant plus piqué, que le premier article du Traité d'Alliance conclu à Blois entre lui & les Venitiens, obligeoit ces derniers à regarder les Ennemis de la France comme les leurs. Il n'avoit guéres moins été offensé d'une nouvelle contravention faite à cet article dans la derniere trêve qu'ils avoient conclûe avec Maximilien sans sa participation, se contentant de lui reserver une place dans ce Traité, en cas qu'il voulût y entrer; & quand les François leur avoient fait des reproches d'une conduite si irréguliere, ils y avoient répondu avec une hauteur, dont un Prince aussi plein de cœur que Loüis XII. ne pouvoit manquer d'être extremement choqué. La seconde raison qui lui fit signer, fut les avantages qu'il en devoit retirer. Ils étoient grands, puisque par-là il récouvroit près d'un tiers du Duché de Milan, que les Venitiens en avoient démembré; & d'ailleurs ils étoient si

sûrs, comme le remarque l'Auteur de cette Histoire, qu'ils pouvoient justifier la Politique de Loüis XII. si comme il ajoute, les Princes n'étoient pas obligé de respecter l'avenir presque autant que le présent; & en effet l'évenement condamna la conduite de ce Prince.

La Ligue de Cambray avoit déja été ratifiée par l'Empereur & le Roi de France, que les Venitiens n'en avoient encore nul soupçon: ce ne fut que par hazard qu'ils en eurent le premier avis de Caroldio leur Résident à Milan. Comme le Pape n'avoit point encore ratifié le Traité, & qu'il avoit même de la peine à le faire; il ne tint qu'aux Venitiens de conjurer la tempête, en entrant dans les temperamens qu'il leur fit proposer. Il se bornoit à la restitution de deux Places seules, qui étoient Faënza & Rimini. Mais la hauteur avec laquelle le Senat rejetta ces propositions, détermina enfin le Pape jusques-là irrésolu: il ratifia le Traité peu de jours après que le Roi d'Arragon en eût fait autant, & le fit par un Acte en forme

ulle daté du 22. de Mars 1509.
uc de Ferrare & le Marquis
antoüe y entrérent aussi. Le
ier pour se libérer de deux ser-
es onereuses, que les Venitiens
it imposées à ses Etats en 1403.
ms d'Albert d'Est ; & le se-
pour recouvrer Peschiera,
, & Lunato, que les Venitiens
it forcé ses Predecesseurs de
eder en 1441. Pour le Duc de
e, ce ne fut qu'après les pre-
succès de la Ligue qu'il de-
a à y entrer, & qu'il y fut

s que la Ligue de Cambray
t plus un mystére, & que les
iens connurent que l'affaire
serieuse, ils n'épargnérent rien
ierement pour détourner la
ête, offrant au Pape en particu-
es conditions qu'ils lui avoient
ées, & faisant toutes les tenta-
possibles auprès des autres
nces, hors auprès de Loüis
qu'ils ne crurent pas capable
anquer pour quelque interêt
e fût à un engagement pris ; &
demeut pour la surmonter par

une défense vigoureuse, à laquelle ils se préparérent. N'ayant pû réüssir dans leurs negociations, ils eurent recours à toutes les Puissances dont ils crurent pouvoir tirer quelque secours, & au Grand Seigneur même, comme le justifie nôtre Historien. Il releve en ce point les Historiens Venitiens, & Bembo en particulier, qui tâche de laver ses Compatriotes de cette tache. Mais n'ayant pû obtenir aucun secours, & réduits à leurs seules forces, ils firent des efforts extraordinaires. Et quoique la plus grande partie de leur Arsenal eût été brûlée, soit par hazard, soit par des gens apostez, ils ne laissérent pas de se trouver en état de mettre sur pied une Armée de 40000 hommes d'Infanterie, avec une nombreuse Cavalerie légere, & trois mille Hommes d'armes; nombre très-remarquable, quand on sçait ce que c'étoit que cette sorte de troupe, si celebre dans les Historiens de ces tems là.

Loüis XII. fut le premier des Alliez qui se mit en campagne: il fit faire à l'instance du Pape les pre-

ctes d'hostilité contre les Ve-
, sur les terres desquels ses
rs firent invasion par cinq en-
differens. Les Venitiens de
té attaquérent Treviglio, &
cette Ville avant que Loüis
ui s'étoit mis en marche pour
irir, y pût arriver. Cet évé-
: le détermina à aller atta-
Armée ennemie quoique su-
e à la sienne, & fut l'occa-
la fameuse Bataille d'Agna-
i se donna le 14. de Mai 1509.
e Venitienne y fut entiére-
faite, toute l'artillerie & tout
ge pris, les Officiers les plus
tuez ou faits prisonniers.
ne qui servoit de Mestre de
General se trouva de ces der-
& la déroute fut telle qu'on
rassurer ni remettre ensem-
restes de l'Armée que sous
c'est à dire à quarante milles
mp de Bataille. La prise de
part des petites Places que
çois devoient recouvrer en
u Traité de Cambray fut la
: cette Bataille : on ouvrit
tes aux Victorieux. Picci-
ib. 1709.

ghiton & Cremone se rendirent à la premiere sommation. L'Armée du Pape qui n'avoit pas fait de grands exploits jusqu'à la bataille d'Agnadel, profita de la Victoire des François sans avoir couru aucun risque; toutes les Villes de la Romagne lui ouvrirent leurs portes, & il ne lui resta de Place à prendre que le Château de Ravenne.

Toutes ces pertes arrivées coup sur coup jettérent la République dans une si grande consternation, qu'elle prit la résolution d'abandonner tout ce qui lui restoit dans l'Etat de terre ferme. Elle remit à toutes les Villes de ce côté-là le serment qu'elles lui avoient fait, & toutes à la reserve de Trevise, qui voulut demeurer Venitienne malgré les Venitiens mêmes, prêtérent le serment de fidélité à l'Empereur. De sorte que le Duc de Brunswik General de ce Prince, qui à la faveur du succès des François, avoit déja recouvré tout le Frioul, n'eut d'autre peine que celle d'envoyer prendre possession des Villes qui l'appellérent.

Comme les Venitiens ne pouvoient

leur salut qu'en détachant
Ligue quelques-uns des En-
ils envoyérent demander la
Pape, au Roi d'Arragon, &
pereur auquel ils firent offrir
econnoître pour ses Vassaux
ributaires, si l'on ajoute foi
arangue de Justiniani rappor-
Guichardin, mais contre la-
les Venitiens s'inscrivent
t, & avec d'autant plus de
nent, que Guichardin qui est
nier qui ait produit cette Ha-
, merite fort peu de créance
qu'il dit au desavantage des
ens. Quoi qu'il en soit l'Em-
ne les écouta point: mais sa
lance donna lieu aux Veni-
e recouvrer Padoüe, qu'il
enfuite sur eux, mais sans
: de sorte que les Venitiens
epris cœur à cette premiere
e bonne fortune, entreprirent
uer Ferrare, pour se vanger
qui avoit profité de leur dé-
pour rentrer dans les Places
voient prises sur ses Prédecef-
Comme le Duc n'avoit que
u de Troupes dans Ferrare,

l'allarme y fut d'abord fort grande; mais l'arrivée de Chastillon, qui y amena quatre cens lances, ayant mis la Ville hors de danger, le Duc ne songea qu'à ruiner l'Armée navale des Venitiens: ce qu'il fit par des batteries qu'il disposa sur la droite de la riviére du Pô, qui foudroyérent tellement la Flotte ennemie qu'elle fut presque toute submergée ou brûlée; & causérent aux Venitiens une perte au moins aussi considérable que celle qu'ils avoient faite sur la terre; jusques-là que le Senat envoya ordre au Provediteur de Lignago de couper les digues de l'Adige, & d'innonder tout le pays, si les Ferrarois passoient le Pô pour profiter de leur avantage. Telle fut la premiére Campagne contre les Vénitiens en 1509.

Ils étoient perdus sans ressource, si la Ligue eût subsisté: mais le Pape Jules qui en avoit retiré tout l'avantage qu'il prétendoit, & à qui l'aggrandissement des François en Italie faisoit ombrage, accorda sans peine aux Venitiens la paix qu'ils lui demandoient. Non content de

détaché de la Ligue, il voulut
:n détacher l'Empereur, & fit
la Diete tenuë à Ausbourg,
engager l'Empire à moyenner
x des Venitiens avec Maximi-
mais l'Empereur loin d'y en-
: fit mettre les Venitiens au
e l'Empire.
›endant le Pape & le Roi de
: se broüillérent au sujet du
le Ferrare, de qui Loüis XII.
protection contre le Pape, qui
t faire valoir quelques droits
dus du Saint Siege contre ce
:, & qui fit d'abord quelques
d'hostilité contre le Roi de
:. Comme l'Alliance de Loüis
avec les Cantons Suisses finis-
tte année-là, il fut question
'enouveller : mais les Suisses
demandé vingt mille écus
au lieu de dix mille qu'il
lonné jusques-là, c'est à dire
chacun des Cantons qui n'é-
pour lors qu'au nombre de
oüis XII. les refusa avec mé-
e Pape profita de leurs ressen-
, pour les engager à faire une
on dans l'état de Milan : mais

Chaumont qui y commandoit les obligea de se retirer. Ce Général après cet Exploit vint tomber brusquement sur Boulogne, où étoit le Pape qui ne pouvoit lui échaper, s'il ne se fût laissé amuser par une négociation qu'on mit en avant pour gagner du tems & dégager la Ville. On avoit déja fait quelques démarches pour tâcher de raccommoder le Pape avec le Roi de France. Loüis XII. voyant que son animosité étoit insurmontable, fit assembler à Tours le Clergé de son Royaume, pour le consulter sur la conjoncture de la rupture ouverte, qui alloit éclater avec la Cour de Rome. La réponse du Clergé fut, que si Sa Sainteté ne revoquoit les Censures lancées hors de propos, & s'il en fulminoit d'autres à l'avenir, on se soustrairoit de son obedience, & on prieroit ceux à qui il conviendroit de le faire, de convoquer un Concile Géneral, dont le lieu d'assemblée seroit Lyon.

Sur ces entrefaites la nouvelle étant venuë, que cinq Cardinaux mécontens du procedé de Jules II. l'a-

voient quité, l'Evêque de Gurk Ministre confident de Maximilien, & qui s'étoit depuis peu rendu à Tours, consentit pour ce Prince à la convocation d'un Concile géneral, pour reformer l'Eglise dans son Chef, & dans ses Membres. Il fut arrêté que l'Empereur & le Roi de France y envoyeroient les Prélats de leurs Provinces, & qu'ils engageroient les autres Puissances à faire la même chose. L'Auteur cite en cet endroit de son Histoire une Lettre de Maximilien au Baron de iechtenstein, dans laquelle il lui ait confidence qu'il aspiroit à la 'apauté après la mort de Jules: & : fut apparemment ce qui le porta se joindre à Loüis XII. pour la nvocation d'un Concile, dans l'esrance de se faire substituer à la ce de Jules II. quand on l'auroit osé. Peu de tems après on chan- la premiere disposition qu'on 't faite pour le lieu où se tient le Concile; & il fut reglé u lieu de Lyon l'Assemblée se t à Pise.

ut ceci se passa durant le cours

de la seconde année de la Ligue de Cambray, c'est à dire en 1510. & une partie de 1511. Sur la fin de laquelle Trivulce, qui avoit succedé à Chaumont dans le Gouvernement du Milanois, reprit Boulogne sur le Pape, & y rétablit les Bentivoles que Jules II. en avoit chassez. L'occupation que les François eurent du côté des Suisses & du Pape, les empêcha de faire rien de considérable du côté des Venitiens, qui de leur côté furent obligez de lever le siége qu'ils avoient mis devant Verone.

L'Empereur devoit faire la Campagne contre les Venitiens en 1511. Il s'avança même jusqu'à Trente; d'où il donna ses ordres à la Palisse qui devoit commander sous lui l'Ar mée Françoise : mais ce Prince toû jours irresolu & indéterminé s' retourna de Trente dans le fond l'Alemagne, laissant seulement l' dre à ses Troupes de tenter se l'entreprise de Frioul. La Paliss favorisa autant qu'il put par de versions faites à propos : m marche des Suisses qui menaç le Milanois l'ayant obligé de

procher de Milan, les Alemans destituez de son appui ne se trouvérent plus en état de tenir la Campagne; qu'ils laissérent libre aux Venitiens, à qui ils donnérent par-là moyen de rentrer dans toutes les Conquêtes que les Ennemis avoient faites dans le Frioul, à la reserve de Gradisque. Ce fut où aboutit la Campagne de cette troisiéme année de la Ligue de Cambray.

Cependant le Pape après avoir convoqué un Concile Général à Rome, se ligua avec les Venitiens & le Roi d'Arragon contre la France, à qui il fit ouvertement la guerre. Ainsi des quatre principaux Potentats qui avoient signé deux ans auparavant la Ligue de Cambray contre les Venitiens; en voilà déja deux, le Pape & le Roi d'Arragon, devenus leurs Alliez de leurs Ennemis qu'ils étoient. Ils joignirent toutes leurs forces ensemble pour assiéger Boulogne, mais Gaston de Foix que le Roi avoit fait son Lieutenant Géneral de-là les Monts, & qui venoit pour son premier Exploit de repousser les Suisses de l'Etat de Milan, où

propositions qu'il faisoit au Roi de France, marquoient assez qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec lui. Les Cantons avec qui Loüis XII. avoit fait entamer une negociation pour renoüer l'Alliance, n'étoient pas plus traitables ; & depuis que le Concile de Pise avoit été transferé à Milan, les Florentins s'étoient raccommodez avec le Pape : de sorte que le Duc de Ferrare & les Bentivoles étoient les seuls Alliez, sur lesquels Loüis XII. pût compter ; mais foibles Alliez, & qui avoient plus besoin de son secours, qu'ils n'étoient en état de lui en donner. Dans cet embarras ce Prince crut qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que de se servir de l'avantage que lui donnoit la superiorité de ses forces, & les derniers succés de ses Troupes, pour forcer ses Ennemis par une Victoire éclattante qu'il avoit tout lieu de se promettre, à écouter des propositions de paix aussi justes & aussi moderées que celles qu'il leur faisoit. Ce fut le motif de la fameuse Bataille de Ravenne, l'une des

ils avoient tenté une seconde irruption ; se trouva à tems pour secourir la Place : il y entra sans que les Assiégeans s'en apperçûssent, & les réduisit à une fuite précipitée. De-là il alla tomber sur Bresse qu'il reprit sur les Venitiens. Ainsi en 15 jours de tems, ce jeune Prince fit lever le siége de Boulogne à une Armée plus forte que la sienne, défit en Campagne le Géneral Venitien, annéantit dans Bresse toute l'Armée de la République, & fit tout cela malgré la saison la plus contraire, & qui paroissoit conjurée contre lui avec ses Ennemis.

Des succès si éclattans ne purent néanmoins calmer les inquiétudes de Loüis XII. qui outre l'Angleterre qu'il voyoit prête à se déclarer contre lui, ne pouvoit presque plus douter, qu'il ne vît bien-tôt au nombre de ses Ennemis l'Empereur même, le seul Allié qui lui restoit de ceux qui avoient signé avec lui la Ligue de Cambray. Maximilien disoit bien à la verité qu'il vouloit persister dans la Ligue ; mais l'iniquité, la dureté, & la hauteur des

propositions qu'il faisoit au Roi de France, marquoient assez qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec lui. Les Cantons avec qui Loüis XII. avoit fait entamer une negociation pour renoüer l'Alliance, n'étoient pas plus traitables; & depuis que le Concile de Pise avoit été transferé à Milan, les Florentins s'étoient raccommodez avec le Pape: de sorte que le Duc de Ferrare & les Bentivoles étoient les seuls Alliez, sur lesquels Loüis XII. pût compter; mais foibles Alliez, & qui avoient plus besoin de son secours, qu'ils n'étoient en état de lui en donner. Dans cet embarras ce Prince crut qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que de se servir de l'avantage que lui donnoit la superiorité de ses forces, & les derniers succés de ses Troupes, pour forcer ses Ennemis par une victoire éclattante qu'il avoit tout lieu de se promettre, à écouter des propositions de paix aussi justes & aussi moderées que celles qu'il leur faisoit. Ce fut le motif de la fameuse bataille de Ravenne, l'une des

peut gagner que par un véritable merite acquis & soutenu par de grands exploits.

Voilà le fruit que tirérent de la Ligue de Cambray les François, qui après avoir fait trembler par plusieurs Victoires & plusieurs Conquêtes toute l'Italie, s'en virent chassez presqu'en un instant, & n'y rentrérent que sous le Regne suivant, c'est à dire sous François I. à qui le Milanois coûta moins à reprendre qu'à conserver. Ce fut après que ce Prince y fut rentré, que croyant qu'il étoit de son interêt de rétablir la paix en Italie, pour être plus en état de s'affermir dans sa nouvelle Conquête, il moyenna le Traité de Noyon, qui termina la Ligue de Cambrai après qu'elle eût duré 8 ans. C'est ce que nous sommes obligez de ne dire qu'en gros pour abreger : à quoi nous ajouterons en finissant cet Extrait, qu'on trouvera dans cette Histoire, plusieurs morceaux très-curieux qui y sont répandus à propos en divers endroits, où on les traitte à fond & d'une maniére qui marque dans l'Auteur au-

d'érudition, & de sagacité dans
elligence & la discussion du ca-
ere des Princes dont il parle, de
s prétentions & de leurs inte-
, que de solidité & de jugement.

Article CLX.

BLIOTHEQUE CRITIQUE
Recüeil de diverses Piéces critiques,
nt la plû-part ne sont point impri-
ée, ou ne se trouvent que très-diffici-
ment; publiées par Mr. de Sain-
re qui y a ajouté quelques notes.
. Basle chez Christian Wac-
erman, à l'Enseigne d'Erasme,
709. *deux tomes in 12. le premier de*
50 *pages, le second de* 537.

MOnsieur de Sainjore dont le
nom se voit à la tête de ce
üeil, prend si bien le caractere
Mr. Simon, que sans craindre de
éprendre, on peut avancer qu'ils
lifferent point l'un de l'autre:
ne style, mêmes sentimens, mê-
interêts. De sorte qu'il semble
ce déguisement vienne plûtôt
e ancienne habitude de se pro-

duire sous differens noms, que du dessein de se cacher. L'Auteur a eû en vûë, comme il le marque dans sa préface, de remettre sous les yeux du Public plusieurs Piéces, qui n'ayant eû cours que parmi les Curieux, & écrites à la main, étoient ensuite demeurées cachées dans les Bibliotheques & dans les Cabinets des particuliers; ou qui ayant été imprimées, & ayant vû le jour, semblent avoir disparu, & sont devenuës rares. Il indique souvent de quelle main ou de quel lieu elles lui viennent: mais malgré cette précaution on voit des gens soupçonneux, qui doutent de ces citations comme de celles du fameux Historien Varillas, & qui s'imaginent reconnoître Mr. Simon dans plus d'une Piéce qui porte un autre nom. Il a préferé pour mettre dans son Recüeil, celles qui traitent de Critique, comme les plus utiles & les plus instructives: & il ajoute les analyses de quelques Ecrits, qu'il juge bons, & qui néanmoins sont peu connus. Tout cela est mêlé de traits, trop violens pour n'être ap-

pellez que satyriques ; & de petites histoires de Sçavans, dont on sçait que Mr. Simon a toûjours eu soin de s'instruire, & que souvent il embellit. La multitude des matieres jettées dans ce Recüeil, ne permet pas de parler de toutes, mais seulement des plus remarquables.

Tome premier.

La premiere Piéce qui se presente, est un narré du différend entre Pierre de Gondi Evêque de Paris, & les Docteurs de la Faculté de Paris, auxquels le Prélat voulut interdire le droit qu'ils prétendoient avoir de porter leur jugement doctrinal.

La seconde contient un autre different entre les Chanoines Réguliers & les Peres Benedictins touchant l'Auteur du Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le Pere Mabillon a affecté de citer dans sa Diplomatique deux Manuscrits de ce Livre, comme étant de l'an 1300. & avant que Thomas à Kempis fût au monde : & ce sça-

vant Antiquaire n'a pas pris garde que les mêmes Manuscrits contiennent deux Traitez, *De paupertate, humilitate, & obedientiâ*, & *De disciplinâ Claustralium*, qui sont constamment de Thomas à Kempis. Mr. Simon revient à la même affaire au chapitre septiéme, où il donne un Extrait du Factum de Mr. Naudé.

Dans le chapitre troisiéme on apprend que Servet aprés avoir fait imprimer son Livre impie en 1531. le refondit & le fit réimprimer en 1553. que cette seconde édition fut absolument supprimée par les soins de Calvin, & que les exemplaires de la premiere sont très-rares, n'y en ayant que deux à Paris, l'un dans la Bibliothéque du Roi, l'autre dans celle de Mr. Colbert. C'est encore trop pour ce que vaut l'Ouvrage, qui ne merite que de l'horreur & du mépris, par rapport aux erreurs détestables dont il est rempli, & au mauvais style dont il est écrit.

Un autre Livre bien different de celui dont on vient de parler, est loüé par Mr. Simon au chapitre quatriéme, comme judicieux & bien

sensé. Il est intitulé, *Ratio studiorum*, & fut imprimé en 1586. dans le Collége Romain. C'est un Réglement ou plûtôt un projet de Reglement pour les Etudes des Jesuites. Quoique ces Peres s'y donnassent Saint Thomas pour Guide dans la Théologie, parce qu'ils ne s'astreignoient pas à le suivre en tout, & encore moins à se conformer aux Thomistes; cette reserve déplût si fort aux Dominicains d'Espagne, qu'ils déferérent le Livre à l'Inquisition. L'unique endroit qui y déplait à Mr. Simon, c'est celui où les Jesuites s'engagent à défendre la Doctrine de Saint Augustin, toutouchant la Prédestination antecedente & avant la prévision des merites. Il n'a pas fait reflexion que c'étoit le sentiment commun des premiers Théologiens de la Compagnie, enseigné par Salmeron, Valentia, Arrubal, Bellarmin, & même par le celebre Molina; qu'en la Congrégation *De Auxiliis*, les Jesuites suivirent le même plan, qui fut confirmé par un Decret très-exprès de leur Géneral Aquaviva en 1613. Ce Decret fut suivi d'une explication don-

de la Bibliothéque de
Colbert, qui contient la
du Concile de Florence
originâle, & que c'eſt ſeul
copie. Afin de joindre ic
qu'il dit par rapport aux (
remarquera qu'il ſe plain
11. que Caucus Archevêq
ſou leur impute comme d
ce qui n'en eſt pas en ef
fait la même plainte de
naires du Levant, qui ju
damnable, tout ce qui ne
pas avec le Rit Latin. A
d'un abbregé de Théol
poſé en Grec vulgaire
goire Protoſyncelle, & i
Veniſe en 1625. & de la

la doctrine des Sacremens, & en particulier sur la réalité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Le témoignage de cette sorte de Grecs, dit Mr. Simon, sur tout de ceux qui ont écrit avant les contestations entre le Port-Royal & le Ministre Claude, prouve d'autant plus efficacement, qu'il n'est pas sujet aux injustes mais apparens reproches des Protestans, qui traitent d'attestations mendiées tout ce qu'il y en a de produites dans la Perpetuité de la Foi. C'est pourquoi Mr. Simon avoit pris le dessein de faire un Recüeil d'Auteurs Grecs sous le titre *de Græcia Schismatica.* Mr. Arnauld s'irrita de cette pensée de Mr. Simon, qui la justifie avec force au chap. 22. On a reconnu l'utilité d'un tel Recueüil, & actüellement il se vend chez Gabriel Martin à Paris, ruë Saint Jaques, à l'Etoile.

Il donne au ch. 6. l'analyse d'un Traité de la Trinité composé par Maldonat: & il se fait son Heros de ce Théologien. Quoique les Jesuites le considerent comme un des

plus habiles que leur Compagnie ait formez ; il y a néanmoins apparence qu'ils continueront d'abandonner son explication sur le chap. I. de Saint Luc v.^r 35. Mr. Simon en entreprend la défense au ch. 27. & dans les deux suivans contre Feu Monseigneur l'Evêque de Meaux.

Voici en peu de mots quelques autres choses qui semblent meriter attention. Le Pere le Cointe qui avoit besoin de consulter les volumes de *Gallia Christiana*, pour ses Annales Ecclesiastiques de France, disoit qu'il y avoit compté plus de seize cens fautes, & ne s'en cachoit pas même en présence du Pere de Sainte-Marthe. Cave a eu tort dans la préface de son Histoire Litteraire, de préferer les premieres éditions des Peres aux dernieres. Il se forma au seiziême siecle en Italie un parti pour donner cours à la doctrine de Saint Jean Chrysostome & des Peres Grecs : Les Cardinaux Sadolet & Contarin, Matthieu Giberti Evêque de Verone y entrérent, & un Moine de Mantoüe nommé Lucien, que Sixte de Sien-

ne a extrêmement maltraité. Mr. Simon ſemble s'amuſer trop long-tems à relever l'Abbé Faydit: mais il ſemble auſſi paſſer bien facilement condamnation ſur Saint Juſtin, à propos de la ſtatuë que ce Pere dit avoir été élevée à Rome pour honorer Simon le Magicien.

Selon une Rélation de la Colchide, publiée en Italien par un Théatin Miſſionnaire, les Peuples de ces contrées-là ſe ſont abandonnez à des ſuperſtitions bien éloignées du Chriſtianiſme dont ils font profeſſion. Entre autres ils ont trois ſortes de Sacrifices. „ Dans le premier „ ils tuënt des bœufs, des vaches, „ des veaux, ou d'autres bêtes, à la „ volonté du Papas ou du Prêtre. „ Avant que de tuer ces animaux, „ le Papas fait quelques prieres ſur „ l'animal; puis avec une chandelle „ allumée il brûle en cinq endroits „ la peau de l'animal, & il tourne „ enſuite cette chandelle au tour „ de ceux pour la ſanté deſquels „ on tuë les animaux. Après quoi „ l'on tuë l'animal qu'on fait cuire, „ & étant cuit on le met ſur une

„ table placée au milieu de la cham-
„ bre. Ceux de la maison & tous
„ ceux qui ont été invitez, allument
„ chacun une petite chandelle : ce-
„ lui pour qui l'animal a été tué,
„ se tient à genoux devant la chair
„ avec sa chandelle allumée. Pen-
„ dant ce tems-là le Prêtre fait la
„ priere, laquelle étant finie, celui
„ qui fait l'offrande, jette un peu
„ d'encens sur le feu. Alors le Prê-
„ tre prend une piéce de la chair,
„ & la tourne sur la tête de celui
„ qui fait l'offrande, & lui en don-
„ ne un morceau à manger, & les
„ Assistans tournent la petite chan-
„ delle sur sa tête, & ils la jettent
„ ensuite dans le feu où est l'encens.
„ Cela étant fait tous s'asseyent. Le
„ Prêtre s'assied à l'endroit où est
„ une bonne partie de la chair, le
„ foye, le poumon, tout cela n'étant
„ qu'à demi-cuit : il touche la tête,
„ les pieds, & la peau : & c'est-là le
„ prix de la Messe qu'il a celebrée
„ pendant que la chair cuisoit. Les
„ deux autres sortes des Sacrifices
s'offrent pour obtenir la prosperité
& pour les Morts. Mr. Simon juge

et indulgence de ces ceremonies: „ il est aisé, dit-il, de faire voir qu'en ôtant fort peu de chose qui approche de la superstition, elles ne contiennent rien de blâmable. justifiera donc les Nazaréens, & mettera tout le culte de l'ancienne oi.

Tome Second.

Si Mr. Simon vouloit persuader Public, que la Piece qu'il a mise Chapitre premier de ce second ome, vient de la main de Mr. Du-ois Docteur de Sorbonne, à qui il attribuë; il devoit au moins ou en etrancher l'exorde, ou avertir que est un Exorde ajouté. Car qui le Docteur de Paris, qui ayant s raisons pour faire l'analyse de Ouvrage de Driedon Docteur de ouvain sur les Ecritures, & les Dogmes Ecclesiastiques, la commenceroit ainsi? „ Je vous ai dit à la verité plusieurs fois, que les Ecoles de Louvain & de Doüay, nous avoient donné dans ces derniers tems de plus grands Hommes pour la Théologie, que celles de Paris.

" Héretiques. Au contrair
" teurs de Flandre ont sçu
" battre par leur propres
" semblent neanmoins av
" trop negligé les Peres G
" te leur lecture ne con
" dans les Livres de Saint
" en quoi ils ne s'éloignoi
" des Calvinistes. Il sem
" qu'à Rome on ait eû c
" de quelques-uns d'en
" qu'on fit venir au Concil
" te, de peur que leur pré
" la Flandre ne servît qu
" ter davantage le parti
" nistes.

Après ce qu'on vient

nies Chinoiſes ? Ils lui reprocheront peut-être une exceſſive indulgence à l'égard des Peuples de la Colchide ; & quant à ceux de la Chine, quel que ſoit leur ſentiment, ils lui diront qu'il ne paroit pas être au fait. Mais d'où vient que les Jeſuites ſi éloignez de la tolérance, lorſqu'il s'agit de la pureté de la Foi, ſi ardens & ſi zelez contre les héréſies, ont néanmoins permis à la Chine la pratique de quelques anciennes coutumes du païs ? Il faut certainement qu'ils ayent eû de fortes raiſons pour les croire innocentes & abſolument exemptes de ſuperſtition.

Au chapitre ſecond, Mr. Simon place un Diſcours, dont apparemment il connoît le veritable Auteur, qu'il ne nomme pourtant pas. Le ſujet de ce Diſcours eſt de montrer après Tanaquil le Févre, que l'Eloge de Jesus-Christ qui ſe lit dans Joſeph, l. 18. des Antiquitez Judaïques ch. 4. y a été inſeré par quelque Chrétien.

Dans les chapitres 8e. & 9e. il s'efforce de juſtifier ſa note miſe en ſa Traduction du nouveau Teſta-

ment, sur l'Adoration renduë par les Mages à JESUS-CHRIST. Il avance cette proposition sur l'autorité de Caietan, „ Que bien que JESUS-„ CHRIST soit veritablement le „ Fils propre & naturel de Dieu, ce-„ pendant le nom de Fils de Dieu „ appliqué au Messie, ne signifioit „ point alors explicitement parmi „ les Hebreux le vrai Dieu, com-„ me il le signifie parmi les Chré-„ tiens. On voit néanmoins très-clairement dans l'Evangile de St. Jean ch. 10. que JESUS-CHRIST en se donnant le nom de Fils de Dieu, se faisoit un avec son Pere: ce que les Juifs comprirent si bien, qu'ils le traitérent de blasphémateur; parce qu'il se faisoit Dieu, *Facis te ipsum Deum*. Et bien loin de les reprendre d'une telle pensée, il les y confirme, en répondant, que s'il est le Messie envoyé de Dieu, comme ses œuvres en font foi, *son Pere est en lui, & lui dans son Pere.* Il est donc constant, non seulement des paroles de JESUS-CHRIST, mais de l'aveu même des Juifs, que le nom de Fils de Dieu, appliqué au Messie, signifioit le vrai

Dieu. Ce qui est d'autant plus vrai, que les Juifs ne lui objectent pas de se faire un autre Dieu, mais de se faire Dieu : ce qui marque la distinction des Personnes en l'unité de nature.

Il faut avoüer qu'il se trouve de tems en tems des endroits en cette Bibliotheque Critique, où il y a à souffrir. Tel est le Ch. 12[e]. où l'Auteur affecte de justifier Erasme sur une omission qui ne paroît pas pardonnable. C'est que Saint Cyprien l. 2[d]. des témoignages contre les Juifs avoit employé le passage de St. Paul Epître aux Romains ch. 9. v. 5. pour prouver la Divinité de Jesus-Christ ; Erasme a jugé à propos dans l'édition qu'il a faite de ce Pere, l'en retrancher le mot essentiel *Deus*.

Ce que dit Mr. Simon ch. 13[e]. de quelques préfaces sur les Livres sacrez attribuée à Saint Jerôme, & sur difficulté de donner des éditions correctes des anciens Auteurs, est excellent. Le Ch. 24[e]. merite d'être avec attention. Il s'y agit de sçavoir, si les Hebreux n'ont rien pris autres Peuples, & si ceux-ci ont

Livre attribué à Adam
tament des douze Patri
Colomnes de Seth , c
ſionnaires qui s'imagir
tout écrit dans le Ciel, u
aux Sorciers de Normar
peſſe Jeanne, la réfutatio
Faydit. Il faut preſque n
rang l'approbation qu
donne au Livre de Mr.
qui diſtingue Magdelai
Femme pechereſſe ; de
ce qu'il dit du quatriém
quel le Cardinal de Be
obliger les Carmelites ;
P. Seguenot de l'Oratoi
flétri par une Cenſure,
ſon Auteur de paſſer a

ractéres Hébreux. Sa grande preuve est que les Sicles dont l'Inscription est en caracteres Samaritains, ne sont pas aussi anciens qu'on se l'est d'abord imaginé, & qu'ils n'ont été frappez que sous le Pontificat de Simon Macabée. Ce qu'il dit sur ce sujet & sur la lettre Thau, est curieux & d'un habile Homme.

On finira cet Extrait par le Ch. 31e. dont le titre est : „ Réflexions sur le „ *Phénoméne literaire* qui se trouve „ avec quelques apostilles dans le „ Journal de Trevoux de Janvier „ 1706. art. 8e. On renvoye donc à l'endroit du Journal cité par Mr. Simon pour s'instruire de ce Phénomene : & on ne dédira point l'éloge qui y a été donné à la probité & à l'érudition de feu Mr. Toinard, que ceux qui ont eû sa connoissance, ont toûjours estimé Homme d'honneur, sçavant, complaisant, & prévenant à l'égard de ses Amis, agréable & aisé dans le commerce de la vie. Si un Jesuite l'a raillé finement, ça été sans toucher aux qualitez qui étoient estimables en lui : & Mr. Simon qui le prend sur un autre ton, n'a pas pris

garde qu'il se fait tort à lui-même. Il valoit mieux couler doucement que de s'engager dans un détroit aussi perilleux, que de dire : „ J'ose „ assûrer sans craindre d'être dé„ menti, que Mr. Simon n'a rien sçû „ de cette Dissertation *de Mr. l'Abbé* „ *de Longue-ruë*, qu'après que le se„ cond tome de ses Lettres choisies „ *où elle est inserée*, fut imprimé.... „ Que le P. Le Quien leur Ami com„ mun ne lui en avoit jamais rien „ dit... & que ce Pere manda à Mr. Simon, qu'il avoit desabusé Mr. l'Abbé de Longue-ruë de *la pensée qu'il avoit d'en être l'Auteur.* „ Que plus „ de douze ans auparavant Mr. Si„ mon avoit donné à cet Abbé trois „ ou quatre feüilles de papier, où il „ étoit parlé de l'antiquité des Cal„ déens & des Egyptiens; à quoi l'Ab„ bé jugea à propos d'ajouter de sa „ main dix ou douze lignes, qui sont „ apparemment restées dans les Let„ tres imprimées. Cependant le P. Le Quien a declaré qu'il n'a rien écrit de semblable à Mr. Simon, qui au reste a devers lui une gloire si bien établie d'avoir fait des décou-

personne ne lui conteste-
reproche d'avoir copié
ages ne doit pas le tou-
oup.

ICLE CLXI.

LOGE UNIVERSEL,
le Texte du Martyrologe Ro-
duit en François, & deux
à chaque jour, l'une des
France, l'autre des Saints
Nations; avec un Catalo-
ints dont on ne trouve point
Paris, chez Frederic Leo-
primeur ordinaire du
e Saint Jacques à l'Ecu
e 1709. *in 4°. deux volu-*
t ensemble 1204. *pages.*

dition du Martyrologe
nde en celui qui l'entre-
grande connoissance de
Ecclesiastique, de la Géo-
e la Chronologie, & de
e de l'Astronomie qui
Calendrier. Il faut ou-
nmme dans tout ce qu'on
yle, avec une abondante
xpressions pour annoncer

en divers termes la gloire des Saints qui souvent eſt ſemblable dans leurs vertus & dans leur Martyre.

Le P. Labbe fit une Traduction du Martyrologe Romain en François, où l'on trouva qu'il étoit échappé quelques fautes à ce ſçavant Homme. Comme elle étoit vieillie pour le ſtyle, & que d'ailleurs l'éloge de pluſieurs Saints que les Papes ont depuis ordonné d'ajouter, y manquoit ; le P. Mothier qui s'est fait une étude particuliére de ce qui regarde les Offices Eccleſiaſtiques, & y eſt très-intelligent, en donna une nouvelle avec des notes en 1705.

En voici une autre de Mr. l'Abbé Ch. Chanoine honoraire de Nôtre-Dame de Paris. Ce n'eſt pas un Ouvrage précipité, mais médité depuis pluſieurs années. Une marque du ſoin & de l'application de l'Auteur à le perfectionner, c'eſt le grand nombre d'additions & de corrections qui tiennent la plus grande partie du ſecond Volume, ſous le nom de ſupplémens, de corrollaires, & enfin d'additions & de corrections. Comme le Martyrologe eſt un Livre

d'uſage, & qu'il ſeroit incommode de tenir deux Volumes entre les mains, pour recourir continuellement de l'un à l'autre ; une ſeconde édition remediera à cet inconvenient, en mettant chaque choſe à ſa place. L'Auteur la promet en Latin & en François, & outre cela ſix Volumes de grandes notes, dont le premier a déja paru. Il faut maintenant remarquer ce que cette édition a de particulier.

1°. C'eſt un Martyrologe univerſel : & peut-être pour cette raiſon Mr. l'Abbé Ch.... ne s'eſt pas aſtreint à ſuivre le Romain en pluſieurs endroits. Par exemple : Le 14e. & 25e. jours de Janvier il ne dit rien de Saint Hilaire & de Saint Paul Hermite, dont le Romain renouvelle la mémoire, à cauſe que leurs Offices ſont fixez à ces jours-là. Le 21e. d'Avril & le 10e. de Mai il ôte Saint Anſelme & Saint Antonin de la premiére place qu'ils ont dans le Romain. Dans l'annonce de Saint Laurent Juſtinien le 8e. de Janvier, de Saint François de Sales le 29e. du même mois, de Saint Jean de Matha le 8e. de Févier,

il retranche ou change les formules qui sont dans le Romain. Il déplace plusieurs Saints du jour que leur donne le Romain, comme Sainte Marguerite Reine d'Ecosse, Sainte Elizabeth Reine de Portugal, Saint Etienne Roi de Hongrie. Il en ôte d'autres entierement, comme Saint Etienne de Grammont, Saint Jean de Dieu, Saint Pascal de l'Ordre des Mineurs.

2°. Après les Saints contenus dans le Martyrologe Romain, Mr. l'Abbé Ch. met une liste particuliére de ceux de France, & une autre de ceux des autres Nations.

3°. Il distingue les Saints & les Bien-heureux : & il appelle du nom de Venerables, quelques Personnes dont la memoire est demeurée en veneration, par l'estime que les Peuples ont conservée de leur sainteté, & par la confiance qu'ils ont en leur intercession.

4°. A la marge interieure il marque l'année, & quand elle n'est pas connuë, le siecle ou chaque Saint est mort : & à la marge extérieure il met en Latin le nóm des Saints,

que l'usage a rendu méconnoissable en François. Ainsi Saint Albrinx est *Albericus*, Saint Même *Maximus*, Saint Ymas *Eumachius*. Il en use de même à l'égard des noms de pays & de Villes. Et la même marge exterieure porte encore quelques remarques critiques.

5°. Comme il y a un grand nombre de Saints qui ne sçauroient être rapportez à aucun jour déterminé, celui de leur trépas ou de quelque Translation de leurs Reliques étant ignoré ; il les appelle Aëmeres, & les réduit par ordre alphabetique dans un Catalogue.

6°. Il finit par plusieurs tables. La premiere des lieux ou chaque Saint est particuliérement honoré, soit qu'il y soit mort, soit que ses Reliques y ayent été portées : le nom Latin est mis vis à vis le nom François ; la seconde des matieres & des Auteurs ; la troisiéme des Fêtes ; la quatriéme des Saints & Saintes, dont il est fait mention dans le Martyrologe.

C'est principalement dans les notes critiques que paroit l'érudition de M.

que aliis millibus : l'Auteur
y a une faute, & qu'il faut
militibus au lieu de *millibu*
„ Egypte, Saint Julien Mar
„ cinq autres Soldats, &
„ avec cinq mille autres. C
Soldats, selon M. Ch. sont
Egyptiens nommez dans
suivant.

Au lieu qu'il y a dans le M
loge au 27ᵉ. de Juillet : „ A
„ Saints Martyrs Felix, Juli
„ conde " ; il dit qu'il fa
„ A Nole l'Ordination de S
„ lix " ; & puis dans un
separé, „ A Nicomedie, les
„ Martyres Julie & Joconde

Artéme Duc, Gaudence Evêque de Bresse, Brice Archevêque de Tours, Marcule en Afrique. C'est à l'Errata de la page 51e. qu'il parle de Saint Severe Sulpice de Bourges.

L'article des Aëméres n'est pas le moins curieux de l'Ouvrage, ni qui se fasse lire avec moins de plaisir, soit pour la variété, soit pour l'érudition. En parlant d'Alexandre Instituteur des Acémétes, c'est à dire, des Moines qui ne dorment point, non pas qu'en effet ils ne dormissent pas, mais parce que leur Communauté divisée en quatre bandes, entretenoit continuellement la Psalmodie ; il marque la distribution du tems qu'observoient ces Religieux. Mr. de Tillemont dans son douziéme Tome traite assez mal cet Alexandre.

A propos de Saint Pierre le Semiophore, Monsieur l'Abbé Ch. fait le dénombrement des Eglises qui étoient à Constantinople, lorsque cette grande Ville fut prise par les François en 1204. Elles étoient au nombre de 479, dont 59 étoient sous le nom de la Sainte Vierge ; & il remarque qu'à Rome il y en a jusqu'à

107 ſous le même nom. Il donne au même endroit le Catalogue des Dignitez de l'Egliſe de Conſtantinople, diviſées en neuf Ordres differens, nommez Pentades; parce qu'en chacun il y en avoit cinq, dont il marque les diverſes fonctions.

Saint Hubert de Bretigny a ramené à la mémoire de Mr. l'Abbé Ch... les 19 réponſes du Pape Etienne II. Il obſerve qu'il ne convenoit pas à des Moines de propoſer des queſtions, qui regardent uniquement l'adminiſtration des Sacremens & la Diſcipline Eccleſiaſtique; & qu'ainſi il ne faut pas dire que le Pape adreſſa ſes réponſes aux Moines de Bretigny, mais qu'il les donna étant dans leur Monaſtere. C'eſt donc une faute, dit-il, au Pere Sirmond & au Pere Mabillon, d'avoir pris au datif *Britanniaco Monaſterio*, qui eſt un ablatif. Le Roi Pepin avec ſa Cour étoit logé au Palais de Querzy, le Pape avec ſa ſuite au Monaſtere de Bretigny, ces deux endroits étant tous proches ſur la riviere d'Oiſe, comme les met Sanſon dans ſa Carte du Sueſſonnois, &

comme l'avoit auparant remarqué le P. Sirmond, & avant lui la Chronique de Saint Arnou de Mets, & celle de Saint Vandrille : de ſorte que le P. Mabillon n'a pas eû raiſon de placer Querzy ſur la riviere de Sere au-delà de l'Oiſe.

Enfin en divers endroits de ſon Ouvrage il corrige le Cardinal Baronius, les Peres Henſchenius, Mabillon, Pagi, Meſſieurs de Sainte-Marthe, du Sauſſay, Tillemont, l'Abbé Fleury, & d'autres Auteurs.

Quelques unes de ſes expreſſions ont paru extraordinaires. Où il y a dans le Martyrologe *Natalis dies*, terme Eccleſiaſtique qui ſignifie le jour de la mort d'un Saint, M. Ch. met en François le *Natalice*, mot de nouvelle création. Il rend quelquefois le mot de *Paſſio* par celui de ſupplice, terme trop bas, & qui convient peu à la gloire du Martyre. Il ſe ſert de celui de *couronnement* pour ſignifier la couronne du Martyre. Il ſemble auſſi que pluſieurs phraſes auroient pû prendre un autre arrangement. En voici une qui s'eſt preſentée à l'ouverture du

Livre : Le 14e. jour de Mars, « A
» Rome, le Natalice de quarante sept
» bien-heureux Martyrs, baptizez
» par l'Apôtre Saint Pierre, dans le
» temps qu'il étoit avec Saint Paul
» son Collegue à l'Apostolat dans la
» Prison de Mammertin, celle où ils
» furent neuf mois ; qui tous en
» qualité de zelez Confesseurs de la
» Foi, passérent par le glaive de
» Neron.

ARTICLE CLXII.

JOANNIS ALSTORFII J.U.D. Dissertatio Philologica de Lectis : subjicitur ejusdem de Lecticis Veterum Diatribe. C'est à dire. *Dissertation sçavante sur les Lits, avec une autre Dissertation sur les Litieres. Par Jean Alstorf Docteur en Droit.* A Amsterdam, chez Jean Wolters 1704. *in seize, pages* 334.

QUoi qu'il n'y ait d'étude solide & digne de nôtre application, que celle qui nous formant l'esprit & le cœur, nous conduit aux bonnes mœurs & contribuë à la pieté ;

il eſt néanmoins de certains Livres, dont la lecture peut être conſiderée à peu près comme on regarde le jeu, c'eſt-à-dire, comme un divertiſſement raiſonnable. C'eſt le jugement le plus favorable qui ſe puiſſe porter de tant de Traitez renfermez dans les vaſtes Recüeils des Antiquitez Grecques & Romaines. L'érudition qui y eſt répanduë à pleines mains, ne ſauve pas l'inutilité qu'il y a à s'inſtruire ſoigneuſement de la maniére dont les Grecs & les Romains s'habilloient, de la forme des chariots où ils ſe faiſoient traîner, de l'ordre de leurs feſtins, & de mille autres choſes ſemblables, qui ne nous apprennent pas à remplir les devoirs de l'honnête Homme & de l'Homme Chrétien.

Il en faut penſer de même de ces deux Diſſertations, où après avoir vû beaucoup de citations d'Auteurs, on ſe trouve réduit à ſe dire : *C'eſt comme chez nous.* Les Lits des Anciens étoient élevez de terre plus ou moins, les pieds enrichis de plaques d'or & d'argent, ou ornez d'yvoire & d'écailles de tortuës : cela doit

s'entendre des Maisons opulentes. Ils étoient garnis de lits de plumes, & de matelats remplis de bourre ou de laine : les rideaux & les couvertures étoient selon les facultez de ceux qui les faisoient faire : les Valets de chambre avoient soin du Lit de leurs Maîtres, & les Femmes de chambre de celui de leurs Maîtresses. Voilà ce que l'Auteur explique en 12. Chapitres. Ce qui semble mériter quelque attention, ce sont des étymologies & des explications de termes d'un usage peu ordinaire. 1°. Il dit au chapitre premier que le mot *torus* qui se prend pour le Lit, se tire *ex tortis herbis*, d'herbes ou de joncs tournez en forme de corde, & tressez pour en faire des nattes : ce furent les premiers Lits, comme ils continuérent de l'être pour les Moines & les Solitaires. En ce Vers de Plaute au prologue de l'Amphitryon,

Meo patri autem torulus inerit aureus
Sub petaso,

Il explique après Lambin le mot

torulus d'un cordon ou d'une tresse. 2°. Dormir, dit-il, chap. 5. vient de *δέρμα*, qui signifie une peau ; parce qu'on se coucha sur des peaux. 3°. *Anaclinterium* dans Spartien *, est le chevet du Lit, 4°. *Conopoeum*, étoit un rezeau tendu au tour du Lit, pour arrêter les moucherons & les cousins : précaution sur tout necessaire en Egypte, où ces animaux sont fort incommodes.

L'Auteur vient ensuite au Lit nuptial & au Berceau des enfans. La coutume étoit d'étendre les enfans sur la terre aussi-tôt après leur naissance, comme pour rendre honneur à la Mere commune des Hommes. A Lacedemone on les couchoit sur un bouclier pour leur inspirer de la valeur ; & ailleurs on les mettoit dans un van pour leur présager des richesses.

On sçait que les Grecs & les Romains n'étoient pas assis à table, mais couchez sur des Lits. La table étoit quarrée, & environnée de Lits de trois côtez ; le quatrième demeurant libre pour le service. De-là la

* *In Oelio vero c. 5.*

sale à manger fut appellée *triclinium.* Ensuite la forme de la table fut changée en un demi-rond, & pour cela appellée *sigma.* Les Lits des Conviez étoient placez du côté de la circonference exterieure. Cette matiere a été épuisée par Boulenger, Ciaconius, Stukius, Casalius, Baccius, dans leurs Traitez sur les repas ; & elle fait ici le chap.15. Quelle étoit la place la plus honorable à la table? Cet Auteur prétend que c'étoit celle du milieu. Il cite néanmoins le P. Sirmond, qui dans ses notes sur Sidonius l. 1. ep.2. observe que c'étoit celle du bout à la droite : la seconde place étoit à l'autre bout à la gauche : celles du milieu prenoient leur rang de la gauche à la droite ; de sorte que le dernier des Conviez approchoit du premier. Ce qui fait comprendre comment Saint Jean, le plus jeune des Apôtres, se trouva auprès de JESUS-CHRIST à la derniere Cene.

En parlant au ch.19. des Lits sur lesquels on exposoit les Morts, il s'étend sur les ceremonies des funerailles ; chose traitée amplement par

vers Auteurs, Meursius, Kirchan, Quenstedt, Morestel. Enfin ns le dernier chapitre il explique la coutume superstitieuse des omains, de dresser des Lits à urs Dieux dans les Temples: ce ui s'appelloit *Lectisternia*, & ne se atiquoit guéres que dans les tems cheux de famine, de guerre, de ste; & aprés avoir consulté les rs des Sibylles, tels qu'ils étoient rdez à Rome.

Dans la Dissertation sur les Litéres, l'Auteur en décrit la forme, s ornemens, l'usage. Elles ressembloient plûtôt à nos brancarts qu'à s Litiéres. Les unes étoient ferées & les autres découvertes. On y faisoit porter tout couché, & uvent par six ou huit Porteurs: ce ui les faisoit appeller ἑξαφόροι, ὀκτάφοροι. L'usage ne s'en introduisit à ome qu'après la premiere guerre unique; & il n'y devint commun ue du tems de Jules Cesar; en rte néanmoins qu'il étoit permis peu de personnes de se faire porter n Litiere par la Ville. Celles qui oient portées par des mulets, se ommoient *Basternæ*.

ARTICLE CLXIII.

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION *sur l'Eclogue, Par Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Françoise, & de l'Academie Royale des Inscriptions.*

NOus avions promis de donner la Dissertation de Mr. l'Abbé Fraguier toute entiere, & l'on nous a souvent pressez de tenir parole: mais il ne nous a pas été libre de contenter le Public sur cela, l'Auteur n'ayant pas approuvé nôtre dessein. Nous faisons ce qui nous est permis: nous en donnons l'extrait selon nôtre coûtume.

Mr. l'Abbé Fraguier commence par demander, pourquoi Virgile dans cet endroit si travaillé des Géorgiques, où il décrit le bonheur de la vie champêtre, ne dit rien des chansons qui occupent le loisir des Bergers. Il ajoute que cette question paroit d'autant plus naturelle, qu'Homere ne parle point de la Campagne, sans parler de la Musique champêtre. Mais si l'on y regarde de près, continuë Mr. Fra-

;uier, on trouvera que si Homere
l'un côté a eu raison d'en user ainsi,
n representant des choses de pure
magination ; d'un autre côté Vir-
;ile a sagement évité un écüeil, où
'rai-semblablement un Poëte mé-
liocre n'auroit pas manqué d'é-
hoüer. Car comme l'Ouvrage des
Géorgiques est un Ouvrage tout
rai & tout sensé, il ne convenoit
as à Virgile d'y loüer la vie de la
Campagne, par un endroit dont
'aggrément n'est que dans l'ima-
;ination des Poëtes. Au contrai-
e comme il ne sort point du vrai
lans la description de la vie cham-
être, & qu'il y a attaché des mœurs
louces & innocentes ; la peinture
ju'il en fait soûtenuë de tous les
harmes de la Poësie, la fait envisa-
;er comme un état si désirable, que
eux qui lisent avec goût ces excel-
ens Vers, peuvent s'oublier pour
juelques momens au point de s'i-
naginer, qu'il ne lui a pas rendu as-
ez de justice, lorsqu'il lui a preferé
e bonheur d'un Homme consommé
lans la Philosophie. Il ne lui conve-
oit donc pas de parler de cette vie

autrement qu'il a fait. Et puisqu'au rang des avantages qui la distinguent, il a mis la sainteté du Mariage, qui fait le repos & le bonheur des Familles, *Casta pudicitiam servat Domus*, il a été bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos dans l'amour, & dans la jalousie, dont la Poësie bucolique tire ses plus agreables chansons. Après cet ingenieux début nôtre Auteur entre ainsi en matiere :

Toute Poësie est une imitation. La Poësie bucolique a pour but d'imiter ce qui se passe & ce qui se dit entre les Bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la simple representation du vrai réel, qui rarement seroit agréable : elle doit s'élever jusqu'au vrai idéal, qui tend à embellir le vrai, tel qu'il est dans la nature, & qui produit dans la Poësie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en est de la Poësie pastorale comme d'un paysage, qui n'est presque jamais peint d'après un lieu particulier, mais dont la beauté résulte de l'assemblage de divers morceaux réunis sous un seul point de

ûë ; de même que les belles Anti-
ues ont été ordinairement copiées,
on d'après un objet particulier,
ais ou sur l'idée de l'Ouvrier, ou
'après diverses belles parties prises
e différens corps, & réünies en un
iême sujet.

C'est-là l'idée que je me suis faite
e l'Eclogue : & c'est suivant cette
lée, que j'ai dit, que tout ce qui
ous charme dans la Poësie pasto-
ale, n'existe que dans l'imagina-
ion du Poëte. C'est sur ce principe
ue roule toute cette Dissertation,
ont le sujet est peu de chose à la
erité, *In tenui labor* ; mais dont la
omposition m'a paru un délassement
onvenable, dans un tems où l'on
herche à mettre des amusemens à
a place des études serieuses, qui font
iôtre occupation la plus ordinaire.
e ne tirerai mes exemples que de
Théocrite & de Virgile ; parceque
lans le genre de Poësie dont je trai-
e, ce sont-là les Originaux, que la
lus-part des autres ont imitez. Je
lirai mes seules pensées, sans m'atta-
cher ni à suivre ni à combattre les
entimens de ceux qui ont traité

cette matiere avant moi, & parmi lesquels il y a des Personnes, pour qui je ne puis marquer assez d'estime & de consideration.

Nous avons dans la langue Françoise plus d'un mot pour signifier la Poësie pastorale ; & nous employons presque indifferemment dans cette acception le mot d'*Eclogue* & celui d'*Idylle*. Ce qu'il y a de bizarre dans l'usage, c'est qu'aucun de ces deux mots ne signifie par lui-même & dans son origine ce qu'on lui fait signifier. Le mot d'Idylle est un terme diminutif pris de la langue Grecque, & ne signifie en soi qu'un Ouvrage d'une étenduë médiocre, sans en spécifier le sujet, qui dépend de la volonté de l'Auteur. Le mot d'Eclogue est tout Grec : le Latin l'a adopté, & soit en Grec, soit en Latin, il ne signifie autre chose qu'un choix, un triage ; & il ne s'applique pas seulement à des Piéces de Poësie ; il s'étend à toutes les choses que l'on choisit par préference, pour les mettre à part, comme les plus prétieuses. On le dit des Ouvrages de Prose, comme des

ouvrages de Poësie, dans le même sens, & on le dit de toute espece de Poësie : jusques-là, que les Anciens l'ont employe en parlant des Oeuvres d'Horace ; & tout récemment on vient de les réimprimer en Angleterre sous le titre d'Eclogues d'Horace, conformément à l'ancien usage de ce mot Grec & Latin. Servius est le premier qui lui ait donné en Latin le sens que nous lui donnons en François, & qui ait appellé Eclogues les Idylles bucoliques de Théocrite.

Le mot d'*Idylle* est moins déterminé à la Poësie pastorale, que celui d'*Eclogue*. Les Odes de Pindare ont pour titre εἶδος qui est le primitif d'εἰδύλλιον, dont nous avons fait *Idylle.* Théocrite a composé des Poësies pastorales qu'il avoit apparemment intitulées βουκολικά, mot que l'on trouve souvent employé dans ses Ouvrages. Servius remarque, qu'il a composé dix Eclogues : & c'est sans doute de ces Eclogues que veut parler Quintilien, lorsqu'il dit, que Théocrite est admirable en son genre, mais que sa Muse toute champê-

tre & toute pastorale, redoute n
seulement la gravité du Barre
mais même le commerce de la V
le: *Admirabilis in suo genere Theocri*
sed Musa illa rustica & pastoralis
Forum modò, verùm etiam Urbem n
midat. Ce jugement de Quintilien
peut pas regarder les autres Poë
de Théocrite : elles faisoient
Corps d'environ vingt Piéces, d
meme étenduë, à peu près, que
dix Eclogues, pour parler com
Servius. Elles étoient comprises
le titre d'εἰδύλλια, *Idylles.* Dans
suite des tems les Grammairi
qui ont recüeilli les Ouvrages
Théocrite, & qui d'ailleurs ont
de grands changemens dans les
tres des Livres anciens, ont ren
mé toutes ces differentes Piéces
un titre commun, & les ont to
nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et co
me la plus belle & la plus préti
partie de ce Reüeil étoit celle
contenoit les Bucoliques, ou les P
ces pastorales, & que l'on ne conn
soit plus les Ouvrages de Théoc
que sous le nom d'*Idylles de Thé*
te, l'usage de nôtre langue sem

avoir reſtreint ce mot à la Poëſie paſtorale & aux Bucoliques. Il faut dire la même choſe du mot *Eclogue*, dont la ſignification vague & indéterminée par elle-même, a été encore plus reſtreinte parmi nous aux Poëſies paſtorales, & n'a conſervé dans nôtre langue que cette unique acception, quoique les mots d'*Idylle* & d'*Eclogue* n'ayent jamais été employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux Grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix Piéces de Virgile qu'on nomme *Eclogues*, ne ſont pas toutes des Piéces paſtorales. *Sed eſt ſciendum*, dit Servius, *ſeptem Eclogas eſſe merè ruſticas, quas Theocritus decem habet*. Ainſi en François les termes d'*Idille* & d'Eclogue ſont demeurez aux Poëſies champêtres, à peu près comme le mot de Poëſie, qui dans la Langue Grecque ſignifie en géneral quelque Ouvrage que ce ſoit, a été determiné par l'uſage au plus riche Ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poëſie, après les Grecs & les Latins; qui nomment

Poëte celui qui réüssit dans cette espece d'Ouvrages, d'un mot qui dans l'acception generale du terme Grec, veut dire simplement un Ouvrier, *ποιητής*. Cependant, pour parler avec quelque précision, Mr. Fraguier croit, que parmi nous le mot d'*Idylle*, qui n'a point été reçû dans le Latin, a plus retenu de son ancienne signification, que le mot *Eclogue* n'en a retenu de la sienne; puis qu'*Eclogue* ne se dit en François que de la Poësie pastorale: au lieu qu'on pourroit nommer *Idylle* toutes petites Piéces de Poësie, qui n'auroient que fort peu de rapport avec le genre pastoral. Il se sert donc ici du mot d'*Eclogue*, dans l'acception qui est purement de nôtre Langue, pour signifier un Poëme bucolique, ou pastoral; & il dit par exemple après Servius, que Théocrite a fait dix *Eclogues*, à la différence d'environ vingt autres Piéces qu'il nomme *Idylles*.

On trouvera peut être qu'il s'est un peu étendu sur l'explication de ces termes: mais il a crû qu'il falloit essayer d'en donner une idée

mette & précise; parce que jusqu'ici on en a pas peut-être assez bien démêlé la nature & la difference.

L'Eclogue est un espece de Poëme dramatique, où le Poëte introduit des Acteurs sur une Scene, & les fait parler. Ainsi pour mettre de l'ordre dans cette Dissertation, Mr. Fraguier examine premierement le lieu de la Scene; secondement les Acteurs; troisiémement les choses qui se passent & qui se disent sur la Scene; & enfin le style & la maniere dont elles se disent.

I. Le lieu de la Scene est toûjours un Paysage rustique, qui peut comprendre les bois, les prairies, le bord des rivieres & des fontaines, & quelque fois même, quoique rarement, le bord de la mer. Et comme pour former un Paysage qui plaise aux yeux, le Peintre prend un soin particulier de choisir ce que la Nature produit de plus agréable, suivant le caractere du tableau qu'il veut peindre; de même le Poëte bucolique doit choisir le lieu de la Scene conformément à son sujet, & n'offrir à l'imagination que des objets qui

n'ayent rien que de vrai & de noble tout ensemble. J'appelle vrai, dit nôtre Auteur, ce qui n'est point opposé à la vrai-semblance ; & j'appelle noble, ce qui, sans s'écarter de la vrai-semblance, soutient un certain caractere de bien-seance & de dignité. Ce seroit par exemple une Scene fort propre pour une Eclogue, que cet endroit champêtre, qui est décrit avec tant de soin dans le commencement du Phedrus de Platon ; où Socrate & Phedrus s'entretiennent ensemble sur l'Eloquence, & traitent de l'Amour par occasion, mais d'une maniere toute philosophique & toute sublime. Ce grand platane qu'on voit au delà du fleuve Ilyssus, proche d'Athenes, & depuis si celebre ; cet arbrisseau en fleur, qui au milieu de l'Eté répand une odeur très agréable ; ce ruisseau d'une eau pure & fraiche ; l'épaisseur de l'herbe, qui sur une petite élevation forme en pente douce un lit délicieux ; le bruit des cigales qu'on entend de tous côtez dans l'ardeur du chaud ; tout cela compose une Scene, qui semble faite exprès

pour l'Eclogue : de sorte que si au lieu de Phedrus & de Socrate, on y eût introduit des Bergers avec leurs troupeaux, se reposant à l'ombre, & chantant ce que leurs passions, ou leur oisiveté leur inspireroit, on leur auroit donné un Théatre très-convenable. Chaque objet y fait un tel plaisir, qu'on ne sçait, dit un excellent Auteur, si l'on est plus tenté, ou de se baigner pendant le chaud dans cette eau pure, ou d'en étancher sa soif, ou de prêter l'oreille au bruit des cigales, ou enfin de se coucher sur le gazon, & d'inviter le sommeil. Et comme dans cet endroit Platon annoblit son Paysage, en prenant soin d'y faire remarquer le lieu, d'où suivant la tradition du pays, Borée enleva Orithie, & d'y placer auprès de sa fontaine, certaines petites figures champêtres, par où l'on connoissoit que le lieu étoit consacré à Achelöus & aux Nymphes ; on peut de même dans l'Eclogue caracterizer la Scene & l'annoblir, comme Virgile a fait dans ces Vers, où il a imité Théocrite :

Tantum inter densas, umbrosa cacumina, fagos
Assiduè veniebat : ibi hac incondita solus
Montibus & silvis studio jactabat inani.

Après avoir préparé la Scene, Mr. Fraguier introduit les Acteurs.

II. Les Acteurs du Drame bucolique sont des Bergers. Tout ce qui habite les Campagnes est divisé en trois sortes de Personnes. Les uns ne sont occupez que du ménage rustique, & passent les jours sous les yeux de leur Maître, que les Latins ont appellé *Villicus* : & ceux-là n'ont point de rôle à joüer dans le Drame pastoral. Que si quelque fois le *Villicus* trouve sa place dans quelque Piéce de Poësie, ce ne peut jamais être que dans les Georgiques, ou dans quelques Ouvrages, comme sont les Epîtres & les Satyres d'Horace, dans lesquelles on voit un certain Cervius, qui débite ses reflexions, & fait des contes de Vieilles.

a *Cervius hac inter vicinus narrat*
aniles.
Ex re fabellas ....

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laisse pas le tems de songer à des choses qui demandent du repos & du loisir.

b ..... *Redit Agricolis labor actus in*
annum,
Atque in se sua per vestigia volvitur
annus.

Les autres enfin n'ont de soin que celui de leurs troupeaux : & c'est proprement l'idée qu'on s'est faite de ceux-là, qui a donné naissance à la Poësie pastorale.

b *Dicunt in tenero gramine pinguium*
Pastores ovium carmina fistulâ,
Delectantque Deum, cui nemus &
nigri
Colles Arcadiæ placent.

La Nature leur a toute seule

a *Horat. Sat.6. lib.2.* b *Horat.*

informes, qu'ils ont annoblis avec cet art qui embellit tout ; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réüssir par de petites Piéces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour Acteurs des Bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté ; soit que ces Personnages chantassent leurs plaisirs, soit qu'ils exprimassent les sentimens de leurs peines. Cette sorte de Poësie est en effet très-agreable : elle a plus de douceur que nulle autre : elle ne rappelle point les images terribles de la guerre & des combats : elle ne remuë point des passions tristes par des objets de terreur & de compassion : elle ne frappe & ne saisit point nôtre esprit & nôtre malignité naturelle, par une imitation étudiée du ridicule : mais elle rappelle les Hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs passions, & le malheur de leurs engagemens les ont si fort éloignez. Rien n'est plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis ; parce que rien n'a plus de proportion avec l'état qui fait leur

bonheur. Et c'est pour cette raison, que les Anciens voulant assigner un lieu, où les Gens de bien reçûssent dans une autre vie la recompense duë à leur vertu, ont imaginé non des Palais superbes, où l'or & les pierres prétieuses éclatassent de toutes parts, mais des Campagnes délitieuses couppées de ruisseaux, mais l'obscurité & la fraîcheur des antres & des forêts : en un mot ils ont feint que les Hommes vertueux auroient pour récompense sous un Soleil différent ce que la plus-part des Hommes méprisent sous celui-ci.

Nulli certa domus, lucis habitamus opacis,
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus,

Dit Anchise a son Fils Enée dans le 6^e^. Livre de l'Enéïde.

Le nom de Poësie pastorale & de Poësie bucolique, est la même chose par rapport à l'origine dont il est dérivé. Car ce que le mot *Pasteur*, d'où s'est formé *Pastorale*, signifie en François dans une acception generale, βουκόλος, d'où s'est formé βουκολικὸς, &

le, le signifie en Grec dans
ception moins étenduë. Et
: βῦς veut dire un *bœuf*, βένολχο-
re proprement un Homme qui
ître cette espece d'animaux,
position à ceux qui ont soin
outons ou des chevres. L'on
peut-être s'étonner, que ceux-
it eu la préférence sur ceux-
s qu'ils ne sont ordinairement
unes, ni par conséquent si
s aux Chansons & à la Poësie
autres. Il nous paroît même
bœuf n'est pas un animal dont
ni le souvenir fasse un fort
plaisir : mais ce qui nous con-
penser ainsi, c'est que dans
Poësie nous évitons de nom-
bœuf & la *vache* : nous disons
eau & une *genisse*. Chaque lan-
on usage particulier ; & nous
ons pas juger des autres pays
autres langues suivant l'usa-
li dans nôtre langue & dans
pays. Tel mot, comme celui-
bas en François, qui dans le
t dans le Latin est fort noble ;
nimal déplait ici, qui ne dé-
point du tout ni aux Grecs

ni aux Romains. Nous ſerions quelquefois bien en peine pour rendre raiſon de nos préferences. Nôtre bizarrerie nous fait mépriſer des animaux, que la raiſon faiſoit eſtimer aux Anciens, comme les compagnons des Hommes dans leurs travaux, & comme le principal inſtrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'eſt plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainſi dire, avec les Hommes, ſoit dans les Livres d'Agriculture, ſoit dans les Ouvrages de Poëſie. Mr. Fraguier aſſure qu'il pourroit citer ici pluſieurs endroits de Varron & des autres Auteurs Géoponiques : il ſe contente du mot de Virgile :

Nec tamen, hac cum ſint Hominumque
Boumque labores
Verſando terram experti &c.

Il les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de lames d'or conduits en pompe, & tomber en ſacrifice à l'honneur des plus grands Dieux, ſelon ce que dit Homere en plus d'un endroit, & Virgile :

Et statuam ante aras auratâ fronte juvencum :
Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le Taureau dans le Ciel ; & c'étoit proprement la constellation du Taureau qui marquoit aux Gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorsque la Terre ouvre son sein, pour recevoir au Printems les semences qu'elle rend en Automne avec usure :

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus...
Vere tument terræ & genitalia semina poscunt.
Tum Pater omnipotens fecundis imbribus Æther
Conjugis in Lætæ gremium descendit ; & omnes
Magnus alit, magno commistus corpore fœtus.

Ils voyoient les mêmes animaux gravez sur ce qu'ils avoient de plus prétieux ; & si l'on établissoit une

Colonie, le premier soin des Magistrats étoit de les representer sur le métail. Cela se faisoit pour perpetuer la mémoire de l'établissement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel spectacle n'est-ce point dans la varieté d'un beau paysage, que la vûë des taureaux & des genisses, qui de quelque sorte qu'on les represente, ou paissant l'herbe, ou se reposant, font un si agréable effet dans la peinture? Ainsi le bœuf étant regardé par les Anciens comme l'animal le plus utile, & le plus noble des animaux que la nature a soumis aux Hommes; ceux qui prenoient soin de faire paître les bœufs, étoient considerez parmi les Bergers comme les principaux; & de-là vient que c'est d'eux que la Poësie champêtre a tiré sa dénomination, & s'est appellée Bucolique. C'est ici qu'il est nécessaire que le Poëte qui fait parler des Bergers se ressouvienne, que le but de son Art n'est pas tant de peindre d'après la nature & le vrai simple, que d'après le vrai idéal & composé; afin

qu'il ne se trompe pas dans le choix des choses qu'il doit exprimer, & qu'il n'aille pas offrir à l'imagination de ses Lecteurs la misere & la pauvreté de la Campagne, lorsqu'on attend de lui qu'il en découvre les vrayes richesses & la commodité. Jerôme Vida reproche à Homere d'avoir fait son Therfite un Personnage peu digne du Poëme Epique. On peut lui reprocher de même, d'avoir peint avec trop de soin dans son Irus les haillons & la saleté d'un gueux mendiant, qui joint à sa misere deux mauvaises qualitez très-haïssables, l'effronterie & la férocité. On feroit le même reproche à l'Auteur d'un Poëme bucolique, si ses Bergers se ressentoient trop de la bassesse de leur état. Cependant c'est un écüeil difficile à éviter: & tomber dans le bas, seroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homere; parce qu'il y a plus loin du caractere héroïque au caractere bas, que du caractére médiocre; & qu'il est aisé de se tromper dans le choix de ce qui est médiocre & de ce qui est au-dessous. Il faut annoblir l'état

& la personne d'un Berger. Car si anciennement les Enfans des Rois étoient Bergers; on doit convenir que dans la suite, & depuis qu'on connoit la Poësie pastorale, les Bergers ont été des esclaves ou de vils mercenaires. Mais dans ces personnes abjectes par elles mêmes, le Poëte ne doit voir que des Hommes, qui séparez des autres, vivent presque sans passions & sans troubles; qui vêtus simplement avec leurs houlettes & leurs chiens; tandis qu'ils éxercent sur leurs troupeaux le même empire que Dieu éxerce sur les Hommes, s'occupent de chansons & de démêlez innocens. C'est en cela que consiste à peu-près tout le sujet de la Poësie bucolique. Après avoir établi, & le lieu de la Scene, & le caractére des Personnages, il s'agit seulement de déterminer le nombre des Acteurs.

L'ancienne Tragedie selon Aristote, n'admettoit qu'un seul Acteur. Eschile en ajoûta un second, & Sophocle en introduisit un troisiéme. L'Eclogue a conservé ces trois états des Piéces Dramatiques. Un

.l'Berger fait un Eclogue. Souvent .clogue en admet deux. Un troisme y peut avoir place, comme le ge des deux autres. C'est ainsi e Théocrite & Virgile en ont usé ns leurs Piéces bucoliques. Et cet conduite est conforme à la vrainblance, qui ne permet pas de ettre une multitude dans un Dert. Elle est aussi conforme à la véé, puisque les Auteurs qui ont rit des choses rustiques, nous prennent qu'on ne donnoit qu'un rger à un troupeau souvent fort nsidérable. Dans Théocrite un me Berger s'addresse aux bêtes ivages, & les prie d'avoir égard à foiblesse de son âge, & au grand mbre d'animaux qu'on lui a confz. Il est par conséquent très-naturel s'imaginer que les Bergers de ux troupeaux se réünissent,

mpulerantque greges Corydon & Thyrsis in unum,

par leurs amusemens rendent plus urts des jours, qu'ils ne passeroient s autrement sans succomber sous le ids de l'ennui:

Dum tenera attondent simæ virgulta Capellæ.

III. L'Auteur examine ensuite, de quoi peuvent s'entretenir des Bergers : & sans doute ce n'est que des choses rustiques, & de celles qui sont entierement à leur portée : de sorte que dans le repos dont ils joüissent, leur premier mérite doit être celui de leurs chansons. Ils chantent donc à l'envi, & font voir que les Hommes sont toûjours sensibles à l'émulation, puisqu'elle naît avec eux, & que même dans les retraites les plus solitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette passion, pour avoir de quoi plaire, ne doit pas être trop vive en eux ; aussi l'amour, qui est souvent le fruit de l'oisiveté, & la matiere de leurs chansons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une Eclogue faire une Tragédie. Quoi qu'en disent les Grammairiens, la seconde Idylle de Théocrite, qui roule toute sur une passion effrénée, n'est point une Eclogue, ce n'est point un Poëme bucolique. Car enfin

rapport peut avoir avec la sim-
é & la douceur de la Poësie
rale, une Piéce toute pleine de
s & d'enchantemens ? A quoi
emme passionnée, qu'un mal-
ux amour réduit au desespoir,
le forcée d'avoir recours com-
l'unique remede de ses dou-
? Elle fait donc un sacrifice
rne : elle invoque les Dieux in-
ıx ; comme la Prêtresse d'Egy-
que Didon réduite au même
employe dans le quatriéme Li-
e l'Enéide. Dans tout cela il
rien de pastoral. Simeta n'est
une Bergere : Delphis dont
plaint, n'est point un Berger :
de satyrique d'Horace, où l'on
ır le Mont Esquilin Canidie
uer les Ombres des Morts,
passer pour une Eclogue, si
antement que fait Simeta en
. Mais supposant pour un mo-
avec les Scholiastes, que c'en
e en effet, Mr. Fraguier ose-
ire que Théocrite s'y seroit
de la véritable idée du Poëme
que. Virgile qui dans son
re huitiéme nous a rendu par-

tie de la seconde Idylle de Théocrite, a senti cette disproportion, & l'a sauvée autant qu'il a pû. Car en premier lieu dans Virgile c'est un Berger qui fait le récit de cet enchantement : au lieu que dans Théocrite c'est Simeta elle-même avec Testilis qui ouvre & remplit la Scene. En second lieu Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantemens ; & ce que son Enchanteresse en sçait, elle le tient, dit-elle, d'un Berger, qui avoit le secret de se changer lui-même en loup, & de transporter par la force de ses enchantemens, les moissons d'un lieu dans un autre :

His ego sæpe lupum fieri, & se condere silvis
Mœrin, sæpe animas imis excire sepulcris,
Atque satas aliò vidi traducere messes.

Cela jette dans ce recit un air champêtre, qui n'est point du tout dans la seconde Idylle de Théocrite. Il paroît d'ailleurs moins de passion & d'emportement dans l'Eclo-

gue Latine, que dans l'Idylle Grecque. Mais Mr. Fraguier est bien éloigné de blâmer Théocrite, puisqu'il est persuadé, qu'il n'a songé à rien moins qu'à faire une Idylle rustique, ou une Eclogue, quand il a composé cette Piéce, qui est en son genre l'une des plus belles Piéces de l'Antiquité. Le but de Théocrite a été d'imiter dans cet Ouvrage, comme il a souvent fait ailleurs, les Mimes du Poëte Sophron son Compatriote, & dont le génie, suivant la remarque des Critiques, avoit beaucoup de rapport au sien.

Quand aux choses trop libres, que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, se sont quelquefois permises dans leurs Eclogues, l'Auteur sans s'arrêter à la différence que les Anciens ont mise entre les Bergers, établit pour regle, que ni ceux qui gardent des troupeaux de Chevres, & qui sont des personnes viles, & par consequent moins retenüës que les autres; ni ceux qui gardent les moutons ou les bœufs, & qui sont plus nobles en leur genre & plus modes-

tes, ne doivent jamais dans la Poësie bucolique, dire rien qui blesse la pudeur. Comme un Peintre, adjoûte-t'il, seroit blâmable qui rempliroit un Paysage d'objets obscenes, aussi l'on blâmeroit justement un Poëte, qui feroit tenir à des Bergers des discours contraires à l'innocence, qu'on doit supposer dans des Hommes qu'Astrée n'a encore qu'à peine abandonnez :

Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.

Il vient à traiter de la noblesse propre de l'Eclogue. Cette noblesse consiste à éloigner soigneusement tout ce qui pourroit trop ressentir la pauvreté, & rappeller par-là les Hommes au souvenir de leurs miseres, au lieu de tourner leurs regards sur des objets simples à la vérité, mais toûjours très-agréables. Théocrite s'est moins écarté de cette Regle que Virgile, qui dans ces Vers de la premiere Eclogue,

Pinguis & ingrata premeretur caseus urbi,
Nec spes libertatis erat, nec cura peculi,

dans plusieurs Vers de la neu-
éme, donne une idée trop vraye
trop basse de ses Personnages, où
représente les calamitez de la guer-
re, au lieu de la douceur qu'on
goûte dans la solitude & dans le
pos de la Campagne. On sçait que
ns l'une & dans l'autre de ces Pié-
s, Virgile avoit ses vûës, & que
l'on en veut croire Servius, Do-
t, & Probus, il s'agissoit pour lui
engager l'Empereur Auguste à lui
ndre son héritage,

uperis & tuguri congestum cespite culmen,

l'on avoit selon la coutume de ces
ms-là donné pour récompense à
elques Soldats. Mais cela montre
ulement, combien il est dange-
ux en composant un Ouvrage,
avoir dans l'esprit un autre but
e la perfection de l'Ouvrage mê-
e. Tel morceau d'un Poëme écrit
ur être solide, ne se peut assez
mirer, lorsqu'il est soûtenu de
xpression, & orné de toutes les
aces que la Poësie donne au lan-

gage, qui ne réüssiroit pas de même dans l'Eclogue; parceque l'idée de l'Eclogue ne portant sur rien de solide, doit toute se soûtenir par ses propres agrémens & par sa naïveté; & il est douteux si on pourroit employer dans les Bucoliques ces Vers, qui sont placez si heureusement dans les Georgiques, & qui peuvent servir de commentaire à ceux que l'Auteur vient de citer de la premiere Eclogue.

Sæpe etiam tardi costas agitator aselli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incusum, aut atræ massam picis urbe reportat,

ou ceux-ci,

Quod surgente die mulsere horisque diurnis
Nocte premunt, quod jam tenebris & sole cadente
Sub lucem exportant calathis. adit oppida Pastor
Aut parco sale contingunt, hiemique reponunt.

La connoissance des Bergers &
Decembre 1709.

leur sçavoir s'étend à leurs troupeaux, aux lieux champêtres, aux montagnes, aux ruisseaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la composition du Paysage rustique. Ils connoissent les rossignols & les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui sorties de leurs ruches, voltigent sur l'émail des fleurs; & de ces seules connoissances ils tirent leurs discours, & toutes leurs comparaisons. S'ils connoissent des Héros, ce sont des Héros de leur espece. Dans Théocrite rien n'est plus celebre que le Berger Daphnis. Les malheurs que lui attira son peu de fidelité, τὰ Δάφνιδος ἄλγεα, avoient passé en proverbe. Les Bergers celebroient avec plaisir ou le bonheur de sa naissance, ou les charmes de sa personne, ou les cruels déplaisirs qui lui causérent enfin la mort. Dans les Eclogues de Virgile on trouve des noms fameux parmi les Bergers. Un Berger dit à un autre:

.... Incipe si quas
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia
Codri.

Heureux, dit Virgile, celui dont les lumieres ont penetré dans les secrets ressorts de la Nature, & qui exemts du trouble qui suit toûjours l'ignorance & l'admiration, a mis sous ses pieds les objets effrayans qui remplissent les Hommes de terreur! Heureux qui dégagé de l'horreur qu'inspire aux Ames vulgaires l'apprehension d'un destin inexorable, est sourd au bruit de l'avare Achéron! Mais heureux encore celui, dont les opinions & les lumieres le conduisent au culte des Dieux champêtres, & dont la Religion se porte à Pan & aux Nymphes de leur suite!

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes & inexorabile Fa-
tum
Subjecit pedibus, strepitumque Ache-
rontis avari!
Fortunatus & ille Deos qui novit agrestes,

Panaque, Silvanumque senem, Nymphasque sorores!

Tels sont les Dieux des Bergers qu'on introduit dans l'Eclogue. Ils en connoissent peu d'autres; & s'ils paroissoient plus instruits, ils sortiroient de leur caractere. Mettroit-on dans un Paysage rustique, Jupiter avec sa foudre, ou Junon avec sa Majesté? Quand les Poëtes ont fait descendre les grands Dieux de l'Olympe dans les retraites champêtres; ils ont pris soin d'addoucir l'éclat qui les environne: ils les ont métamorphosez, pour les faire paroître sous une forme étrangere. Si les Bergers connoissent Apollon, c'est qu'Apollon a lui même conduit les troupeaux: & comme il leur est très-glorieux, que trois grandes Déesses s'en soient rapportées au jugement d'un Berger sur l'excellence de leur beauté, les Bergers peuvent porter leur connoissance jusqu'à ces trois Déesses, & sçavoir que le Berger qui donna la pomme d'or à Venus, étoit le Fils d'un grand Roi.

Les bornes de la Poësie bucolique n'ont gueres plus d'étenduë que les choses dont on vient de parler ; & il faut avoüer qu'elle est renfermée dans des limites assez étroites. La Scene rustique se peut varier : car les différens objets que présente la Campagne, sont en très-grand nombre ; & leur assemblage peut se diversifier à l'infini. Mais les chansons des Bergers sont bien moins susceptible de varieté, au moins de cette varieté qui puisse plaire, & qui n'engage le Poëte dans aucun des écüeils que l'Auteur a marquez. Or la repetition des mêmes choses, quand elles sont agréables, est la plus sensible, & par consequent la plus vitieuse : car avec la satieté qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & sterile ; & l'on se croit toûjours en droit d'attribuer au Poëte le défaut de matiére. C'est peut-être pour ce raison, que les grands Maîtres fait un si petit nombre d'Eclog Les Critiques n'en comptent dix dans le recüeil de Théoc & que sept dans celui de Vi

Encore si nous rendons au Poëte Grec, ce que le Poëte Latin en a copié, nous serons étonné de voir que Virgile n'a presque rien fait du tout en ce genre de Poësie. En effet il ne lui restera que quatre Piéces, sçavoir Tityre, Mœris, Pollion, & le Silene. L'Auteur a déja dit sa pensée sur quelques endroits du Tityre, qui est la premiere Eclogue, & du Mœris qui est la neuviéme. Et l'on ne doit pas mettre au rang des Eclogues ni Pollion ni Silene : ce sont de pures Idylles. Pour les Eclogues où Virgile a copié Théocrite, rien ne seroit plus aisé, que de faire la comparaison du Grec avec le Latin. Tant de Sçavans l'on faite, qu'il n'est pas besoin de la faire ici ; & chacun peut en fort peu d'heures se donner la satisfaction de la faire.

De tout ceci il resulte, que d'environ 30 Piéces que nous avons de Théocrite sous le titre d'*Idylles*, & de dix que nous avons de Virgile, sous le titre d'*Eclogues*, à peine y en a-t'il 8. ou 10, qu'on puisse

nommer ainſi, ſuivant l'acception Françoiſe de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les Auteurs modernes. Car pour ceux qui croyent avoir fait une Eclogue, lorſque dans une jolie Piéce de Vers, à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingenieuſement demêlé les myſteres du cœur, & manié avec fineſſe les ſentimens & les maximes de la galanterie la plus délicate, ils ont beau nommer Bergers les Perſonnages qu'ils introduiſent ſur la Scene; ils n'ont point fait une Eclogue; ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un Peintre, qui ayant promis un Payſage ruſtique, nous offriroit un tableau où il auroit peint avec ſoin les jardins de Marly, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

IV. Il eſt aiſé préſentement de déterminer quel doit être le ſtyle du Poëme bucolique. Il ſuffit de dire en un mot, qu'on doit le proportionner aux ſujets qui ont place dans l'Eclogue. Il ne doit point être trop concis, l'Eclogue recevant avec grace des deſcriptions

ës, & un détail de petites
, qui ne réussiroit pas bien
un genre different. Cela est
ur le loisir de la Campagne,
partie tant de la liberté dont
it les Bergers, que de leur
re de naïveté. Ils peuvent
se permettre des digressions:
doit dire d'eux, ce que So-
it de lui-même en quelques
ts de Platon, qu'ils ne sont
omme des Orateurs, qui par-
vant les Juges, & dont les
s sont comptez. Leur style
nc se ressentir de cettte liber-
devenir en quelque sorte la
re de leur vie. Il peut encore
uvent mêlé de proverbes ou
ons de parler proverbiales,
on la reflexion d'Aristote, sont
dinaires aux gens de la Cam-
, qu'aux autres personnes.
rite en a inseré plusieurs dans
logues. Virgile en a employé
up moins; & à peine y en
-t'on, si ce n'est qu'on mette
rang cette maxime:

. . . . . . *Trahit sua quemque voluptas.*

& celle-ci :

An qui amant ipsi sibi somnia fingunt?

L'Auteur n'entre point dans une plus grande discussion sur le style de l'Eclogue, de peur ou d'être trop étendu, ou de ne l'être pas assez. Il y auroit aussi, dit l'Auteur en finissant, quelques observations à faire sur la cadence propre du Vers bucolique Grec ou Latin : cadence que Théocrite a observée scrupuleusement presque dans tous les Vers qui composent ses Piéces bucoliques ; parce que la varieté infinie & la belle cadence des mots Grecs lui en donnoient la facilité : au lieu que la langue Latine, qui n'est ni si féconde, ni si variée, ni si cadencée que la Grecque, n'ayant pas donné à Virgile la même commodité, ce Poëte n'a pû mesurer ses Vers avec la même exactitude. Presque tous les Vers de Théocrite sont mesurez comme ces trois Vers que Virgile a copiez de lui.

Tityre, dum redeo, brevis est via, pasce capellas,
Et potum pastas age, Tityre, & inter agendum
Occursare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à ajouter, ou sur les Vers intercalaires, tel qu'est ce Vers de Virgile,

Incipe Mænalios mecum, mea tibia, versus,

qui ressemble à celui-ci de Théocrite.

Ἄρχετε βουκολικᾶς μῶσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς,

ou sur les couplets de l'Eclogue, ou sur une quantité de petites regles, dont l'explication nous meneroit trop loin pour une Dissertation comme celle-ci; dans laquelle je n'ai songé qu'à donner une idée distincte de ce qu'on appelle précisément Poësie bucolique, Poësie pastorale, ou Eclogue, trois termes différens qui ne signifient qu'une même chose.

ARTICLE CLXIV.

Histoire du vieux & du nouveau Testament enrichie de plusieurs figures en taille douce. Par Mr. Basnage. A Amsterdam, de l'Imprimerie de J. Groenewoudt. 1705. *In folio p. 155 pour l'Ancien Testament, & 79 pour le nouveau, sans compter les préfaces.*

NOn seulement le respect pour la Religion, mais nôtre propre utilité doit engager tous les Chrétiens à s'instruire de l'Histoire sainte. Comme elle est fondée sur les Memoires que Dieu nous a laissez, & sur sa Parole même; il faut penser d'elle, ce que Saint Paul dit de celle-ci; *Qu'elle est par tout utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, & pour instruire en justice.* Quoique les divers évenemens que les autres Histoires nous racontent, ou qui passent sous nos yeux, nous fassent sentir visiblement, qu'il y a un Maître souverain, qui dispose de tout avec sagesse & avec force;

cependant les traits de sa Providence sont bien plus éclattans, dans ce qu'il nous a revelé de sa conduite envers les Hommes depuis le commencement du Monde.

Sans donc s'étonner du grand nombre d'Histoires de la Bible, déja répanduës dans le Monde sous des titres differens; il est toûjours loüable d'employer le talent qu'on a d'écrire, à en composer de nouvelles. Il faut néanmoins prendre garde de quelles mains elles viennent. Un Protestant est toûjours Protestant. L'Esprit ne sçauroit se gêner, jusqu'à s'interdire toute réflexion conforme à ses préventions; & quand il l'auroit ainsi résolu, il se trahiroit lui-même. Comme il donne naturellement à la langue & à la plume qu'il remuë, une impression conforme aux qualitez qui sont en lui, de force, de netteté, d'érudition: il les conduit aussi selon les sentimens dont il est penetré. En un mot, *on se peint plus qu'on ne pense dans ses Ouvrages*, comme dit Mr. Basnage en parlant de la maniere d'écrire des Apôtres; il faut ajoûter, *& souvent*

plus qu'on ne veut, & qu'on n'a dessein. De sorte que le plus sûr est de s'en tenir, à l'égard de ceux qui sont hors de l'Eglise, à l'avertissement de Saint Paul, Epist. 2e. à Timothée, chap. 2. v. 17. *Leur discours gagne comme la gangrene* : sur tout quand ils présentent des Livres de Religion. Ce qui est d'autant plus vrai de celui-ci, que Mr. Basnage, d'ailleurs le plus moderé des Protestans, & qu'on honore pour son merite personnel, s'y explique sans ménagement & en Adversaire déclaré de l'Eglise.

Il commence l'Histoire de l'ancien Testament par une préface longue & étudiée sur l'existence de Dieu, la divinité des Livres de Moyse & des autres Prophetes, l'utilité qu'il y a à les lire, la necessité d'avoir une Religion.

Dans ses reflexions sur l'existence de Dieu, il dit que l'orgüeil & l'amour de l'indépendance entretiennent l'Athéïsme, qui selon lui peut compatir avec de bonnes mœurs & une *Morale severe*. Ce n'est donc plus le seul Mr. Baile qui trans-

forme l'Athée en honnête Homme. Quoique la raison ne permette de le considérer que comme abandonné à ses passions ; & quoique l'Ecriture nous apprenne, que *l'insensé qui a dit en son cœur qu'il n'y a point de Dieu ; est corrompu & abominable dans sa vie ;* Mr. Basnage assûre que le vice enfante plus souvent la superstition & l'Idolatrie que l'Athéïsme. Et en même tems il avoüe, que » le méchant n'a point d'autre remede à » ses remords, ni de refuge plus sûr » pendant sa vie que l'Athéïsme, & » que ce n'est donc que par violen- » ou par necessité qu'il n'y tombe » pas.

Il y a un fonds de méditation dans ces paroles serrées de Mr. Basnage : » Ce n'est ni la Politique des Rois, » ni l'art des Théologiens, qui a pro- » vigné cette idée de la Divinité, jus- » qu'aux bouts du Monde, & qui l'a » fait passer de siécle en siécle. La » crainte bien loin d'être la mere des » Dieux en est la fille. Il y a peu d'A- » thées, quoique l'Athéïsme soit » commode & la Religion gênante.

» pas en eux-mêmes le re
» turel. Mais ſelon cet Au
encore qu'avoir forcé l'I
connoître qu'il n'eſt pas
que Dieu exiſte ; & qu
il exiſte. L'idée de Dieu
dans nos Ames, ne le pou
loin.

. Comment donc le ch
dernier retranchement d
Ce ſera en l'armant & e
combattre lui - même
même, en l'obligeant à
ce qu'il eſt. Il a un co
une portion de la matier
vers : or la matiere ne f
éternelle, elle n'a pas en
cipe de mouvement ; & q

: : & la penſée a certainement
·incipe plus noble que la ma-

r. Baſnage, qui dans ſon pre-
raiſonnement a laiſſé l'Impie
ut-être, feroit pis dans le ſe-
, s'il n'effaçoit pas à la page
ıiéme au haut de la ſeconde
nne, ce qu'il y a dit ſans faire
d'attention aux conſéquen-
On ne comprend pas ce qu'il
encore, que Dieu n'a point
de miracles pour convertir les
:es ; n'y ayant point de mira-
qui ne ſoit une conviction de la
ınité.
:s réflexions ſur les Livres de
'ſe ſont très-ſolides. Moyſe n'a
npoſer à toute ſa Nation, qui a
:émoin des faits qu'il raconte :
le n'auroit pû conſerver tant de
ration pour des Ecrits qui ne
rgne point, ſi elle n'avoit été
'aincuë qu'ils ſont inſpirez de
ı même. Il dit que Moyſe a ap-
par revelation l'Hiſtoire de la
ıtion du Monde, & qu'il n'a
à-deſſus aucun Memoire. ...
ɔur ce qui eſt du corps de l'Ou-

vrage, Mr. Basnage propose chaque Histoire particuliere, en marquant l'endroit de l'Ecriture où elle est rapportée ; il la represente d'abord aux yeux dans une Image en taille douce, sous laquelle il met six Vers ; & ensuite il l'explique par un Discours. Il prend les devans à l'égard des Protestans, pour ne les pas scandalizer par la vûë des Images, qu'il n'a fait mettre, dit il, que pour faciliter l'intelligence de l'Histoire : mais il eût été bon de recommander au Graveur d'y observer la bien-séance, & de ne pas causer un scandale veritable par des representations indécentes. Comme les Hommes sont difficiles à contenter, sur tout lors qu'il s'agit de Vers ; il y a du risque à leur en offrir. Voici le premier Sixain.

Tres-sainte Trinité, tes rayons lumineux
Eclairent ce bas monde, & brillent dans les Cieux :
Par tout ton œil répend sa clarté salutaire,
Dans les Ecrits sacrez ton Eglise il éclaire.

Les Seraphins brulants, les Anges pleins d'ardeur.
Par des Hallelujas celebrent ta Grandeur.

Le ſtyle de Monſieur Baſnage eſt ſerré dans les narrations; qui d'ailleurs ſont ſouvent abbregées aux endroits même, où la grandeur & le merveilleux du ſujet, ſembleroient demander de l'étenduë. Une Traduction de la Bible ſera d'uſage pour les entendre.

Il entre dans l'Hiſtoire du nouveau Teſtament, par une préface qui n'eſt pas moins étenduë que la premiere. Il obſerve que deux puiſſans préjugez s'oppoſoient au ſuccès de la prédication de Jesus-Christ; l'un commun à tous les Hommes & naiſſant de la profondeur des Myſteres qu'il annonçoit, & contre leſquels la raiſon ſe revolte; l'autre particulier aux Juifs, qui dans l'attente d'un Meſſie conquerant, & prévenus de l'excellence de leur Loi & de la ſainteté de leur Temple, ne pouvoient entendre parler de l'anneantiſſement de l'une & de la deſtruction de l'autre.

Sur le premier de ces préjugez Mr. Basnage s'exprime ainsi : „ Confesser qu'il y a un Dieu infiniment
„ parfait, & nier qu'il puisse agir
„ au delà de nos idées, ce seroit renfermer l'infini dans le fini, & mesurer une puissance sans bornes
„ avec une faculté bornée.... Vouloir que Dieu quoi qu'infini n'agisse jamais que conformément à
„ nos pensées, c'est rendre inutile
„ une Sagesse & une Puissance infinie : car de quel usage seroient
„ des perfections infinies, si Dieu
„ ne les déploye jamais.... On ne
„ doit pas se plaindre que Dieu fait
„ des choses incompréhensibles dans
„ la Grace, puisqu'il le fait à tous
„ momens dans la Nature. Il n'y a
„ point de Philosophe qui ait dévelopé la nature de tous les phénomenes : & les Esprits forts ne
„ s'accordent pas mieux en Philosophie qu'en matiere de Religion. Il est vrai que la Philosophie est moins importante que la Religion ; qu'il importe peu que les Hommes s'égarent en celle-là, au lieu que l'erreur en celle-ci en-

traine la perte du Salut. Etoit-il donc convenable que Dieu nous y conduisît par des routes si obscures ? Sur quoi Monsieur Basnage répond, „ que les Hommes jaloux de leurs „ lumieres & de leurs idées, qui „ croyent que Dieu a dû s'y ac- „ commoder, supposent sans y pen- „ ser ce qui est en question, ou plû- „ tôt ce que tout le monde recon- „ noît être évidemment faux. En „ effet afin que le Systême de Reli- „ gion que l'Homme se fait, & qui „ est de plain pied avec sa raison, „ soit necessaire ; il faut supposer „ qu'on connoît tous les droits de la „ Justice divine, & tous les ressorts de „ sa Sagesse : c'est à dire que l'Ame „ finie connoît l'Infini. La seule rai- „ son, continuë-t'il, qui pouvoit em- „ pêcher la Sagesse de Dieu d'enfan- „ ter des Conseils si cachez, & de faire „ entrer dans la Religion des Mys- „ teres si profonds, est la crainte que „ la Raison foible & chagrine ne se „ soulevât, & ne se jettât dans l'er- „ reur ou dans le blasphême : ce qui „ est arrivé mille fois. Mais je vois „ que Dieu toûjours content d'agir

„ avec une Sageſſe infinie, ne ſe met
„ pas en peine des inconveniens qui
„ reſultent de ſes Ouvrages ; com-
„ me le Soleil qui continuë toûjours
„ d'échauffer la Terre, quoi qu'il
„ fait éclorre des inſectes, à même
„ tems qu'il mûrit le froment & les
„ fruits.... Si Dieu agit d'une ma-
„ niere que la Raiſon ne peut com-
„ prendre, il a réparé ce malheur
„ par tous les ſecours qu'il pouvoit
„ deſirer, en revélant ces myſteres
„ d'une maniere claire & évidente.

Il n'eſt donc plus queſtion que de démontrer avec évidence, que Jesus-Christ eſt l'Envoyé de Dieu. M. Baſnage s'étend ſur un ſi beau ſujet. Il fait remarquer la ſuite des Prophéties qui avoient annoncé le Meſſie, & dont l'évenement ne dépendoit pas d'un Homme; comme de naître d'une Vierge, d'une certaine Famille, en un tems & un lieu marquez. Il appuye ſur la grandeur & la publicité des miracles de Jesus-Christ, ſur la maniere dont il les a operez, & en particulier ſur ſa Reſurrection : il ajoûte la ſainteté de ſa Morale.

Passant aux Apôtres, qui ont rendu témoignage de vive voix à JESUS-CHRIST, & qui le lui rendent encore dans leurs Ecrits, il montre qu'ils n'ont pû, ni être séduits, ni séduire. Mais il semble se confondre, lors qu'en bon Protestant il tâche d'expliquer, comment ces Ecrits sacrez sont venus jusqu'à nous, & conservent leur autorité sans le secours de la Tradition.

Il ne s'est pas attaché à mettre de l'ordre dans l'Histoire Evangelique: & sans faire voir la suite des actions de JESUS-CHRIST, il rapporte seulement quelques endroits de chaque Evangeliste, en commençant par Saint Matthieu. Il en fait à peu près de même pour les Actes des Apôtres: & passant légerement sur les Epîtres Canoniques de St. Jaques, de St. Pierre, de Saint Jean, & de St. Jude, il finit par l'Apocalypse, dont il ne donne encore qu'une légere explication.

ARTICLE CLXV.

EXPLICATION D'UNE MEDAI de Tetrique.

J'Ay reçû, Monsieur, les deux plications que vous m'envi de ma petite Médaille de N *Jupiter Liberator*, *Jupiter liber* *Romam libera*. J'aime autant l'u l'autre. Je ne sçai pourtant trouveroit dans aucun mon ancien *Jupiter* abbregé par les lettres L R. Ainsi je préferer derniere explication par cette son , & parce qu'il semble q soit Rome qui soit representé la Médaille.

Je suis surpris, Monsieur, de succession perpetuelle qu'on é parmi les Empereurs Romains, par-là se trouvent non seule de Famille Romaine, mais Famille de César & d'Auguste Neveux & ses Arriere-neveux.

Voilà sans doute la benedi promise aux Rois fidelles, ré duë sensiblement sur une suit

Payens : & graces à vos Docteurs, l'*imperium sine fine dedi* accompli avec plus d'étenduë qu'il n'avoit été promis. Mais dans quel miroir enchanté a-t'on vû cette longue suite d'Empereurs ? Vous me dites que c'est dans une Medaille de Tetrique, où l'on voit une Divinité, qui tient de la main un globe, sur lequel il y a un Phenix avec cette legende, *Æternitas Augusti.* En verité pour éterniser les Empereurs Romains, ils ont là choisi un plaisant Homme ; puisqu'il a travaillé de son mieux à détruire l'Empire. Mais venons à l'explication naturelle de la Medaille.

Pour entendre les Medailles de ce Type, il faut sçavoir qu'il y a deux sortes d'Eternité sur les Médailles : l'une regarde la Personne de l'Empereur;& l'autre regarde la durée de l'Empire dans sa Famille. Ces deux sortes d'Eternité paroissoient chacune sur les Medailles en deux maniéres, ou comme des vœux de l'Eternité, ou comme l'accomplissement de ces vœux. Voici des exemples de ce que je dis.

IMP M IVL PHILIPPVS,

La tête de Philippe.

ÆTERNITAS AVGVSTI,

Un elephant.

IMP C PIVES TETRICVS P T AVG.

La tête de Tetrique.

ÆTERNITAS.

Une figure qui tient un phenix.

Voilà ce que j'appelle des voeux pour la longue vie du Prince. Les voeux ne pouvoient pas être mieux exprimez que par le symbole d'un elephant, qu'on dit vivre très-long-tems, & un phenix qui passe pour immortel. C'est nôtre *Multos annos.* Voulez-vous voir des Médailles où pareils voeux soient accomplis?

DIVVS AVGVSTVS PATER.

La tête d'Auguste rayonnée.

ÆTERNITAS.

Un Temple.

DIVA FAVSTINA.

La tête de Faustine.

ÆTERNITAS.

Un Temple.

Ces Médailles montrent, que les Personnes à qui on avoit souhaité l'immortalité, sont effectivement parmi les Immortels.

Voilà la premiere sorte d'Eternité qui regarde les Personnes. Voici la seconde qui a pour objet la durée de l'Empire dans la Famille du Prince.

IMP. CÆS VES. AVG.

La tête de Vespasien.

ÆTERNITAS AVGVSTI.

Une Femme qui tient dans les deux mains les figures du Soleil & de la Lune.

Par-là on souhaitoit à Vespasien que l'Empire fût éternel dans sa Famille ; par ce que le Soleil & la Lune, sur tout parmi les Orientaux, étoient le symbole de la durée des Empires. C'est pourquoi le St. Esprit, qui parlant aux hommes accommode son langage à leurs idées, s'est exprimé ainsi : *Thronus ejus sicut Sol in conspectu meo, & sicut Luna perfecta in æternum.* Ces souhaits se trouvent marquez sur les Médailles de Trajan, d'Hadrien, & de plusieurs autres. Quand les Empereurs avoient plusieurs Fils, & que par-là le Trône paroissoit affermi dans leur Famille, alors on frappoit des Médailles pour marquer l'Empire éternel dans la Famille. Cela se voit

dans les Médailles de Severe & ailleurs.

ÆTERNIT. IMPERI.

Les Enfans de Severe.

Voilà, Monsieur, tout le secret de l'Eternité metallique. Et pour vous montrer par les Médailles mêmes, qu'il n'est point question sur celle de Tetrique, de l'Eternité de la Famille d'Auguste, & qu'en Tetrique non plus que dans tous ceux qui l'ont precedé depuis Neron, le nom d'Auguste n'est qu'un nom de Dignité; c'est que dans la Médaille de Maxence que vous me citez, il y a, ÆTERNITAS AVG NOSTRI. Or comme je vous ai fait remarquer ailleurs, le mot *noster* ne se joint jamais avec un nom de Famille.

Mais je crains que les leçons qu'on vous donne là-bas, n'effacent les miennes. Je vous vois déja tout accoutumé à traduire *Princeps Juventutis*, *Colonnel General de l'Infanterie.* Où avez-vous appris que *Princeps* signifiât *Colonnel General*, & *Juventus* Infanterie ? On appelle *Princeps* celui qui est le premier, qui commence

qui eſt à la tête. *Princeps Juventutis* ou *Juvenum* eſt le premier des Jeunes gens dans un État. C'eſt pourquoi l'ancien Traducteur de Pline, qui avoit très-bon ſens, a traduit, *Princeps Juventutis* le Prince Infant. Il avoit appris d'Ovide, que c'étoit ainſi que les Romains appelloient l'Heritier préſomptif de la Couronne.

Tale rudimentum, dit-il au jeune Caius, *tanto ſub nomine debes, Nunc juvenum Princeps, deinde future ſenum.*

Les Eſpagnols & les Portugais ont reteuu cette maniere de parler, à l'égard des Enfans de leurs Rois ; & nous-mêmes ne diſons-nous pas *les Enfans* de France, pour dire *les Fils des Rois* ? Toutes ces manieres de parler viennent des Romains, qui appellérent les Enfans de la Famille Imperiale *Principes Juventutis.* Il eſt vrai que dans la Republique, & dans l'Empire enſuite, les Princes de la Jeuneſſe étoient à la tête des jeunes Enfans de la Nobleſſe Romaine à cheval : mais c'étoit pour des jeux & des courſes de chevaux, & non pas en qualité de Colonnels. Car il n'y avoit qu'un Colonnel General

de l'Infanterie, & il y avoit plusieurs Princes de la Jeunesse.

Le Generaux d'Armée dans la Republique, & ensuite les Empereurs, étoient les Colonnels de la Cavalerie & de l'Infanterie : ils nommoient deux Hommes pour commander sous eux, dont l'un se nommoit *Magister Equitum*, & l'autre *Magister Peditum*, & jamais *Princeps Juventutis* : & une marque incontestable que le *Magister Peditum* & le *Princeps Juventutis* n'étoient pas la même chose, c'est que nous les voyons distinguez dans l'Histoire. Car du tems d'Ammien Marcellin *, les Princes de la Jeunesse étoient les Enfans de Constantin, ou les Princes de sa Famille ; & les Colonnels Generaux de l'Infanterie, *Silvain* & *Barbation*. *Barbatio post Silvani interitum promotus est ad Peditum Magisterium.* Ces deux Hommes ont-ils jamais été Princes de la Jeunesse ? vôtre Antiquaire en a-t'il des Médailles ?

Je vois bien ce qui lui a fait illusion : c'est qu'il a crû que : *Juventus*

* *Liv.* 15. & 16.

signifioit ce que nous appellons Infanterie ; & il s'est trompé. Ce mot nous vient des Italiens, qui appellent leurs pietons *fanti*, ce que nous avons rendu par Fantassins ou Infanterie *fanteria*. Mais apprenez lui que *fante* en Italien ne signifie pas un enfant mais un *valet*, *puer*. Les anciens Gaulois regardoient les piétons comme les valets de la Cavalerie : & les Alemans, qui ont retenu autant de mots Gaulois que les Italiens, appellent encore leur Infanterie Landsknecht, c'est à dire *valets de Campagne*. Je suis Monsieur &c.

ARTICLE CLXVI.

GRAMMAIRE FRANÇOISE sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée ; contenant divers Traitez sur la nature de la Grammaire en general ; sur la beauté des langues & sur la maniére de les apprendre ; sur le Stile ; sur l'Ortographe ; sur les accens ; sur la longueur des sillabes Françoises ; sur la ponctuation &c. Par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jaques à Saint Lambert ; chez Michel Brunet, grande salle

du Palais, au Mercure Galant; & chez le Conte & Montalant, quai des Augustins à la Ville de Montpellier 1709. *pag.* 472.

LE dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage a été, comme il s'en explique lui-même dans sa préface, d'exposer les principes de nôtre langue, conformément à l'usage présent, de la maniére la plus exacte & la plus juste, & en même tems la plus nette & la plus aisée.

Au lieu que dans la plus-part des autres Grammaires on se renferme ordinairement dans ce qui regarde la pratique, l'Auteur de celle-ci a pris les choses de plus haut, en préparant, pour ainsi dire, les voyes à la Grammaire par des connoissances qui en facilitent l'intelligence: & il les a poussées plus loin, par des reflexions & des remarques qui en rendent la pratique plus sûre.

Son Ouvrage est donc divisé en trois Parties. La premiere contient les fondemens surquoi est appuyé l'Art de la Grammaire. La seconde renferme la pratique de cette même Grammaire. Et la troisiéme consiste dans des remarques que l'Auteur donne sous le nom d'additions; parce que quelque utiles que soient ces remarques, elles peuvent être censées de surérogation dans une simple Grammaire.

A l'égard de la premiere Partie, l'Auteur avoüe qu'elle est plus curieuse pour for-

mer l'esprit par rapport à la Grammaire, que necessaire pour en acquerir la pratique: mais il fait remarquer en méme tems, qu'elle ne laisse pas d'être très-importante, par la connexion essentielle qu'il y a entre l'art d'arranger les mots & la maniere d'arranger les pensées. Il est difficile de bien penetrer une Science si on n'en connoît la nature, c'est à dire la fin qu'elle se propose, les moyens qu'elle employe, & l'ordre de ses parties differentes. Aussi est-ce faute de penetrer jusqu'aux fondemens de la Grammaire, comme le remarque le Pere Buffier, qu'au lieu de contribuer, comme elle devroit, à éclaircir les idées, elle ne sert souvent qu'à les embarrasser.

C'est pour aller jusqu'aux fondemens dont il s'agit, que l'Auteur donne d'abord une notion claire de la Grammaire, en disant que c'est l'Art de réduire à certaines regles le langage ordinaire des Hommes; définition d'autant plus juste qu'elle convient à toutes les langues. Et parce que le langage n'est autre chose que la maniere, dont une certaine quantité d'Hommes sont convenus insensiblement, d'exprimer mutuellement leurs pensées par la parole; il s'ensuit que la Grammaire est subordonnée aux langues, & qu'ayant été faite pour ces langues, & non ces langues pour elle, c'est à elle à s'y conformer & à s'y ajuster.

C'est sous cette idée que le P. Buffier

envisage la Grammaire : c'est par cet endroit qu'il s'en forme un nouveau plan, & qu'il fait sentir l'erreur de ceux, qui faute d'avoir une idée bien nette de la Grammaire, supposent que quelquefois l'usage n'est pas d'accord avec elle, en disant: *L'usage est en ce point opposé à la Grammaire : on parle de telle & telle sorte, mais c'est contre les regles de la Grammaire.* Cela pourroit être vrai, si la Grammaire étoit une Science qui eût ses principes, sa forme, & sa nature avant toutes les langues : mais comme cette Grammaire est elle même fondée sur l'usage, & qu'elle le présuppose comme le fondement sur lequel elle bâtit ; dire en certaines rencontres que l'usage est opposé à la Grammaire, c'est dire que la Grammaire est opposée à elle même, ou que la Grammaire est défectueuse ; puisque faisant profession de réduire à certaines regles le langage ordinaire des Hommes, les regles sont malfaites, & l'Art se trouve défectueux, dès qu'il contredit l'usage qui est à son égard une matiere necessaire, à laquelle il peut à la verité donner un ordre & une forme qui en facilitent l'intelligence ; mais qu'il ne lui est pas permis de changer ni d'alterer.

Le Pere Buffier s'attache tellement à ce principe de la dépendance de la Grammaire à l'égard des langues, qu'il ne fait point de difficulté de déclarer, que s'il se

trouve dans sa Grammaire quelque chose qui ne soit pas conforme à l'usage, on doit le changer & le rectifier sur l'usage même, que la Grammaire doit toûjours avoir en vûë, & dont elle ne doit jamais s'écarter en rien.

L'usage étant donc, selon le Pere Buffier, le prémier mobile des langues, & lui-même le donnant pour le guide qu'il se propose de suivre dans sa Grammaire, il est à propos d'expliquer avant toute chose, ce que c'est que cet usage, & d'en donner une définition claire & distincte. Vaugelas l'a défini, *la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la plus saine partie des Auteurs du tems.*

Quelque judicieuse que paroisse d'ailleurs cette définition au P. Buffier, il y trouve de l'inconvenient, en ce que dans les contestations qui peuvent s'élever sur le langage, chacun des deux partis ne manquera pas de se donner pour être de la plus saine partie. Il propose pour y remedier, autant qu'on le peut, de substituer *le plus grand nombre à la plus saine partie*, soit de la Cour, soit des Auteurs du tems; ce qui effectivement donneroit une définition plus déterminée de l'usage, & moins sujette aux inconveniens qu'on veut éviter; puisqu'il est sûr que par tout où le plus grand nombre des Personnes de la Cour s'accordera à parler comme le plus grand nombre des Ecrivains de réputa-

tion, il sera aisé de discerner l'usage.

C'est ce plus grand nombre qui fait l'usage que le P. Buffier appelle *usage constant*, pour le distinguer de celui qu'il appelle usage partagé. Il appelle donc *usage constant*, celui sur lequel le plus grand nombre des Personnes de la Cour qui ont de l'esprit, & des Ecrivains qui ont de la réputation, conviennent manifestement. Les garants les plus sûrs de cet usage constant, sont les Livres des Auteurs qui passent pour bien écrire, particulierement ceux où l'on a fait des recherches sur la langue, comme les Remarques, les Grammaires, & les Dictionnaires les plus estimez, tels que ceux de l'Academie Françoise, de Richelet, de Furetiere, de Banage, & de Trevoux. Il entend par *usage partagé* celui qui est suivi par les uns & contredit par les autres, lorsque les uns & les autres sont en grand nombre, & passent pour habiles dans la langue. On demande par exemple s'il faut dire, je *puis* ou je *peux*; je *vais*, ou je *vas* &c. Et comme l'un & l'autre est appuyé d'autoritez presque égales, il doit être permis de s'en servir indifféremment.

Outre ces deux sortes d'usages le P. Buffier parle encore d'une troisiéme espéce, sous le nom d'usage obscur ou douteux. Mais il remarque en même-tems, que tant que cet usage demeure obscur, c'est-à-dire, tant qu'il n'est determiné ni par un nombre

onsidérable de Personnes de la Cour, ni
ır d'habiles Ecrivains qui l'employent, il
: doit point être regardé comme un usa-
: ; & que le plus sûr alors est d'éviter
:s expressions, sur lesquelles ceux qui
:uvent faire l'usage ne se sont point en-
ore expliquez : ou si les termes contestez
ont indifferemment employez par les uns
les autres, alors ils retombent dans
usage partagé.

De tout ceci il s'ensuit, que la Gram-
aire nouvelle du P. Buffier roule sur trois
incipes établis dans les trois définitions
i'on a rapportées, c'est-à-dire, du lan-
ige, de la Grammaire, & de l'usage ;
finitions d'autant plus justes, qu'elles
ınt des principes suivis, & que par un en-
ıaînement necessaire elles se tiennent l'u-
: à l'autre, & se servent mutuellement de
euve. Car si le langage n'est autre chose
ıe la maniére dont une certaine quantité
Hommes sont convenus de s'exprimer
ıtre eux, il est sûr que tout l'Art de la
rammaire ne consiste, qu'à réduire à cer-
ines regles fixes, cette maniére dont on
t insensiblement convenu d'expliquer ses
:nsées ; & qu'elle ne peut mieux fonder
s regles, que sur la maniere usitée parmi
plus grand nombre des Personnes de la
our & des Ecrivains de réputation.

C'est après avoir établi ces principes, qui
nt la premiére section de la premiére
ırtie, que pour disposer à la pratique de

la Grammaire, il traite dans la seconde Section, des parties differentes qui la composent, qu'il en donne des définitions propres, & qu'il les explique, y joignant des principes sur le stile & sur l'orthographe.

La seconde partie étant toute employée à ce qui regarde la pratique de la Grammaire, il suffit de l'indiquer, en remarquant que les choses y sont exposées avec beaucoup d'ordre & de netteté. La troisiéme répond à la premiére, en ce qu'on réduit en pratique dans celle-ci, les principes qu'on avoit établis dans celle-là, tant sur le stile que sur la prononciation & l'orthographe.

Au reste quoi que l'Auteur n'ait rien épargné pour rendre sa Grammaire la plus exacte qu'il a pû, tant par les lumiéres qu'il a tirées de son étude & de son application particuliére, que par celles qu'il a eûës de Personnes capable de l'aider en cette matiere; cependant comme il n'ose se flater que malgré toutes les précautions qu'il a prises, il ne lui soit échapé aucune faute; il déclare dans sa préface, qu'on lui fera plaisir de l'avertir, ou en particulier, ou par écrit public, de celles qu'on pourra découvrir dans son Ouvrage; afin que le rectifiant de bonne foi sur les avis & les lumiéres qu'on voudra bien lui donner, il puisse le rendre plus correct & plus utile: ce qui est tout ce qu'il a en vûë dans la publication de sa Grammaire.

ARTICLE CLXVII.

CONSULTATION SUR UN DROIT Seigneurial appellé, Moisson, Charroi, & Geline accoutumée.

VOus me priez, Monsieur, de vous dire mon avis sur un Droit appellé, Moisson, Charroi, & Geline accoutumée, que vôtre Seigneur vous demande, & à quelques autres de ses Emphytéotes & Sujets. Vous m'observez d'abord que ce Droit n'est pas general dans la Terre du Seigneur, qu'il n'y est pas dû par la centiéme partie des Habitans, & que les Redevables demeurent en differentes Parroisses.

Vous m'observez aussi, que les papiers terriers du Seigneur ne s'expliquent point sur la coutume, ni sur la maniere de payer ce Droit sur leurs Mas, c'est à dire sur leurs fermes lors qu'ils y auroient des bœufs; que l'on faisoit des rôlles par lesquels il paroît, que ceux qui tenoient des bœufs arables dans certaines metairies, payoient ce Droit, qui étoit sujet à divers changemens.

Vous me dites qu'il y a des Enquêtes qui semblent justifier, que des particuliers qui possedoient certains Mas & fonds obligez à ce Droit, avoient coutume de le payer lors qu'ils labouroient leurs fonds avec des bœufs, & qu'il y en avoit eu qui ne te-

noient que des chevaux pour labourer, afin de s'affranchir de cette servitude ; & elles prouvent qu'on payoit une poule & six mesures de blé pour ce Droit, dont on en donnoit quatre au Seigneur, une au Châtelain, & la sixiéme au Chassipol. Vous m'avez envoyé les extraits de vos papiers terriers, les rôles, les comptes, les enquêtes, & les divers sentimens qu'on a eus sur ce Droit.

J'ai vû que quelques-uns ont décidé, que ces Droits de Moisson, Charroi, & Geline, ou plûtôt les six mesures de blé & la poule, devoient être divisez sur les fonds de ceux qui avoient reconnu devoir ce Droit; que d'autres ont crû qu'il n'y avoit que ceux qui possedoient des maisons ou métairies reconnuës sous ce Droit, & qui y retenoient des bœufs arables, qui le dussent ; & que les troisiémes veulent, que tous ceux qui possedent ou une maison, ou un fonds reconnu sous ce Droit, payent les six mesures de blé & la poule, s'ils font labourer avec des bœufs un de ces fonds. Vous me dites qu'aucun de ces sentimens ne vous satisfait, & vous me demandez le mien.

Je crois, Monsieur, que pour décider cette question, il faut faire ce qu'on n'a pas encore fait, c'est à dire, qu'il faut remonter à l'origine & à la cause de ce Droit; sçavoir ce que signifient les mots de Moisson, Charroi, & Geline ; examiner toutes

les circonſtances des Titres, & papiers que vous m'avez envoyez.

Me. Ragueau dans ſon Indice des Droits Royaux dit, que la Moiſſon eſt le prix du loüage d'un bien de campagne que l'on ne paye pas en argent mais en grain. *Eſt merces prædii ruſtici locati conducti, quæ præſtatur à Colono, non in nummis ſed in ſpecie frumenti, vel rerum aliarum.* Gui Pape queſtion 470. dit que la Moiſſon eſt dûë pour les pâturages, *Meſſis debetur pro paſqueragiis.* Salvain de Boeſſieu dans ſon ſçavant Traité de l'uſage des Fiefs, l.2. c.67. dit, que l'on appelle Moiſſon, la redevance dûë par joug de bœuf; & qu'elle eſt dûë à cauſe du pâturage que le bétail prend dans les terres ou fonds du Seigneur à qui elle eſt dûë. Il y a dans vos mémoires une tranſaction paſſée entre vôtre Seigneur & deux de ſes voiſins, où l'on convient que chacun d'eux percevra la Moiſſon ſur ceux de leurs ſujets, qui meneront paître leurs beſtiaux dans les fonds de ces Seigneurs ou dans leurs communes.

Le Charroi eſt une corvée à bœufs. Me. Chorier parlant de la Moiſſon dans l'abbregé qu'il a fait ſur la Juriſprudence de Gui-Pape, remarque que ſouvent ces corvées ſont dûës par ceux qui doivent la Moiſſon.

L'explication que ces Auteurs & vos titres me donnent de ces mots, me portent à croire que cette redevance eſt dûë à vôtre

Seigneur, pour la faculté que ses prédecesseurs avoient accordée à quelques uns de leurs sujets, de mener paître leurs bestiaux dans leur fonds, sur tout dans leurs étangs: car j'ai vû dans les extraits que vous m'aviez envoyez, que les Mas ou Metairies de ceux qui ont reconnu ce Droit, sont presque tous voisins des étangs de vôtre Seigneur; & s'il y en a quelques-uns d'éloignez, ils ne le sont pas tant qu'ils n'y puissent mener leurs bestiaux; ou bien ils avoient des communes près de leurs domaines dont la proprieté appartenoit à vos Seigneurs : ce qui me confirme dans cette opinion, c'est ce que vous m'aviez dit que la plus-part de ceux qui avoient des fermes ou domaines anciennement soumis à ce Droit, menoient encore à présent leur bétail paître dans les étangs de vôtre Seigneur, quoi qu'ils n'y ayent aucun droit ; l'évolage & l'assec n'appartenant qu'à vôtre Comte. C'est à dire que vôtre Seigneur est seul Maître des eaux de l'étang, & de tous les fonds que les eaux peuvent couvrir. Les eaux & le droit de la pêche du poisson s'appellent l'évolage, & les fonds qui sont sous les eaux s'appellent l'assec, parce qu'on ne les seme que lorsqu'on a pêché l'étang, & qu'il est à sec. L'évolage & l'assec appartiennent souvent à differens particuliers.

Je crois donc, Monsieur, que vôtre droit de Moisson, Charroi, & Geline, n'étoit dû que par ceux qui avoient des maisons &

fermes, dans lesquelles ils tenoient du bétail arable qu'ils menoient paître dans les étangs, les prez, les bois, les communes, & autres fonds appartenans à vôtre Seigneur ; & que c'est par cette raison que vôtre Seigneur ni ses prédecesseurs n'ont jamais défendu les pâturages dans leurs étangs : ce qui se nomme vulgairement champéage & broüillage.

On voit dans quelques-uns de vos papiers terriers, qu'il y avoit plus de Redevables de cette Moisson que dans les autres ; que des Emphyteotes l'ont reconnu dans des terriers anciens qui ne l'ont pas reconnu dans les nouveaux ; d'autres qui ne la devoient pas dans les anciens, s'y soumirent en 1397. & 1398. Vos rôles établissent qu'il y en a qui ne l'ont pas voulu payer, que d'autres ne l'ont pas payé, parce qu'ils ne tenoient pas des bœufs ; qu'on faisoit tous les ans des rôles de ceux qui le devoient.

Suivant mon avis il est facile de développer toutes ces circonstances de vôtre coutume. Car comme cette Moisson étoit dûë pour le loyer des pâturages, il y avoit tantôt plus, tantôt moins d'Habitans qui les loüoient : Les uns s'y soumettoient perpetuellement dans vos terriers, tandis qu'ils auroient du bétail arable dans une certaine metairie ; les autres ne s'y soumettoient que pour un tems. Ceux qui s'y soumirent en 1398. étoient voisins d'un étang que vô-

tre Seigneur avoit fait faire en 1350. Ceux que les rôles marquent n'avoir pas voulu payer le Droit, n'avoient pas mené cette année-là leur bétail dans les fonds & étangs de vôtre Seigneur ; & c'étoit pour éviter cette difficulté que l'on faisoit tous les ans au mois de Juin le rôle de ceux qui devoient le Droit, & qui menoient effectivement paître leurs bestiaux dans le fond de vôtre Seigneur.

Des six mesures de blé le Seigneur en avoit quatre, comme vous me l'avez remarqué; parce qu'il étoit proprietaire des fonds ou pâturages loüez : le Châtelain en avoit une, parce qu'il étoit Receveur de ces Droits, qu'il faisoit le rôle des redevables, qu'il donnoit la permission de mener le bétail dans les fonds de vôtre Seigneur, vôtre Seigneur étant toûjours absent ; qu'il déchargeoit de ce Droit ceux qui ne vouloient plus faire paître leurs bestiaux sur ces fonds ; enfin parce qu'il connoissoit du dégât qui étoit fait dans les pâturages du Seigneur, par le bétail de ceux qui ne s'étoient pas soumis au droit de Moisson.

Le Chassipol étoit le Concierge des prisons du Château de vôtre Seigneur, & son Sergent de Police : il avoit la sixiéme mesure de bled, parce qu'il veilloit à ce qu'il n'y eut que ceux qui s'étoient soumis à payer la Moisson, qui menassent paître leurs bestiaux dans les étangs & autres fonds de vôtre Seigneur, s'il y trouvoit d'autre bé-

l en dressoit son procès verbal, il ar-
t ce bétail, il le conduisoit dans les
ons, & sur les procés verbaux le Châ-
n condamnoit à des amandes les Pro-
aires du bétail: c'étoit enfin sur la ré-
n de ce Chassipol, qui sçavoit parfaite-
t ceux qui avoient mené leurs bestiaux
les fonds du Seigneur, qu'on faisoit
ôles des Redevables de ce Droit; & on
onnoit la sixiéme mesure de blé pour
compenser de tous ses soins. Tout ce
je vous dis ici du Châtelain & du
ssipol, est conforme à l'usage de Bresse
: Dauphiné, & même à l'usage de vô-
eigneur suivant plusieurs titres que j'en
i.

eux qui menoient leurs bestiaux paî-
lans les fonds de vôtre Seigneur, lui
oient tous les ans un charroi, c'est à
une corvée à bœufs pour voiturer, soit
oisson de ses étangs, soit ses autres
ées; & il étoit juste que puisque le
neur nourrissoit leurs bestiaux, ils lui
nt tous les ans un charroi: ils n'en de-
nt qu'un; car les terriers mettent toû-
s *Charreagium* au singulier, & jamais
lurier. *Item debet de annuo & perpetuo
to, Messem, Charreagium, & Galli-
consuetam, quando tenet boves super
so suo, solvenda more consueto.*

e vous étonnez pas, Monsieur, de ce
age: il est de la basse Latinité: vos
ans & les nôtres s'en servent encore:

car ils appellent s'*amoissonner*, lors qu'ils conviennent avec quelqu'un d'une certaine quantité de blé ou autres grains, pour faire faire certaines choses : ils s'*amoissonnent*, disent-ils, avec le Maréchal pour toutes les façons necessaires à leurs outils d'agriculture : ils s'*amoissonnent* avec celui qui a soin de leur bétail malade : c'est à dire, qu'ils conviennent avec eux d'une certaine quantité de grains tous les ans au lieu d'argent, pour la recompense de leurs peines & remedes. Comme nos Paysans payent ce blé au tems de la Moisson, ou que les Maréchaux & autres regardent le tems où ils reçoivent cette recompense de leurs travaux, comme le tems de leur moisson, ils ont inventé le terme de s'*amoissonner* pour celui de s'abonner.

Je m'étonne que Me.Revel dans son Usage de Bresse, question 16. p.376. ait crû que les Taillables amoissonnez fussent obligez de moissonner pour leurs Seigneurs : car s'il avoit examiné les anciens terriers, il auroit vû que le Taillable amoissonné est le même que le Taillable amoderé ou abonné ; & que lors qu'il y est parlé de Taillable ou taille amoissonnée, il y est toûjours dit, qu'ils sont amoissonnez à une certaine mesure de blé, ou à une certaine quantité d'argent, *sub talliâ amoyssonatâ*, *sub servitio amoysonnato*, *Taillabilis amoisonnatus*. Ce qui ne veut dire autre chose qu'une taille reglée & convenuë à

n *servis* moderé ou fixé, un Tailla-
iné. Le mot *Taillabilis amoyssonna-*
nt nos terriers se servent n'ayant
signifié un Corvéable, qui auroit
gé de faire une corvée au tems de
son ; car ils appellent ces sortes
nes *corveabiles*, qui devoient des
. Et les Taillables étoient ceux sur
: les Seigneurs avoient droit d'im-
ne taille. Il y en avoit qui étoient
es suivant la volonté du Seigneur,
toient ainsi à sa misericorde. Quand
ticuliers regloient eux-mêmes la
u'ils devoient payer tous les ans, on
pelloit Taillables amoderez, ou
onnez. Ainsi l'on ne trouve nuls ves-
e Taillables amoissonnez, qui fus-
ligez de moissonner pour leur Sei-
Revenons à présent à nôtre Droit de
n.

ieline étoit une poule qui devoit être
à vôtre Seigneur outre le blé & le
. Ainsi la redevance de ce Droit étoit
nsiderable. Car les six mesures de
loient ordinairement quinze ou
livres par an, le Charroi 30 ou 40
a Poule six ou sept sols. Mais vos
ns étoient sans doute amplement
magez, en tirant un si grand profit
urages de vôtre Seigneur, qu'ils se
toient volontiers à ce tribut : c'est
que vos terriers lui donnent.

t qui n'avoient qu'un bœuf & une

vache pour labourer, ne payoient que la moitié du droit, ceux qui n'avoient que des vaches en étoient exempts, soit qu'ils ne menassent pas ces Vaches dans les étangs de vôtre Seigneur, soit que vos Seigneurs eussent voulu faire cette charité à leurs pauvres sujets ; puisque ceux qui n'avoient pas assez de fonds à cultiver pour occuper deux bœufs, ou du moins un bœuf & une vache dans vôtre pays, n'avoient pas de quoi y vivre : ainsi ils étoient hors d'état de payer cette servitude.

Vos Enquêtes disent que quelques-uns de vos Habitans qui avoient accoutumé de payer ce Droit, se servoient de vaches, de chevaux, ou de mulets pour labourer, & s'exempter ainsi de ce tribut. Les particuliers qui ont déposé dans ces Enquêtes n'ont jamais connu la nature & la cause de ce Droit ; & si eux, ou vos Officiers l'avoient connuë, ils auroient vû que ceux qui labouroient avec des chevaux & des mulets, étoient sujets à ce droit, lorsqu'ils avoient mené paître ces chevaux & ces mulets dans les fonds de vôtre Seigneur. Il n'y a qu'à lire Mr. de Boessieu dans l'endroit ci-dessus cité, pour en être convaincu.

De tout ce que je viens de dire il s'ensuit, que ce tribut n'est pas divisible sur les fonds comme le Cens & Servis. Aussi ne trouvera-t'on jamais qu'aucun des Commissaires à renouveller les terriers de vô-

tre

re Seigneur, l'ait divisé. Ainsi celui qui ossede un fonds qui a appartenu à ceux qui s'étoient anciennement soumis à payer ette Moisson, n'en doit pas supporter une artie avec celui qui tient le surplus des onds; parce que, ou il méne son bétail lans les pâturages du Seigneur, ou non. S'il e méne, il doit un droit entier: s'il ne le nene pas, il n'en doit point du tout.

Ceux qui ont crû que ce tribut n'étoit lû que par ceux qui possedoient des Mas u métairies obligées à ce Droit, & dans esquels on tenoit des bœufs, s'étoient noins éloignez de la verité: mais ils auoient dû ajoûter, que tous ceux qui meteroient leurs bestiaux dans les étangs ou utres fonds du Seigneur, pour les y faire aître, le devroient aussi.

Les troisiémes, qui croyent que cette Moisson est dûë, pour avoir la permission le labourer certains fonds avec des bœufs, e sont, à mon avis, le plus éloignez de la erité. Il est très-facile de détruire leur pinion. Pour le faire solidement, j'obsere en prémier lieu, que la plus grande parie des Mas ou metairies reconnuës sous ce Droit, sont tenus en emphytéose de vôtre eigneur. Qui dit tenir en emphytéose dit, uivant tous nos Auteurs, Cujas, Vesemecius &c. posseder un fonds ou domaine ous un certain Cens, Servis, ou Pension nnuelle; & que ce domaine ou fonds a té remis par le Seigneur à son Emphytéo-

te, pour le labourer, le semer, & le rendre meilleur.

Les Prédecesseurs de vos Seigneurs ayant donc donné vos fonds pour les labourer, & les ameliorer, il est certain qu'ils ont permis de les cultiver avec des bœufs : car s'ils vous l'avoient défendu ; ils auroient fait une défense dont il n'y a nul exemple sur la terre ; contraire au bail emphytéotique & à leurs interêts.

Mais s'ils avoient voulu faire cette défense si extraordinaire, se seroient-ils servis d'un mot ordinaire, & qui signifioit une chose toute differente ? n'auroient-ils pas composé un mot nouveau & inoüi, pour faire connoître un Droit & un tribut inconnu dans tout le monde ? Vos Seigneurs s'étant donc servis d'un mot qui étoit entendu de leurs Emphyteotes, & dont ils avoient accoutumé de se servir ; d'un mot dont on trouve l'explication dans les Auteurs des pays voisins, & dans les transactions passées par vos Seigneurs ; il n'est pas à présumer que vos anciens Seigneurs & leurs Emphyteotes l'ayent jamais entendu d'une autre maniere : que s'ils ne l'ont pas entendu d'une autre maniere, il s'ensuit que ce Droit ne pouvoit être dû que pour les pâturages, & non pas pour une permission imaginaire de cultiver avec des bœufs.

2°. Dans vôtre terrier de 1308. *il y a* huit ou dix particuliers qui sont obligez à ce Droit, sans que ce terrier confine au-

tuns de leurs Mas, ni fonds : ce qui établit que ce Droit n'étoit pas attaché aux fonds, & qu'il n'étoit pas dû pour avoir permission de les cultiver avec des bœufs : Car s'il avoit été dû pour avoir cette permission, auroit-on oublié de confiner des fonds soumis à une pareille servitude, tandis que l'on confinoit des fonds qui ne devoient qu'un ou deux deniers de Cens, de taille, ou de garde ? Cette omission est une preuve essentielle, que ce tribut étoit personnel, & qu'il ne suivoit point les fonds : car il est certain qu'un Locataire où un Etranger, qui auroit voulu mener son bétail dans les fonds de vôtre Seigneur, auroit dû la moisson s'il avoit eu beaucoup de bestiaux, & qu'il les y eût mené paître. Quoi que ce Locataire n'eût ni fonds ni domaine dans vôtre Seigneurie, & qu'il n'en labourât aucun, il n'auroit pas laissé d'être sujet à ce Droit. Ce n'étoit donc qu'en vertu du pâturage, & non de l'agriculture, qu'étoit dû ce tribut.

En effet les nommez Montchamps, après avoir reconnu dès 1308. qu'ils devoient sur leurs Domaines deux sols & une Poule à vôtre Seigneur pour droit de garde ; c'est à dire, comme on le voit dans les Statuts de Bresse, pour la protection que vôtre Seigneur leur avoit promise, pour les maintenir paisiblement dans leurs biens contre l'autorité des autres Seigneurs, qui auroient voulu les y troubler ; ils reconnurent

plûtôt qu'avec des vaches? Enfin si c'étoit là la veritable origine de ce Droit, n'y auroit-il pas long tems que ces fonds auroient été déguerpis en faveur de vôtre Seigneur, ou des autres Seigneurs de qui ils sont mouvans? Et comme il n'y en a eu aucun depuis que ces Droits subsistent qui ait eu ce sort, dont aucun n'auroit pû échapper, n'est-il pas plus clair que le jour, que cette servitude n'a jamais pû être imposée pour la permission de cultiver certains fonds avec des boeufs?

Je vois encore que ceux qui sont de ce troisiéme avis prétendent, que si toutes les metairies & fonds reconnus sous ce Droit, étoient travaillez par les boeufs d'un seul domaine sujet à ce Droit, qu'en ce cas il ne seroit dû qu'un seul Droit dans toute la Terre de vôtre Seigneur. Comment se peut-il, que ceux qui ont adopté cet avis, qui ne va pas moins qu'a détruire le Droit de vôtre Comte, osent avancer qne leur sentiment lui est le plus avantageux? car ils ne peuvent desavoüer cette consequence après l'avoir admise si formellement. Ce qui les a séduits, c'est qu'ils ont vû dans vos terriers, que lorsque quelques particuliers ont uni une ou deux fermes ensemble, ils n'ont plus payé qu'un seul Droit. La raison en est trés-naturelle en suivant mon avis; parce qu'il paroît par la coutume que ceux qui avoient deux boeufs payoient autant que

ceux qui en avoient ſix, huit, ou dix. Ainſi lorſqu'un particulier n'avoit que deux bœufs dans ſa ferme, qu'il acqueroit une metairie voiſine dont il détruiſoit la maiſon, ou dans laquelle il ne tenoit plus ni domeſtiques ni beſtiaux pour cultiver les fonds qui avoient dépendu de cette maiſon, en ce cas ce particulier ne devoit qu'un Droit de Moiſſon ; parce qu'il n'étoit cenſé avoir véritablement qu'un Mas ou Domaine, pour lequel il payoit tout le Droit : mais ſi le Domaine acquis ſubſiſtoit, qu'on y tint des domeſtiques & du bétail, le Proprietaire auroit dû deux Droits.

Que ſi un particulier s'étoit aviſé d'acquerir tous les domaines ſujets à ce Droit, & voiſins des étangs & autres fonds de vôtre Seigneur, il auroit été facile en ce cas à vôtre Seigneur de ſe faire rendre juſtice, & d'empêcher la fraude qu'on auroit voulu faire à la coutume ; puiſque ce Droit n'eſt autre choſe qu'un loüage, que tout Locataire eſt obligé d'en uſer en bon Pere de famille ; parce que le loüage eſt un contract de bonne foi, dans lequel on ne ſouffre pas de fraude : ainſi celui qui en auroit voulu uſer, auroit été juſtement puni.

Il n'en eſt pas de même dans un Droit odieux & inſolite, comme ſeroit la permiſſion de labourer avec des bœufs : tout y doit être pris à la rigueur, & le Seigneur

n'a point lieu de se plaindre quand on en agit ainsi. Loin donc que ce Droit suivant ce troisiéme Systeme soit avantageux à vôtre Seigneur, il lui seroit très-nuisible, contraire à l'équité, à la justice, à la signification des mots, à l'usage, & à toutes les coûtumes de l'Univers ; & par consequent il ne peut être le veritable, ni utile à vôtre Seigneur.

Vous me direz peut-être, que suivant mon avis, les Habitans peuvent aussi s'exempter de payer le Droit de Moisson, en ne menant point leurs bestiaux dans le fonds de vôtre Seigneur. J'en conviens, Mr. mais ne peut-on pas abandonner & déguerpir les fonds sujet au Cens & servis ? Et comme on n'abandonne pas ces derniers, pourquoi veut-on qu'on abandonne les premiers, tandis que le pâturage dédommage ceux qui y sont soumis ? Que si ils se déterminent à se liberer de ce Droit, en ne menant pas leurs bestiaux dans les étangs & autres fonds de vôtre Seigneur, les Fermiers de vôtre Comté ne laisseront pas perdre ces pâturages ; ils y pourront engraisser des bestiaux qui leur produiront plus qu'ils ne peuvent percevoir du Droit de Moisson, Charroi, & Geline. Que si après tout ce que je vous écris, il vous reste encore quelques difficultez, vous n'aurez qu'à les proposer ; je me flatte de vous les résoudre. Deliberé à Bourg en Bresse ce deuxiéme Decembre 1708. Dupont.

ARTICLE CLXVIII.

VITA DELLA B. MICHELINA DI Pesaro, del terzo Ordine di San Francesco, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù, & dedicata all'Illustrissima Signora Giulia Albani &c. C'est-à-dire. *La Vie de la B. Micheline de Pesare du tiers Ordre de Saint François, écrite par le P. Bonucci Jesuite &c.* A Rome dans l'Imprimerie de Geoge Plancho, Graveur & Fondeur de Caracteres à St. Marc. 1708. *in* 8°. *pp.* 287.

IL étoit bien naturel que le Pere Bonucci dediât à Donna Giulia Albani Tante du Pape, la Vie d'une Sainte, avec qui ce Souverain Pontife a de si grands rapports d'alliance & de parenté, & pour qui il fait paroitre une dévotion si tendre & si édifiante.

La B. Micheline de l'ancienne Maison des Metellus, selon nôtre Auteur, naquit à Pesaro l'an 1316. Quelque éloignement qu'elle parût avoir d'abord pour le Monde, ses parens l'obligérent dès l'âge de douze ans, d'épouser un jeune Seigneur de l'illustre Maison des Malatesta alors Souverains de Pesaro. Elle ne vécut avec lui que huit ans, & elle se trouva Veuve n'en ayant à peine encore que vingt. Comme elle joi-

gnoit à de grands biens une beauté encore plus grande, & qu'elle n'avoit eu de son premier mariage qu'un seul Fils, tout sembloit devoir la porter à contracter de nouveaux engagemens dans le Monde, lorsque la fameuse Béate de Sorie lui inspirant des sentimens plus Chrétiens, acheva de la déterminer à se donner entierement à Dieu. Cette vertueuse Fille étant entrée un jour dans l'Eglise des Franciscains de Pesaro avec la B. Micheline, se sentit portée tout à coup de se prosterner devant un Crucifix miraculeux qu'on y voit encore, & de lui demander instamment, qu'il ne permît pas que Micheline differât plus long-tems à rompre tout à fait avec le Monde, & à suivre l'attrait de la Grace qui la pressoit si fort de mener une vie plus sainte & plus parfaite. Une priére si fervente fut écoutée du Pere des misericordes : le Crucifix baissant un peu la tête lui dit ces paroles : Ayez confiance, ô Sorienne, j'ai exaucé vos priéres ; Micheline sera toute à moi, & elle sera sauvée. Une réponse si consolante lui causa une joye si grande, qu'il ne lui fut pas possible de prendre la moindre nourriture pendant tout ce jour, quelque instance qu'on lui fît de prendre quelque chose pour se soutenir. Elle parla plus fortement que jamais à Micheline de la vanité des Grandeurs de la Terre ; & elle le fit avec tant de succès, que celle-ci lui avoüa qu'il

'y avoit plus que son Fils qui l'empêchât
e rompre entierement avec le Monde ;
iais que ce Fils unique lui étoit trop cher,
our pouvoir jamais se résoudre à l'aban-
onner ; que si le Seigneur le lui enlevoit
ar quelque accident imprevû, alors elle
iivroit ses conseils, & jureroit un divorce
ternel avec tout ce qui n'est pas Dieu. Eh
ien reprit aussi-tôt Sorienne, demandons
u Seigneur, que s'il est de sa plus grande
loire qu'il vous enleve ce Fils qui vous
st si cher, il le fasse au plûtôt avant que le
eché ait pû corrompre son Cœur ; sinon
u'il vous le conserve aussi long-tems que
ous le souhaitez. Micheline déja ébranlée
ar la force de la Grace, consentit à la de-
iande de Sorienne. Elles retournent dés
lendemain dans la même Eglise, & pros-
rnées toutes deux au pied de ce même
rucifix qui avoit parlé le jour précedent
Sorienne, la B. Micheline fondant toute
ı larmes par la violence qu'elle se faisoit
)ur surmonter sa tendresse maternelle
)ur ce Fils unique, conjure instamment
ôtre Seigneur de le lui enlever, si telle
t sa sainte volonté, afin qu'elle puisse
re à l'avenir uniquement & entierement
lui. Chose prodigieuse ! continuë l'Au-
ur, le Crucifix penchant une seconde fois
tête lui répondit très-distinctement,
üi, je veux que vôtre Fils soit aujour-
hui avec moi dans le séjour des Saints,
je le veux afin que vôtre Cœur ne te-

nant plus à rien sur la terre, il soit tout à moi. Allez, soyez en paix. A peine fut-elle de retour en sa maison, qu'elle y trouva ce cher Enfant, dont elle venoit de faire un si genereux Sacrifice, prêt à rendre les derniers soupirs. Ses larmes redoublérent à la vûë d'un spectacle si tendre & si touchant : mais sa constance fut toûjours la méme. C'est à present dit-elle, ô mon Dieu, que je serai donc toute à vous, puisque vous venez de m'enlever l'unique chose qui me fût chere en ce Monde. Elle entra peu de tems aprés par le conseil de Sorienne dans le tiers Ordre de Saint François, & y fit vœu de chasteté entre les mains de son Confesseur. Elle fut la premiere Dame de Pesaro qui eut le courage de choisir un genre de vie si penible alors & si humiliant. Ses bijoux, ses meubles & ses habits magnifiques, furent bien-tôt distribuez aux Pauvres. Elle vendit toutes ses Terres, & les grands biens qu'elle possedoit, pour en faire des aumônes, malgré tout ce que pûrent lui dire ses Parens pour l'en détourner. On la vit enfin reduite à aller mendier son pain de porte en porte, exposée aux insultes de la plus vile populace, qui l'appelloit folle & insensée. Un de ses parens à qui elle demandoit un jour l'aumône, en fut si outré de colere, que transporté de fureur il la frappa rudement avec un gros bâton, en lui reprochant qu'elle étoit la honte &

l'opprobre de sa Famille. La Sainte bien loin de se plaindre d'un procedé si indigne, le souffrit avec une douceur inalterable, sans lui dire autre chose, si ce n'est qu'elle en meritoit encore davantage. Sa penitence étoit affreuse. Elle marchoit toûjours pieds nuds, revétuë d'un gros sac de pénitent. Ses jeunes continuels l'avoient si fort amaigrie, qu'elle étoit méconnoissable. Son Corps étoit si extenué, qu'il paroissoit ne pouvoir subsister que par miracle. Depuis qu'elle se consacra à Dieu, elle ne bût jamais de vin. L'eau pure suffisoit pour soulager sa soif. Un peu de legumes & d'herbes ameres & insipides furent ses mets les plus exquis. Sous un cilice affreux qui lui couvroit tout le Corps, elle portoit sur les reins une grande ceinture de fer. Toute son occupation étoit la priere & la pratique des bonnes œuvres. Le matin elle entendoit la Messe, & assistoit à l'Office divin. Elle alloit ensuite mendier par la Ville, & servir à l'Hôpital, d'où elle se retiroit le soir pour retourner chez elle. Là elle passoit la nuit, partie à prendre un peu de repos sur la paille, ou sur la terre nuë, partie à faire Oraison, & partie à exercer sur elle même de saintes cruautez. On voit encore dans l'Eglise des Franciscains de Pesaro, mais non sans horreur, la discipline dont elle se servoit. Elle est de chainettes de fer, & les extremitez en sont garnies de plusieurs poin-

tes qu'on ne peut voir sans frémir. Elle la prenoit cependant chaque nuit & fort long-tems. A force de demeurer à genoux, il s'y forma deux playes dont elle voulut souffrir constamment les douleurs, sans vouloir jamais permettre qu'on y apportât aucun remede ni aucun soulagement. La dévotion tendre qu'elle avoit pour la Passion de Nôtre Seigneur, lui fit entreprendre, selon le goût de ce tems-là, avec la permission de ses Superieurs, le Voyage de la Terre sainte. Elle le fit avec une pieté toute extraordinaire. On la voyoit fondre en larmes à la vûë de ces lieux si saints. Elle fut sur tout ravie si long-tems en extase sur le Calvaire, qu'on la crût morte. Etant revenuë de ce long ravissement, où elle eût le bonheur de voir JESUS-CHRIST, elle s'expliqua avec des expressions si vives & si énergiques, sur ce qu'elle avoit vû des souffrances du Sauveur, qu'il n'y eût personne des assistans qui pût retenir ses larmes. A son retour on fut surpris d'une grosse tempête, & tout le monde se croyoit perdu. Micheline sans s'émouvoir, fit le signe de la Croix sur le mât, & l'orage cessa dans le moment. Depuis ce tems-là les Matelots ont coutume d'invoquer cette Sainte, lors qu'ils se trouvent dans de pareils dangers sur mer. On la revit à Pesaro avec une joye extrême, & elle y continua ses mêmes exercices de Pieté & de Charité comme auparavant, jusqu'à ce qu'une

inte vint terminer le cours d'une
vie le 19. de Juin 1356. Elle eut
eur de mourir le jour de la très-
'rinité âgée seulement de 40 ans.
'elle eut expiré, son Corps si dé-
par ses jeunes & ses austeritez, re-
remiere beauté. On lui fit de ma-
s obseques. 43 ans après sa mort
e Malatesta lui fit faire un beau
e en reconnoissance de la Grace
lui avoit obtenu, de le délivrer
anger évident de faire naufrage.
e Clement XI. a envoyé cette an-
esaro une urne très-pretieuse & d'un
exquis, pour y mettre les ossemens
ainte, & Monseigneur l'Abbé Oli-
ecretaire des Brefs, Fils de Donna
Albani, y a aussi envoyé un Reliquai-
gent très-magnifique.
ne met point ici un grand nombre
acles, dont l'Auteur de la Vie de la
neline fait mention, ni une infinité
ns heroïques qu'elle a pratiquées.
trait ne souffre pas un si long détail.

ARTICLE CLXIX.

*AVIS DE MESSIEURS DE LA Faculté de Medecine de la Ville de Bordeaux, sur les qualitez de l'*Asphodelle, *ou* Hastula Regia ; *avec la maniere de la préparer pour faire de bon pain.*

POur satisfaire à l'ordre que nous avons eu de Messieurs les Sous-Maires & Jurats, de donner nôtre avis sur les qualitez de l'*Asphodelle*, ou *Hastula Regia*, nous avons crû qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr, pour connoître les principes qui la composent, que d'employer le feu, qui étant un dissolvant universel, penetre les pores les plus secrets du corps, met les parties dans un mouvement extraordinaire, les sépare & les desunit : c'est à la faveur de cette agitation & de ce mouvement violent que ce qu'il y a de plus subtil & de plus délié, se dégage du fixe & du terrestre qui demeure dans le feu. Ce principe a été le fondement sur lequel nous avons travaillé, pour avoir une parfaite connoissance des parties qui entrent dans la composition de cette Plante.

L'addresse, les soins, & l'application de Mr. Tilhac Syndic de Messieurs les Apoticaîres, nous a été d'un grand secours. Il a pris sept livres dix onces de ra-

tines d'Asphodelle rapées & pilées dans un mortier : on les a mises dans une grande cucurbite de terre bien bouchée, & cette cucurbite a été mise dans une étuve pendant quatre jours, aprés lesquels on a distillé cette matiere par le réfrigerent ; & on en a tiré une eau odorante : on a mis cette même eau dans un matras à long col : on en a tiré un esprit subtil & penetrant. Aprés ces diverses épreuves sur cette matiére, il a resté deux livres de marc, qui étant réduites en cendres, on en a fait une lessive ; & la dissolution faite, on l'a passée à travers un papier gris, & remise sur le feu ; & l'eau évaporée, on y a trouvé deux dragmes de sel fixe, dont l'acreté n'est pas plus considérable que celle des autres sels fixes qu'on tire tous les jours des plantes.

Outre ces experiences, on en a fait une autre : c'est que de quatre livres & demie de ces racines, on en à exprimé un suc qu'on a clarifié & exhalé à moitié : il s'est trouvé fort doux, ce qui fait comprendre que cette racine abonde en sel essentiel & huileux.

Ces differens effets que nous avons examinez avec toute sorte de reflexions, nous ont fait juger qu'il n'y avoit dans cette racine aucune substance capable de troubler l'œconomie du corps, ni de nuire à la santé ; d'autant plus que le sel grossier & visqueux qu'on exprime de cette racine,

composée d'un très-grand nombre de navets, & qui est suspenduë par un reste d'un goût un peu amer & penetrant, est corrigé par les diverses lotions & par le feu, comme on peut remarquer par les précautions qu'on doit prendre quand on veut en faire du pain. En voici la maniere :

Après avoir lavé les racines avec de l'eau froide, il faut les faire boüillir dans une eau jusqu'à ce que l'écorce se sépare, & l'ayant ôtée, il faut couper ces racines en tranches minces, & les jetter dans une eau nouvelle, mais tiede : après quoi il faut les faire secher au four ; prenant garde aussi de ne pas les consommer ni les dessecher trop. Quelques-uns les exposent au Soleil pour les dessecher, lorsque la saison le permet.

Ces Racines étant ainsi préparées, & ayant consommé le suc visqueux, qui paroît suspect à quelques-uns, il faut prendre autant de bled que de racine, & en ayant fait le mélange faire moudre le tout, ayant pourtant soin de passer la farine au tamis.

Il est bon d'observer qu'il faut un peu plus de levain que pour une pâte ordinaire, autrement celle-ci ne fermenteroit pas. Il faut aussi remarquer qu'il est necessaire d'avoir quelque regularité lorsqu'on assaisonnera cette pâte, ayant moins besoin de de sel que l'autre. A Bourdeaux ce 20. Septembre 1709.

LASCOUS. BOYNÉ.

ARTICLE CLXX.

OUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LIPSIC.

MOnsieur Opitius a publié une Dissertation sur le Chandelier du Temple Salomon, dont il explique la figure & la uation avec l'exactitude la plus scrupuise. Il rapporte soigneusement les diffeates opinions des Rabbins, qui disputent r exemple avec beaucoup de chaleur sur :te importante question, *Si le corps du* *andelier portoit immediatement sur ses is pieds, ou sur une base appuyée sur les is pieds?* Maïemonide, Rabbi Abraham ia de Modene, & Rabbi Moyse, Benger-ı, Chapherz, ne veulent point de base. ravanet & Rabbi Juda Leon, soutienıt qu'il y en avoit une. Nôtre Auteur ıse décider, quelque penchant qu'il ait ur le dernier sentiment. Il est plus hardi d'autres points: & quoi que tous les bbins conviennent que le Chandelier it orné de neuf lis, il en reduit le nom-: à huit.

Disquisitio historico-philologica de Canıbri Mosaici admirabili structurâ, ejusnque positu in Sancto. Auctore Magistro iâ Henrico Opitio, ordinario Philosophiæ loniensis Adjuncto. Ienæ apud Lindnerum 4°.

Mr. Volfius vient de donner un Ouvrage considerable sur les proprietes de l'air, recherchées & démontrées par une méthode Géometrique.

Aërometriæ Elementa, in quibus aliquot aëris vires ac proprietates juxta methodum Geometrarum demonstrantur. Auctore Christiano Volfio in Academia Regia Fridericiana Mathematum Professore. Lipsiæ apud Hæredes Lanckisiianos in 12.

Les doctes Auteurs du Journal de Lipsie ont commencé de donner un quatriéme supplément de leur Ouvrage divisé en douze parties, dont quelques unes ont paru.

DE ROME.

Mr. l'Abbé Vignoli travaille à rassembler en plusieurs volumes, *Divers Monumens anciens, qui serviront à éclaircir l'Histoire des Papes.* Il commence à Léon troisiéme, & finit à Clément Septiéme. Le premier tome sera bien-tôt sous la presse.

On a aussi imprimé *le second tome de la Théologie du Pere Massoulié Dominicain.*

D'URBIN.

Monsieur l'Evêque de Monte-feltro a donné au Public, & fait imprimer ici des Conferences Ecclesiastiques sur les huit premiers Conciles Generaux, dans lesquelles il a expliqué à son Clergé l'Histoire

de ces Conciles, & les Articles qu'on y a définis.

Lettioni familiari sopra l'Historia e Dogmi de' Concilii generali d'Oriente, esposte al suo Capitolo e Clero, della penna da Monsignor Pietro Valerio Martirelli Vescovo di Monte-feltro.

DE MESSINE.

Il s'est élevé en ce pays un nouvel Adversaire du Pere Germon, qui ne fera pas grand tort à son opinion. C'est par des preuves solides, & non par des déclamations & des plaintes qu'il faut la combattre.

Scipionis Maranta Messanensis Expostulatio in Bartholomaum Germonium pro antiquis diplomatibus & codicibus manuscriptis. Messana in 8°. 1709.

DE SUISSE.

Mr. Scheuchzer Auteur d'une *Relation Latine de trois Voyages dans les Alpes*, & d'un *Traité sur les pierres figurées qu'on trouve en Suisse*, veut donner une *Histoire des differentes especes du gramen:* Ouvrage fort souhaité, de ceux qui aiment la Botanique. Je vous envoye le projet qu'il en a publié, & j'espere que vous lui donnerez place dans vos Memoires.

Lectori Βοτανοφίλῳ S. D.

Joannes Scheuchzerus Med. D. Acad. Naturæ Curios. dictus Philippus. „ *Dedi*
„ *haud ita pridem in lucem* Agrostographiæ
„ Helveticæ Prodromum, *ubi binas grami-*
„ *num Helveticorum decades, ære incisas,*
„ *ac quàm fieri potuit accuratissimè descri-*
„ *ptas, Orbi erudito, speciatim Botanico ex-*
„ *posui. Species, quas descripsi, plerumque*
„ *novæ sunt, aut ob inquisitionis difficulta-*
„ *tem haud multùm ab ipsa civitate dis-*
„ *tantes. Hocce specimen cum viderim ab*
„ *eximiis in re Botanicâ Viris quodam*
„ *cum applausu exceptum, ipsum* Opus
„ Agrostographicum *moliri necnon ipse*
„ *constitui, ut tandem Botanice quoad ma-*
„ *teriam graminum (quæ difficillima dici*
„ *facilè meretur) reddatur magis perspecta,*
„ *quæ huc usque tenebricosis difficultatum*
„ *tricis hæret involuta. Ducentas, & quod*
„ *excurrit, possideo graminum Helveticorum*
„ *species, quas tùm in certum quemdam re-*
„ *digere ordinem, tùm accuratissimè descri-*
„ *bere, simulque ære nitidissimè incidi cu-*
„ *rare animus est. Multiplicandi adhuc hasce*
„ *species ansa daretur, si easdem juxta Auc-*
„ *tores Botanicos jam distinctas, & eandem*
„ *sæpè speciem sub multiplici nomine, diver-*
„ *saque speciei schemate occurentem, re-*
„ *linquere ducerem conveniens: quod tamen*
„ *vetant ipsa, quas quadam graminum spe-*

 „ *cies*

,, *cies subeunt, successiva metamorphoses, de*
,, *quibus hactenus vel nihil, vel perparum*
,, *ab Auctoribus memoratum fuit. Hoc in*
,, *opere difficultates, quæ in Bauhinorum*
,, *operibus quoad gramina sunt frequentes,*
,, *pro viribus diluere, atque descriptionibus*
,, *accuratissimis ita illustrare conabor; ut*
,, *posthac in aliis Europæ Regionibus degen-*
,, *tibus Botanicis, tantò facilior præparetur*
,, *via, ipsa apud eosdem provenientia gra-*
,, *mina cum nostratibus conferendi, & illa*
,, *quæ in Opere aut Herbario meo non occur-*
,, *runt, exactiùs describendi, & in ordinem*
,, *reducendi. Quod vel ex hoc solo intuitu*
,, *necessarium videtur, quod Bauhinorum*
,, *Opera Helveticas præcipuè plantas descri-*
,, *bant, & descriptionibus ab invicem dis-*
,, *tinguant nimis brevibus, & hoc ævo, quo*
,, *Botanice summum quasi nacta est fasti-*
,, *gium, non ampliùs proportionatis. Hoc*
,, *meum Opus Agrostographicum, ut intra*
,, *biennium, vel ad summum intra trien-*
,, *nium, ad umbilicum perducatur, promo-*
,, *vere poterunt ipsi variarum Regionum*
,, *Botanophili, ad quos præsens Charta invi-*
,, *tatoria pertigerit; quibus etiam dilucida-*
,, *tio occurrentium in Botanica notitia diffi-*
,, *cultatum curæ est; si quilibet, qui meos*
,, *sublevare conatus benevolè gestit, pro Ta-*
,, *bula una æri incidenda, sive pro solvendis*
,, *duobus Ludovicis sese subscribere dignetur;*
,, *Talium ultra centum requirit Tabularum*
,, *æri incidendarum multitudo. Numerum*

» *sufficientem Subscriptorum postquam nactus*
» *fuero, ipsum Opus illicò & Sculptori &*
» *Typographo tradam, hocque singulis Sub-*
» *scriptoribus per litteras significabo, sequen-*
» *tesque conditiones sedulò observabo.*

» 1. *Cuilibet Subscriptori liberum esto*
» *duos Ludovicos aureos vel in ipso Operis*
» *initio mihi extradere, vel ejusdem quanti*
» *saltem dimidium ab initio statim solvere,*
» *reliquum autem, Operis parte dimidiâ*
» *absolutâ.*

» 2. *Singulorum Subscriptorum nomina*
» *cuivis Tabula incidenda curabo, juxta*
» *ordinem alphabeticum, qui naturalis-*
» *simus est, & dignitatis omnem prærogati-*
» *vam excludit.*

» 3. *Operis dimidiam partem absolu-*
» *tam, statim ac prelum evaserit, Subscri-*
» *ptori cuivis transmittam, vel pro lubitu*
» *Opere absoluto integrum Opus simul &*
» *semel.*

» 4 *Imprimi dictum Opus curabo charta*
» *scriptoria optima & nitida, prout in ipso*
» *Prodromo edendo idem observatum fuit.*

» *Casu quo autem deficeret sufficiens*
» *Subscriptorum numerus, Opus ipsum pror-*
» *sùs intermittere sumptus nimii cogerent*
» *invitum. Quibus vale, lector Benevole,*
» *& cœpto fave.*

DE PARIS

Mr. Denis Simon connu par son Histoire de Beauvaisis generalement estimée,

›nner une nouvelle Edition de ſes
ges retouchez & corrigez avec beau-
l'application.

Traité des Donations de M. J. M.
, ſur lequel il a fait des Notes,
rera dans l'état ou il eſt, ſuivant les
ıs de 1692. & de 1706. qui ne ſont
même : mais il donnera ſéparément
litions & corrections qu'il y a faites
en un *in* 12. dans lequel il joindra
:it Traité des Droits perſonnels s'ils
: aux héritiers ; & comment les
:iers les peuvent exercer ; & un au-
s Rentes conſtituées par écrit ſous
privé ; & de la foi des mêmes écrits
autres cauſes ; & quelques Diſſerta-
dont le tout joint à l'Hiſtoire du
aiſis, & aux deux Traitez ſinguliers
: coûtumes déja imprimez à la fin ;
:lié en un ou en deux *in* 12. ſous le
l'Oeuvres mêlées.

pourroit donner ſéparément les ad-
s & corrections ſur les Traitez du
nutuel, des diſpoſitions condition-
, & des ſubſtitutions : mais il y a
le changemens neceſſaires dans les
lles remarques ſur la coûtume de
, pour ne les pas inſerer dans le corps
'uvrage, à la réſerve de ce qui con-
les Juriſdictions, qui reſtera ſuivant
rniére réforme.

encore fait des notes ſur celles du mê-
eur Ricard ſur la coûtume d'Amiens.

tant d'exactitude & de re
la 9^e^. Edition de 1702. que
le pardon de ses fautes pa
prêt à écouter les bons
voudra donner sur cet Ou
autres.

Il a aussi disposé une Conf
tumes de Senlis, Clermont,
dier, & Amiens, sur les A
de Paris, avec des remarqu
pales difficultez des mêm
lesquelles avec les Textes
duire en un bon *in* 12.
Manuel du Barreau.

On n'ajoutera que ce qu
cessaire aux deux tomes de
noniqnes de 1703. de mêm
de patronage, honorifiques
de 1705. Mais il y a un troi
Maximes canoniques en éta

pline & Autorité de l'Eglise, & des Historiens de la fin du moyen âge & du dernier, necessaires pour l'intelligence des Droits des Nations & des Provinces.

On y joindra aussi par ordre alphabétique des matieres, un recüeil des titres des principaux Traitez particuliers du Droit civil & canonique, non compris dans l'édition de Venise de 1584. Et on y ajoutera les Indices devenus rares, si on voit qu'on les souhaite. Le tout *in* 8°. ou en deux *in* 12.

L'Auteur a fait imprimer ce projet de la nouvelle Edition de ses Ouvrages. Il y a joint une Confession que la plus-part des Auteurs pourroient adopter. Celui qui la fait de meilleure foi est le moins coupable des fautes quelle contient.

CONFESSIO.

Juveni mihi credidi revelata quæ abscondita Sapientibus.

Errores vir non paucos agnovi, quos propria aut aliena innixus prudentia perperàm correxi.

Nunc undique scopulos invenio, in quos cautiores impingent Posteri.

Vtinam juvenis non orsus telam quâ involvor senex, cui vix superest, ut horis damnoso muneri supervacaneis, omissa suppleam, mendosa & inutilia resecem, meliora reponam.

Sed quis tot laborum finis? si benè, aut nobis aut nil servi: si malè, telis obruimur, aut gravioribus curis peccata redimimus.

Felix qui nec publicis, nec alienis, nec suis se implicat negotiis; & quare Socrati, cum esset senex, visum est nihil ampliùs satagere.

At Christiano, cui labor, vita, & spes lucis post tenebras, non licet imperfecto opere quiescere; nam cum verò detur statim rectè sapere, expedit mutare, nisi velit indesinenter errare.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *tant en France que dans les Pays étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1709.*

Ecriture Sainte. Interpretes.

EVangeliorum Harmonia Græco-Latina, *Auctore Nicolao Toinard Aurelianensi.* C'est à dire Harmonie Grecque & Latine des Evangiles, par Mr. Toinard. *A Paris*, de l'Imprimerie d'André Cramoisy, ruë de la Harpe au sacrifice d'Abraham, 1707. *in folio, du plus grand papier, Janvier*, page 59.

Regles pour discerner les bonnes & mauvaises Critiques des Traductions de l'Ecriture Sainte en François, pour ce qui re-

garde la langue, avec des Reflexions sur cette maxime, que l'usage est la regle & le tyran des Langues vivantes. *A Paris*, chez Charles Longuier, ruë de la Huchette à la Sagesse, 1707. *in* 12. *Janv.* page 130.

Commentaire litteral sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. L'Exode & le Levitique. *A Paris*, chez Pierre Emery, Quai des Augustins, 1708. *in* 4°. Exode pages en tout 798. le Levitique pages en tout 376. *Mars*, p. 367.

Lettre d'un Théologien de Salamanque sur le rétablissement du Texte de la Bible des Septante, avec les éclaircissemens sur les difficultez qui lui ont été faites. Brochure *in* 8°. pages 35. *Juin*, p. 927.

Réflexions du Pere Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger la Version des Septante, proposée par le prétendu Théologien de Salamanque, *Juin*, p. 947.

Lettre du Pere Souciet de la Compagnie de Jesus au même Théologien de Salamanque, *Juin*, p. 953.

Bibliotheca Sacra, seu Syllabus omnium fe mè sacræ Scripturæ Editionum ac Versionum &c. Bibliotheque Sacrée, qui comprend presque toute les differentes éditions & Traductions de la Sainte Ecriture, selon l'ordre des Langues dans lesquelles elles ont paru, avec des notes critiques & hist-

toriques; où les meilleurs Manuſcrits ſont auſſi marquez par le P. Jacques le Long Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez André Pralard, ruë Saint Jacques à l'Occaſion, 1709. deux volumes *in* 8°. le premier de 698 pages; le ſecond de 654. *Juin*, page 964.

Jacobi J. F. F. Gronovii Exercitationes academicæ de nece Juda τῦ προδότυ, & cadaveris ignominiâ &c. Diſcours academique ſur la mort du traitre Judas, & ſur l'infamie de ſon corps, où il eſt prouvé que les Evangeliſtes ſe ſont clairement expliquez. Par Jaques Gronovius Fils de Jean Frideric. *A Leide*, chez Jourdain Luchtmans, 1702. *Juin*, p. 981.

Harmonia Evangelica omnium dictorum & factorum Domini N. *J. Christi*, *uſque ad Paſcha ςαυρώσιμον &c.* C'eſt à dire, Harmonie Evangelique de toutes les paroles, & de toutes les actions de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, juſqu'à la Pâques qu'il fut mis en croix, diviſée en cinq parties, & tellement diſpoſée, que c'eſt comme un ſeul Evangile compoſé de quatre, avec une paraphraſe continuë qui enſeigne la verité des Dogmes & les pratiques de Pieté. Par le Sieur Jean Henri Majus Profeſſeur de Théologie & des langues orientales dans l'Univerſité de Heſſe-Darmſtat établie à Gerſen. *A Francfort*, ſur le Mein, chez Jean Maximilien de Lende, 1707. *in* 4°. p. 1472. *Juin*, p. 1015.

Tatiani Alexandrini Harmonia Evangelica antiquissima Versio Theotisca &c. Harmonie Evangelique de Tatien d'Alexandrie mise en l'ancienne langue Tudesque ; avec la Lettre de Saint Isidore de Seville, à sa Sœur Florentine, sur la Nativité, la Passion, & la Résurrection de N. S. traduite en la même langue. *A Gripswald*, chez Jean Wolfgang Fickweiler de l'Imprimerie de George Henri Adolf 1706. *in* 4°. pp.426. *Novemb.* p.1903.

Histoire du vieux & du nouveau Testament avec des figures en taille douce. Par Mr. Basnage. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de J. Groenewoudt. 1705. *in folio*, pp. 155 pour l'ancien Testament, & 79 pour le nouveau, sans compter les Prefaces, *Decemb.* p.2152.

Théologiens. Controversistes. Héretiques.

Suite de la Réponse à l'Histoire des Oracles. *A Strasbourg*, chez Jean Renaud Doulleker, 1708. *in* 8o. pp.459. sans la Préface & la table des matieres. *Janvier*, page 13.

Tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques sur la Contemplation ; où l'on explique ce qui regarde le dogme & la pratique de ce Saint Exercice. Par le R. P. Honoré de Sainte Marie Carme déchaussé, deux volumes *in* 8°. 1708. premier volume 700 pp. compris la table chronologi-

que &c. deuxiéme volume 643. *Fév*.p.201.

De Contritione & Attritione Dissertationes quatuor. Auctore F. Petro Lamberto le Drou. Quatre Dissertations sur la Contrition, & l'Attrition. Par Monseigneur Pierre Lambert Le Drou de l'Ordre des Ermites de Saint Augustin, Evêque de Porphyre, Sacristain du Palais Apostolique, Chanoine Penitentier de l'Eglise Cathedrale de Liége, Docteur & ancien Professeur de Louvain. *A Rome*, 1707. chez Komark *in* 8°. pp.640. sans la Preface & la table. *Février*, p.245.

Traité de l'Immaculée Conception de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, composé en Espagnol par le R. P. Vincent Justinien Antist de l'Ordre des Freres Prêcheurs, nouvellement traduit en François, avec une addition sur le même sujet, extrait de divers Auteurs. *A Paris*, de l'Imprimerie de Jean Baptiste Cusson, Quai des Augustins, au nom de JESUS, 1706. *Février*, p.303.

Compendiosæ Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Pictaviensis, jussu & auctoritate Illustrissimi ac Reverendissimi D.D. Joannis Claudii de la Poype de Vertrieu Pictaviensis Episcopi. Apud Joannem Fleuriau. Institutions abregées de Théologie à l'usage du Séminaire de Poitiers, par l'ordre de Mgr. Jean Claude de la Poype de Vertrieu Evêque de Poitiers. *A Poitiers*, chez Jean Fleuriau, 1708. *in* 16. tome premier, *Decembre* 1709.

pp. 687. tome deuxiéme, pp. 635. *Mars*, p. 442.

Entretiens sur la correspondance fraternelle de l'Eglise Anglicane, avec les autres Eglises réformées. *A Amsterdam*, aux dépens d'Etienne Roger. Et se vendent, *A Londres*, chez Paul & Isaac Vaillant Libraires dans le Strand, 1707. *in* 12. pp. 696. *Mars*, p. 454.

De Mente Sancti Concilii Tridentini circa Gratiam physicè prædeterminantem, Dissertatio prima, contra Librum qui sub nomine Antonini Reginaldi nuper prodiit. Auctore Liberio Gratiano &c. Premiere Dissertation de Liberius Gratianus, sur la Doctrine du St. Concile de Trente, touchant la Grace qui prédétermine physiquement, contre le Livre imprimé depuis peu sous le nom d'Antoninus Reginaldus. *A Anvers*, chez Ignace Lisen, 1707. petit *in* 8°. d'environ 200 pages. *Mars*, p. 495.

Constitution de Nôtre Saint Pere le Pape Clement onze, pour la Fête de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge. *Mars*, page 514.

La Souveraine Perfection de Dieu dans ses Divins Attributs, & la parfaite integrité de l'Ecriture prise au sens des anciens Réformez, défenduë par la droite raison contre les objections du Manichéïsme, répanduës dans les Livres de Mr. Bayle. *A Amsterdam*, aux dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire, 1708. *in* 12. tome pre-

mier, pp.341. tome deuxiéme, pp.516. *Avril*, p.586.

A Brief Discovery of the falses Churches &c. C'est à dire, Traité des fausses Eglises, où l'on soutient les Droits de l'Eglise Chrétienne &c. *in* 8°. pp.391. *A Londres*, 1707. Ce Livre ne doit être regardé que comme la seconde partie d'un autre, dont il a été parlé dans les Memoires du mois de Mai de l'année passée. *Avril*, p.680.

Du pouvoir des Souverains, & de la liberté de Conscience, en deux Discours traduits du Latin de Mr. de Noodt Professeur en Droit dans l'Université de Leide, par Jean Barbeyrac. *A Amsterdam*, chez Thomas Lombrail Marchand Libraire dans le Beurstraat, 1707. *in* 8°. pages 86. *Mai*, p.777.

Institutiones Theologicæ ad usum Seminariorum. Auctore Gaspare Jüenin Oratorii Gallicani Presbytero, &c. C'est à dire, Institutions Théologiques à l'usage des Seminaires. Par le P. Gaspar Juenin Prêtre de l'Oratoire. *A Lyon*, aux frais d'Anisson & Posüel, 1704. 7. volumes *in* 12. *Mai*, p.844.

Mandement de Mgr. l'Archevêque de Roüen, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin imprimées à Paris en 1702. *in* 4°. pp.72. *Mai*, page 849.

Ordonnance & Instruction pastorale de Mgr. l'Evêque de Chartres, portant con-

damnation des Institutions Théologiques du P. Juenin. *A Chartres*, chez André Nicolazo Imprimeur & Libraire, près l'Hôtel de Ville, 1708. *in* 4°. pp. 320. *Mai*, p. 861.

Ordonnance de Mgr. l'Evêque de Soissons portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin. *A Paris*, de l'Imprimerie de Pierre François Emery, vis à vis la descente du pont neuf, à Saint Augustin, 1709. *Mai*, p. 879.

Justification du Silence respectueux, ou Réponses aux Justifications pastorales, & autres Ecrits de Mgr. l'Archevêque de Cambray, 3. tomes *in* 12. pp. 1394. *Août*, page 1307.

Instruction de Mgr. l'Archevêque de Cambray Prince du Saint Empire au Clergé & au Peuple de son Diocese, sur le Livre intitulé, Justification du Silence respectueux. *A Valenciennes*, chez Gabriel Henry, 1708. *in* 12. pp. 471. sans la table. *Août*, page 1334.

Constitutio Illustrissimi & Reverendissimi D. D. Episcopi Ambianensis &c. Mandement de Mgr. l'Evêque d'Amiens, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin, avec défence de les lire. *Septembre*, p. 1506.

Dénonciation de la Théologie de Mr. l'Herminier à Nosseigneurs les Evêques, 1709. *Septembre*, p. 1509.

Réfutation d'un Libelle imprimé l'an 1676. qui a pour titre, Préscriptions tou-

Decembre 1709.

chant la Conception de Nôtre-Dame. *A Roüen*, chez Antoine Maurry Imprimeur ordinaire du Roi & de Mgr. l'Archevêque proche Saint Lô, & Pierre le Boucher Libraire dans la cour du Palais, 1709. Et se vend à Paris chez Urbain Coutelier, ruë Saint Jacques à l'enseigne du cœur bon, *in* 4°. pp.414. *Sept.* p.1641.

Remarques sur la Théologie morale de Mr. Bonal, qui servent d'additions & d'éclaircissemens aux Décisions qu'il a données dans son Ouvrage pour l'instruction des Ecclesiastiques. *A Toulouse*, chez la Veuve de J. J. Boude, Claude Gilles le Camus, Jacques Loyau, 1708. *in* 12. pp. 548. *Octobre*, p.1777.

Mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, portant permission d'imprimer une Lettre de feu Mr. l'Evêque de Meaux aux Religieuses de Port-Royal. *A Paris*, chez Loüis Josse ruë Saint Jacques, 1709. *in* 4°. pp.21. *Novemb.* p.1887.

Lettre de Messire Jacques Benigne Bossuet avant qu'il fût Evêque, à la Reverende Mere & aux Religieuses de Port-Royal, *in* 4°. pp.22. *Novemb.* p.1889.

Lettre des Religieuses de Port-Royal des Champs à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, sur son Mandement du 19e. Avril, & sur une Lettre qui y est jointe attribuée à feu Mr. Bossuet avant qu'il fut Evêque. *Nov.* p.1898.

Histoire Ecclesiastique.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux. Par Mr. le Nain de Tillemont, tome 13^{e}. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë Saint Jaques au Palmier. 1702. *in* 4°. pp. 1276. *Janvier*, p. 1.

Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant Sous-précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berri. Tome 13^{e}. depuis l'an 1053. jusqu'à l'an 1099. *A Paris*, chez Pierre Emery Quai des Augustins *in* 4°. pages en tout 740. *Avril*, p. 629.

Dissertation sur Victor de Vite, avec une nouvelle Vie de cet Evêque. *A Paris*, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette à la Sagesse, 1708. brochure *in* 16. pp. 101. *Avril*, p. 676.

Probleme proposé aux Sçavans touchant les Livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite ; où l'on demande s'il faut dire, que cet Auteur a tiré ses principes, une partie de sa Doctrine, & le Traité de sa Théologie mystique, de Saint Clement d'Alexandrie, & de Saint Gregoire de Nysse ; ou si ces deux Peres ont pris de lui ? *A Paris*, chez Jean de Nulli ruë St. Jaques à l'image Saint Pierre, 1708. *in* 8°. en tout 383. pp. *Mai*, p. 743.

Tractatus historico-chronologicus, de Patriarchis Alexandrinis; in quo præter &c. Traité historique & chronologique des Patriarches d'Alexandrie; dans lequel on parle non seulement des Saints Prélats qui ont d'abord gouverné cette Eglise, & des autres Patriarches Catholiques; mais on donne la suite des Patriarches Coptes herétiques & schismatiques, jusqu'à celui qui gouverne à présent cette Eglise, dont l'état & l'histoire est éclaircie dans plusieurs digressions. Avec un Traité de l'origine, des erreurs, & de la discipline des Coptes Jacobites. Par le P. Jean Baptiste du Sollier, Théologien de la Compagnie de Jesus. *A Anvers*, chez la Veuve Jacob, l'an 1708. *in folio*, pages en tout 888. *Juil.* p.1119.

Appendix de initiis, erroribus, & institutis Copto-Jacobiticis. Auctore Joan. Bapt. Sollerio S. J. Theologo. Additions au Traité des Patriarches d'Alexandrie : ou Recherche sur l'origine, les erreurs, & les coutumes des Jacobites d'Egypte appellez communément Coptes. Par le P. Jean Bapt. du Sollier, de la Compagnie de Jesus. *Juillet*, p.1131.

Vita del venerabile Servo di dio Cesare Bianchetti, Senatore di Bologna, e Fondatore della Congregatione di S. Gabriele, descritta da Carlo Antonio del Frate, dell'una e l'altra Legge Dottore, Esaminator Sinodale, é Canonico della molto insigne Colle-

giata Basilica di San. Petronio. In Bologna, per Constantino Pisarri, Scuole, a l'insegna di S. Michaële 1704. *Con licenza de' Superiori.* Vie du venerable Serviteur de Dieu Cesar Bianchetti, Senateur de Bologne, & Fondateur de la Congregation de Saint Gabriel. Par Charles Antoine del Frate, Docteur en Droit civil & en Droit canon, Examinateur Synodal, & Chanoine de la trés-insigne Collegiale de Saint Petrone. *A Boulogne*, chez Constantin Pisarri, sous les Ecoles, à l'enseigne de St. Michel, 1704. avec la permission des Superieurs, *in* 8°. pp.431. *Juillet*, p.1188.

Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques du 17e. siecle. *A Paris*, chez André Pralard, ruë St. Jaques à l'Occasion, 1708. 7. volumes *in* 8°. *Juillet*, p.1205.

Annales Ordinis Sancti Benedicti &c. Annales de l'Ordre de Saint Benoît Patriarche des Moines d'Occident, qui comprennent aussi une grande partie de l'Histoire de l'Eglise. Tome 3e. depuis l'an 350. jusqu'à l'an 980. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de St. Maur. *A Paris*, chez Charles Robûstel, ruë St. Jaques à la Palme, 1706. *in folio*, pp.798. *Juillet*, p.1264.

La Vie du Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jesus. Par le Pere Nicolas Frizon de la même Compagnie. *A Paris*, chez Nicolas Pepie, ruë St. Jaques au grand St. Basile, 1709. *in* 4°. pp.553. sans la Pre-

face & la Table. *Octobre*, page 1728.

Dissertationes Camaldulenses &c. Dissertations sur l'Ordre des Camaldules: où par occasion plusieurs points de l'Histoire Ecclesiastique & profane sont éclaircis & corrigez. Par Dom Jean Gui de Grandi Moine Camaldule, Docteur en Théologie, Théologien & Mathematicien du Grand Duc, & Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise. *A Luques*, de l'Imprimerie de Marescandoli, 1707. *in* 4°. pp. 562. *Octobre*, p. 1756.

Martyrologe universel contenant le Texte du Martyrologe Romain, traduit en François, & deux Additions à chaque jour, l'une des Saints de France, l'autre des Saints des autres Nations; avec un Catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour. *A Paris*, chez Fred. Leonard, ruë St. Jaques à l'Écu de Venise, 1709. *in* 4°. deux volumes, 1204 pages en tout. *Decembre*, p. 2095.

Vita della B. Michelina di Pesaro, del terzo Ordine di S. Francesco, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù, & dedicata all'Illustrissima Signora Giulia Albani &c. La Vie de la B. Micheline de Pesare du tiers Ordre de S. François. Par le P. Bonucci Jesuite &c. *A Rome*, dans l'Imprimerie de George Plancho Graveur & Fondeur de caracteres à St. Marc, 1708. *Decembre*, p. 2199.

Histoire profane, & Voyages.

Joannis Henrici Otthonis Historia Doctorum Misnicorum. Histoire des Docteurs de la Misne, des Présidens, & des Vice-présidens du Sanedrin. Par Jean Henri Othon. *A Amsterdam*, chez Thomas Myls dans le Calvestraat, *in* 12. pp.164. *Février*, p.262.

Recüeil des Voyages qui ont servi à l'établissement & au progrès de la Compagnie des Indes orientales, formée dans les Provinces-Unies des Pays-bas. Tome 5e. aux dépens d'Etienne Roger. *A Amsterdam*, *&c. in* 12. pp.603. *Mars*, p.416.

Erpoldi Lindenbrogii Scriptores rerum Germanicarum Septentrionalium, vicinorumque Populorum veteres diversi &c. Cùm novo auctario, & indice rerum & verborum satis locuplete. Recüeil des anciens Auteurs, qui ont traité des affaires de l'Allemagne la plus Septentrionale, & du Dannemark. Par Erpold Lindenbrog. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit 1706. avec l'Histoire de Hambourg, par Lambecius. *Mars*, p.452.

Dictionnaire universel géographique & historique, contenant la Description des Royaumes, Empires, Etats, Provinces, Pays, Contrées, Deserts, Villes, Bourgs, Abbayes, Châteaux, Forteresses, Mers, Rivieres, Lacs, Bayes, Golphes, Détroits,

ges,& autres qui ayent paru ju
Par Mr. Corneille de l'Acad
ſe, & de celles des Inſcription
dailles, *in folio*, trois tomes,
pp.835. deuxiéme tome pp.8
tome pp.817. *Avril*, p.651.

Hiſtoire de Scanderberg R
Par le R. P. du Poncet de la C
JESUS. *A Paris*, chez Jean
Saint Jaques aux Colomnes
in 12. 600 pp. *Mai*, p.783.

Relation exacte concernan
nes d'Aſie. Par Mr. Bugnon G
dinaire de ſon Alteſſe Royale
de Lorraine. *A Nanci*, chez R.
Deſchamps, Imprimeurs ordi
Alteſſe Royale: & ſe vendent
Bouchard, & François Faſtré
Libraires *à Nanci*, avec permi

lifés pendant près de 50 ans. Par Abulcacin Tarif Abentarique, l'un de ceux qui ont eû part à la premiere Conquête ; avec la Vie du grand Almanſor. Par Ali Abenſufian, & une Deſcription de l'Eſpagne. Le tout traduit de l'Arabe en 1589. par Miguel de Luna, & mis de nouveau en François, par D. G.A.L.P. & R. B. de la C. de S. M. *A Paris*, chez la Veuve François Muguet, ruë de la Harpe 1708. *in* 16. pp.485. *Août*, p. 1356.

The History of the Campagnes &c. Relation des Campagnes de 1548.&1549. écrite en François ſous le titre de la Guerre d'Ecoſſe, traduite en Anglois 1707. *Oct.* p. 1683.

Geographiæ veteris Scriptores Græci minores, cum Interpretatione Latinâ, Diſſertationibus, & annotationibus. Les anciens Geographes Grecs de petit volume, traduits en Latin avec des Diſſertations & des Remarques, ſecond volume. *A Oxford*, 1703. *in* 8°. *Novembre*, p. 1871.

Hiſtoire de la Ligue faite à Cambray, entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereurs, Loüis XII. Roi de France, Ferdinand V. Roi d'Arragon, & tous le Princes d'Italie, contre la Rep. de Veniſe. *A Paris*, chez Florentin de Laulne 1709. *in* 12. 2 vol. 1^er^. vol. 454. pp. 2^e^. vol. 563 pp. *Dec.* p. 2049.

Critiques. Antiquaires.

Hiſtoire des Conteſtations ſur la Diplomatique, avec l'analyſe de cet Ouvrage par *Decembre* 1709.

le R.P. Dom Jean Mabillon. *A Paris*, chez Florentin de Laulne ; ruë Saint Jaques à l'Empereur, 1708. *in* 12. pp.512. *Janvier*, page 70.

Numismatum antiquorum sylloge &c. in 4°. Londini 1708. pp.42. compris l'appendix, l'addenda, & quatre planches de Médailles. *Février*, p.270.

Palaeographia Graeca sive de ortu & progressu literarum Graecarum &c. De l'ancienne écriture des Grecs, de l'origine & des changemens de leurs caracteres, de leur maniere d'écrire en tous les tems, des abbreviations, & des notes qu'ils ont employées en traitant des Arts & des Sciences : tout cela representé dans des planches gravées d'après les Manuscrits. Par Dom Bernard de Montfaucon Benedictin de la Congregation de St. Maur. *A Paris*, chez Loüis Guerin, à l'enseigne de St. Thomas d'Aquin ; la Veuve de Jean Boudot au Soleil d'or ; Claude Robustel, à la Palme ruë St. Jaques 1708. *in folio*, pp.574. *Février*, p.275.

Observationum selectarum ad rem litterariam pertinentium Tomus octavus & nonus. Observations choisies & sçavantes, *in* 12. tome 8e. pp.474. & tome 9e. pp.378. *A Hall*, chez Ranger, 1704. *Février*, p.339.

L'Origine des Postes chez les Anciens & les Modernes par Mr. le Quien de la Neufville, de l'Academie Royale des Inscriptions & des Médailles. *A Paris*, chez Pierre Giffart, ruë St. Jaques 1708. *in* 12. pp. 448. sans la table. *Mars*, p.398.

De priscis Græcorum ac Latinorum Litteris Dissertatio. Dissertation sur les anciennes lettres des Grecs & des Latins. *Mars*, p.406.

The English historical Librari, *part*.2.... La Bibliotheque historique d'Angleterre, vol.2^e. contenant un Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques ; avec des notes critiques, par Mr. Nicholson. *A Londres*, chez Adam Sivall. *Mai*, p.822.

Friderici Adolphi Lampe de Cymbalis Veterum, Libri tres. Des Cymbales des Anciens par Frideric Adolphe Lampe, en trois Livres. *A Mastric*, chez Guillaume de Polsum, 1703. *in* 16. pp.405. *Juin*, p. 1018.

Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani in absolutissimum corpus redactæ, olim auspiciis Josephi Scaligeri & Marci Velseri, industriâ autem & diligentiâ Jani Gruteri, nunc curis secundis ejusdem Gruteri, & notis Marquardi Gudii emendatæ, & tabulis æneis à Boissardo confectis illustratæ; denuò curâ Viri summi Joannis Georgii Grævii recensitæ. Accedunt adnotationum appendix, & indices 25 emendati & locupletati, ut & Tironis Ciceronis liberti, & Senecæ Notæ. Inscriptions anciennes de tout l'Empire Romain, rassemblées dans un seul corps, par l'industrie & la diligence de Janus Gruter, sous les auspices de Joseph Scaliger & de Marc Velser, corrigées sur de nouvelles remarques, & des observations de Marquard Gudius, avec des figures gravées en

cuivre, du dessein de Boissard, par les soins de Jean George Grævius, Homme du premier merite, qui a revû tout l'Ouvrage. On trouve à la fin une addition qui contient plusieurs remarques, vingt-cinq tables augmentées & corrigées, & les chiffres de Tiron Affranchi de Ciceron, & ceux de Seneque. *A Amsterdam*, chez Halma, 1707. *in folio*. 4. vol. les 3 premiers volumes pp.1179. le 4e. volume pp. 404. *Juillet*, p.1257.

Saxonia numismatica sive nummophylacium numismatum mnemonicorum & iconicorum, à Serenissimis Electoribus Ducibusque Saxoniæ lineæ Ernestinæ cudi jussorum &c. Recüeil & explication des Médailles que les Electeurs & les Ducs de Saxe de la branche Ernestine ont fait frapper, ou pour conserver la memoire des évenemens, ou pour representer leur Personne. Par Guillaume-Ernest Tentzelius Conseiller & Historiographe du Roi Auguste Electeur de Saxe. *A Dresde*, de l'Imprimerie de Jean Riedel, aux frais de Chrétien Wermuth Graveur de Médailles. Et se vend *à Francfort*, chez Frideric Knoch, 1705. *in* 4°. 3 vol. qui font 716 pp. *Sept.* p.1492.

Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium tomus decimus. Observations choisies & sçavantes, tome 10e. *A Hall*, chez Ranger, 1705. pp.424. *Octob.* p.1706.

Dissertation sur Menés ou Mercure pre-

mier Roi d'Egypte, contre le Systême de Marsham & de Bochart. *A Paris*, chez Jean Musier à la descente du Pont neuf. 1709. *in* 12. pages 41. *Octobre*, page 1720.

Pauli Bergeri Ordinis Philosophorum in Academia Witembergensi Assessoris, Cabbalismus Judaïco-Christianus, detectus, breviterque delineatus. Les Principes de la Cabbale Juifve appliquez à la Religion Chrétienne, découverts par Paul Bergerus. *A Witemberg*, chez Chrétien Gerdesines, 1707. *in* 4°. pages 150. *Novembre*, page 1977.

Bibliotheque critique, ou Recüeil de diverses Pieces critiques, dont la plûpart ne sont point imprimées, ou ne se trouvent que très-difficilement, publiées par Mr. de Sainjore, qui y a ajouté quelques notes. *A Basle*, chez Christian Wackerman, à l'enseigne d'Erasme, 1709. deux tomes *in* 12. le premier de 550 pp. le deuxiéme de 537. *Decemb.* p. 2079.

Joannis Alstorfii J.V.D. Dissertatio philologica de Lectis: subjicitur ejusdem de Lecticis Veterum Diatribe. Dissertation sçavante sur les Lits, avec une autre Dissertation sur les Litieres. Par Jean Alstorf Docteur en Droit. *A Amsterdam*, chez Jean Wolters, 1704. *in* 16. pp. 334. *Decembre*, p. 2104.

Jurisconsultes.

Journal des principales Audiences du Parlement, tome 5e. contenant quelques Arrêts notables, qui avoient été omis des années 1680. & suivantes, jusqu'en 1685. dans les tomes précedens ; & depuis 1685. jusqu'en 1701. tirez du Memoire de Me. François Jamet de la Guepiere Avocat au Parlement. Le tout augmenté & mis en ordre par Me. Nicolas Nupied aussi Avocat au Parlement, *in folio*. pp.1087. *A Paris*, au Palais chez Guillaume Cavelier du côté de la Cour des Aides ; à l'Ecu de France, & à la Palme. *Janv.* p.88.

Nicolai Vigilii J. C. clarissimi Decisionum Juris controversi centuriæ sex. Décisions touchant le Droit contesté, divisées en six centuries ; où les questions les plus difficiles, & qui néanmoins s'élevent tous les jours, sont décidées très-sçavamment. Par Nicolas Vigilius Jurisconsulte très-fameux. *A Francfort*, aux frais de Thomas Michel Gozius, 1708. *in* 12. pp.237. *Juill.* p.1182.

Memoire sur une question très-importante du Droit Germanique, sur la maniere de mettre les Etats de l'Empire au ban. *Septembre*, p.1524.

Traité du Droit de Voirie. Par Gerard Mellier Conseiller du Roi, Tresorier de

France, General des Finances, & Grand-Voyer en la Province de Bretagne. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë Saint Jaques, 1709. *in* 12. pp. 290. *Octobre*, p. 1752.

Philosophes. Medecins. Mathematiciens.

Systême du Cœur, ou la Connoissance du Cœur humain, seconde Edition beaucoup augmentée. *A Paris*, chez Michel Brunet, 1708. *in* 12. pp. 294. *Janvier*, p. 50.

Optice sive de reflexionibus, refractionibus, inflectionibus & coloribus Lucis, libri tres. Traité d'Optique, ou des reflexions, des refractions, des inflexions, & des couleurs de la Lumiere, en trois Livres. Par le Chevalier Newton; avec deux autres Traitez du même Auteur, touchant les differentes especes & les dimensions des figures curvilignes. *A Londres*, aux frais de Samuel Smith & de Benjamin Walford, Imprimeurs de la Societé Royale à l'enseigne du Prince, Cimetiere de Saint Paul, 1706. pp. 348. pour l'Optique; 24 pour les differentes especes de figures curvilignes; & 43 pour la dimension des mêmes figures. *Février*, p. 185.

L'Art de succer les playes sans se servir de la bouche d'un Homme, nouvellement inventé par le Sieur Dominique Anel Chirugien major du Regiment de Cuirassiers du Comte de Gronsfelt, & Chirurgien or-

dinaire de ſon Excellence, avec les figures neceſſaires, *in* 12. *A Amſterdam*, chez François Van der Plaats Marchand Libraire dans le Gaperſteeg, 1707. *Mars*, p. 503.

Lettre d'un Medecin à un de ſes Amis, touchant les Remedes ſecrets. Brochure, *in* 12. pp. 40. *Mai*, p. 911.

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1707. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirez des Regiſtres de cette Academie. *A Paris*, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë Saint Jaques au Soleil d'or, 1708. *in* 4°. pp. 192. *Juillet*, p. 1157.

Eſſai d'Analyſe ſur les jeux de haſard. *A Paris*, chez Jaques Quillau Imprimeur Juré, Libraire de l'Univerſité, ruë Galande, 1708. *in* 4°. pp. 189. & pour la Preface 34. *Août*, p. 1369.

Nouveau Traité de la Theriaque, par Chriſtophle de Juſſieu Maître Apothicaire, en la Ville de Lyon. *A Trevoux*, chez Etienne Ganeau, 1708. pp. 174. *Août*, p. 1431.

Défenſe de la Juſtice de la Souveraineté du Roi, de la Sentence du ſouverain Conſeil de Brabant, & du Droit des Eccleſiaſtiques, dans la Cauſe de Mr. Guillaume, Vande-Neſſe Paſteur de Sainte Catherine de Bruxelles, contre Mr. l'Archevêque de

Malines, 1708. *in* 8°. pages 560. *Octobre*, page 1816.

Arnoldi Corvini à Belderen Batavi, Tractatus geminus de Personis & Beneficiis Ecclesiasticis &c. Deux Traitez d'Arnould Corvin de Belderen Hollandois, Professeur en Droit Canon dans l'Université de Mayence &c. *A Francfort*, 1708. *Nov.* p. 1928.

Ouvrages d'Eloquence, de Poësie. Dissertations sur les belles Lettres.

Cantates Françoises sur des sujets tirez de l'Ecriture, à voix seule, & basse continuë, partie avec symphonie, & partie sans symphonie. Par Mademoiselle de la Guerre, Livre premier. *A Paris*, chez Christophle Ballard seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë St. Jean de Beauvais, 1708. *in* 4°. pp. 74. *Février*, p. 295.

Traité de la maniere d'écrire des Lettres, & sur le Ceremonial ; avec un Discours sur ce qu'on appelle usage dans la Langue Françoise. Par Mr. de Grimarest. *A Paris*, chez Jacques Estienne, 1709. *in* 12. pp. 297. *Février*, p. 333.

Panegyrique de Trajan par Pline le jeune, traduit par Mr. de Sacy de l'Academie Françoise. *A Paris*, chez Jean Moreau ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. pp. 275. sans la table. *Mars*, p. 391.

Odes de Mr. de la Motte, avec un Discours sur la Poësie en general, & sur l'Ode en particulier ; seconde Edition, augmentée de moitié. A Paris, chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jaques, in 12. pp. 493. *Avril*, p. 579.

Oraison funebre de très-illustre & très-vertueuse Dame Françoise Angelique d'Etampes de Vallançay, Abbesse des Clairets, de l'Ordre de Cisteaux, reforme de la Trape, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye des Clairets le septiéme Septembre 1708. Par Mr. Gontier Docteur de Sorbonne, Chanoine Theologal de l'Eglise de Chartres. A Paris, chez Loüis Guerin, ruë Saint Jaques, 1709. in 4°. pp. 46. *Juin*, p. 980.

Oraison funebre de très-illustre & très-religieuse Dame Marie Françoise de Lezai de Luzignac, prémiere Prieure perpetuelle des Religieuses de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puy-berland en Poitou ; prononcée dans l'Eglise de Puy-berland le 18e. Juillet 1708. Par Mr. l'Abbé Maboul Vicaire General du Diocese de Poitiers, depuis nommé par Sa Majesté à l'Evêché d'Alet. *Mai*, p. 897.

Oraison funebre de très-haut & très-puissant Seigneur Anne Jules Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des Peres Feüillans de la ruë Saint Honoré le vingt-septiéme de

Decembre 2179.

Février 1709. par le Pere de la Rüe de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Josse Imprimeur de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, ruë St. Jaques, 1709. *in* 4°. 37 pp. *Juin*, p. 1005.

Petri Danielis Huetii Episcopi Abrincensis Carmina, quinta Editio. Poësies de Mr. Huet Evêque d'Avranches, cinquiéme Edition. *A Paris*, chez Jacques Estienne, *in* 12. pp. 130. *Août*, p. 1413.

Julii Pollucis Onomasticum Græcè & Latinè, cum Commentariis Jungermanni, Kunhii, Seberi, & aliorum. Dictionnaire de Julius Pollux, en Grec & en Latin, avec les Commentaires de Jungerman, de Kunhius, de Seberus, & des autres. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de Wetstein, 1706. Deux volumes, *in folio*, qui font 1388 pp. sans compter les Prefaces au commencement du premier tome, & les tables à la fin du deuxiéme. *Sept.* p. 1536.

Dissertations sur les Caracteres de Corneille & de Racine, contre le sentiment de la Bruyere, chez François de Laulne, place de Sorbonne, & Jean Musier à la descente du Pont neuf, 1709. Brochure, 35 pp. *Octobre*, p. 1702.

Grammaire Françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée &c. Par le P. Buffier de la Compagnie de JESUS.

A Paris, chez Nicolas le Clerc, chez Michel Brunet, & chez le Comte & Montalant, *in* 8o. 1709. 472 pages. *Decembre*, p.2171.

Sermons, & Livres Spirituels.

Sermons du Pere la Pesse de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez Loüis de Claustre, & à Paris chez le Comte & Montalant, Quai des Augustins 1708. six tomes, *in* 12. premier tome pp.575. deuxiéme tome pp.596. tome troisiéme pp.573. quatriéme tome pp.618. tome 5e. pp.618. tome sixiéme pp.702. *Janvier*, p.140.

Homilia Sanctissimi Domini Nostri Clementis Papa XI. habita die Pascatis inter Missarum solemnia, in Basilica Principis Apostolorum anno 1708. *Avril*, p.661.

La Traduction Françoise de la même Homelie, p.668.

Sermons du P. Bourdaloüe de la Compagnie de Jesus sur les Mysteres. *A Paris*, chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, 1709. *in* 8o. premier volume pp.496. sans la Préface & la table, deuxiéme volume pp.527. sans la table. *Août*, p.1384.

La mort des pécheurs dans l'impenitence. Exemples tirez de l'Ecriture par l'Auteur du Traité du secret de la Confession. *A Paris*, chez Nicolas Simart, ruë Saint

[redacted]

Par. Mr. Blondel. *Mars*, page 447.

Lettre de Mr. * * * à Mr. * * *. au sujet d'un Tresor de Médailles, trouvé à * * *. *Mars*, p.467.

Nouvelle proprieté des Marrons d'Inde, découverte par Mr. Tablet. *Mars*, p.519.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale Sainte Opportune, où la Divinité de Jesus-Christ est démontrée, contre les Sociniens, par deux nouvelles preuves tirées de l'Evangile. *Mars*, p.522.

Histoire du Pelagianisme. *Avril*, p.555.

Extrait de l'Assemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenüe à Montpellier le dix-septiéme Novembre 1708. *Avril*, p.599.

Dissertation en forme de Lettre sur l'ancienne Ville Avaricum. *Avril*, p.621.

Explication d'une Médaille de Neron. *Avril*, p.644.

Observation de l'Eclipse du Soleil du quatorziéme Septembre 1708. faite à Marseille dans l'Observatoire de Sainte Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences & le R. P. Laval Professeur Royal d'Hydrographie. *Avril*, p.692.

Maniere d'expliquer les Médailles antiques. Premiere Lettre. *Avril*, p.694.

Chronologie de l'Odyssée disposée par jours. *Mai*, p.809.

Lettre sur la nature & l'origine des Perles. *Mai*, p.881.

Lettre sur les Traducteurs de Pline le jeune. *Mai*, p.902.

Réponse à l'Ode de Mr. de la Mothe dans laquelle il dit, que l'amour propre & l'orgüeil, sont les principes de toutes nos actions. *Juin*, p.974.

Sixiéme Lettre sur la maniere d'expliquer les Médailles. *Juin*, p.1024.

Dissertation sur le degré de parenté qui étoit entre Abraham & Sara sa Femme. *Juin*, p.1053.

•*Observation* d'une tache vûë dans le Soleil en 1709. par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie. *Juin*, page 1092.

Diabetès nouveau trouvé par le P. de la Roche Jesuite. *Juin*, p.1097.

Lettre du P. P. J. à Mr. l'Abbé Fromond, sur un passage très-difficile d'Aben Ezra. *Juillet*, p.1219.

Lettre d'un Sçavant sur quelques articles de nos Memoires, où il est parlé de Médailles. *Juillet*, p.1237.

Lettre du P. E. Souciet de la Compagnie de JESUS, contenant quelques reflexions sur la Tragedie. *Juillet*, p.1244.

Des Forces centrifuges, par le P. de la Maugeraye. *Juillet*, p.1284.

Observation faite à Marseille sur le tems depuis le cinquiéme Janvier jusqu'au vingt-troisiéme inclusivement, 1709. *Juillet*, page 1297.

Decembre 1709.

aques 1709. *in* 12. pages 588. *Octobre*, .1719.

Retraite pour les Ordinans, ou Traité es dispositions qu'on doit apporter aux)rdres. Par Mr. le Curé de Saint Sulpice. *A Paris*, chez Raymond Mazieres, ruë aint Jaques, 1709. Deux tomes, *in* 12. ome premier pp. 432. tome deuxiéme pp. 44. *Octobre*, p. 1774.

Suite des saints & heureux Retours sur oi-même, pour les Epîtres & Evangiles e toute l'année, & d'autres qui manquent lans le premier volume à l'Avent, à la assion, aux Fêtes des Saints, à la prépaation à la mort, au choix d'un état. Par e R. P. François Davril de la Compagnie e Jesus. *A Paris*, chez Nicolas Couterot, uë Saint Jaques 1709. *in* 12. pp. 323. *Oct.* .1785.

Sermons sur les Mysteres de Nôtre Seineur & de la Vierge. Par l'Abbé du Jarry, hez Jaques Estienne, ruë Saint Jaques, 709. 2 tomes *in* 12. tome premier pp. 468. ome second pp. 503. *Octobre*, p. 1905.

L'Horloge de la Passion de Jesus-Christ, vec des figures en taille douce. Par un Sotaire de Sept-fonts. *A Paris*; chez Raiiond Mazieres, ruë Saint Jaques, 1709. 12. pp. 94. *Novembre*, p. 1937.

Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de esus-Christ, & de son union avec les Fielles dans ce Mystere. Par le R. P. Dom

& Originis Judaica. Septembre, p.1588.

Remarques de Mr. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi, sur le nouveau Traité de toute l'Architecture de Mr. Cordemoy. *Septembre*, p.1618.

Observations pour la conjonction de Saturne avec une Etoile des pieds de la Constellation des Gemeaux de la troisiéme grandeur. Par le R. P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie, à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix. *Septemb.* p.1658.

Dissertation chronologique & critique sur les Chapitres 49. & suivans du Livre premier d'Herodote, au sujet de Pisistrate Tyran d'Athenes. *Octobre*, p.1786.

Extrait d'un Discours de Mr. Geoffroi Docteur & Professeur Royal en Medecine, sur la connoissance des Remedes. *Octobre*, p.1822.

Lettre du R. P. de Grainville de la Compagnie de Jesus sur une Médaille de Severe. *Octobre*, p.1835.

Méthode pour transposer toute sorte de Musique. *Octobre*, p.1852.

Lettre à Mr. l'Evêque de Soissons, sur une petite figure de bronze representant un jeune homme, qui tient de la gauche une patere, & de la droite un vase courbe. *Novembre*, p.1921.

Discours de Mr. de Vieussens Médecin ordinaire du Roi, de l'Academie Royale

s Sciences, & Aggregé à la Societé
oyale de Londres, sur la nature, les dif-
:ences, les causes, & les signes du Tem-
rament du sang. *Novemb.* p.1938.

Lettre de Mr. Mallemant Chanoine de
:glise Royale de Sainte Opportune, au
T. J. sur un passage difficile de l'Ecritu-
. *Novemb.* p.1968.

Reflexions sur les Instrumens dont on se
rt pour mesurer les angles. Par Mr. de T.
ovemb. p.2008.

Extrait d'une Dissertation sur l'Eclogue.
ır Mr. l'Abbé Fraguier. *Decemb.* p.2110.

Observation de l'Eclipse de la Lune arri-
e le 29. Septembre 1708. le soir ; faite
l'Observatoire des R. R. P. P. Jesuites de
inte Croix à Marseille, par Mr. Chazel-
s de l'Academie Royale des Sciences, &
ır le P. Laval Jesuite, Professeurs d'Hy-
ographie. *Novemb.* p.2026.

Explication d'une Médaille de Tetrique.
'cembre, p.2164.

Consultation sur un Droit Seigneurial ap-
llé, Moisson, Charroi, & Geline accou-
mée. *Decembre*, p.2174.

Avis de Messieurs de la Faculté de Me-
cine de la Ville de Bordeaux sur les qua-
ez de l'Asphodelle, ou *Hastula Regia*;
'ec la maniere de la préparer pour en fai-
de bon pain. *Decemb.* p.2206.

FIN.

ART.CLIX. H*istoire de*
à Camb
Pape Jules II. Maxim
pereur, Loüis XII. Roi
Ferdinand V. Roi d'Arra
les Princes d'Italie, con
blique de Venise.

ART.CLX. *Bibliotheque cr*
cüeil de diverses Pieces c
la plus-part ne sont poi
ou ne se trouvent que très
publiée par Mr. de Sain
ajouté quelques notes.

ART.CLXI. *Martyrologe*
tenant le Texte du Ma
main traduit en Franço
Additions à chaque jour
Saints de France. l'aut

ART. CLXII. Joannis Alstorfii J.U.D. Dissertatio philologica de Lectis: Subjicitur ejusdem de Lecticis Veterum Diatribe. *Dissertation sur les Lits, avec une autre Dissertation sur les Litieres des Anciens. Par Jean Alstorf Docteur en Droit.* p. 2104

ART. CLXIII. *Extrait d'une Dissertation sur l'Eclogue. Par Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Françoise & de celle des Inscriptions* p. 2110

ART. CLXIV. *Histoire du vieux & du nouveau Testament, enrichie de plusieurs figures en taille douce. Par Mr. Basnage.* p. 2152

ART. CLXV. *Explication d'une Medaille de Tetrique* p. 2164

ART. CLXVI. *Grammaire Françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs, & la pratique plus aisée; contenant divers Traitez sur la nature de la Grammaire en general; sur la beauté des langues, & sur la maniere de les apprendre; sur le Stile, sur l'Ortographe, sur les Accens; sur la longueur des sillabes Françoises; sur la ponctuation &c. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jesus.* p. 2171

ART. CLXVII. *Consultation sur un Droit seigneurial appellé, Moisson, Charroi, & Géline accoutumée.* p.2179

ART. CLXVIII. Vita della B. Michelina di Pesaro del terzo Ordine di San Francesco, scritta da Antonio Maria Bonucci della Compagnia di Giesù, & dedicata all'Illustrissima Signora *Giulia* Albani &c. *C'est-à-dire, Vie de la Bien-heureuse Micheline de Pesaro, du Tiers Ordre de Saint François, écrite par le P. Bonucci Jesuite.* p.2199

ART. CLXIX. *Avis de Messieurs de la Faculté de Medecine de Bordeaux, sur les qualitez de* l'Asphodelle, *ou* Hastula regia, *avec la maniere de la préparer pour en faire de bon pain:* page 2206

ART. CLXX. *Nouvelles Literaires.*

De Lipsic. p.2209

De Rome. p.2210

D'Urbin. ibid

De Messine. p.2211

De Suisse. ibid

De Paris. p.2214

Catalogue des Livres imprimez tant en France que dans les Pays étrangers,

TABLE.

dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1709.

Ecriture Sainte. Interpretes. p.2218
Théologiens. Controversistes. Heretiques. page 2221
Histoire Ecclesiastique. p.2227
Histoire profane. Voyages. p.2231
Critiques. Antiquaires. p.2233
Jurisconsultes. p.2238
Philosophes. Medecins. Mathematiciens. page 2239
Ouvrages d'Eloquence, de Poësie. Dissertation sur les belles Lettres p.2241
Sermons, & Livres spirituels. p.2264
Supplément. p.2296

Fin de la Table.

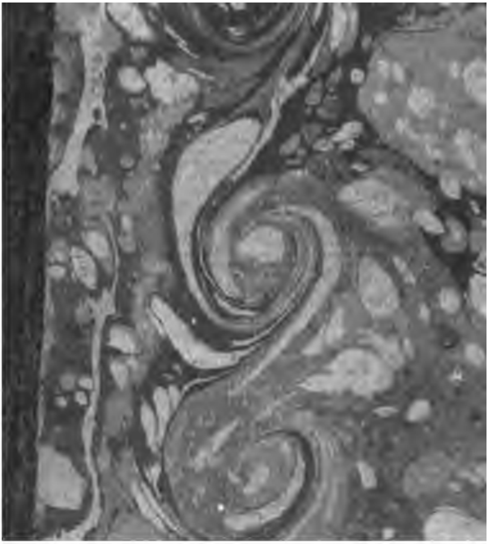

DO NOT CIRCULATE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05975 5622
DUPL